



## George W. Bush fait un pas de plus vers la présidence des Etats-Unis

LES CHANCES d'Al Gore d'accéder à la présidence des Etats-Unis se sont encore amenuisées lundi 4 décembre. Le juge de Floride qui avait fait transférer près d'un million de bulletins de vote la semaine dernière du sud de l'Etat jusqu'à la capitale Tallahassee, a décidé finalement de ne pas ordonner leur recompte. De son côté, la Cour suprême des Etats-Unis, qui avait été saisie par le républicain George W. Bush, a renvoyé l'affaire devant la Cour suprême de Floride pour complément d'information. Les experts estiment qu'elle a préféré préserver son unité plutôt que de se prononcer sur le fond au risque d'afficher ses divisions. La Cour suprême de Floride devait reprendre ses audiences mardi. Le vice-président a fait savoir qu'il jettera l'éponge si elle lui donne tort.

Lire page 2

## Plein-emploi : comment y parvenir

● Pour réduire le chômage à moins de 5 %, le Conseil d'analyse économique appelle Lionel Jospin à infléchir sa politique ● Ses propositions : supprimer les subventions aux préretraites, baisser encore les charges sur les bas salaires, assouplir les 35 heures ● Et 3 % de croissance jusqu'en 2010

LE PLEIN-EMPLOI d'ici à 2010 : c'est l'ambition affichée par Lionel Jospin. Comment parvenir à un taux de chômage de 5 % ou moins - barre considérée comme celle du plein-emploi -, à l'image de quelques pays bienheureux, tels les Etats-Unis, les Pays-Bas, la Norvège, le Portugal, le Danemark et l'Irlande ? Comment, alors que la France compte encore un peu plus de deux millions de chômeurs, soit 9,4 % de la population active ? Comment, alors que le reflux - presque un million de chômeurs en moins depuis juin 1997 - ne pourra pas se maintenir à une cadence aussi élevée qu'aujourd'hui ? Le Conseil d'analyse économique, constitué par le premier ministre, vient de rendre son verdict. Le plein-emploi n'est « ni un rêve ni un slogan », mais c'est un objectif « ambitieux », difficile à atteindre.

Pour y parvenir en 2010, l'économie française devra créer entre 300 000 et 400 000 emplois par an, nettement plus que ne le prévoit l'Insee ou les ministères de l'emploi et des finances. La croissance devra

Hier, c'était la misère



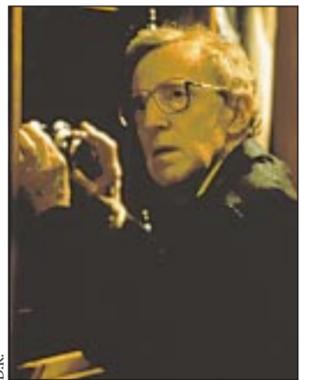
Aujourd'hui, tout va mieux



se maintenir à plus de 3 % au moins jusqu'à 2010. La Banque centrale européenne devra mener une politique monétaire souple et les Etats de l'Union réduire leur endettement.

Le rapport du Conseil d'analyse économique appelle le premier ministre à faire de nouveaux choix économiques et sociaux. Il demande une « application souple » de la réglementation sur les 35 heures et les heures supplémentaires. Il souhaite rendre plus intéressante la reprise d'un emploi, par la création d'un « impôt négatif » ou le versement par l'Etat d'une allocation pour ceux qui travaillent. Il propose de supprimer les subventions aux préretraites et de modifier les règles de calcul des retraites afin de rendre le système « plus incitatif au travail ». Il recommande d'amplifier la baisse des charges sociales sur les bas salaires et de rendre les cotisations sociales plus progressives en fonction du salaire.

Lire pages 6 et 7, notre éditorial page 15 et le point de vue d'Ernest-Antoine Seillière page 16



CINÉMA

## Woody l'escroc

C'est l'histoire d'un criminel minable, Ray Winkler (Woody Allen), plongeur dans un restaurant de Brooklyn depuis sa sortie du pénitencier, et de sa femme Frenchie (Tracey Ullman), qui fait fortune dans les cookies. Escrocs mais pas trop, de Woody Allen, rappelle la veine de Bananas ou de Prends l'oseille et tire-toi et marque le retour du réalisateur américain à la comédie et au burlesque. A noter aussi, dans les sorties de la semaine, The Human Factor du maître Otto Preminger. p. 29 à 31

## « Chardon » contre tueurs en série

BAPTISÉ « Chardon », un outil informatique pourrait permettre de rapprocher des crimes à première vue sans lien mais susceptibles d'avoir été commis par la même personne. Ce système mis au point par la brigade criminelle de la préfecture de Paris s'inspire du fichier américain VICAP, qui aide le FBI à identifier les serial killers. Michèle Agrapart-Delmas est experte judiciaire de la cour d'appel de Paris et professeure, c'est-à-dire qu'elle dresse le portrait psychologique des meurtriers. Aux Etats-Unis, le mobile et la mise à mort des victimes ont toujours des connotations sexuelles, alors qu'en France l'appât du gain est souvent le mobile des tueurs à répétition.

Lire page 10

## Il y a six millions d'années, l'ancêtre qui grimpeait aux arbres...

A DÉFAUT d'avoir un prénom, il a déjà un surnom : l'« Homme du millénaire ». Les restes fossilisés de cet « ancêtre », les plus anciens retrouvés à ce jour, ont été découverts au Kenya dans le district de Baringo, par une équipe franco-kényane. Présents dans une couche géologique vieille d'au moins 6 millions d'années, ils confèrent au vénérable Ramidus (4,5 millions d'années) et à la célèbre Lucy (3,2 millions d'années) des airs de jeunes.

En réalité, ce sont des ossements non pas d'un mais de cinq paléo-primates, mâles et femelles, qui ont été exhumés. Un fémur gauche plutôt robuste montre que son propriétaire pouvait marcher debout. Indice important, car, comme l'a suggéré le paléontologue Yves Coppens, un des découvreurs de Lucy en 1974, la bipédie serait une des étapes essentielles dans l'évolution vers l'homme, libérant la main et favorisant le développement du cerveau. Mais l'« Homme du millénaire » n'avait pas perdu toutes ses anciennes habitudes. Bien que bipède au sol, cet être de la taille d'un chimpanzé grimpeait encore aux arbres et avait conservé un comportement arboricole comme en témoi-

gne la puissance de son humérus. Pour les paléontologues Martin Pickford (Collège de France) et Brigitte Senut (Muséum national d'histoire naturelle), qui ont annoncé la découverte, lundi 4 décembre à Nairobi, c'est surtout par sa denture que la créature de Baringo se rapproche le plus de nous. Canines relativement petites, molaires complètes, l'« Homme du millénaire » était selon toute vraisemblance omnivore, se nourrissant essentiellement de fruits et de légumes, avec à l'occasion un complément en viande.

Le lieu de la découverte est situé dans la vallée du Rift, dépression balafant l'est du continent africain que beaucoup considèrent comme le berceau de l'humanité. Riche en carbonate et en phosphate de calcium, cette région offre des conditions idéales pour la fossilisation des ossements et constitue le paradis des paléontologues. Martin Pickford et Brigitte Senut n'ont d'ailleurs pas caché leur optimisme quant à la mise au jour d'autres fossiles dans la couche géologique où le fossile a été découvert. Reste une question : où se situe l'« Homme du millénaire » dans l'arbre généa-

logique des primates ? Est-il, comme la gracile australopitèque Lucy, un de nos vieux cousins, le représentant d'une famille d'arboricoles-bipèdes ayant disparu sans avoir évolué ni en homme ni en singe ? Ou bien s'agit-il, étant donné son âge canonique, du chaînon manquant, de l'ancêtre tant de Lucy que de la lignée humaine ?

Il y a longtemps, quelque part en Afrique, vivait, au milieu des ancêtres des rhinocéros, des hippopotames et des antilopes, un petit primate se tenant debout. Un des fémurs retrouvés montre des traces de dents, suggérant que son propriétaire a connu une fin tragique. « Il a probablement été traîné sur une branche jusqu'à l'endroit où un félin mangeait habituellement, imagine Martin Pickford. Et là, des morceaux sont tombés dans l'eau qui devait se trouver sous l'arbre. » Etang, marigot, rivière ? On ne sait. Mais, protégés par l'eau de toute dégradation, les restes du malheureux ont pu traverser les âges. Pour resurgir 6 millions d'années plus tard.

Pierre Barthélémy



VACHE FOLLE

## Europe : haro sur les farines

Lundi 4 décembre, les ministres européens de l'agriculture réunis à Bruxelles ont décidé l'interdiction totale, pour une durée de six mois, des farines carnées dans l'alimentation de tous les animaux d'élevage des pays de l'Union. Les mesures prises par les Quinze s'inspirent pour partie des propositions françaises et prévoient une série de dispositions de soutien à la filière bovine. p. 3

## Vivendi-Seagram, le cinéma inquiet

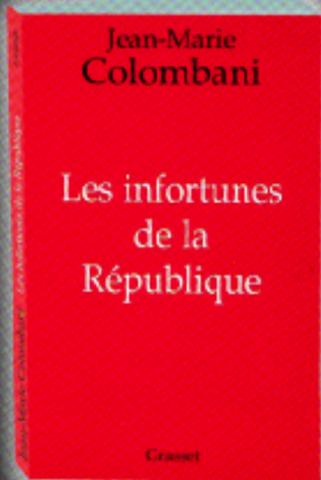


EDGAR JR. BRONFMAN

PRÉSIDENT du groupe canadien Seagram, Edgar Jr. Bronfman devait soumettre à ses actionnaires, mardi 5 décembre, son projet de fusion avec Vivendi et Canal+. Il apporte dans la corbeille les studios américains Universal. Ce rapprochement inquiète le cinéma français.

Lire page 20

## La France de Bonifacio à Dunkerque



www.edition-grasset.fr

Grasset

POINT DE VUE

## Roland Barthes, leçons de la « Leçon »

par Carlo Ossola

LA Leçon inaugurale de Roland Barthes au Collège de France (7 janvier 1977) est un texte connu, mais ce qui l'est moins (...) est le travail préparatoire, travail difficile, car toute leçon inaugurale est un bilan, un adieu et un recommencement. Pour Barthes, nous disposons - aux archives conservées à l'Institut Mémoires de l'édition contemporaine (IMEC) - de deux brouillons très travaillés, tourmentés, et d'un texte dactylographié préparatoire, que Barthes a continué de corriger. (...)

Venons, avant d'aborder la Leçon inaugurale de Barthes, au portrait que trace de lui Michel Foucault, lorsqu'il présente à l'assemblée des professeurs le candidat ; je ne retiendrai ici, de cet admirable profil inédit, que la partie qui peut éclairer la position de Barthes, l'hésitation même entre méthode et création, que nous retrouverons dans ses brouillons.

Cette double facette est déjà dans le passage central, et si généreux, de la présentation de Foucault : « Barthes appartient à la littérature de ces vingt dernières années. Il en fait la

louange ou en rend possible la lecture. Oui, mais surtout ce qu'il a dit sur elle a pris effet en elle. Comme tous les critiques, il a parlé sur ce qu'on dirait ; mais comme bien peu de critiques, il a permis de dire, il a donné à dire. Ce qu'a été le roman des deux dernières décennies, ses formes, ses développements, ses recherches, ses espérances, ses butées, ne peut être dissocié du regard que Barthes a porté sur lui et du discours dont il l'a traversé. »

Ce double désir (ces deux rôles, de critique et d'écrivain) se fait jour dans les ébauches de la Leçon inaugurale : car le premier paragraphe du premier brouillon (qui sera ensuite supprimé) se concluait sur le bonheur stendhalien de pouvoir enfin unir « un métier et une passion » : «...un métier, celui d'enseigner, et une passion, celle de chercher cad [c'est-à-dire] se déplacer. »

Lire la suite page 17

Carlo Ossola est professeur au Collège de France (chaire littéraires modernes de l'Europe néolatine).



SCIENCES

## Sauvez le Muséum !

L'exposition « Nature vive », qui ouvre ses portes mercredi au Muséum national d'histoire naturelle, présente des centaines de spécimens animaux et végétaux (l'arbre du planteur, en photo). Dans le même temps, les collections uniques de l'établissement du Jardin des plantes devraient faire l'objet d'un plan de préservation et d'informatisation. p. 25

International.....	2	Carnet.....	24
France.....	6	Aujourd'hui.....	25
Société.....	10	Météorologie-Jeux.....	28
Régions.....	13	Culture.....	29
Horizons.....	14	Guide culturel.....	31
Entreprises.....	18	Kiosque.....	32
Communication.....	20	Abonnements.....	32
Tableau de bord.....	21	Radio-Télévision.....	33

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 \$ ; USA (others), 2,50 \$.



**ÉTATS-UNIS** Le candidat démocrate Al Gore a subi, lundi 4 décembre, deux revers judiciaires importants. Dans la matinée la Cour suprême fédérale a renvoyé une décision de la Cour suprême

de Floride qui avait autorisé la poursuite des décomptes manuels dans trois comtés. Puis quelques heures plus tard un juge de Tallahassee (Floride), Sanders Sauls, rejetait une demande de vérifica-



ELECTIONS

tion manuelle concernant les comtés de Miami Dade et de Palm Beach. ● LA PLUS HAUTE instance de Floride, doit donc à la fois motiver sa décision du 21 novembre et se prononcer sur le re-

cours déposé par les démocrates à l'annonce de la décision du juge Sanders Sauls. ● LE SALUT d'Al Gore pourrait venir de deux recours déposés dans les comtés de Seminole et Martin.

# Le sort d'Al Gore suspendu aux décisions de la Cour suprême de Floride

Le candidat démocrate à la présidentielle a subi deux revers judiciaires, lundi. L'issue de l'imbricatio électoral, qui dure depuis le scrutin du 7 novembre, dépend de ce qui devrait être décidé d'ici à la fin de la semaine

## WASHINGTON

de notre correspondant

George W. Bush a remporté un succès retentissant, lundi 4 décembre, devant un tribunal de Tallahassee. Le juge Sanders Sauls a débouté de manière expéditive Al Gore, qui réclamait un recompte manuel de bulletins de votes contestés dans les comtés de Miami Dade et de Palm Beach. L'audience n'était pas close que les avocats du vice-président interjetaient appel devant la Cour suprême de Floride. Le matin, la Cour suprême fédérale avait accordé une relative satisfaction au gouverneur du Texas en demandant à la Cour suprême de Floride de revoir sa décision, du 21 novembre, qui avait prolongé le délai au cours duquel les votes pouvaient être recomptés dans les comtés en cause.

Tout cela peut paraître bien embrouillé hors des Etats-Unis, où l'on n'est guère habitué à l'extraordinaire complexité des procédures et des juridictions qui fon-

ctionnent parfois en concurrence sur les mêmes affaires. Cela n'est pas non plus toujours simple aux yeux des Américains, même s'ils restent patients devant un imbroglio qui se poursuit depuis le 7 novembre.

Mais la décision du juge Sauls était fort attendue par les deux camps. En particulier par Al Gore, qui en avait fait la pierre angulaire de sa stratégie. Emmenés par David Boies, un ténor du barreau, ses défenseurs avaient tout misé sur un nouveau décompte, selon des critères plus généreux, dont ils espéraient qu'il permettrait au candidat démocrate de rattraper son retard de 537 voix.

## NI FRAUDE, NI NÉGLIGENCE

Cette belle mécanique s'est effondrée devant ce juge terre à terre qui, bien que démocrate, n'a cessé de manifester son agacement face aux arguties du camp Gore. Au point qu'il a commencé la lecture de son jugement, rédigé de manière expéditive dix-huit

heures après la clôture de l'audience, par un profond soupir. Rejetant d'un mot l'argumentaire pourtant fouillé de M<sup>e</sup> Boies, il a asséné que « les plaignants n'ont pu apporter aucune preuve nécessaire ». « Il n'y a, a-t-il ajouté, ni preuve statistique crédible, ni autre preuve substantielle indiquant une probabilité raisonnable que le résultat de l'élection en Floride aurait pu être différent » si l'on avait comptabilisé les bulletins contestés. La loi a été respectée, selon le magistrat qui n'a vu ni fraude, ni négligence manifeste.

La nouvelle a été accueillie avec enthousiasme par « W », qui s'est également félicité de la « très forte décision en [sa] faveur » de la Cour de Washington. Les démocrates ont immédiatement resserré les rangs derrière Al Gore et soutenu sa décision de faire appel. Cette unité devrait se maintenir jusqu'à la décision en appel de la Cour suprême de Floride, peut-être avant la fin de la semaine. Mais si cette juridiction ne donne pas satisfac-

tion au vice-président et si les actions en justice de démocrates contre les irrégularités concernant les votes par correspondance dans les comtés de Seminole et de Martin ne débouchent pas sur un succès, ce front ne devrait pas tarder à se fissurer. C'est ce qu'a implicitement reconnu M<sup>e</sup> Boies, l'air épuisé et le visage rongé de boutons de fatigue, quand il a déclaré : « Je pense que, quel que soit le vainqueur devant la Cour suprême de Floride, nous l'accepterons. »

Cette juridiction a donné jusqu'à mardi 15 heures, heure locale, aux parties pour présenter leurs conclusions. Elle devait aussi examiner mardi les sept pages de la décision de la Cour suprême fédérale. Car les neuf magistrats de Washington ont prié leurs collègues de Tallahassee de revoir leur copie, si peu claire qu'ils l'ont invalidée et « renvoyé l'affaire pour des mesures ultérieures qui ne soient pas en contradiction avec cette opinion ». On devrait donc revenir à la première certification

des résultats par la secrétaire d'Etat de Floride, Katherine Harris, sept jours après le vote ; mais le doute subsiste sur le fait de savoir si l'avance de M. Bush reste à 637 voix ou si elle repasse à 930 voix.

## LA BATAILLE CONTINUE

Les magistrats de Floride vont devoir, en particulier, expliquer comment la primauté qu'ils ont mise à la protection des droits des électeurs est compatible avec les prérogatives accordées par la Constitution fédérale aux législateurs locaux à propos des élections. Tout n'est donc pas fini sur le front des cours suprêmes. Les décisions qui prendra celle de Tallahassee, que ce soit à la suite des injonctions prononcées lundi par les neuf juges ou en appel du jugement du juge Sauls, restent susceptibles de recours devant la Cour de Washington.

Derrière leur jargon juridique, cette dernière a botté en touche. Divisée entre ceux qui ont été

nommés par des présidents démocrates et républicains et surtout entre libéraux et conservateurs, mais peu désireuse d'afficher ses différences et de dévaluer ainsi son image par une décision prise à une courte majorité, elle a préféré préserver son unanimité en renvoyant le dossier aux juges de Floride.

A charge pour ceux-ci soit de revenir sur leur décision dans le sens suggéré par leurs aînés, soit de la mieux justifier en se basant sur les arguments qui leur ont été suggérés, en particulier par Ruth Bader Ginsburg, l'un des deux magistrats nommés par Bill Clinton.

« W » peut se montrer satisfait de la manière dont sa plainte a été entendue, mais sans vraiment pouvoir crier victoire. Et Al Gore ne peut considérer comme une défaite que la Cour n'ait pas débouté son rival. Tous deux vont donc continuer de batailler devant les tribunaux de Floride.

Patrice de Beer

## La perplexité des experts à l'annonce des verdicts du 4 décembre

### NEW YORK

de notre correspondante

« On ne saura jamais vraiment qui a gagné en Floride. » La phrase du jour, prononcée dans la soirée devant une caméra par l'ex-sénateur républicain du Missouri John Danforth, est éminemment politique et d'une redoutable clarté. Pour M. Danforth, la journée du 4 décembre a été décisive pour George W. Bush : ainsi en ont décidé les juges et dans sa sagesse le peuple américain finira par s'incliner, même s'il est parfaitement plausible qu'en réalité, Al Gore ait recueilli plus de voix que lui le 7 novembre. « La démocratie n'est pas parfaite, c'est une erreur de croire qu'elle l'est », admet l'ancien sénateur.

Heureux sénateur ! Les juristes, eux, n'ont pas souvent l'occasion de manifester une telle hauteur de vues et pour ce qui est de la clarté, l'épreuve à laquelle ils ont été soumis toute la journée sur l'ensemble des chaînes télévisées, a été proprement inhumaine. Cela a commencé dans la matinée à Washington : « il n'y aura pas de décision de la Cour suprême aujourd'hui », assure l'un d'eux, catégorique. Soulagement un peu partout : on attend pour 14 heures la décision du juge N. Sanders Sauls à Tallahassee et c'est bien suffisant pour la journée. Une demi-heure plus tard, l'agence Associated Press annonce la décision de la Cour suprême des Etats-Unis, qui « a mis de côté » la décision de la Cour suprême de Floride sur le recompte manuel des voix dont elle était saisie.

Branle-bas de combat dans les réactions, où l'on essaie de comprendre. Balbutiements des experts, que les présentateurs de télévision somment d'interpréter sur le champ une simple phrase qu'ils ne voient même pas écrite. Choc des cultures. Des journalistes excédés finissent par mettre la main sur le texte de la décision de la Cour suprême, longue de sept pages, et se lancent dans une interprétation improvisée : incompréhensible. C'est bon pour Bush ou c'est bon pour Gore ?, s'impatientent les présentateurs. Pendant ce temps, les vrais juristes ont commencé à lire le vrai texte. Certains commencent à vraiment comprendre, mais ne parviennent toujours pas à vraiment l'expliquer.

## « RETOUR À LA CASE DÉPART »

« Voyons comment réagissent les états-majors des candidats », lance un présentateur. Manifestement, leurs juristes sont tout aussi mystifiés par le texte : « ils sont en réunion et attendent George W. Bush, qui doit rentrer de son ranch », explique

CNN à Austin (Texas). Devant la résidence d'Al Gore à Washington, la journaliste de MSNBC n'a guère plus de succès. Finalement, vers 13 heures, les avocats de M. Gore à Tallahassee commencent à apporter quelques lumières : « Ce n'est ni bon ni mauvais, ce n'est rien, dit l'un d'eux. Retour à la case départ. »

Entre-temps, le juge Sanders Sauls a annoncé qu'il repoussait sa décision à la fin de l'après-midi car il lui fallait, lui aussi, étudier l'arrêt de la Cour suprême. Ah, il y a donc un lien entre les deux, s'inquiète un journaliste ? « Imaginez que je suis un agent de la circulation, tente David Cardwell, expert en droit électoral. Eh bien, nous sommes à un rond-point : on tourne autour et là on peut sortir à la Cour suprême, là à la cour d'appel fédérale, là au tribunal du comté, etc. » C'est déjà plus clair. Encore plus clair, le P<sup>r</sup> John Yoo, juriste à Berkeley, soulignera le soir sur PBS : « L'Allemagne se battait sur deux fronts et elle a perdu. Alors Al Gore, qui se bat sur trois fronts !... »

S. K.

## La « bombe à retardement » en Seminole et Martin

### WASHINGTON

de notre correspondant

Le salut d'Al Gore viendra-t-il des comtés républicains de Seminole et de Martin ? Les plaintes de démocrates locaux contre ce qu'ils considèrent comme des fraudes ayant entaché les votes par correspondance, et qui seront examinées, mercredi 6 décembre à 8 heures du matin, par deux tribunaux de Tallahassee (Floride) pourraient, en effet, faire perdre à George W. Bush 7 515 votes, et donc la présidence. Ces plaintes – indépendantes de celles engagées par le vice-président – visent à faire annuler pour irrégularité les votes par correspondance de ces deux comtés, soit 15 000 à Seminole (où « W » l'avait emporté de 4 797 voix) et 9 773 à Martin (où « W » mène de 2 815 voix).

Selon une récente loi de Floride, présentée par les républicains après des fraudes massives lors de l'élection du maire de Miami, seul un électeur, un membre de sa famille ou son mandant peut demander un formulaire pour voter par correspondance. Or la directrice des élections de Seminole, Sandra Goard, une républicaine, a autorisé deux représentants du GOP à s'installer dans ses bureaux pour obtenir les informations nécessaires – en particulier le numéro de sécurité sociale – pour corriger eux-mêmes ces formulaires qu'elle avait auparavant rejetés comme incomplets. Ils y sont restés dix jours sans la moindre surveillance. Les démocrates qui avaient demandé à bénéficier du même privilège se seraient vu répondre « d'aller se

faire voir ». La situation est similaire à Martin.

« Nous n'avons fait que leur fournir une chaise », a dit M<sup>me</sup> Goard – ce que ses défenseurs qualifient de « violation mineure » et d'erreur « technique », voire « d'affaire de rien du tout ». Pas d'accord, répliquent les démocrates qui dénoncent une discrimination, voire « une inconduite et une collusion » qui ont vicié le résultat du scrutin.

Démocrates et républicains ont, à l'origine, prêté peu d'attention à l'initiative personnelle de M<sup>e</sup> Harry Jacobs à Seminole. Les amis d'Al Gore étaient plus préoccupés par leur propre stratégie de « compter tous les votes » dans la région de Miami et de Palm Beach ; demander le rejet de tant de votes ailleurs dans l'Etat aurait contredit le fond même de leur argumentation. Les partisans du gouverneur du Texas n'avaient pas non plus pris cette affaire très au sérieux, jusqu'au moment où ils ont réalisé qu'après avoir franchi le premier obstacle de procédure et être arrivé sur le bureau de la juge Nikki Clark – une noire, démocrate – cette plainte avait une chance d'aboutir. Ils ont donc multiplié les mesures dilatoires, demandant par exemple à M<sup>me</sup> Clark de se retirer, l'accusant de ne pouvoir être impartiale, étant donné que le gouverneur Jeb Bush venait de lui refuser une promotion. La magistrate a rejeté leur requête. Selon le Washington Post, cette affaire est devenue une « bombe à retardement » pour le candidat républicain.

P. de B.

## Le candidat démocrate avait finalement convaincu l'opinion de la nécessité d'un recompte des voix

### NEW YORK

de notre correspondante

Signe incontestable d'une élection qui joue les prolongations, les décorations de Noël ont fait leur apparition un peu partout, jusqu'au tour de la cheminée de la résidence du gouverneur du Texas à Austin, devant laquelle George W. Bush a brièvement reçu les jour-

nalistes lundi 4 décembre. Sur fond de bandanas et de boules rouges, M. Bush s'est félicité du verdict du juge Sanders Sauls à Tallahassee (Floride), puis a adopté un ton soudain très conciliant à l'égard de son adversaire, le vice-président Al Gore. Devrait-il reconnaître sa défaite, a demandé la presse ? « C'est toujours une décision difficile, a es-

quivé le gouverneur. Je suis convaincu qu'il placera les intérêts du pays au-dessus des siens. »

C'est un ton nouveau pour M. Bush, dont le coéquipier Dick Cheney appelait encore la veille Al Gore à la télévision à cesser le combat. Dick Cheney que, par erreur, M. Bush a appelé « le vice-président » lundi à plusieurs reprises. Fort de sa victoire judiciaire du jour, « W » peut sans doute se permettre quelque générosité à l'égard de M. Gore. Mais c'est aussi une manière de reconnaître que, au bout d'un mois de bataille post-électorale, Al Gore a réussi à maintenir, et même à susciter une cohésion derrière lui dans les rangs démocrates et au sein de l'électorat qu'il serait bien avisé de ne pas négliger lorsque, vraisemblablement, il accèdera à la Maison Blanche fin janvier.

Cela n'a pas toujours été le cas. Dans les deux semaines qui ont suivi le scrutin, Al Gore s'est battu seul, avec sa garde rapprochée et sa famille. Aucun élan de sympathie, aucun mouvement de solidarité ne s'est élevé de son électorat pour soutenir ses revendications de recompte manuel du vote en Floride. Contrairement aux républicains, les troupes démocrates ne se sont pas mobilisées, ne sont pas descendues dans la rue ; les élus locaux des comtés de Floride où l'élection était contestée ne se sont que mollement battus. Des dissensions sont même apparues, les sénateurs Breaux et Torricelli, l'élu noir du Congrès Charles Rangel, certains pour-

voyeurs de fonds de la campagne d'Al Gore comme Peter Buttenwieser se sont ouvertement inquiétés d'une crise prolongée et ont conseillé à M. Gore de se retirer.

## COMBAT DE DROITS CIVIQUES

Le premier verdict de la Cour suprême de Floride, favorable à certains recomptes manuels le 21 novembre, a fourni un précieux répit au tandem Gore-Lieberman. Mais c'est surtout l'agressivité des républicains et du camp Bush dans les jours qui ont suivi, puis la hâte des autorités de Floride à proclamer des résultats incomplets et l'agitation du Parlement local républicain qui ont ressoudé les démocrates autour de leur candidat. La contestation par George W. Bush et son émissaire à Tallahassee, Jim Baker, de la légitimité de la Cour suprême, les accusations de « vol d'élection » formulées à l'égard d'Al Gore, ces attaques en règle contre des institutions et le ton général du discours républicain ont beaucoup choqué Joe Lieberman, juriste de formation et ancien attorney general du Connecticut.

Plus le temps a passé, plus les deux hommes, selon leur entourage, ont acquis la fermeté et profonde conviction qu'ils avaient gagné la Floride et qu'il leur fallait seulement obtenir le droit de recompter les voix pour le prouver. M. Lieberman a vécu cette affaire d'autant plus personnellement qu'il avait, pendant la campagne, consacré beaucoup de temps à cet

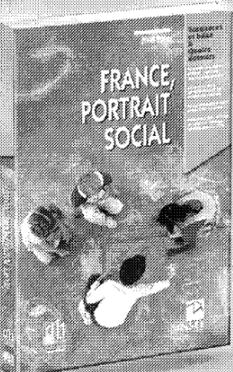
Etat dont il avait parié, à juste titre, qu'il pouvait basculer du côté démocrate.

A son crédit, l'équipe Gore n'a pas cherché à rappeler son avance de plus de 300 000 voix sur M. Bush dans le total national, pour ne pas déstabiliser les institutions. Elle a évité aussi de faire monter le niveau de la rhétorique et, contrairement à M. Bush, ne s'est pas interdit de mentionner la possibilité de la défaite, rendant l'issue plus facile pour tous.

Aujourd'hui, d'après les sondages, M. Gore a convaincu plus de la moitié de l'opinion que les voix méritaient d'être recomptées. L'électorat noir en particulier voit dans cette bataille un nouveau combat de droits civiques et même au stade actuel, lorsqu'il devient clair que M. Bush sera, selon toute vraisemblance, le prochain occupant de la Maison Blanche, l'opinion soutient parfaitement la nécessité de laisser la justice suivre son cours jusqu'au bout. « Je suis absolument persuadé qu'Al Gore a gagné la Floride avec un nombre non négligeable de voix, mais que toutes n'ont pas compté. C'est une tragédie », déclarait lundi soir l'ex-sénateur démocrate Dale Bumpers. L'autre tragédie, c'est que dans une bataille où un Bill Clinton aurait su enflammer ses concitoyens, Al Gore, lui, malgré tous ses efforts, n'a jamais réussi à leur communiquer la moindre passion.

Sylvie Kauffmann

## Panorama de la société française



Octobre 2000  
215 pages - format 16 x 24  
Réf. : FPOSOC00  
Prix 79 FF - 12,04 €



Septembre 2000  
175 pages - format 16 x 24  
Réf. : CCJEU00  
Prix 79 FF - 12,04 €



En vente à l'INSEE et en librairie - www.insee.fr

# Vache folle : les farines carnées sont interdites dans toute l'Europe pendant au moins six mois

Les ministres européens décident également de soutenir la filière bovine

Après plusieurs semaines d'atermoiements sur les meilleurs moyens de lutter contre la crise de la vache folle, les ministres européens de l'agri-

culture ont finalement décidé, lundi 4 décembre à Bruxelles, l'interdiction, pour une période d'au moins six mois, des farines car-

nées dans tous les pays membres de l'Union. Ils ont également annoncé une série de mesures de soutien à la filière bovine.

## BRUXELLES

de notre bureau européen

Lundi 4 décembre peu avant minuit, Jean Glavany, ministre français de l'Agriculture, qui venait de présider une session spéciale du conseil agricole consacrée à la lutte contre l'épidémie de l'ESB (encéphalopathie spongiforme bovine, ou maladie de la vache folle), apparaissait satisfait de l'accord obtenu. Les Quinze ont largement repris à leur compte les propositions émises il y a quelques jours par la Commission européenne, lesquelles s'inspiraient pour partie du dispositif sanitaire mis en place par la France.

Le premier point de l'accord concerne l'interdiction totale et temporaire (pour une durée de six mois) de l'usage des farines carnées dans l'alimentation de tous animaux d'élevage des pays de l'Union. Cette mesure avait été écartée, car jugée disproportionnée, quinze jours plus tôt par la Commission comme par le Conseil. Depuis, des cas de vache folle ont été identifiés en Espagne et en Allemagne (aujourd'hui, seule l'Italie, parmi les grands producteurs, reste officiellement indemne d'ESB), ce qui a conduit ces deux pays – ainsi que l'administration bruxelloise – à modifier radicalement leur position.

A la demande de plusieurs Etats membres, il a été entendu que les farines de poisson pourraient en revanche continuer à être utilisées. L'Allemagne et la Finlande ont voté contre la proposition de la Commission et la Belgique s'est abstenue. Berlin s'était rallié à l'idée d'interdire les farines, mais aurait voulu que la décision porte aussi sur les graisses animales. Pour des raisons techniques, la Commission, suivie par la majorité du Conseil, a estimé que ce n'était pas nécessaire.

## REDONNER CONFIANCE

Alors qu'ils étaient hier réticents à élargir la liste des abats à risque dénommés « matériaux à risque spécifiés » ou MRS (il a fallu quatre ans pour valider une première liste de « MRS » devant obligatoirement être écartés de la chaîne alimentaire), les Quinze ont approuvé sans problème l'inclusion dans cette liste de la totalité des intestins de tous les bovins. Rien n'est ainsi oublié pour tenter de redonner confiance aux consommateurs. C'est encore en pensant à ces derniers, naturellement plus soupçonneux à l'égard de la viande étrangère, que certains pays (l'Autriche, l'Espagne et l'Italie) ont arrêté récemment des mesures d'embargo à l'encontre des animaux et des viandes françaises, alors même que l'incidence de l'ESB dans l'Hexagone demeure très en dessous du seuil qui est considéré comme dangereux.

Le comité scientifique directeur de la Commission ayant jugé ces



mesures aux frontières injustifiées, un « appel » est lancé aux Etats membres en cause pour qu'ils lèvent leurs embargos avant le 1<sup>er</sup> janvier 2001. Compte tenu de la lenteur des procédures devant la Cour de justice, la Commission ne dispose pas de véritables moyens

de coercition pour imposer son point de vue, comme en témoigne dans le passé l'échec de ses tentatives pour amener la France à lever son embargo sur les viandes britanniques.

Il y a quinze jours, le Conseil agricole avait adopté un double pro-

gramme de tests de dépistage. Le premier porte sur les animaux dits « à risque » âgés de plus de trente mois et débute le 1<sup>er</sup> janvier 2001. Le second, qui prévoit l'extension des tests à l'ensemble des bêtes de plus de trente mois, doit être mis en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> juillet. Pour compléter ce dispositif, la Commission avait proposé que les animaux de plus de trente mois non testés soient achetés par les pouvoirs publics et éliminés. Un tel programme vise un objectif de santé publique autant que la stabilisation du marché. Du fait de la baisse notable de la consommation, ce dernier est engorgé et il importe de le dégager pour permettre le redressement des cours. Pour y parvenir, la Commission aura à sa disposition les achats d'intervention, plus coûteux et soumis à des règles strictes, et les « achats pour destruction ».

Quelle sera la part dévolue à chacune des deux méthodes de soutien ? Selon le choix effectué, ce ne sont pas les mêmes animaux qui seront retirés du marché : vaches âgées dans le cas d'« achats pour destruction », animaux mâles excédentaires dans le cas des achats d'intervention. « Il ne serait pas raisonnable d'opérer à l'avance une répartition entre les deux formules. Il faut agir avec souplesse en fonction de la situation sur le marché. Mais nous voulons donner la préséance à l'achat-destruction », a commenté Franz Fischler, commissaire à l'agriculture.

Il reviendra au comité de gestion (où siègent tant la Commission que les Etats membres) de régler les modalités de l'opération et d'en assurer le suivi, étant entendu que 70 % du coût de l'opération seront pris en charge par le budget européen. En France, la solution consistera sans doute à accélérer les tests dans les races à viande afin d'éviter la destruction des bêtes qui constituent l'orgueil du cheptel national.

Philippe Lemaître

## La FNSEA se déclare « satisfaite »

Les deux principaux syndicats agricoles français font une lecture différente des termes de l'accord obtenu à Bruxelles. La FNSEA, qui se déclare « satisfaite », estime que la forte mobilisation des éleveurs français et, notamment, les nombreuses manifestations organisées lundi 4 décembre dans différentes régions ne sont pas étrangères au résultat obtenu. « Si les conclusions sont de nature à rassurer les consommateurs, de nombreuses questions demeurent quant à l'aide aux éleveurs, au calendrier des mesures, à leur financement et à leur harmonisation à l'échelon de l'Union européenne. »

« Si nous sommes satisfaits des mesures concernant l'extension des tests, nous persistons à penser que la destruction des animaux âgés est une absurdité, souligne, de son côté, Julien Bertau, l'un des porte-parole de la Confédération paysanne. Plus généralement, nous observons que la Commission n'a toujours pas saisi l'essentiel, à savoir que la crise majeure de la vache folle nous impose d'en finir avec le productivisme agricole. »

## COMMENTAIRE

### UN DÉFI SANITAIRE ET SCIENTIFIQUE SANS PRÉCÉDENT

Qui aurait prédit, il y a quelques semaines encore, que l'Union européenne interdirait toute forme d'utilisation des farines carnées et s'engagerait à organiser le dépistage de tous les bovins âgés de plus de trente mois destinés à la consommation humaine ? Ces deux mesures apparaissent, d'un strict point de vue scientifique, comme deux décisions essentielles permettant de réduire le risque de recyclage du prion pathologique dans les espèces animales et dans l'espèce humaine. Mais si la pre-

mière peut être rapidement mise en œuvre des lors que les capacités de stockage et de destruction ont pu être trouvées, il en va différemment pour la seconde.

Aucun pays au monde n'a encore organisé, quelle que soit la pathologie, de dépistage biologique systématique de l'ensemble des bovins destinés à l'abattoir et la tâche est ici compliquée du fait que ce dépistage impose non pas un prélèvement sanguin et urinaire mais une biopsie de tissu du tronc cérébral prélevée sur l'animal mort. Ce tissu doit ensuite être analysé dans un laboratoire spécialisé et, en cas de résultat positif, un examen de confirmation doit être pratiqué. Seule la Suisse – depuis 1998 – et la France – depuis juin 2000 – ont commencé à lancer des programmes expérimentaux de dépistage sur des échantillons dû-

ment sélectionnés de leur cheptel. Ces programmes ont démontré la complexité de l'organisation technique à mettre en place et la somme des compétences scientifiques et vétérinaires qui doivent être réunies.

Les Quinze pourront-ils organiser en six mois un dépistage systématique remplissant toutes les garanties scientifiques ? Une majorité des pays de l'Union préférera-t-elle – avec l'aide financière de Bruxelles – déclarer impropres à la consommation et détruire les bêtes de plus de trente mois ? En France, principal pays concerné de par ses habitudes alimentaires et la taille de son cheptel, les experts estiment que, du fait de l'expérience déjà acquise, l'objectif du 1<sup>er</sup> juillet 2001 pourra être tenu.

Jean-Yves Nau

# Les Quinze et la Turquie s'accordent sur un « partenariat d'adhésion »

Les susceptibilités d'Ankara ont été ménagées

## BRUXELLES

de notre bureau européen

Les Quinze se sont mis d'accord sur une formule de « partenariat d'adhésion » avec la Turquie et celle-ci convient aux autorités d'Ankara comme à celles d'Athènes : tel est le résultat essentiel de la réunion, lundi 4 décembre, des ministres européens des affaires étrangères. En ce qui concerne l'ensemble de la stratégie d'élargissement de l'Union, les ministres se sont bornés à confirmer les conclusions du « document stratégique » adopté, le mois dernier, par la Commission européenne. Sur ce point, Hubert Védrine a rappelé qu'il est souhaitable d'accélérer le processus de négociations avec les douze pays candidats, conformément au cadre « ambitieux et réaliste » proposé par Günter Verheugen, le commissaire européen chargé de l'élargissement.

En clair, l'Union rappelle qu'elle est prête à accueillir les premiers candidats « à partir de la fin de 2002 », ce qui ne signifie pas grand-chose. Les « Treize », qui seront présents, jeudi 7 décembre, à Nice, lors de la première journée du sommet européen, ne se font d'ailleurs aucune illusion : la stratégie d'élargissement de l'Union y sera bien évoquée, mais en dépit des souhaits des pays candidats, il n'est pas question pour les Quinze de fixer la moindre date de fin des négociations. Celle du 1<sup>er</sup> janvier 2003 ne sera, à l'évidence, pas respectée et, compte tenu des délais de ratification, il est probable que les premiers élus n'intégreront pas l'UE avant 2005.

## ASSURANCES GRECQUES

Un pas important vient cependant d'être franchi avec la Turquie, qui n'allait pas de soi tant les relations entre Ankara et les Quinze s'étaient durcies ces dernières semaines. La Commission, en particulier, avait inclus la solution au problème de Chypre (divisée entre Turcs et Grecs) parmi les critères politiques qu'Ankara devait respecter pour pouvoir prétendre accéder au plein statut de pays candidat à l'Union. Les Turcs s'étaient dits « trahis » par une telle exigence, qu'ils considéraient comme contraire aux conclusions du sommet d'Helsinki, en décembre 1999, lequel, en effet, n'a pas établi de lien direct entre la démarche d'adhésion et la résolution du problème chypriote ainsi que celui concernant la souveraineté d'une poignée d'îlots en mer Egée.

La solution trouvée par les Quinze – dont Ismaël Cem, le ministre turc des affaires étrangères, s'est félicité, lundi, qu'elle prenne en compte les « opinions » et les « susceptibilités » turques à propos de Chypre et de la mer Egée – est, comme l'a souligné Hubert Védrine, un exemple de « marquerie » diplomatique. « En accord avec les conclusions d'Helsinki, et dans le contexte du dialogue politique » (avec Athènes), l'Union européenne déclare soutenir

fermement les efforts du secrétaire général des Nations unies pour parvenir à un « règlement pacifique » du différend sur Chypre. Ce même « dialogue politique » est invoqué s'agissant des « disputes de frontière », ce qui vise le conflit en mer Egée. M. Védrine a indiqué avoir obtenu dimanche des assurances de Georges Papandréou, le ministre grec des affaires étrangères, et a précisé que les Quinze, « donc la Grèce », considèrent qu'il s'agit d'un « bon accord ».

Athènes avait insisté jusque-là pour qu'un lien explicite soit établi entre la question chypriote et les critères politiques qu'Ankara doit remplir pour obtenir le statut de pays candidat. La décision des Quinze

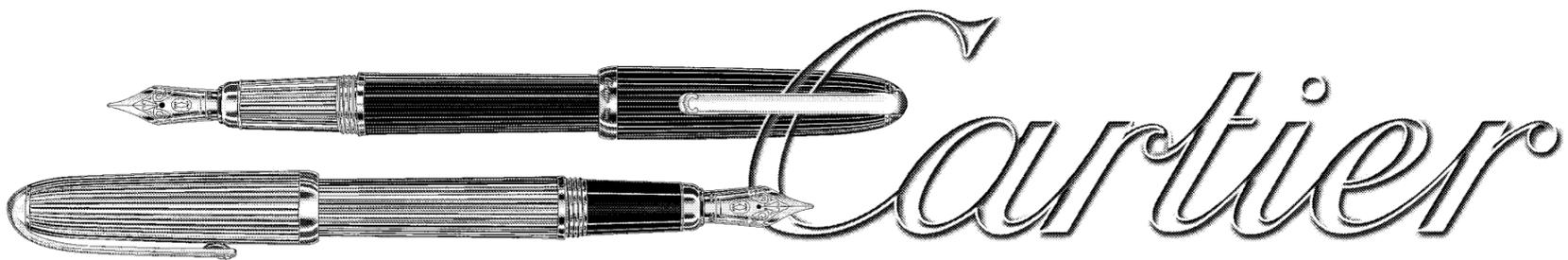
## Un grave crise financière

Une délégation du Fonds monétaire international, arrivée d'urgence à Ankara, a entamé, lundi 4 décembre, des négociations avec les autorités du pays sur la question du versement immédiat de fonds d'assistance supplémentaires pour surmonter un manque de liquidités sur les marchés financiers. La crise a été déclenchée en partie par l'enquête ordonnée après la mise sous tutelle de dix banques en difficulté. Huit d'entre elles avaient été placées sous le contrôle de l'Etat en décembre 1999. En octobre, le Conseil de supervision des banques a demandé la saisie de deux établissements supplémentaires. Des dizaines de personnalités très en vue, et notamment le neveu de l'ancien président Süleyman Demirel, ont été arrêtées pour fraude.

La banque centrale a été contrainte de puiser dans ses réserves pour injecter quelque 6 milliards de dollars sur les marchés financiers afin de faire face à la crise de confiance qui a suscité des retraits massifs de capitaux. Les taux interbancaires ont atteint 1 300 %, lundi. – (Corresp.)

constitue donc une avancée pour la Turquie, mais celle-ci est relative. Dans son « document de stratégie », la Commission européenne avait souligné le très long chemin que la Turquie doit parcourir – notamment s'agissant de l'établissement de la démocratie et de l'Etat de droit – avant de pouvoir rejoindre le peloton des douze pays candidats qui sont d'ores et déjà placés dans une position de pré-adhésion. Pour ne prendre que le seul chapitre du respect des droits de l'homme, le rapport soulignait : « Par rapport à l'année dernière, la situation ne s'est cependant guère améliorée et la Turquie ne remplit toujours pas les critères de Copenhague. »

Laurent Zecchini



En vente dans les boutiques Cartier et chez les distributeurs agréés : (75) PARIS 1<sup>er</sup> - Casty • PARIS 8<sup>ème</sup> - Élysées Stylos Marbeuf • PARIS 17<sup>ème</sup> - Stylos Wagram • (21) DIJON Oréo • (35) RENNES - Autograph' • (35) SAINT-MALO Autograph' • (42) SAINT-ÉTIENNE - J. Chalet • (76) LE HAVRE La Maison du Stylo • (98) MONACO - La Régence Informations autres distributeurs agréés : 01 42 18 43 83

# L'état d'urgence et le couvre-feu ont été décrétés en Côte d'Ivoire

En dépit des violences de lundi, qui ont fait au moins trente morts parmi les manifestants fidèles à l'opposant Alassane Ouattara, le président Gbagbo affirme que les législatives se tiendront le 10 décembre

Le président ivoirien, Laurent Gbagbo, a instauré un couvre-feu et décrété l'état d'urgence, lundi 4 décembre, au terme d'une journée de violentes manifestations des partisans d'Alassane Ouattara, exclu des légis-

tives du dimanche 10 décembre. Trente personnes au moins ont trouvé la mort au cours des affrontements. Le couvre-feu restera en vigueur jusqu'au 12 décembre, a annoncé le chef de l'Etat dans une allocution télévisée.

Face à ce qu'il a qualifié d'« escalade injustifiée, intolérable de la violence », le chef de l'Etat a précisé que l'armée avait reçu l'ordre d'appuyer la police et la gendarmerie pour le maintien de l'ordre. « Je ne veux pas laisser

la Côte d'Ivoire devenir un pays qui va de putsch en putsch », a indiqué Laurent Gbagbo avant d'assurer que les élections législatives se tiendront dimanche comme prévu. (Lire aussi page 14.)

## ABIDJAN

de notre envoyé spécial

Le président Laurent Gbagbo a tiré, lundi soir 4 décembre, les conséquences d'une folle journée de « casse » à Abidjan, où des dizaines de milliers de jeunes manifestants, partisans de l'ancien premier ministre, Alassane Ouattara, déclaré inéligible au scrutin législatif de dimanche prochain, ont livré des batailles de rue aux forces de l'ordre. Pour mettre fin aux destructions et aux violences qui, selon les amis de M. Ouattara, ont fait trente morts, il a décrété l'état d'urgence pour une semaine, un couvre-feu nocturne et la réquisition de l'armée pour le maintien de l'ordre. « La campagne électorale continue », a-t-il déclaré dans son discours radio-télévisé, ainsi résumé : « Ordre est donc donné aux policiers, aux gendarmes et aux militaires de toutes les armées de s'opposer par tous les moyens, partout sur le territoire national, aux semeurs de troubles ».

Le chef de l'Etat est longuement revenu sur la raison qui a jeté les foules dans la rue : la décision de

la Cour suprême d'invalider la candidature de M. Ouattara, jugé de « nationalité douteuse ». Sans mentionner le motif invoqué contre le chef du Rassemblement des républicains (RDR), un parti d'opposition, Laurent Gbagbo s'est érigé en ardent défenseur de l'indépendance de la justice. Invoquant « trente ans de combat politique » pour l'avènement d'un Etat de droit en Côte d'Ivoire, il a promis de ne jamais agir « en sous-main auprès du pouvoir judiciaire pour que celui-ci cesse de dire ce qu'il pense être le droit ». Pour avoir résisté aux « énormes pressions » exercées sur lui, dont certaines venues de l'étranger, il s'est dit d'autant plus « fier » de ne pas être intervenu dans une décision qu'il s'est montré résolu à mettre en œuvre. « J'ai le devoir de l'appliquer et je la ferai appliquer », a-t-il martelé.

Ainsi s'achevait un dialogue, amorcé dans la nuit de dimanche à lundi, avec le RDR, un temps prêt à reconsidérer son appel au boycottage des urnes. Or, « des promesses faites et des assurances don-

nées », aucune n'aurait été tenue, a affirmé le président ivoirien. Egrenant les actes de vandalisme et les agressions qui ont marqué la journée (dont la mort d'un fonctionnaire du trésor public, égorgé

préfet a été chassé par la population. Une église y aurait été brûlée et un poste de gendarmerie attaqué.

Ces jours-ci, de nombreux notables des régions septentrionales

## Projet génocidaire ?

Le fantasme d'un « projet génocidaire » est nourri dans la presse du RDR d'Alassane Ouattara. Le terme a été employé, dans une longue interview publiée la semaine dernière dans *Le Patriote*, par le porte-parole du Conseil supérieur des imams, Aboubacar Fofana. Après les tueries ayant suivi la présidentielle du 22 octobre, qui ont fait - officiellement - 171 victimes, dont nombre de partisans du RDR, il a estimé qu'il y avait eu « un plan d'action initialement établi » et, dans chaque quartier, « des groupes d'animation pour faire ce travail ».

L'imam, qui n'a « aucun complexe » pour qualifier Alassane Ouattara de candidat des adeptes de l'islam, n'hésite pas non plus à affirmer que, depuis le milieu des années 1990, il est « question d'exterminer la communauté musulmane » en Côte d'Ivoire, soit près de la moitié de la population. - (Corresp.)

sur les lieux de son travail, il a dénoncé « une escalade de violences inacceptable ». Il a aussi relevé des tentatives sécessionnistes dans le nord, notamment à Kong, le fief familial des Ouattara, d'où le sous-

ont déclaré vouloir empêcher la tenue des élections législatives. Lundi matin, *Le Patriote*, l'organe du RDR, a publié, à la « une », la carte du pays déchiré entre le nord et le sud, légendée : « La Côte

d'Ivoire au bord de la sécession ».

De son côté, le RDR impute la responsabilité des désordres au président. Ayant accepté de transformer leur « grande marche nationale de protestation » en un meeting dans le stade d'Abidjan, les responsables du parti reprochent aux autorités d'avoir réprimé leurs manifestants, « alors qu'ils ne voulaient se rendre que sur le lieu du rassemblement ». De fait, dès huit heures du matin, des milliers de jeunes, dont certains armés de barres de fer ou de machettes, se sont massés aux abords du temple du football, en plein centre-ville. « Il ne faut pas entrer ici, c'est un piège de la police », affirmaient-ils devant les portes du stade, grandes ouvertes. Porté par des camarades, un homme, blessé par balles, grièvement touché au ventre, a failli ne pas être évacué. « Il ne faut pas l'emmener à l'hôpital ! », hurlaient des jeunes, souvent torse nu. Là-bas, ils vont l'achever ! »

Lundi, le meeting dans le stade n'a donc jamais eu lieu. Quand, à midi, des dirigeants du RDR ont enfin rejoint leurs militants, laissés pendant des heures sans encadrement, ce n'était que pour constater l'impossibilité de s'adresser à eux, faute de sonorisation. A qui la faute ? Arrêté dans la matinée, le responsable du parti pour l'organisation et la mobilisation, Kafane Koné, n'était pas là pour trouver une solution. « Monsieur Ali, qu'est-ce qu'on fait ? » a fini par demander un jeune « laveur de taxi » au porte-parole du RDR, Ali Coulibaly. Lequel, au demeurant également arrêté par la suite, s'est contenté de répondre : « Marchez en ville ! ».

Peu après 13 heures, l'immense cortège s'est mis en route vers le siège de la télévision, dans le quartier résidentiel de Cocody. Tandis que les kiosques autour du stade, réduits en bois de chauffe, étaient partis en fumée, quelques voix anonymes lancaient : « Tous à la RTI ! », la radio-télévision ivoirienne. « On la prend ! »

« Ordre est donc donné aux policiers, aux gendarmes et aux militaires de toutes les armées de s'opposer par tous les moyens, partout sur le territoire national, aux semeurs de troubles »

On redoutait alors d'assister à la répétition du soulèvement populaire qui, le 25 octobre, avait porté Laurent Gbagbo au pouvoir, face au général Guéi, le chef de la junte. Mais les nuages de gaz lacrymogène l'ont emporté sur les colonnes de fumée noire qui montaient des barricades de pneus incendiés. Autour de l'église Saint-Jean, une bataille rangée a opposé des jeunes criant « Gbagbo doit partir, Ouattara ou la mort ! » aux blindés légers de la brigade anti-émeutes. A la tombée de la nuit, celle-ci avait repoussé les jeunes assaillants, ensuite dispersés sans pitié et parfois poursuivis jusque dans leurs quartiers, y compris par des civils partisans du président munis de bâtons.

« On marchera toute la semaine. Vous allez voir demain », menaçait alors Amadou, 16 ans, « porteur à la gare », avant de s'apercevoir que, sur le programme du RDR largement distribué, la journée de mardi était réservée à une « pause-bilan ». L'état d'exception, imposé jusqu'au lendemain des législatives, la rendra obligatoire.

RDC : le président Kabila écarte un ministre poursuivi par la justice belge

Il s'y est refusé pendant quatre mois. Mais, finalement, le président du Congo-Kinshasa, Laurent-Désiré Kabila, a compris qu'il avait besoin d'un ministre des affaires étrangères qu'il pouvait envoyer en mission à l'étranger. D'autant que son pays est en guerre et l'épicentre d'un conflit régional, et que le chef de la diplomatie devrait être de préférence itinérant, constamment entre deux avions. Or, depuis le 12 juillet, ce n'était plus le cas d'Abdoulaye Yerodia Ndombasi. A cette date, le mandat d'arrêt international lancé contre lui, en avril, par un « petit juge » belge, Damien Vandermeersch, a été communiqué à toutes les polices du monde. Aussi, contraint et forcé, le président congolais vient-il de révoquer M. Yerodia, qui était pourtant un ami de longue date.

A l'automne 1996, quand le « rebelle » Kabila entame sa marche sur Kinshasa, avec l'aide du Rwanda, M. Yerodia, psychanalyste d'obédience lacanienne installé à Paris, décide de le rejoindre dans le maquis. Ensuite, aux côtés du « tombeur de Mobutu », d'abord comme son directeur de cabinet, puis comme ministre des affaires étrangères, il n'a cessé de s'exprimer, mais rarement avec diplomatie. Lorsque, en août 1998, l'armée rwandaise se retourne contre celui qu'elle a fait « roi » au Congo, jugé « ingrat », Abdoulaye Yerodia désigne l'ennemi à la radio nationale comme « des insectes qu'il faut écraser ». Tout le monde comprend qu'il parle des Tutsis, l'ethnie minoritaire au Rwanda, victime d'un génocide mais, depuis juillet 1994, au pouvoir à Kigali et majoritaire au sein de l'armée. Les Hutus exterminateurs n'avaient-ils pas traité les Tutsis de « cancrelats » ? A Kinshasa et dans les zones gouvernementales à l'intérieur, la chasse aux Tutsis commence.

## « INCITATION AU MEURTRE »

A Bruxelles, le juge Vandermeersch instruit une plainte pour « incitation à la haine raciale et au meurtre » en vertu d'une loi de 1993, qui confère à la justice belge « compétence universelle » pour la répression de violations graves du droit international. « La loi belge participe à une tendance croissante générale demandant davantage de responsabilités pour les crimes contre les droits humains », se félicite l'association américaine Human Rights Watch. M. Yerodia se défend. Il se voit en « patriote » ayant appelé à la résistance « contre des agresseurs et non pas contre une race », après que le Rwanda eut « créé de toute pièce » une rébellion contre le pouvoir en place. Le Congo, représenté par M<sup>e</sup> Jacques Vergès, saisit la Cour internationale de justice à La Haye, faisant valoir que « le mandat d'arrêt litigieux interdit pratiquement au ministre de sortir de son pays ». Mise en délibéré le 21 novembre, la décision est en suspens.

Mais Laurent-Désiré Kabila a perdu patience. Pour la seconde fois en trois mois, le président de la République démocratique du Congo a choisi de remanier son gouvernement. Abdoulaye Yerodia a été muté et nommé à la tête du ministère de l'éducation nationale, tout en conservant cependant son rang de ministre d'Etat.

Son successeur, Léonard She Okitundu, un juriste respecté, était auparavant en charge du portefeuille des droits de l'homme. « Pour l'Histoire et la vérité », il a publié des « livres blancs » sur les exactions commises - dans les zones qu'ils contrôlent - par les rebelles soutenus par le Rwanda. Il ne manquera pas de rappeler à la communauté internationale, outre son inaction actuelle, qu'elle n'a inculpé aucun responsable de l'armée rwandaise impliqué dans les persécutions de réfugiés hutus à travers le Congo qui, d'octobre 1996 à mai 1997, ont fait près de 200 000 morts...

Stephen Smith

S. Sm.



De courts séjours de rêve aux quatre coins de l'Europe

Cet hiver, c'est le week-end tous les jours!

Du 10 décembre 2000 au 27 janvier 2001 - ou même jusqu'au 3 mars 2001 dans la plupart des hôtels, nos tarifs spécial week-end sont valables tous les jours de la semaine.

Profitez du tarif Weekender Plus - nos prix très avantageux comprennent l'hébergement et le petit déjeuner buffet complet pour 2 adultes et 2 enfants.

Offrez-vous la petite escapade que vous méritez et venez goûter à l'accueil chaleureux des hôtels Holiday Inn, où le personnel se fera un plaisir de répondre au moindre de vos désirs. Plus de 300 hôtels vous attendent...

Milan (3 hôtels) ..... FF 720  
Turin (2 hôtels) ..... FF 620 & FF 800  
Plus 16 destinations supplémentaires en Italie.

**SUISSE**  
Lausanne ..... FF 550  
Plus 3 destinations supplémentaires en Suisse.

**ROYAUME-UNI**  
Ashford ..... FF 560  
Londres (11 hôtels) ..... FF 770 - FF 1600  
Plus 57 destinations supplémentaires au Royaume-Uni.

Plus 164 autres hôtels Holiday Inn ailleurs en Europe et sur d'autres continents.

\*Express by Holiday Inn hôtel (86 hôtels en Europe - petit déjeuner continental)



Visitez: [www.weekenderplus.com](http://www.weekenderplus.com)  
Appelez: 0800 905999

La formule Weekender Plus existe également dans les hôtels Crowne Plaza en France, de même que partout en Europe et ailleurs.

Les prix mentionnés sont des prix maximum, valables dans les hôtels participants, tous les jours du 10 décembre 2000 au 27 janvier 2001 - ou même jusqu'au 3 mars 2001 dans de nombreux hôtels. Offre valable dans la limite des chambres disponibles allouées au programme Weekender Plus. Les prix s'entendent par chambre, par nuit, et comprennent le petit déjeuner buffet pour au maximum 2 adultes et 2 enfants jusqu'à 12 ans partageant la chambre de leurs parents. Une durée de séjour minimum peut être appliquée. Les prix sont payables en monnaie locale. Les prix en devises FF sont donnés à titre indicatif et basés sur la contre-valeur approximative du prix local. Les conditions générales complètes du programme peuvent être obtenues sur demande via le numéro vert repris ou via [www.weekenderplus.com](http://www.weekenderplus.com).

# Le mouvement israélien La Paix maintenant demande l'évacuation des colonies de peuplement

Le nombre de logements construits dans les territoires a augmenté de 52,5 % depuis les accords d'Oslo

Le nombre de logements construits dans les colonies juives des territoires palestiniens a augmenté de 52,5 % depuis la signature, en 1993, des ac-

cords d'Oslo sur l'autonomie palestinienne, a indiqué, lundi 4 décembre, le mouvement israélien La Paix maintenant. Selon le mouvement,

des milliers de logements ont été construits depuis l'arrivée au pouvoir, en mai 1999, du gouvernement travailliste d'Ehoud Barak.

## JÉRUSALEM

de notre correspondant

La coïncidence ne pouvait être plus significative : le jour même où, pour assurer la sécurité des colons, Israël ouvrait dans la bande de Gaza une nouvelle route tracée d'urgence sur des terres palestiniennes saisies en tout arbitraire, le mouvement pacifiste La Paix maintenant rendait public, lors d'une conférence de presse tenue à Jérusalem, lundi 4 décembre, le résultat de mois de travaux concernant les colonies. La conclusion, minutieusement chiffrée, conforte ce que n'ont cessé de répéter les autorités palestiniennes : non seulement la colonisation a connu un rythme soutenu depuis l'arrivée d'Ehoud Barak au pouvoir, en mai 1999, mais le plan du premier ministre visant à négocier l'annexion de trois blocs de colonies, où vivent quelque 80 % des colons, est « impraticable » sans morceler le territoire palestinien. Autrement dit, sans maintenir l'une des raisons majeures du conflit.

Il n'est pas facile de s'y retrouver dans le maquis des chiffres lorsqu'il s'agit de colonisation. Les données sont éclatées entre plusieurs ministères qui répugnent à ouvrir leurs dossiers. Et pourtant, il y a un mois, La Paix maintenant avait révélé que les colonies recevaient quelque 1,2 milliard de shekels (environ 300 millions de dol-

lars) au titre du budget de 2001. Réparties entre les ministères des transports, du logement, de l'agriculture, des finances et du commerce, ces allocations budgétaires nouvelles établissaient qu'en dépit d'un discours visant à la signature d'un accord de paix les autorités israéliennes n'avaient guère

Gaza, répartis en 161 implantations, dont 90 comptent moins de 500 habitants. S'ajoutent à ces colonies les quartiers juifs construits autour de Jérusalem, sur des territoires annexés après la guerre de 1967 et qui comptent quelque 180 000 habitants.

Depuis 1993, année où furent si-

en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, pour des programmes de logements et d'équipements liés à la construction. Ces chiffres vont de pair avec une augmentation de la population des implantations (+ 72 % entre décembre 1993 et décembre 2000), des routes de contournement pour que les habitants puissent accéder à leur colonie sans traverser des villes arabes, des démolitions de maisons palestiniennes (740 maisons détruites entre fin 1994 et novembre 2000), et même des jours de bouclage consécutifs à divers incidents.

« Oslo a laissé croire qu'il était possible de faire la paix sans s'attaquer au problème de la colonisation, a déclaré l'un des dirigeants de La Paix maintenant. Nous pensons qu'il n'en est rien. Seule une évacuation quasi totale des colonies le permettra. » Pour des raisons géographiques, prenant en compte le besoin de continuité territoriale du futur Etat palestinien, l'organisation pacifiste estime qu'Israël ne peut négocier l'annexion de plus de 5,5 % de territoires palestiniens, contigus à la frontière de 1967, sur lesquels vivent 42 % des colons. Les autres colonies devront être « graduellement, et dans un délai raisonnable », démantelées et leurs habitants rapatriés à l'intérieur des frontières de 1967.

La Paix maintenant se dit convaincu que le démantèlement des colonies est une idée aujourd'hui majoritairement acceptée en Israël, et encore plus depuis que la reprise des affrontements impose aux soldats et aux réservistes d'aller faire leur service dans les territoires.

Georges Marion

## Mise en garde d'un ancien chef du Shin Beth

Ami Ayalon, ancien chef du Shin Beth, le service de sécurité intérieure israélien, a mis en garde, lundi 4 décembre, contre un « système d'apartheid » dans les territoires palestiniens. « Israël doit choisir rapidement l'environnement où il souhaite vivre car le modèle actuel, où se mêlent des caractéristiques de l'apartheid, n'est pas compatible avec les principes juifs », a-t-il dit. Il a regretté qu'Israël n'avance, dans la plupart des cas, dans le processus de paix qu'après une explosion de violence. Il a également déploré que le gouvernement refuse de libérer des prisonniers du Fatah, mouvement « avec lequel nous avons signé la paix », et qu'il remette en liberté des terroristes en échange de soldats israéliens faits prisonniers, citant comme exemple le Hezbollah chiite libanais. « Quelle leçon les Palestiniens peuvent-ils en tirer ? », s'est-il interrogé. — (AFP)

changé leurs pratiques anciennes.

La même conclusion peut être tirée en ce qui concerne la construction de logements dans les colonies. D'après La Paix maintenant, qui a compilé les chiffres émanant des services israéliens et palestiniens, et y a ajouté ses propres études et observations, quelque 200 000 colons vivent aujourd'hui en Cisjordanie et dans la bande de

gnés les accords d'Oslo, le nombre des logements dans les colonies a augmenté de 52,5 %. Le rythme de la construction, qui s'était maintenu sous le gouvernement de Benyamin Nétyanyahou, ne s'est pas ralenti sous celui d'Ehoud Barak, puisque 2 830 logements ont été construits depuis son arrivée au pouvoir. Durant la même période, 3 500 appels d'offres ont été lancés

## L'hymne soviétique revient en Russie avec de nouvelles paroles

### MOSCOU

de notre correspondant

En avant vers le passé ! Le 31 décembre, les premiers vœux de nouvel an du président Vladimir Poutine seront conclus par l'hymne soviétique. La Russie renoue avec l'hymne choisi par Staline en 1943, puis supprimé par Boris Eltsine en 1994. Après deux mois de débats animés, un projet de loi a été soumis par le Kremlin au Parlement, lundi 4 décembre, et devrait être adopté en urgence : il prévoit comme « symboles de l'Etat » l'aigle tsariste à deux têtes, le drapeau tricolore blanc-bleu-rouge, l'hymne soviétique avec de nouvelles paroles et le drapeau rouge comme bannière de l'armée.

Adieu donc Boris Eltsine, qui avait imposé seul, sans consulter le Parlement, un nouvel hymne national : c'était une musique du compositeur russe Mikhaïl Glinka, une marche quelque peu soporifique et à laquelle manquait un texte. Il y a deux mois, Vladimir Poutine recevait le cinéaste Nikita Mikhalkov, fils de Sergueï Mikhalkov, l'auteur des paroles de l'hymne soviétique, aujourd'hui âgé de quatre-vingt-sept ans. Deux options s'opposaient : un retour à la flamboyante musique stalinienne, connue de tous, mais en changeant le texte ; un simple ajout de paroles à la mélodie de Mikhaïl Glinka ?

Selon les sondages, une large majorité de Russes souhaitent retrouver l'hymne de l'URSS. La plupart des partis politiques également. Le Parti communiste bien sûr, mais également les Agrariens, Unité (le parti du président), et Notre patrie-Toute la Russie, la formation de Iouri Loujkov, maire de Moscou, et de l'ancien premier ministre Evgueni Primakov. Seuls les libéraux, ce qu'il reste de dissidents et de mouvements de défense des droits de l'homme, mais aussi l'Eglise orthodoxe, s'opposent à ce symbole « du totalitarisme, de la répression sanglante et de l'empire ».

« Une majorité du peuple est pour », a souligné pour sa part M. Poutine, lundi à la télévision, et si nous devons interdire l'utilisation de tous les symboles adoptés avant et après la Révolution d'octobre, alors cela signi-

fie que nos mères et nos pères ont vécu en vain et cela, je ne peux l'admettre, ni avec mon cœur ni avec ma tête. » Ajoutant que le drapeau rouge « devait retrouver une place digne dans l'Histoire », M. Poutine a demandé à « ceux qui n'approuvent pas cette décision de ne pas diviser la société ».

L'hymne en question, composé par Alexandre Alexandrov, général major et fondateur des Chœurs de l'Armée rouge, a été sélectionné en 1943 au terme d'un concours lancé dans tout le pays. Alors que l'URSS était dévastée par les armées nazies, une commission d'experts siégea durant un mois et demi dans un Bolchoï réquisitionné pour écouter les 223 textes et mélodies proposés. Staline choisit.

### COMME AU BON VIEUX TEMPS

Mais les paroles ? Comme au bon vieux temps, Guennadi Seleznev, président communiste de la Chambre des députés, a proposé un « grand concours ». Mikhalkov père, héros du travail socialiste deux fois décoré de l'ordre de Lénine, a repris du service. Après la mort de Staline, il avait déjà dû supprimer du texte le nom du dictateur. « Le grand Lénine a illuminé notre voie, Staline nous a formés, il nous a inspirés », était devenu « Le parti de Lénine et la force du peuple nous mènent vers le triomphe du communisme ».

La nouvelle version pourrait être : « L'aigle russe s'envole et le drapeau tricolore, symbole de la patrie, mène les peuples de la Russie vers la victoire ». De son côté, Evgueni Primakov, dont un des hobbies est d'écrire des vers, a inspiré un autre texte à un « collectif » de son parti : « Aujourd'hui, les destinées de la Russie sont entre nos mains, unissons-nous, citoyens de Russie, pour bâtir un pays heureux pour l'éternité ». Mais peu importent les paroles : les Russes, en entendant la musique d'Alexandrov, reprendront sans doute le texte connu depuis l'enfance, et qui célèbre les grandes heures du communisme.

François Bonnet

## Arménie : un militant « antinationaliste » jugé à Erevan

LE COMITÉ de soutien à Achod Beleyan, ancien ministre arménien de l'éducation, incarcéré à Erevan depuis plus d'un an et demi, a alerté *Le Monde* sur l'imminence du jugement qui doit être rendu contre cette figure de proue des « antinationalistes » arméniens, à l'issue d'une parodie de procès commencée le 10 janvier. L'acte d'accusation s'étant totalement effondré, c'est lors d'une audience tenue à huis clos, le 5 octobre, en l'absence de l'accusé et de son avocat, empêchés d'y assister, que huit ans de prison ont été requis contre M. Beleyan, de même que six et trois ans contre deux femmes professeurs, co-inculpées dans son affaire.

Cet acharnement s'expliquerait par les prises de position politiques de M. Beleyan, notamment sa visite courageuse à Bakou en 1992, en pleine guerre azéro-arménienne, qui avait fait scandale.

Le parti qu'il a créé est un des rares à accepter les compromis prônés par les institutions internationales pour le haut Karabakh. Enfin, candidat à la présidentielle de 1998 pour tenter de se faire entendre, il avait engagé une procédure judiciaire en soulevant le caractère inconstitutionnel de la candidature de l'actuel président, Robert Kotcharian, qui semble avoir particulièrement irrité ce dernier.

### TÉMOIGNAGES EXTORQUÉS

M. Beleyan, physicien de formation devenu directeur d'un complexe d'écoles expérimentales, puis député, est accusé d'abus de pouvoir et de détournements de fonds publics (*Le Monde* du 15 juillet 1999). Mais toutes les « parties civiles » entendues – à l'exception d'une seule, qui entretenait des rapports conflictuels avec l'inculpé – sont venues expli-

quer, au cours des premières audiences, dans quelles conditions, parfois dramatiques, leurs premiers témoignages leur avaient été extorqués « par pressions, menaces et parfois chantage ». C'est la conclusion d'un rapport rédigé à l'issue d'une mission menée à Erevan, en mars 2000, par l'Association française des avocats et juristes arméniens (Afaja).

Ce rapport met également en évidence l'absence de cohérence des poursuites engagées. Malgré sa publication, le tribunal a encore durci le déroulement des audiences, en excluant l'avocat et l'accusé, au motif qu'ils en perturbaient le bon déroulement, en mobilisant les forces de l'ordre face au public et aux journalistes présents, puis en déplaçant les dernières audiences dans l'enceinte même de la prison.

Sophie Shihab

## Le dalai-lama affirme avoir renoué le contact avec la Chine

DHARAMSALA. Le dalai-lama a annoncé, lundi 4 décembre, à Dharamsala (Inde), où il vit en exil, qu'il avait renoué le contact avec Pékin. A l'occasion de la célébration du 50<sup>e</sup> anniversaire de son investiture en tant que chef de l'Etat tibétain, il a précisé que son frère Gyalo Thondup s'était rendu fin octobre en Chine à la demande des autorités de Pékin. Celui-ci est revenu avec un message dont le dalai-lama a refusé de révéler la teneur. « J'ai ensuite envoyé un message en Chine disant que je voulais envoyer une sorte de délégation », a ajouté le dalai-lama, précisant qu'il n'avait pas encore reçu de réponse.

Comme on lui demandait si ce dialogue naissant pouvait signaler un changement de la part de la Chine, le dalai-lama a répondu : « Il est trop tôt pour le dire. » « Ce qui est essentiel n'est pas [de savoir] si nous parviendrons ou non à un accord (...) mais que nous nous rencontrions face à face. » — (AFP)

## La répression s'accroît en Papouasie indonésienne

BANGKOK. Neuf partisans de l'indépendance ont été tués en fin de semaine en Irian Jaya (Papouasie occidentale) par les forces de l'ordre indonésiennes. Lundi 4 décembre, un cinquième membre du présidium du Congrès papou, organisation indépendantiste, le pasteur Herman Awom, a été arrêté par la police pour subversion. Djakarta a envoyé des renforts de troupes dans cette province secouée par un fort mouvement séparatiste et annoncé que 37 navires de guerre participaient à des manœuvres dans les eaux qui l'entourent.

De son côté, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, qui occupe la moitié orientale de la grande île de Papouasie, a annoncé avoir renforcé la surveillance de sa frontière terrestre avec l'Indonésie. Arrêté le 1<sup>er</sup> décembre, Theys Eluay, président du Congrès papou, a toutefois demandé aux indépendantistes de garder leur calme. — (Corresp.)

## L'Ethiopie et l'Erythrée vont signer un accord de paix à Alger

ASMARA/ADDIS-ABEBA. L'Ethiopie et l'Erythrée ont été invitées par le président Abdelaziz Bouteflika à signer, mardi 12 décembre à Alger, un « accord de paix global » qui doit mettre un terme à leur conflit de frontières, vient d'indiquer Yemane Gebremeskel, porte-parole du président de l'Erythrée. Cette guerre a coûté la vie à plusieurs dizaines de milliers de personnes depuis mai 1998.

L'accord prévoit la création d'une « commission neutre » chargée de délimiter la frontière entre les deux pays et fixe une procédure pour régler les questions de compensation liées au conflit. Des officiers des deux pays s'étaient rencontrés au cours du week-end à Nairobi (Kenya) avec leurs homologues de la force onusienne de maintien de la paix (4 500 hommes) stationnée de part et d'autre de la frontière de près d'un millier de kilomètres entre les deux Etats. Le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, est attendu dans la région à partir de mercredi. — (AP)

**ALFRED DUNHILL**

Stylos AD 1000 et AD 2000 en Fibre de Carbone  
à partir de 2 495 FF

15, rue de la Paix, Paris - 51, rue François Ier, Paris - 9, La Croisette, Cannes  
Galerie du Métropole, Monte-Carlo - Liste des revendeurs agréés au 01 44 13 93 93

**ÉCONOMIE** Un rapport du Conseil d'analyse économique (CAE), placé auprès du premier ministre, analyse, sous la plume de Jean Pisani-Ferry, les conditions du « plein-

emploi » à l'horizon 2010. L'économiste souligne que ce n'est pas « en continuant sur une voie déjà tracée que pourra être atteint cet objectif ». ● LE CAE recommande de compléter

l'actuelle politique de la demande par une politique de l'offre, en permettant « une application souple » des 35 heures et en amplifiant les baisses de charges. Il estime que le plan

d'aide au retour à l'emploi (PARE), proposé par le Medef et la CFDT, « va dans le bon sens ». ● L'ALLEMAGNE fait reculer le nombre de ses demandeurs d'emploi, mais elle se heurte à

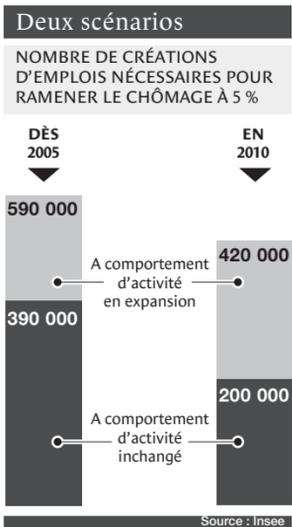
un chômage structurel, notamment à l'Est, et doit faire appel à l'immigration pour pourvoir les emplois générés par la croissance (lire page 7 et notre éditorial page 15).

# Le plein-emploi suppose que Lionel Jospin infléchisse sa politique

Ancien conseiller de Dominique Strauss-Kahn, Jean Pisani-Ferry estime, au nom du Conseil d'analyse économique, que « ce n'est pas en continuant sur une voie déjà tracée » que le gouvernement atteindra l'objectif fixé par le premier ministre. Il approuve le principe du PARE

**NAGUÈRE** décrété « vieille lune », le plein-emploi est devenu un enjeu politique. Lionel Jospin a restauré l'expression, en août 1999, devant les socialistes réunis à La Rochelle. Aujourd'hui, il est clair que ce sera le cœur du projet, appuyé sur son bilan, qu'il proposera aux Français en 2002 : d'ici à 2010, la France devrait faire partie du club des pays dont le taux de chômage tourne autour de 5 %, ou moins. Déjà, les Etats-Unis, les Pays-Bas, la Norvège, le Portugal, le Danemark et l'Irlande ont atteint cet eldorado. Même si plus de 2 millions de personnes sont encore inscrites à l'ANPE (9,4 % de la population active), la baisse du chômage, mois après mois, accredit cet objectif. Pour lui donner corps, le premier ministre a chargé, en mai, Jean Pisani-Ferry, membre du Conseil d'analyse économique (CAE), de travailler sur le sujet. « Les résultats obtenus (...) rendent aujourd'hui plausible la reconquête du plein-emploi d'ici à la fin de la décennie. C'est l'ambition du gouvernement », écrivait M. Jospin dans sa lettre de mission.

En présentant son rapport, mardi 5 décembre, l'ancien conseiller économique de Dominique Strauss-Kahn souligne la visée politique du projet, qui « n'est ni un rêve ni un slogan ». « La société du plein-emploi reste notre horizon, le plein-emploi est son contrat fondateur », affirme-t-il. Et d'insister : le plein-emploi « ne va pas de soi. Il relève



Le scénario d'activité en expansion intègre l'arrivée sur le marché du travail de 2,8 millions d'actifs supplémentaires (moins de 24 ans et plus de 55 ans notamment).

d'un choix collectif, dont il faut énoncer les termes. Et il est ambitieux ». A M. Jospin, donc, de tracer la voie. Présenté dans ses grandes lignes au gouvernement, mi-septembre, ce rapport a servi à Elisabeth Guigou. Dès son entrée en fonctions, la ministre de l'emploi s'était saisie de ce thème porteur et avait baptisé 2000 « année du siècle

», avec 500 000 créations d'emplois. A l'avenir, néanmoins, le rythme devrait ralentir.

Rien n'est acquis. Pour parvenir à 5 % de chômage en 2010, M. Pisani estime que l'économie française devra créer entre 300 000 et 400 000 emplois par an, nettement plus que ce que prévoient l'Insee, le ministère de l'emploi ou Bercy. Fort de l'expérience des années Rocard, en 1988-1989, où la croissance, avec un taux de chômage ramené à 8,9 %, n'avait été qu'« un feu de paille », l'économiste met en garde contre la facilité : ni la croissance ni les mesures pour l'emploi adoptées jusqu'ici ne suffiront à remplir le contrat. Il dessine « une stratégie pour le plein-emploi ».

● **La croissance devra se maintenir à au moins 3 % par an d'ici à 2010.** « Pour fixer les idées », il n'y aura pas de plein-emploi sans ce niveau d'activité. « Une telle performance est loin d'être hors d'atteinte, mais elle suppose que la croissance puisse nettement dépasser 3 % dans les phases d'accélération cyclique (pour compenser les inévitables ralentissements) et surtout qu'un rythme aussi soutenu soit maintenu sur une longue période », écrit l'auteur. Problème : « Depuis quinze ans, la croissance française, appréciée sur une période de dix ans n'a jamais été supérieure à 2,5 % », ajoute-t-il.

● **La page de la modération salariale ne doit pas être tournée trop brutalement.** Ou bien il faut

draît « se fixer des objectifs de croissance plus élevés encore ». En clair, il faut négocier une sortie en douceur de la modération salariale prônée depuis trois ans par le gouvernement. Avec la hausse du prix du pétrole et des revendications salariales, des accords 35 heures, qui s'accompagnent dans 47 % des cas d'un gel des salaires, pourraient être révisés, comme le demande la CGT.

● **Une politique de l'offre devra compléter la politique de la demande** menée depuis 1997 par le gouvernement pour stimuler la croissance. L'ancien conseiller de Bercy en appelle ainsi à une « application souple » de la réglementation des 35 heures et des heures supplémentaires. Il estime, en effet, qu'avec « l'apparition de difficultés de recrutement », qui coïncide avec « un chômage encore massif », la situation est préoccupante et nécessite de corriger le tir. Ce n'est pas, dit-il, « en continuant sur une voie déjà tracée que pourra être atteint l'objectif » du plein-emploi.

● **Le sous-emploi doit être combattu**, en luttant, notamment, contre les « trappes à inactivité » qui ne rendent pas financièrement intéressante la reprise d'un emploi. M. Pisani préconise l'instauration d'« un impôt négatif », soit le versement, par l'Etat, d'une allocation pour ceux qui travaillent. L'économiste s'intéresse aussi à la situation des plus de 55 ans, dont le

taux d'activité est ridiculement bas en France (36 % pour les 55-64 ans). Pour inverser cette tendance, l'auteur réclame la fin des subventions aux préretraites, la mise en place d'une formation aujourd'hui réduite à zéro pour cette population et une modification des règles du calcul des retraites afin de rendre le système « plus incitatif au travail ».

**Le plein-emploi « ne va pas de soi. Il relève d'un choix collectif dont il faut énoncer les termes. Et il est ambitieux »**

● **Le divorce entre demande de travail qualifié et non qualifié doit être résorbé.** Pour encourager l'embauche des non-qualifiés, le rapport recommande d'amplifier la baisse des charges sociales sur les bas salaires. Il prône aussi un accompagnement personnalisé des chômeurs. « Le PARE [plan d'aide au retour à l'emploi négocié par les partenaires sociaux] va dans le bon sens », commente M. Pisani. S'agissant du travail qualifié et compte

tenu des besoins, importants, de l'Etat pour remplacer des fonctionnaires partis à la retraite, il suggère de rendre plus progressives en fonction du salaire les cotisations sociales et de développer la formation. L'immigration pourrait servir, mais seulement « à la marge », de variable d'ajustement.

● **La Banque centrale européenne (BCE) devra mener une politique monétaire souple**, tandis que les Etats devront réduire leur endettement. « Malheureusement, prévient M. Pisani, cela n'est pas acquis (...) : le déficit structurel de la zone euro devrait s'accroître à nouveau en 2001, tandis que la politique monétaire se durcit. Alors que son chômage reste comparativement très élevé, la zone euro semble s'éloigner du "policy mix" qui a fait le succès de la croissance américaine. » L'économiste reste ébloui par la réaction d'Alan Greenspan, le président de la Réserve fédérale, qui, en 1995, a fait « crédit » à l'économie, « en prenant des risques » : M. Greenspan n'avait pas, en effet, relevé les taux, alors même que le chômage atteignait 6 % et que tout le monde, conseillers de Bill Clinton compris, s'y attendait en raison des risques d'inflation. Ce n'est qu'en 1999 que cette décision interviendra. M. Pisani rêve d'une meilleure coordination entre la BCE et les Etats.

Virginie Malingre et Isabelle Mandraud

## Une société non pas sans chômage mais où le chômage ne dure pas

**AU PAYS** du plein-emploi, le travailleur se ferait rare. Courtisé par l'entreprise, il connaîtrait de moins en moins le risque du chômage, comme en 1975, lorsque la probabilité qu'un salarié âgé de 25 à 39 ans prenne le chemin de l'ANPE était limitée à 2,4 %. En 1995, cette probabilité avait atteint 10,5 %... Mais, étant entendu que le « zéro chômage » s'apparenterait « à rendre le travail obligatoire », qu'est-ce que le plein-emploi, au juste ? 3 % de chômage ? 5 % ? 6 % ? Sur cette question, les économistes en sont réduits à bricoler, faute de pratique.

Apparu pour la première fois en 1913 dans la littérature économique, le concept du plein-emploi n'a réellement été exploité que par Keynes, dans les années 30, puis développé par l'Anglais William Beveridge, en 1944. Par la suite, les chocs pétroliers et l'arrivée d'un chômage de masse ont remis le plein-emploi au rang des vieilles lunes. Dans son rapport, Jean Pisani-Ferry expose trois définitions et en privilégie une. La première consisterait à s'en tenir au chômage structurel - estimé à 9 % lors de la conférence sur l'emploi et les 35 heures organisée par le gouvernement le 10 octobre 1997 -, c'est-à-dire à un taux qui n'accélère pas l'inflation. Une confusion inacceptable, pour l'auteur.

La deuxième piste se réfère à la méthode de Maastricht, qui prend pour repère la moyenne des trois meilleures performances européennes. « A cette aune, écrit M. Pisani, le plein-emploi correspondait, au printemps 2000, à un taux de chômage de 2,8 % ou de 3,5 % si l'on exclut de la moyenne le Luxembourg, dont la petite taille ne fait pas une référence pertinente ». Le sous-emploi pouvant « se loger ailleurs que dans le chômage », par ailleurs calculé différemment d'un pays à l'autre, l'ancien conseiller de Bercy préfère prendre pour modèle Beveridge et raisonner sur la durée du chômage, c'est-à-dire lorsque « le nombre de places vacantes [est] supérieur au nombre de candidats à un emploi » et que « le chômage se ramène à de brefs intervalles d'attente ». Au plein-emploi correspondrait donc un taux de chômage d'« équilibre » de 3,5 %, - avec une durée moyenne

de recherche d'un nouvel emploi de trois mois, et de six mois pour les nouveaux entrants sur le marché du travail - M. Pisani estimant que 5 % constitue un « objectif d'étape ». A ce niveau, cela signifie qu'un million de travailleurs restent privés d'emploi. « La société du plein-emploi ne sera pas une société sans chômage, mais une société où le chômage ne durera pas », justifie M. Pisani. Même dans la meilleure conjoncture du monde, des emplois seront toujours détruits, estime-t-il. C'est le cas pour 10 % d'entre eux, chaque année, en France.

### PLUS DE « WORKING POORS »

Malgré un niveau élevé persistant du chômage, rien n'autorise à étayer, selon l'auteur, la thèse, populaire il y a peu encore, de la « préférence française pour le chômage ». A ses yeux, le quintuplement des sommes consacrées à la politique de l'emploi, en proportion du PIB, depuis 1973, suffit à démontrer le contraire.

Une société de plein-emploi, c'est aussi, et surtout, une société d'actifs. Selon M. Pisani, la hausse du taux d'activité des 15-24 ans, liée au cumul emploi-formation et à la baisse de la scolarité, ainsi que l'activité plus soutenue des plus de 55 ans, signifie, dès 2000, une population d'actifs supérieure de 360 000 par rapport aux prévisions faites en 1996. Avec près de 800 000 personnes supplémentaires en 2010, la population active, loin de décroître, continuerait donc d'augmenter. Pour M. Pisani, les départs prématurés des plus de 55 ans sont anormales et constituent une véritable « discrimination à l'embauche ». Ils sont les seuls aujourd'hui, à être exclus de la baisse du chômage (lire ci-contre). Or, si l'inactivité a longtemps « semblé faire consensus », c'est parce qu'elle était d'abord perçue, tout en contribuant à en allonger la durée, comme une alternative au chômage. Il reste qu'abondance d'emplois signifie, aussi, une augmentation prévisible des « working poors ». En France, une récente étude de l'Insee estimait à 1,3 million ces travailleurs pauvres.

I. M.

## Créations d'emplois : la fin des années grasses

1998, 1999 et 2000 resteront au « palmarès du siècle ». Voici venir le retour à la normale

**Une croissance plus riche en emplois**

LA PROGRESSION DE L'EMPLOI : ÉVOLUTION COMPARÉE

Emplois créés sur 3 ans	1987-1989		1997-1999	
	1987-1989	1997-1999	1987-1989	1997-1999
<b>Emploi salarié concurrentiel non agricole et des départs</b>				
► Evolution spontanée (solde des embauches et des départs)	649 000	603 000	-	-
► Effet du temps partiel	40 000	50 000	+	+
► Effet des 35 heures	0	67 000	+	+
► Effet des allègements de cotisations	0	106 000	+	+
► Effet de mesures ciblées (contrat initiative emploi, exonération sur les salariés,...)	24 000	6 000	-	-
<b>Total (A)</b>	<b>713 000</b>	<b>832 000</b>	<b>+</b>	<b>+</b>
<b>Autres types d'emplois</b>				
► Emploi non salarié non agricole	11 000	27 000	+	+
► Emploi agricole	-172 000	-50 000	+	+
► Emploi non marchand aidé (CES, TUC, ...)	-56 000	98 000	+	+
(dont emplois jeunes)	(0)	(170 000)		
► Emploi non marchand (fonctionnaires)	243 000	164 000	-	-
<b>Total (B)</b>	<b>26 000</b>	<b>239 000</b>	<b>+</b>	<b>+</b>
<b>EMPLOI CIVIL TOTAL (A+B)</b>	<b>739 000</b>	<b>1 071 000</b>	<b>+</b>	<b>+</b>
<b>CROISSANCE DU PIB</b>	<b>+ 3,9 %</b>	<b>+ 3,1 %</b>		

Source : Dares

Les 35 heures, les allègements de cotisations et les emplois-jeunes ont permis de créer plus d'emploi avec moins de croissance.

tions sur les bas salaires ont largement participé à cette évolution, même si leur impact est difficile à mesurer. Les entreprises ont ainsi été incitées à substituer du travail peu qualifié au capital. La réduction du temps de travail et la création des emplois-jeunes ont également participé de ce mouvement. Mais ces mesures ont pour caracté-

ristique d'être à effet temporaire ; « leur impact devrait donc progressivement s'amenuiser », estime M. Pisani. Pour la mise en place des 35 heures, en tout cas, c'est une évidence : c'est en 2000 qu'elles ont eu leur effet maximal, avec, selon le gouvernement, un peu moins de 160 000 créations d'emplois en glissement annuel. Dès 2001, le ralentissement devrait être sensible, même si un rebond est probable, en 2002, avec l'extension des 35 heures aux PME.

### GAINS DE PRODUCTIVITÉ ACCRUS

De la même manière, le temps partiel, qui participe aussi à l'enrichissement de la croissance en emplois, devrait marquer le pas, sous l'effet de la réduction du temps de travail - qui en affecte mécaniquement l'attrait - et de la limitation, dans ce cadre, des incitations au temps partiel. Quant aux emplois-jeunes, l'essentiel du programme de M. Jospin a été mis en œuvre. Enfin, les allègements de charges pour les bas salaires

devraient avoir, avec le temps, une moindre incidence sur les créations d'emplois.

Tous ces éléments concordent pour que la croissance soit, à l'avenir, moins riche en emplois qu'elle ne l'est aujourd'hui. Cela signifie que les gains de productivité par tête devraient se redresser au cours des années à venir. D'autant plus que l'ancien conseiller économique de M. Strauss-Kahn envisage même que la durée du temps de travail remonte, après 2005, sous l'effet de la baisse du chômage et d'un recours croissant aux heures supplémentaires. « A long terme, il n'y a d'ailleurs pas de raisons de tenir pour intangible la norme des 35 heures, et aucune loi économique n'oblige à ce que la durée du travail baisse continuellement », estime M. Pisani. L'Insee envisage d'ailleurs que les gains de productivité reviennent sur une tendance de 2 % par an, à partir de 2004, à comparer à 1,2 % par an sur la période 1996-2000. La Dares, au ministère de l'emploi et de la solidarité, anticipe également cette remontée, même si elle prévoit qu'elle sera un peu plus tardive.

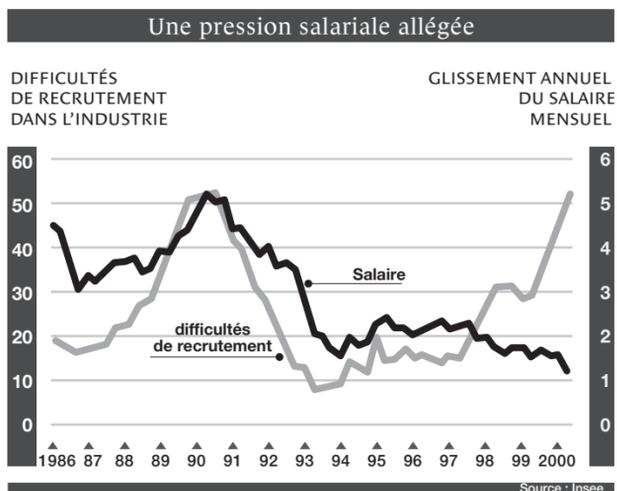
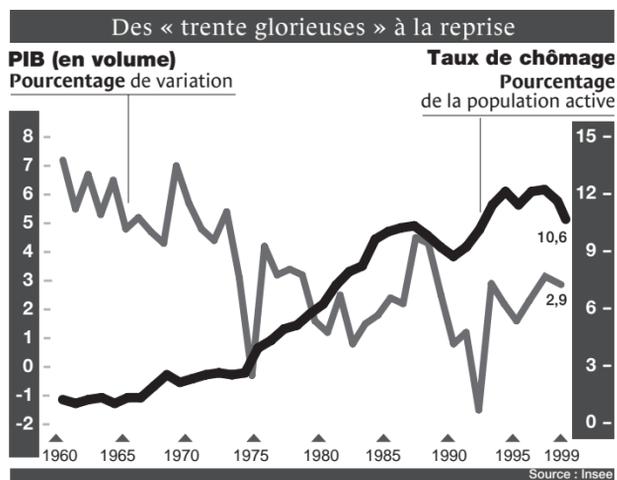
Pour M. Pisani, il est important que cette évolution, qui correspond en quelque sorte à un retour à la normale, se fasse en douceur. Il faut « tirer pleinement les bénéfices des politiques d'enrichissement du contenu en emplois de la croissance mises en place ces dernières années », estime M. Pisani. « Il ne faut pas tourner prématurément la page de la croissance riche en emplois. Y mettre fin trop rapidement, en particulier pour satisfaire des aspirations salariales, impliquerait de se fixer des objectifs de croissance plus élevés encore » que 3 % par an, en moyenne, d'ici à 2010 pour atteindre, à cet horizon, le plein-emploi.

Le message est clair. La modération salariale, qui prévaut en France depuis trois ans, a permis aux entreprises de consacrer plus de moyens à l'embauche qu'aux augmentations de salaires. Ce partage entre emploi et salaires reviendra, lui aussi, aussi sur une tendance plus normale, mais il ne faudrait pas, pour M. Pisani, que cela se fasse trop brutalement.

V. Ma.

### La baisse du chômage ne bénéficie pas aux plus de 50 ans

Commencée à la fin de 1997, la baisse du chômage, qui s'est accélérée en 1998 et 1999, profite aujourd'hui à toutes les catégories de demandeurs d'emploi, les jeunes comme les chômeurs de longue durée. Même le nombre de RMistes a commencé, timidement, à décroître, en 2000, pour la première fois. Une seule catégorie reste en retrait à l'égard du mouvement, celle des salariés âgés. Passé cinquante ans, un chômeur « a entre trois et six moins de chances d'être embauché qu'une personne de 25 à 49 ans » peut-on lire dans le rapport du CAE. Fin 1999, quelque 490 000 personnes âgées de 55 à 59 ans étaient en préretraite, ce qui équivaut, selon Jean Pisani-Ferry, à 2 points de taux de chômage... Aux Etats-Unis, relève encore l'auteur, les services, avec notamment la « nouvelle économie », fondée sur les technologies de l'information, ne témoignent pourtant d'« aucune discrimination visible » à l'encontre des plus de 50 ans, dont les probabilités de réemploi ne diffèrent pas de celle des autres catégories.



Depuis trois ans, la politique de modération salariale a conduit, jusqu'ici, à déconnecter difficultés de recrutement et tensions salariales.

## Les Pays-Bas font face aux « embarras de la richesse »

**AMSTERDAM**  
de notre correspondant

Qu'il est loin le temps où les Pays-Bas affichaient un taux de chômage à deux chiffres ! Il faut remonter au début des années 80 pour trouver un pourcentage de 11 % de la population active en quête d'un emploi. Les chiffres les plus récents du bureau central des statistiques annoncent un modeste 2,6 % pour septembre 2000, soit 181 000 personnes au chômage. Un chiffre à faire rêver n'importe quel ministre français de l'emploi.

Les recettes néerlandaises pour en arriver là sont connues. Regroupées sous l'appellation « modèle néerlandais », elles trouvent leur origine dans un marché passé, en 1982, entre employeurs et salariés : création d'emplois contre modération salariale. Mais, au contraire de l'image d'Épinal habituellement véhiculée par les Néerlandais eux-mêmes, les partenaires sociaux ne se sont pas entendus à la première minute pour sauver leur pays du désastre annoncé (chômage en hausse vertigineuse, dette croissante, déficit budgétaire en augmentation, etc.). Invité récemment à Amsterdam à un symposium sur l'avenir du modèle néerlandais, Ruud Lubbers, premier ministre à l'époque des accords de Wassenaar, rappelait : « J'ai mis la pression. Soit les partenaires s'entendaient à l'amiable, soit le Parlement votait une série de lois contraignantes allant dans le même sens. »

Au cours des deux décennies suivantes, les Néerlandais ont en quelque sorte affiné leur modèle : le travail à temps partiel s'est développé, jusqu'à représenter plus du tiers du total des emplois, ce qui constitue un record en Europe. Les gouvernements successifs ont également mis la main à la pâte : les finances publiques ont été assainies, et l'exercice 2000 se terminera sur un excédent budgétaire de 1 %, tandis que la dette ne représente plus que 56,6 % du PIB. La protection sociale a été partiellement privatisée. Mais la méthode a ses particularités. Le système social doit financer 900 000 actifs en incapacité de travail, fruit d'une loi généreuse dans l'idée, mais appliquée de façon laxiste.

### PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE

D'autre part, certains experts attribuent la baisse du chômage à d'autres facteurs. Ainsi Alfred Kleinknecht, professeur d'économie de l'innovation à l'Université technique de Delft, affirme-t-il que cette tendance est en partie le résultat d'une faible croissance de la productivité. Entre 1991 et 1999, celle-ci a atteint 1,3 % aux Pays-Bas contre 1,9 % pour la moyenne de l'Union européenne. Autre chif-

fre inquiétant : entre 1960 et 1973, la productivité a augmenté de 6 %. Elle n'a crû que de 3,5 % entre 1974 et 1979, et de 1,2 % entre 1996 et 1999. Alfred Kleinknecht en conclut que le fameux modèle ressemble sur ce point à la culture du « travail intensif », chère à l'Europe de l'Est.

En situation de quasi-plein-emploi, les Pays-Bas font face à un problème immédiat et visible : le manque de main-d'œuvre. Les pages d'annonces des quotidiens enflent, le secteur tertiaire est prêt à tout pour embaucher. La chaîne de supermarchés Albert Heijn offre même un téléphone portable

### Décrite générale dans les pays de l'OCDE

La baisse du chômage a été générale dans les pays de l'OCDE, au cours des dernières années. En 1999, les Pays-Bas et la Norvège (3,3 %), les États-Unis (4,2 %), le Portugal (4,5 %) et le Danemark (5,2 %) étaient parvenus à réduire le chômage aux alentours ou en dessous de 5 %, rejoignant le Japon, longtemps champion du plein-emploi.

Au sein même de l'Union européenne, « généralement tenue pour un camp retranché du sous-emploi », selon l'expression du rapport Pisani-Ferry, « sept pays enregistraient en 1993 un taux de chômage supérieur à 10 %, et un seul se situait en dessous de 5 %. Au printemps 2000, les pays où il excédait 10 % n'étaient plus que quatre » - la France, l'Italie, la Grèce et surtout l'Espagne, en dépit d'une décrite rapide dans ce dernier pays. En revanche, « six pays se situaient en dessous de 5 % ». L'Irlande détient le record de baisse, puisqu'elle est passée, entre 1986 et 1999, d'un taux de 16,8 % à 5,7 %.

à toute nouvelle recrue dans ses magasins. Interrogés par le VNO-CW, l'association des employeurs néerlandais, quatre patrons de PME sur cinq affirment avoir du mal à trouver des candidats à l'embauche. En outre, les fédérations syndicales veulent enfin toucher les fruits de la croissance et exigent des augmentations de salaires supérieures à l'inflation. « Tout cela entrave la croissance des entreprises entre 20 et 500 salariés », affirme le VNO-CW. Bref, les Pays-Bas risquent de faire face à ces « embarras de la richesse », chers à l'historien Simon Schama.

Alain Franco

# L'Allemagne conjugue un chômage structurel avec un appel à la main-d'œuvre étrangère

BERLIN

de notre correspondant

Plein-emploi ? Le sujet n'a guère été abordé outre-Rhin. « Contrairement à ce qui se passe en France, ce débat n'existe pas à cause de l'Allemagne de l'Est, où le chômage frappe 17,5 % de la population », explique Hans-Jürgen Meltzer, économiste à la Deutsche Bank. Nul ne prévoit d'amélioration rapide sur ce front, et parler de fin du chômage serait politiquement incorrect vis-à-vis des habitants des nouveaux Länder.

Economiquement, toutefois, c'est l'Ouest qui compte. Avec 90 % du PIB et 80 % de la population, il permet à l'Allemagne de se redresser, mais très lentement. Sur le marché du travail, le fond a été atteint, comme en France, en 1997, à la fin du règne de Helmut Kohl. Le pays a créé, depuis janvier 1997, 1,4 million d'emplois, tandis que le nombre des chômeurs a reculé de 700 000, après avoir atteint un pic de 4,5 millions en octobre 1997.

D'après Eurostat, le taux de chômage s'élevait, en septembre, à 8,3 % en Allemagne et 6,2 % dans l'Ouest du pays, contre 9,5 % en France. Le plein-emploi est une quasi-réalité en Bavière et dans le Bade-Wurtemberg (5,5 % de chômage). Avec le retour de la croissance, qui devrait doubler, en 2000, pour atteindre 3 %, la Dresdner Bank a estimé, en octobre, que

le pays pourrait atteindre le « quasi-plein-emploi » d'ici 2008. On peut s'attendre, d'ici là, à ce que le nombre de demandeurs d'emploi chute « nettement sous le seuil du million », a déclaré Klaus Friedrich, économiste en chef de la banque, qui pense que le chômage ne sera « déjà plus » le thème numéro un de la campagne des élections législatives de 2002.

Le chômage ne fait guère partie du débat politique : l'amélioration n'est pas suffisante pour permettre au gouvernement de triompher, mais elle est assez forte pour empêcher l'opposition d'en faire un cheval de bataille. Plus fondamentalement, le chômage a moins marqué les esprits qu'en France, puisqu'il était retombé à 5 % à la fin des années 80. Mais il a été un choc des années 90, où il fallait payer la note de la réunification et adapter un modèle rhénan à la mondialisation. Il a été moins traumatisant pour la jeunesse, le taux de chômage des moins de vingt-cinq ans étant inférieur à 10 %, deux fois moins qu'en France.

Le débat actuel porte sur l'incapacité qu'a, selon le patronat, une partie de la jeunesse à suivre une formation et sur le manque de main-d'œuvre qualifiée, alors que les emplois non pourvus sont passés de 330 000 à 530 000 en trois ans. Dans une Allemagne qui chante, elle aussi, les louanges de la « high-

tech », Gerhard Schröder a brisé un tabou en décidant d'octroyer des visas à des informaticiens non ressortissants de l'UE pour pallier la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur. Seuls 3 500 visas ont été accordés à ce jour, mais cette affaire révèle une Allemagne qui veut se lancer, comme les États-Unis, dans le drainage des cerveaux et choisir des immigrés « que nous puissions utiliser et pas qui nous utilisent »,

Choisir des immigrés « que nous puissions utiliser et pas qui nous utilisent », selon l'expression du ministre de l'intérieur de Bavière

selon l'expression du ministre de l'intérieur de Bavière.

Cette approche permet d'affirmer que le chômage est structurel et que les emplois générés par la croissance ne peuvent être pourvus qu'en important de la main-d'œuvre, explique Wolfgang Scheremet, économiste de l'institut économique de Berlin DIW. Elle per-

met, aussi, de secouer un peu un système de formation vieillissant.

Avec l'élargissement de l'Union européenne, l'Allemagne craint un afflux de main-d'œuvre polonaise, qui risque de tirer les salaires à la baisse ; mais elle sait qu'elle a besoin d'immigration pour payer les retraites. Le DIW estime ainsi qu'il faut choisir entre l'arrivée annuelle de 140 000 étrangers sur le marché du travail et le report de l'âge de la retraite de soixante-cinq à soixante-sept ans. Or, pendant des années, les pouvoirs publics ont favorisé les retraites anticipées, et les Allemands quittent le marché du travail à cinquante-neuf ans en moyenne.

Pour lutter contre le chômage, l'Allemagne veut favoriser l'offre, au moins dans le discours. Le ministre des finances, Hans Eichel, a proclamé la fin de tout pilotage de la conjoncture à l'aide de l'arme budgétaire. La réalité est plus subtile, car les baisses d'impôts sont destinées à soutenir la consommation. Surtout, les tabous subsistent. Rezzlo Schlauch, le patron des Verts au Bundestag, aiguillon libéral du gouvernement, a demandé à ce que l'on puisse abaisser les salaires dans les entreprises en difficulté au-dessous du niveau fixé par les conventions collectives. Il a suscité un tollé.

Arnaud Leparmentier

**Natexis Gestion + Banque Populaire Asset Management : bien plus fort en somme**

1 + 1 = 50 milliards d'euros d'actifs gérés

**BANQUE POPULAIRE ASSET MANAGEMENT**

**Banque Populaire Asset Management se renforce en intégrant les compétences complémentaires de Natexis Gestion.**

Avec près de 50 milliards d'euros d'actifs gérés, soit 328 milliards de francs, un accès à l'ensemble des places boursières mondiales, une offre large pour la gestion de trésorerie et une gamme innovante de fonds alternatifs, Banque Populaire Asset Management devient un acteur majeur de la gestion pour compte de tiers. Il occupe à présent le 5<sup>e</sup> rang des gestionnaires français pour les OPCVM commercialisés\*. Bien plus fort, en somme, pour vous offrir une solution sur mesure.

\* Source : Europeperformance

www.bpam.fr



**Nous ne sommes pas populaires sans raisons**

## Michèle Alliot-Marie, présidente du Rassemblement pour la République

# « Plus que des propositions, il manque au RPR une ligne directrice »

La présidente du RPR, Michèle Alliot-Marie, estime que le climat des affaires rend inaudible les propositions des partis politiques et, en parti-

culier, celles de son mouvement. Elle reconnaît que le gaullisme est aujourd'hui perçu comme « une référence abstraite ». Un an après son

élection, elle se propose de rebâtir un projet et écarte l'hypothèse d'une fusion des partis de droite avant l'élection présidentielle de 2002.

« Vous avez affirmé récemment que le RPR n'est pas entendu. Sont-ce les "affaires" qui le rendent inaudible ?

— Le RPR n'est pas seul dans cette situation. Tous les partis politiques ont du mal à se faire entendre : les affaires occultent leurs messages. Le dernier exemple en date remonte à samedi : nous organisons un colloque, très ouvert, sur l'éducation, avec participation du SGEN-CFDT, du Medef, d'un philosophe comme Finkielkraut, et on ne m'a parlé que de Michel Roussin. Aux journées parlementaires du Croisic, ce fut la même chose : entre un débat de fond sur l'environnement et la venue de Jean Tiberi, on n'a retenu que Tiberi. Je n'attaque pas spécialement la presse, mais l'occultation des messages de fond nous pose un vrai problème.

— Après la publication du tome de Jean-Claude Méry, certains voulaient déjà que le président de la République s'explique. Face à l'affaire des lycées d'Ile-de-France, le silence de Jacques Chirac est-il tenable longtemps ?

— Sur l'affaire Méry, le président de la République a répondu. Doit-il à nouveau s'exprimer ? Je ne l'exclus pas, mais je pense qu'il le fera dans un cadre serein, et non pas sous la pression. J'observe par ailleurs qu'en ce qui concerne les affaires judiciaires en cours, les seules condamnations prononcées l'ont été, pour l'instant, à l'encontre du Parti socialiste et de l'UDF. Le seul procès concernant le RPR a abouti, le 28 novembre, à la relaxe de M<sup>me</sup> Casetta et de notre ancien trésorier, Jacques Oudin.

— Indépendamment des médias, n'êtes-vous pas la pre-



MICHÈLE ALLIOT-MARIE

mière responsable du brouillage du message du RPR ?

— Si je compare avec d'autres, nous avons, en effet, une difficulté particulière. Madelin bénéficie du prisme de lecture qu'est le libéralisme. Pour Pasqua, c'est le nationalisme. Pour Bayrou, l'Europe fédérale. Pour Hollande, c'est, à mon sens, le social républicain. Pour nous, c'est plus complexe, notamment pour toute cette génération qui n'a pas connu la période du gaullisme historique. Le gaullisme est perçu comme une référence plus abstraite que le libéralisme ou le fédéralisme européen. Aussi je pense que, plus que des propositions, il manque une ligne directrice qui donnerait la grille de lecture de ce que nous faisons.

— Tout mon problème est d'essayer de monter un projet autour de trois lignes directrices. Tout d'abord, pour les gaullistes, il n'y a pas de fatalité des événements : pas de fatalité de la défaite en cas de guerre, pas de fatalité, aujourd'hui, d'un écrasement économique ou social dans le cadre de la mondialisation. La deuxième idée, c'est la primauté de la personne. Enfin, à nos yeux, le dessein individuel s'accompagne de la volonté d'un destin commun.

— A partir de ces lignes de force, comment avancer vers un projet d'alternance ?

— L'année qui vient de s'écouler a été, pour moi, celle de la reconstruction de la maison. Maintenant, j'arrive dans une deuxième phase qui consiste à convaincre, à trouver les mots pour ce que nous disons devienne enfin audible. A la fin de l'année prochaine viendra la troisième phase : nous serons à la veille des élections, il s'agira de conquérir.

— Si l'on met de côté ce que vous appelez la "manipulation" de Lionel Jospin, êtes-vous, dans l'absolu, véritablement opposée à la modification du calendrier électoral ?

— Il y a eu des élections législatives qui ont précédé une élection présidentielle, et il y a eu aussi l'inverse. Très franchement, cela n'a pas une très grande importance, sauf si, par le biais d'une modification du calendrier, pour des raisons de convenance personnelle, on veut, en fait, changer de régime. Si l'on considère, en effet, qu'il est indispensable que l'élection présidentielle précède les élections législatives, cela signifie que l'on veut un régime présidentiel. Et alors, il faut en tirer toutes les conséquences : il faut interdire la dissolution et il faut même aller plus loin en disant qu'en cas de décès d'un président de la République l'Assemblée nationale doit forcément être renouvelée. C'est un débat qu'on peut avoir, un vrai débat institutionnel, mais qui ne peut se faire qu'avec la participation du peuple. Cela ne peut donc se passer à la va-vite, comme le propose M. Jospin.

— Les appels à l'union de l'opposition, voire à la fusion, se

sont multipliés. Comment y répondez-vous ?

— Union et fusion sont deux choses distinctes. L'union peut avancer et elle va se faire parce que nous voulons la faire. D'ailleurs, elle progresse. L'union entre les groupes parlementaires ne marche pas mal. On avance sur le projet, grâce aux conventions de l'alternance. Quant aux investitures pour les élections municipales, on a presque abouti : il ne reste plus à trancher que le cas d'une petite trentaine de villes.

— Mais comment faire pour institutionnaliser l'union ? La logique du parti unique, c'est de n'avoir qu'un candidat. Or, aujourd'hui, nous avons Jacques Chirac, plus deux chefs des composantes de l'opposition qui se déclarent candidats. Je ne sais pas faire un parti unique dans ces conditions. Est-on bloqué pour autant ? Je ne le pense pas. La formule de la fédération, sur le modèle allemand, permettrait de prendre certaines décisions en commun, tout en conservant l'entité juridique de chacun des partis.

— Le RPR n'est-il qu'une carte parmi d'autres dans la stratégie présidentielle de M. Chirac ?

— C'est évident. Aujourd'hui, le RPR s'exprime souvent à la place du président de la République, du fait des obligations liées à sa fonction. Au fur et à mesure que nous nous rapprocherons de l'élection présidentielle, Jacques Chirac s'exprimera de plus en plus librement. En attendant, le rôle du RPR est de lui cristalliser un électoralat de droite qui, je l'admets, est un peu perturbé par la cohabitation. »

Propos recueillis par Jean-Louis Saux

## Philippe Séguin ne s'imagine pas « dans la peau d'un shérif »

RIVAUX, il y a huit mois, lorsqu'ils se disputaient l'investiture du RPR pour l'élection municipale à Paris, Philippe Séguin et Edouard Balladur s'efforcent, aujourd'hui, de marcher d'un même pas. L'ancien premier ministre, tête de liste de la droite dans le 15<sup>e</sup> arrondissement et l'ancien président du RPR, candidat à la Mairie de Paris, se sont retrouvés, pour la première fois depuis le lancement de la campagne, dans une réunion publique commune, lundi 4 décembre. M. Balladur, puissance invitante, avait choisi, pour cette rencontre, un salon feutré de l'hôtel Nikko, dans le 15<sup>e</sup> arrondissement. Mais malgré l'entrée des deux candidats rythmée par un rock étrangement décalé, malgré les hommages réciproques appuyés tout au long de la soirée, chacun a fait entendre une musique bien différente.

Devant les représentants locaux de DL et de l'UDF et un public âgé d'habités, le député de la 12<sup>e</sup> circonscription de Paris, M. Balladur, a essentiellement renouvelé ses appels à l'union de la droite et énoncé, avec un certain détachement, quelques points-clé de son programme pour le 15<sup>e</sup>. Attention, a prévenu l'ancien premier ministre, « la situation politique s'est beaucoup dégradée et la gauche peut l'emporter » a

t-il insisté en précisant qu'il n'était « candidat à aucun poste ».

M. Séguin, de son côté, s'est exprimé longuement sur la sécurité. Il y a dix jours, il avait présenté, avec ses « partenaires » de DL et de l'UDF, « un contrat de mandature » d'inspiration très libérale. Lundi, il a nettement rectifié le tir, signifiant ainsi que, union de la droite ou pas, il entend conduire une campagne très personnelle, y compris sur les sujets sensibles.

« PAUVRES SUBTERFUGES »

M. Séguin n'est animé, a-t-il souligné « d'aucune tentation sécuritaire », d'aucun « préjugé idéologique » ni d'aucune « obsession répressive ». Il est, au contraire, « viscéralement républicain » et il ne s'« imagine pas dans la peau d'un shérif à la tête d'une horde de cow-boys régissant la cité ». Il sera, a-t-il insisté, « inflexible sur le respect des lois, la déontologie de la police municipale à créer, intransigeant sur les manquements à l'éthique ».

M. Séguin a aussi précisé qu'à l'image des « bobys britanniques » la future police municipale parisienne serait « non armée ». « J'ouvrirai, a-t-il annoncé, sur la sécurité dans la capi-

tale, un débat devant le Conseil de Paris dès le mois de mai 2001 pour présenter les propositions de la nouvelle majorité. Il sera suivi, a-t-il poursuivi, d'un référendum local qui permettra aux Parisiens de se prononcer en connaissance de cause. »

« Nous sommes pour la clarté. Clarté des convictions mais aussi des choix et des comportements », a par ailleurs déclaré M. Séguin qui a « remercié » Edouard Balladur d'avoir « saisi l'occasion du dernier Conseil de Paris pour dénoncer les pauvres subterfuges » du maire. Le 27 novembre, l'ancien premier ministre avait, à la demande de M. Séguin, affronté seul les partisans de M. Tiberi sur la question du statut de Paris (*Le Monde* du 29 novembre). « On ne peut que déplorer, a estimé M. Séguin, que le Conseil de Paris devienne, en ces dernières semaines de mandature, une arène électorale au lieu de se contenter, comme la tradition républicaine le prévoit, de gérer les affaires courantes ». Lundi 11 décembre, les élus séguinistes devraient, à nouveau, désertier l'hémicycle lors de la présentation du projet de budget de la capitale par M. Tiberi.

Christine Garin

## En attendant une intervention présidentielle, la polémique continue sur les affaires

LA CHAMBRE d'accusation de la cour d'appel de Paris devait examiner, mardi 5 décembre, une demande de remise en liberté de l'ancien ministre (RPR) Michel Roussin, déposée par son avocat, M<sup>me</sup> Pierre Haïk, dans le cadre d'une procédure d'urgence dite de « référé-liberté ». M. Roussin a été mis en examen pour « complicité et recel de corruption » et placé en

détention, vendredi 1<sup>er</sup> décembre, dans l'affaire des lycées de la région Ile-de-France (*Le Monde* du 1<sup>er</sup> et du 2 décembre). M. Roussin, qui a refusé de répondre aux questions des juges, estime que l'insurrection ne peut pas être conduite dans des conditions impartiales dans la mesure où l'un des deux juges saisis de ce dossier, M. Brisset-Foucault, était présent, en tant

que magistrat du parquet de Créteil, dans un dossier dans lequel M. Roussin avait été mis en examen, avant de bénéficier d'un non-lieu. Interrogé, mardi 5 décembre, M<sup>me</sup> Haïk, nous a déclaré qu'il « ne déposerait aucune requête destinée à contester le bien-fondé de la présence de ce magistrat tant que le débat sur la liberté de [son] client ne sera pas réglé ».

« LE PRÉSIDENT DEVRA PARLER »

En attendant les suites judiciaires, le débat sur la mise en cause du président de la République s'est poursuivi, lundi 4 décembre. Le député (PS) de Saône-et-Loire, Arnaud Montebourg, a affirmé que « 22 députés » — sur les 58 nécessaires — lui ont d'ores et déjà donné l'assurance qu'ils soutiendraient une proposition de mise en accusation de Jacques Chirac par la voie parlementaire. Noël Mamère (Verts, Gironde) a indiqué qu'il soutenait la démarche de M. Montebourg, même si il préférerait que M. Chirac s'explique devant un tribunal ordinaire, comme « un citoyen normal ». « Ce

n'est pas à nous, parlementaires, de devenir des justiciers », a déclaré, de son côté, Philippe de Villiers, président du MPF.

Les proches de M. Chirac continuent de laisser entendre que le président va bientôt s'expliquer. Dans un entretien accordé au *Figaro* du 5 décembre, Dominique Perben, député (RPR) de Saône-et-Loire, indique qu'« à un moment donné le président devra parler. Nous sommes devant des dossiers anciens qui jettent le trouble sur la vie politique. Il faudra bien que tous ceux qui ont exercé des responsabilités à la tête des partis interviennent. Jacques Chirac sans doute, mais aussi Lionel Jospin, qui a été premier secrétaire du PS ».

Quant à Lionel Jospin, qui visitait, lundi 4 décembre, la « cyberbase » de Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines), il a érudé les questions sur ce sujet en répliquant : « Je conduis mon action de chef de gouvernement. C'est ce que je fais depuis trois ans et demi. Je m'efforce de traiter l'ensemble des problèmes qui sont de ma responsabilité, et c'est cela qui me préoccupe. »

## La transposition de directives ébranle à nouveau la cohésion de la majorité

PCF et MDC refusent l'usage des ordonnances

MAXIME GREMETZ ne fait pas souvent dans la nuance, et le député (PCF) de la Somme vient de trouver, avec le groupe communiste de l'Assemblée nationale, une nouvelle occasion de dénoncer la « *dérive libérale* » du gouvernement : le projet de loi habilitant le gouvernement à transposer en droit français, et par ordonnances, une cinquantaine de directives (protection des travailleurs, services postaux, mutualité, autoroutes, défense des espèces sauvages) et qui devait être soumis aux députés mardi 5 décembre. Le PCF a déposé une question préalable pour montrer qu'il n'y a pas lieu d'en débattre. Le Mouvement des citoyens (MDC), qui n'est pas en reste dans le combat antimaastrichtien, défendra, par la voix de son président délégué, Georges Sarre, une exception d'irrecevabilité tendant à démontrer que la réforme n'est pas conforme à la Constitution.

L'examen de ce projet de loi à la veille du sommet européen de Nice offre une tribune inespérée aux communistes et aux chevènementistes, qui comptent en profiter pour mettre en lumière le « déficit démocratique » dont souffre, selon eux, la construction européenne. Dès le 3 novembre, juste après l'adoption du texte en première lecture au Sénat, M. Gremetz avait adressé à Lionel Jospin une lettre dans laquelle il lui rappelait qu'au cours des années 60, la gauche, François Mitterrand en tête, dénonçait l'usage des ordonnances par le général de Gaulle comme la manifestation éclatante d'« un coup d'Etat permanent ». Il concluait en invitant le premier ministre à « renoncer à toute procédure qui tourne le dos à la démocratie ».

Trois semaines après, le groupe communiste est passé aux actes : rééditant le précédent du projet de ratification du traité d'Amsterdam, il a voté à l'unanimité, le 28 novembre, le dépôt d'une question préalable, qui devait être défendue par son président, Alain Bocquet. Mardi matin, les conseillers de M. Jospin tentaient de convaincre leurs alliés de ne pas aller jusqu'au bout de leur

démarche. Le MDC est tout aussi remonté. M. Sarre devait rappeler, mardi, que légiférer par ordonnance, c'est dessaisir deux fois un Parlement qui n'a aucun pouvoir dans l'élaboration des directives bruxelloises et qui ne peut les modifier (à la marge) que si le gouvernement décide de les transposer par le biais d'un projet de loi. Le mouvement de Jean-Pierre Chevènement réclame la création, au Palais-Bourbon, d'une véritable commission des affaires européennes à la place de la délégation actuelle.

L'EXEMPLE DU DANEMARK

A l'exemple de la réforme introduite au Danemark, précise-t-il, elle disposerait de vrais pouvoirs de contrôle sur les projets de la Commission européenne.

Ce souci est d'autant plus justifié, selon le PCF et le MDC, que certaines directives transposées sont importantes, qu'elles portent sur la refonte du code de la mutualité, la protection des travailleurs, le mode de financement des autoroutes ou la préservation d'espèces naturelles. Ils rappellent également que M. Jospin n'a cessé de dire, depuis juin 1997, qu'il faut mieux associer le Parlement aux décisions. Mais il y a urgence, plaide le gouvernement. Le ministre des relations avec le Parlement, Jean-Jack Queyranne, devait expliquer, mardi, que la France a pris un retard considérable dans la transposition des lois européennes.

Dans l'Europe des Quinze, elle n'arrive qu'au douzième rang pour le pourcentage de directives transposées, devant le Portugal, le Luxembourg et la Grèce. C'est encore la France qui a, de très loin, le plus grand nombre de dossiers faisant l'objet d'une mise en demeure de la Commission européenne (236 fin 1999 contre 40 pour le Danemark). Le RPR n'ignore rien de ces retards, mais il a quand même déposé une motion de renvoi en commission, oubliant un peu vite, selon le gouvernement, que Jacques Chirac a donné son aval, en conseil des ministres, à M. Jospin pour procéder par voie d'ordonnances.

Jean-Michel Bezat

## M. Jospin visite la « Cyberbase » de Conflans-Sainte-Honorine

LIONEL JOSPIN a annoncé, lundi 4 décembre, à Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines), la création d'« une mission interministérielle pour l'accès public à la micro-informatique, à l'Internet et au multimédia », qui jouera un rôle d'« information sur les très nombreuses initiatives qui se développent dans notre pays, qu'elles émanent de l'Etat ou d'autres acteurs — collectivités locales, associations, entreprises », et de « coordination » des différentes pratiques. Cette mission sera présidée par Alain Giffard, ancien membre du cabinet de Catherine Trautmann au ministère de la culture et concepteur de la bibliothèque numérique de la BNF. Son site Internet est accessible sur internet.gouv.fr. Le premier ministre avait auparavant visité la « Cyberbase » de Conflans, réalisée en partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations.

## La réforme des tribunaux

### de commerce est reportée au printemps

L'EXAMEN de trois projets de loi visant à réformer la justice commerciale, prévu à la mi-décembre, en première lecture, à l'Assemblée nationale, est reporté du fait de la discussion de la proposition de loi organique visant à placer l'élection présidentielle de 2002 avant les législatives. La discussion est repoussée « au printemps », après les élections municipales de mars 2001. Il s'agit du projet de loi réformant les tribunaux de commerce, rapporté par François Colcombet (PS, Allier), Arnaud Montebourg (PS, Saône-et-Loire), et de celui relatif au statut de la magistrature, rapporté par Jean Codognès (PS, Pyrénées-Orientales).

DÉPÊCHES

■ **CONJONCTURE** : le moral des ménages remonte lentement. C'est ce qu'atteste « l'indicateur résumé » que l'Insee a publié mardi 5 décembre et qui présente le solde des réponses optimistes et pessimistes des ménages sur leur situation financière et leur niveau de vie. Après avoir chuté de +2 en juillet à -8 en septembre, cet indice est en effet remonté à -4 en octobre puis -3 en novembre.

■ **FRONT NATIONAL** : Bruno Gollnisch, délégué général du Front national, a annoncé, lundi 4 décembre, que son parti renonçait au rassemblement national qu'il souhaitait organiser le 7 décembre à Nice, pour protester contre le sommet européen, ainsi qu'au bureau politique exceptionnel qui devait se tenir le même jour. Le FN se réunira à Nice au niveau régional et Bruno Gollnisch remplacera Jean-Marie Le Pen, qui ne se déplacera pas. Selon le délégué général, des « difficultés de transport pour accéder à la ville » seraient à l'origine de ce changement de programme.

**OSP** VENTES PAR ADJUDICATION  
Office Spécial de Publicité  
47, rue Louis Blanc 92984 LA DEFENSE Cedex  
Tél : 01.49.04.01.84 - Fax : 01.43.33.51.36

LA VILLE DE PARIS VEND LIBRE sur surenchère du 1/10<sup>e</sup>, en la chambre des Notaires de PARIS, 12, Avenue Victoria  
LE MARDI 19 DECEMBRE 2000 à 11h - (dépôt des chèques à 10h30)  
4, RUE DU PONT LOUIS PHILIPPE à PARIS (4<sup>ème</sup>)  
APPARTEMENT de 5 PIECES (127,40 m<sup>2</sup>), au 4<sup>ème</sup> étage - Débarras et cave  
MISE A PRIX : 6.930.000 F

Pour tous renseignements : s'adresser à Maître BOURGES,  
Notaire associé à PARIS (75008), 77, Boulevard Malesherbes  
Tél : 01.44.90.14.14 - Visite Vendredi 8 Décembre 2000 de 11h à 13h

**POLICE** La brigade criminelle de la préfecture de Paris a mis au point un système informatique qui pourrait permettre de faire le rapprochement entre des crimes de sang suscepti-

bles d'avoir été commis par le même auteur. ● BAPTISÉ « CHARDON » (comportements homicides : analyse et recherche sur les données opérationnelles nationales), il s'inspire

du fichier américain ViCAP, mis en place par le FBI. ● POUR L'INSTANT, chaque service d'enquête traite ses propres dossiers. Seul un document sommaire est parfois transmis. Le

lien entre différents crimes reste, de ce fait, difficile à établir. ● MICHÈLE AGRAPART-DELMAS, experte judiciaire près la cour d'appel de Paris, est profileuse. Son travail, aux

contours encore flous, consiste à reconstituer la personnalité d'un meurtrier dont elle ignore tout. « Le profilage n'est pas une science exacte », prévient-elle.

## Un logiciel national pourrait faciliter l'identification des tueurs en série

Baptisé « Chardon », ce système informatique pourrait permettre à la police française de faire le rapprochement entre des crimes susceptibles d'avoir été commis par le même auteur. Les questionnaires remplis par les enquêteurs à propos des modes opératoires des homicides y sont croisés

L'IDÉE EST NÉE d'un simple constat. En matière d'enquête sur les crimes de sang, les policiers ne disposent pas d'un système de détection informatique des affaires qui peuvent avoir un lien entre elles. Chaque service d'enquête judiciaire traite ses propres dossiers. Exemple : les circonstances d'un meurtre commis à Perpignan, et dont s'occupent les policiers du service régional de police judiciaire ou les gendarmes locaux, ne seront pas forcément connues à Paris, où des faits de même type ont pourtant été enregistrés.

A ce jour, les enquêteurs doivent se contenter d'un télégramme en onze points succincts qui résume les constatations faites par leurs collègues policiers ou par les gendarmes. Ce document sommaire, qui n'est pas systématiquement communiqué pour tous les homicides, est souvent insuffisant. Il ne fournit en tout cas que très rarement des éléments assez précis pour rapprocher deux crimes de sang susceptibles d'avoir été commis par le même auteur.

### LES « CRIMES SANS HISTOIRE »

Baptisé du nom de Chardon (comportements homicides : analyse et recherche sur les données opérationnelles nationales), le projet d'un système de traitement informatisé a été élaboré par la brigade criminelle de la préfecture de police de Paris. Il



s'inspire, dans ses grandes lignes, du fichier américain Violent Criminal Apprehension Program (ViCAP), mis en place par le Federal Bureau of Investigation (FBI) pour favoriser la recherche et l'identification des tueurs en série.

Le projet français ne s'arrête cependant pas à la seule traque de ce genre particulier de criminel. Il vise également la résolution éventuelle des « crimes sans histoire », où n'apparaissent d'emblée ni mobile ni piste évidente. Il repose sur un question-

naire détaillé que les policiers ou les gendarmes devraient remplir dès qu'ils sont confrontés à un homicide, à la découverte d'un cadavre non identifié ou à une disparition d'une personne dont les circonstances indiquent une forte présomption de meurtre.

Le formulaire-type comprend deux cent dix-huit questions. Elles concernent aussi bien des données relatives à la victime que le mode opératoire de l'homicide et des éléments sur l'agresseur. Chaque aspect fait l'objet d'une série de questions

précises visant à collecter le plus grand nombre d'informations utiles à de futurs recoupements. Si l'on prend l'exemple du chapitre consacré au mode opératoire, il comprend au total quatre-vingt-une questions, qui passent au crible successivement la situation de la victime au moment de sa découverte, les causes de la mort et le scénario apparent de l'homicide. Où la personne agressée a-t-elle été vue vivante pour la dernière fois ? Par quel moyen l'auteur est-il entré en contact avec elle ? Dans quel endroit le corps a-t-il été retrouvé ? Ou encore y a-t-il des éléments qui laissent penser à un rituel qu'aurait suivi le meurtrier ?

### PRINCIPE JUGÉ « INTÉRESSANT »

Les données ainsi collectées doivent pouvoir être utilisées de plusieurs manières. Le logiciel mis au point pour leur traitement aura pour intérêt de permettre de multiples entrées. Un enquêteur pourrait par exemple opter pour une recherche thématique, ne retenant que les questions relatives au mode opératoire de l'homicide. La pertinence du questionnaire a été testée à la brigade criminelle sur le cas de Guy Georges, soupçonné d'être l'auteur de l'agression de plusieurs jeunes femmes dans l'Est parisien. A l'époque des faits, les policiers avaient mis du temps pour rapprocher le premier meurtre de ceux qui l'ont suivi. En utilisant le

questionnaire à partir de ce cas précis, un enquêteur s'est aperçu que le mode opératoire comportait quelques différences. Mais, assure-t-il, des petits détails significatifs qui ressortaient de l'exploitation des réponses aux questions laissaient apparaître que les enquêteurs avaient affaire à un auteur unique.

### Un précédent américain

Depuis 1985, face à la prolifération des assassins en série se déplaçant sur tout le territoire des Etats-Unis, le Federal Bureau of Investigation (FBI) a mis en place un système informatique de traitement des informations sur les criminels violents. Baptisé Violent Criminal Apprehension Program (ViCAP), il comprend une base de données censée faciliter la coopération entre les différents services concernés. ViCAP concerne notamment les homicides ou tentatives d'homicide non résolus, les découvertes de corps non identifiés et les disparitions de personnes vraisemblablement victimes d'un crime.

Les enquêteurs remplissent un questionnaire (plus de deux cents questions) sur chaque dossier, qui précise les façons de procéder du tueur, la « signature » du crime ou les expertises scientifiques, afin de les comparer aux cas similaires. ViCAP a inspiré un système informatisé comparable au Canada.

Grâce au système Chardon, les policiers espèrent également garder le contrôle de l'application des techniques de profilage dans les enquêtes criminelles. Car ils ne cachent pas leur scepticisme devant l'écllosion de profilers privés, auxquels ont parfois recours les juges d'instruction. La mise en œuvre de Chardon dépend désormais de son finan-

chargée de sa gestion. La DCPJ s'est lancée sur la piste d'un financement européen du projet. Le succès de cette démarche impliquerait toutefois qu'un autre pays de l'Union européenne soit directement associé à la conception et à l'utilisation ultérieure du nouveau système.

Pascal Ceaux

### La fin de l'errance criminelle

de Francis Heaulme

Il a fallu la ténacité d'un gendarme de Rennes, Jean-François Abgrall, pour mettre fin à l'errance criminelle de Francis Heaulme. En 1989, le corps d'une aide-soignante est retrouvé sur une plage près de Brest. Mis en cause par un témoin, en janvier 1992, Francis Heaulme, un chemineau habitué des hôpitaux et des foyers d'hébergement, est entendu par le gendarme, qui est vite convaincu de sa culpabilité. Deux mois plus tard, le SDF lui confesse une série de « pépins » qui lui vaudront plusieurs condamnations et mises en examen pour des meurtres commis entre 1984 et 1991. Est-il coupable de tous les actes dont il s'accuse ? La cour d'assises de la Dordogne l'a acquitté en 1997 pour le meurtre d'un appelé de 19 ans en 1986. A-t-il commis d'autres crimes ? Au cours de ses nombreuses auditions, Francis Heaulme a souvent rejeté sur d'autres la responsabilité de ses propres actes.

## Le travail « obscur et laborieux » d'une profileuse pour dresser le portrait psychologique d'un meurtrier

MICHÈLE AGRAPART-DELMAS, experte judiciaire auprès de la cour d'appel de Paris, possède une longue expérience des criminels en série. Elle préfère d'ailleurs les appeler « des tueurs multirécidivistes ». Car, selon elle, la France ne reproduit pas toujours le modèle américain. Chez les *serial killers* d'outre-Atlantique, le mobile et la mise en scène de la mise à mort des victimes ont toujours une connotation sexuelle, explique-t-elle en substance. Dans l'Hexagone, plusieurs exemples – du célèbre docteur Petiot, guillotiné au lendemain de la seconde guerre mondiale, à Thierry Paulin, condamné pour le meurtre de plusieurs vieilles dames entre 1984 et 1987 et soupçonné au total de dix-huit assassinats – ont démontré que le simple appât de l'argent pouvait être une raison suffisante pour tuer à répétition.

A cinquante-cinq ans, M<sup>me</sup> Agrapart-Delmas s'est d'abord consacrée, à plus de deux milles reprises, à l'établissement du portrait psychologique de criminels devant les cours d'assises. Le profilage est encore une technique nouvelle qu'elle n'utilise que depuis six ans, tout en en dénonçant les risques et les limites. Devant les tribunaux, l'auteur des faits est présent. Avant sa comparution, il a

rencontré à plusieurs reprises l'expert qui s'est entretenu avec lui. A l'inverse, le profiler ignore tout de l'identité du meurtrier, dont il cherche à reconstituer la personnalité. Il s'appuie sur des indices matériels recueillis sur les lieux du crime, sur d'éventuels témoignages, ou encore sur le rapprochement de faits similaires. « C'est la raison pour laquelle nous devons travailler en étroite collaboration avec les enquêteurs, policiers ou gendarmes », explique l'experte. « J'étudie minutieusement les milliers de pages que comportent parfois leurs dossiers. »

Elle ne ménage pas les mises en garde contre les « escrocs » attirés par une discipline aux contours flous, qui suscite parfois la fascination du public : auteurs de livres sommaires sur le sujet, gendarmes en retraite trop vite reconvertis en experts du « profiling », qui tous vont démarcher les juges d'instruction « pour assurer leur publicité ». Il ne s'agit pas d'« une science divinatoire », précise M<sup>me</sup> Agrapart-Delmas, qui n'hésite pas à recourir à l'autodérision pour illustrer son propos. « A la télévision, il y a une série intitulée Profiler, dont l'héroïne a des flashes de révélations et pas de cellulite. Moi, dit-elle, c'est le contraire. Je n'ai pas de flashes et j'ai de la cellulite. »

A défaut d'illumination, le travail requiert patience et prudence dans les conclusions. Il est « obscur et laborieux », car le profilage n'en est qu'à « ses balbutiements », insiste l'experte. « Je m'occupe actuellement du cas de deux jeunes filles qui ont été tuées en 1985, poursuit-elle. Les victimes sont totalement désincarnées. Quelle qu'ait été leur personnalité, les parents en font des saintes. Le seul moyen est de se raccrocher aux éléments du dossier pour définir quel peut être l'auteur éventuel. »

### CONTRE LES IDÉES REÇUES

L'expertise pose pour principe de partir de la victime. Il faut tout examiner : le lieu où elle a été retrouvée, mais aussi des détails, par exemple le pliage de ses vêtements, s'ils lui ont été retirés, l'endroit où ils ont été déposés.

Une situation concrète offre parfois plusieurs possibilités. « J'ai œuvré sur le cas d'une femme que l'on avait retrouvée au fond d'un puits, raconte-t-elle. Elle n'avait plus de cheveux sur le crâne. Etait-ce dû au fait qu'elle avait longtemps séjourné dans l'eau ? Avait-elle été traitée par chimiothérapie pour un cancer ? Cette chute résultait-elle d'un état dépressif ? Nous avons aussi

remarqué que ses pieds avaient une forme bizarre. Pour conforter ces hypothèses, nous nous sommes renseignés auprès des hôpitaux. »

A l'aide d'un autre exemple, Michèle Agrapart-Delmas écarte une énième idée reçue sur sa profession. Le profilage, même s'il est parfaitement réussi, ne conduit pas forcément à l'identification du meurtrier. « Je me suis occupée du cas de deux petites Marocaines qui ont été tuées à trois ans d'intervalle dans la région de Grenoble, dit-elle. Nous avons pu déduire à partir des empreintes que l'auteur était un jeune homme. Qu'il était sans doute de la même origine que ses victimes, car, au vu de leur éducation, elles n'auraient pas suivi un Européen qu'elles ne connaissaient pas. Grâce à des témoignages, nous avons même pu établir un portrait-robot. Nous avons fait le tour des hôpitaux psychiatriques de la région. Sans succès. On a bien bossé et on ne l'a pas eu. »

L'experte y trouve une nouvelle raison à la prudence et à la modestie. « Le profilage n'est pas une science exacte, conclut-elle. Car la psychologie fait toujours intervenir la morale. »

P. Ce.



easyRentacar.com

La première société de location de voiture 100% Internet.

Louez une Mercedes classe A à Paris à un prix incroyablement bas! ( Place Vendôme )  
"encore plus bas en Janvier-Février!"

Réservez maintenant exclusivement sur [www.easyRentacar.com](http://www.easyRentacar.com)

disponible à Nice ( Arénas face à l'aéroport )

Autres agences : Amsterdam . Barcelone . Birmingham . Glasgow . Liverpool . Londres : ( London Bridge, Chelsea ) . Madrid ( ouverture 15/12 ) Malaga . Manchester  
ouverture des agences 7.00 - 23.00 heures locales

# Un attentat à l'explosif a endommagé une caserne de gendarmerie en Corse

Cette action violente, non revendiquée, intervient après deux tentatives déjouées au cours du week-end

Un attentat à l'explosif a partiellement détruit, lundi 4 décembre, une caserne de gendarmerie à Borgo (Haute-Corse). Cette nouvelle action vio-

lente, après deux tentatives déjouées au cours du week-end, intervient alors que deux cadres d'A Cuncolta independentista ont été mis en exa-

men et écroués, lundi, à Paris. Dans cette affaire, pour la première fois, le parquet antiterroriste n'avait requis qu'un contrôle judiciaire.

UN ATTENTAT à l'explosif a détruit, en partie, peu avant 23 heures, lundi 4 décembre, une caserne de gendarmerie à Borgo (Haute-Corse), au sud de Bastia. Des dégâts importants ont été relevés sur place par les enquêteurs. Le mur d'enceinte a été éventré sur plusieurs mètres et les locaux administratifs, qui accueillent également des logements pour les appelés du contingent, ont été fortement endommagés. Un jeune gendarme présent dans le bâtiment au moment de l'explosion a été légèrement commotionné. L'immeuble a été criblé d'impacts de gravats et les vitres ont volé en éclats. Cette gendarmerie se trouve à l'écart des habitations et à proximité de la maison d'arrêt de Borgo. Aucune revendication de cette action n'était parvenue aux policiers mardi dans la matinée.

Les autorités ne cachent pas leur inquiétude après ce nouvel attentat, qui intervient après deux tentatives qui ont visé, au cours du week-end, le quartier général de l'armée de terre et les locaux du secrétariat général aux affaires corses à Ajaccio (Corse-du-Sud). Les charges explosives, composées de nitrate-fou, ont fait long feu, dans les

deux cas, à cause d'un matériel usagé. Les experts assurent qu'elles étaient destinées à exploser.

Ce nouvel attentat s'est produit quelques heures après la mise en examen, lundi, pour « infraction à la législation sur les armes et association de malfaiteurs » de deux cadres du principal mouvement nationaliste, A Cuncolta independentista. Olivier Sauli et Patrice Murati ont été incarcérés dans une affaire connexe à l'enquête sur le double attentat commis, le 25 novembre 1999, à Ajaccio, contre les bâtiments de l'Urssaf et de la Direction départementale de l'équipement. La justice les soupçonne d'avoir participé à une conférence de presse clandestine, le 23 décembre 1999, au cours de laquelle la quasi totalité des groupes armés nationalistes avait annoncé leur fusion et décrété un cessez-le-feu destiné à soutenir le processus de Matignon, ouvert par Lionel Jospin dix jours plus tôt.

Dans cette affaire, si le juge d'instruction antiterroriste Gilbert Thiel a rendu une ordonnance de placement en détention, le représentant du parquet a pris, pour sa part, des réquisitions de placement sous contrôle judiciaire à l'encontre des

deux nationalistes. Cette décision est considérée comme un fait rare et un tournant dans la politique de réquisitions du parquet antiterroriste. Les motivations avancées par le parquet, lors du débat contradictoire, lundi, indiquent que « le remède [le placement en

**Pour la première fois, le parquet antiterroriste n'a requis qu'un contrôle judiciaire à l'encontre de deux cadres d'A Cuncolta**

détention] serait pire que le mal ». Le parquet estime que le trouble à l'ordre public causé par la détention de MM. Murati et Sauli serait « plus important » que celui qu'avait causé « la réunion elle-même », en l'occurrence la conférence de presse clandestine du 23 décembre.

Cette nouvelle position du parquet, qui requerrait habituellement des placements en détention pour des faits similaires, intervient notamment après la réunion, dimanche 3 décembre, d'A Cuncolta, à Corte (Haute-Corse). Ses membres y ont exprimé leur exaspération face aux récentes interpellations de nationalistes et le refus du gouvernement de rassembler les détenus corses à la prison de Borgo. A Cuncolta avait réclamé la « mise au pas » des juges et policiers antiterroristes, en affirmant qu'ils mettaient « le processus de paix en danger ».

Interrogé par *Le Monde*, lundi 4 décembre, l'avocat de Patrice Murati, M<sup>e</sup> Pascal Garbarini, a contesté la mesure d'incarcération visant son client. « Il est certain, a-t-il déclaré, que si la question du placement en détention de M. Murati avait été examinée par un juge des libertés et de la détention, comme cela sera le cas, dès le mois de janvier 2001, il serait libre. Les juges d'instruction tentent, selon moi, de s'affranchir de soupçons pouvant peser sur une gestion politique des dossiers judiciaires. »

Jacques Follorou

## Restos du cœur : seizième saison, une même mission et un pas vers l'insertion

LES TABLES, disposées en « U », regorgent de victuailles : briques de lait, conserves, bouteilles d'huile. Sur l'une d'elles ont été posés plusieurs cartons remplis de couches-culottes. Quelques femmes longent ces étalages rudimentaires. Elles se servent de paquets de biscuits, de sardines en boîtes ou de sachets de riz. Lundi 4 décembre, 16 heures. Les Restaurants du cœur de Corbeil-Essonnes vont fermer dans une demi-heure. Jacqueline, quarante-cinq ans, s'éclipse, deux sacs bien garnis en mains. Pour la deuxième année consécutive, cette ressortissante du Congo-Kinshasa vient s'approvisionner ici. Elle et son mari sont sans papiers et sans ressources. Ils ont bien engagé des démarches pour obtenir une autorisation de séjour ; mais, en attendant, faute de pouvoir travailler, ils vont « à droite, à gauche » pour obtenir quelques subsides et de quoi se nourrir. « Sans cette aide, confie Jacqueline, je crois que notre existence serait très, très compliquée. »

A Corbeil-Essonnes, les Restos du cœur ont ouvert leurs portes, pour la huitième fois, lundi. Sur le plan national, le réseau fondé par Coluche en 1985 devait officiellement lancer sa

seizième campagne, mardi. Jusqu'à la deuxième quinzaine de mars 2001, les 2 500 centres de France vont distribuer des vivres aux plus démunis ; 55 millions de repas avaient été servis pendant la « saison » 1999-2000, contre 60 millions un an auparavant.

### CHANGEMENT DE PROFIL

Claude Roche, le responsable du centre de Corbeil-Essonnes, s'attend à recevoir grosso modo le même nombre de bénéficiaires qu'auparavant. « Nous démarrons avec près de 250 familles, indique-t-il, mais d'autres vont s'inscrire dans les prochains jours. Nous devrions en accueillir environ 450 au total. » Si les effectifs sont restés à peu près stables – mis à part la saison précédente, qui vit la fréquentation s'accroître fortement –, le profil des personnes accueillies a en revanche beaucoup évolué : « Pas mal de jeunes venaient dans notre centre, explique Claude Roche. Avec la reprise, il y en a beaucoup moins. » Les populations immigrées, notamment du Maghreb, d'Afrique noire ou du sous-continent indien, sont plus représentées. Il y a aussi davantage d'individus isolés et de familles monoparentales.

L'an dernier, le « Resto » de Corbeil-Essonnes a reçu 80 tonnes de denrées en provenance de l'entrepôt de Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne). Sans compter les dons ponctuels des grandes surfaces et d'entreprises du secteur. Le menu s'est bien diversifié depuis la fondation du centre : exit le colis-repas unique pour tous, aujourd'hui, une centaine de produits différents sont proposés. Les légumes et les fruits frais ont même fait leur apparition, il y a un an.

Pour Bernadette Glück, présidente de l'association départementale des Restos du cœur dans l'Essonne, « l'aide alimentaire n'est que le premier volet de notre action ». La mission des soixante bénévoles de Corbeil-Essonnes consiste aussi à favoriser l'insertion des bénéficiaires et à les épauler pour qu'ils « retrouvent leur autonomie ». Relations parents-enfants, démarches auprès d'un employeur, accès aux soins médicaux... Sur tous les aspects de l'existence, les « Restos » conseillent, guident, soutiennent. « Notre but, conclut Bernadette Glück, est de les comprendre et de les aider à avancer. »

Bertrand Bissuel

## L'incarcération en Algérie d'un jeune homme suscite une mobilisation à Lille

Mohamed Bilem nie toute implication dans une tentative d'assassinat contre un général algérien

LILLE

de notre correspondant

Depuis le 11 octobre, Mohamed Bilem, un Franco-Algérien de trente-quatre ans, né et domicilié dans l'agglomération lilloise, est incarcéré en Algérie, à la prison d'El Harrach, près d'Alger. Il est accusé par les autorités d'avoir participé, le 24 avril 1993, à une tentative d'assassinat contre Kamel Abderrahim, un général en retraite, qui fut alors grièvement blessé. Depuis, sa famille et ses amis demeurant dans le quartier populaire de Lille-sud se mobilisent pour réclamer sa libération, multipliant les démarches auprès des autorités algériennes et françaises, et pour prouver son innocence.

En octobre 2000, lorsque M. Bilem se rend en Algérie pour un court séjour, accompagné de sa mère et de l'un de ses frères, à peine débarqué, il est interpellé, par la police et placé en garde à vue. On lui reproche d'abord la participation à un attentat commis le 27 octobre 1994. Sa famille lilloise affirme qu'à cette date il purgeait une peine pour trafic de cannabis en Espagne. Le 20 octobre 2000, le secrétaire général adjoint de la préfecture du Nord reçoit un document de l'administration pénitentiaire espagnole confirmant son incarcération de mars 1994 à août 1996. Le dossier est alors transmis aux autorités algériennes.

Mais Mohamed Bilem n'est pas libéré car, dans un second temps, les autorités algériennes l'accusent d'être impliqué dans une tentative

d'attentat, en avril 1993. A nouveau, ses proches clament son innocence, assurant qu'il ne s'est jamais rendu en Algérie avant l'été dernier. « Son premier visa d'entrée date de juin 2000 et son premier séjour de juillet », insistent-ils, papiers officiels à l'appui. Des témoignages de sa présence dans l'agglomération lilloise en avril 1993 sont recueillis. Rien n'y fait. Des demandes de remise en liberté et de non-lieu déposées par son avocat en Algérie, M<sup>e</sup> Bouchachi, désigné par Amnesty international, sont rejetées.

Pour Pascal Cobert, l'un des avocats lillois de M. Bilem, président de la Ligue des droits de l'homme dans le Nord, « il n'y a rien qui permette sérieusement de mettre en cause Mohamed. Au contraire, tout l'innocent. Contre lui, il n'y a qu'une vague reconnaissance sur une photo floue prise il y a dix-sept ans et sur laquelle même sa mère a du mal à le reconnaître ». Il s'agit d'une photo d'identité prise à Lille en 1983, où Mohamed figure aux côtés d'un de ses cousins, Omar Chergui, venu d'Algérie rendre visite à sa grand-mère installée à Lille. « C'était la première fois que nous rencontrions ce cousin », assure Fadila, la sœur de Mohamed.

Par la suite, Omar Chergui est devenu militant du FIS. Il a été suspecté d'avoir participé à certains attentats et est entré dans la clandestinité. C'est lors d'une perquisition à son domicile, en 1993, que la photo où figurait Mohamed, alors âgé de dix-sept ans, a été retrou-

vée. Depuis, Omar Chergui a bénéficié de la loi algérienne sur la « concorde civile » et n'est plus inquiété. Il est venu faire une déposition à la gendarmerie d'Alger, innocentant son cousin.

Lors de l'enquête de la gendarmerie algérienne, explique l'avocat, une dizaine de témoins ainsi que le général victime de l'attentat déclareront « croire reconnaître » Mohamed Bilem, évoquant « des traits de ressemblance ». « Si un mandat d'arrêt a été lancé, aucune demande d'extradition n'a été faite, ni aucune recherche effectuée », insiste l'avocat. Il n'a pas été inquiété lors de son premier séjour, en juillet 2000. « Entre 1993 et octobre 2000, date de l'arrestation de Mohamed et de la relance de la procédure, on est face à un trou complet et inexplicable », ajoute M<sup>e</sup> Cobert.

### « COUPABLE IDÉAL »

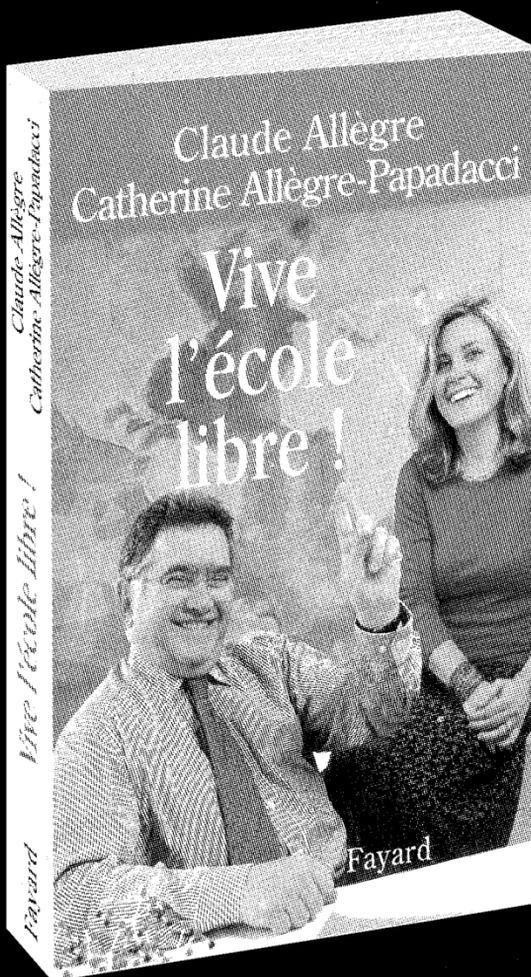
Après son interpellation, Mohamed a été présenté, seul, aux différents témoins de l'époque et à la victime de l'attentat. Le général blessé déclarera avoir « le pressentiment » qu'il s'agit bien du même homme, mentionnant néanmoins une différence de corpulence et de taille. Les témoins retrouvés déclareront également « croire le reconnaître à 90 % », tout en soulignant des différences physiques importantes. Mais, selon Pascal Cobert, l'affaire a pris un tour de plus en plus inquiétant puisque lorsqu'ils ont été à nouveau interrogés la plupart des témoins déclarent cette fois « croire reconnaître l'homme à

99 % ». « C'est troublant, insiste l'avocat, tout le monde emploie les mêmes mots, les mêmes expressions. » Autre point obscur, selon M<sup>e</sup> Cobert : l'enquête menée en 1993 évoquait trois coups de feu tirés par un groupe de trois à quatre hommes en voiture. Désormais, certains témoins parlent de huit coups de feu tirés sur le général par Mohamed Bilem seul...

« C'est une sorte de coupable idéal, qui peut permettre de boucler une vieille affaire. Il n'est impliqué dans aucun réseau. Il ne représente aucun danger pour les autorités algériennes, plaide l'avocat. Si on ne montre pas que les autorités françaises suivent cette affaire avec attention, les conséquences pourraient être dramatiques. » Une nouvelle demande de mise en liberté sera déposée le 12 décembre. En cas de rejet, Pascal Cobert ira plaider en appel en Algérie, aux côtés des deux avocats algériens de M. Bilem. Dans l'intervalle, la famille de ce dernier continue d'interpeller les autorités françaises, qui « se réfugient » derrière la double nationalité de Mohamed, déplore l'avocat. Plusieurs élus du Nord comme le député (PS) Bernard Roman ou le secrétaire d'Etat (Vert) Guy Hascoët se sont néanmoins émus de la situation et ont promis d'alerter Hubert Védrine, précisant qu'il ne s'agit pas d'interférer dans les affaires algériennes mais de s'enquérir du sort d'un concitoyen.

Nadia Lemaire

# ALLÈGRE père et fille



286 pages,  
110 F

# le dialogue sans concessions

**FAYARD**  
www.editions-fayard.fr

# Un an après les émeutes de Vauvert, les assises du Gard jugent le meurtrier d'un jeune homme

Joël Elie explique qu'il voulait seulement « faire peur » aux adolescents qui rôdaient autour de sa voiture

Joël Elie, ancien chauffeur-livreur de trente-cinq ans, comparait devant la cour d'assises du Gard pour le meurtre, dans la nuit du 15 au 16 mai

1999, de Mounir Oubajja, un Français d'origine marocaine de dix-neuf ans, qui se trouvait près de sa voiture. Le drame s'est produit pendant les

fêtes des Diableries de Vauvert où de violents incidents avaient opposé des jeunes du quartier populaire du Bosquet aux commerçants du centre-ville.

## NÎMES

de notre envoyé spécial

Joël Elie est un personnage plutôt falot. Pas un mot plus haut que l'autre, pas un geste déplacé, un physique banal. N'était son regard de chien battu, personne ne s'intéresserait à cet ancien chauffeur-livreur de trente-cinq ans. Mais Joël Elie est dans le box des accusés de la cour d'assises du Gard pour répondre d'un meurtre. Dans la nuit du 15 au 16 mai 1999, de son appartement au quatrième étage d'un immeuble HLM de la cité du Bosquet, à Vauvert (Gard), il a tiré une balle de 22 long rifle sur un jeune homme de dix-neuf ans qui, selon lui, s'en prenait à la Rover d'occasion qu'il venait d'acheter. Mounir Oubajja, la victime, était un jeune Français d'origine marocaine et le « fait-divers » survenait après plusieurs jours de tensions très vives marquées par une série de dégradations, commises, disait-on alors, par des jeunes du Bosquet contre les commerces du centre-ville de cette commune de 10 000 habitants. Dès le lendemain du drame, certains évoquaient un crime à connotation raciste.

Pourtant, rien dans la vie de Joël Elie ne semblait le prédisposer à accomplir un crime de cette nature. Sa famille et son entourage vantent sa générosité, sa disponibilité et sa tolérance. Ses voisins, en majorité maghrébins, n'ont jamais eu à se plaindre de lui. On ne lui connaît pas d'engagement politique extrême et, malgré un tempérament impulsif, il ne s'est jamais fait connaître par un comportement violent ou provocateur. Sur le plan professionnel, Joël Elie s'est fait remarquer par une instabilité chronique. Sa vie affective n'est pas non plus un modèle de sérénité. Rien, pourtant, qui fasse de lui un criminel raciste.

« J'ÉTAIS EN COLÈRE, HORS DE MOI » L'accusé d'ailleurs s'en défend. Jamais, dit-il, il n'a voulu tuer Mounir. S'il a décidé ce soir-là de prendre son arme, c'était « pour faire peur aux jeunes qui s'en prenaient à [sa] voiture », son seul moyen de transport pour aller travailler. La veille, déjà, réveillé par l'alarme de sa Rover, il avait constaté qu'une vitre arrière avait été brisée. Descendu pour faire une réparation de fortune, il s'était fait prendre à partie par « un groupe de jeunes ». « Ils m'ont menacé, raconte-t-il. Ils se sont énervés et m'ont insulté, je n'en menais pas large. »

Le soir des faits, Joël Elie avait invité des amis à dîner. Une soirée

tranquille à discuter de tout et de rien. Coucher vers minuit trente, il est réveillé par l'alarme de sa voiture trois heures plus tard. Accouru à la fenêtre, il voit deux jeunes qui s'enfuient et décide d'appeler la police municipale. C'est finalement la gendarmerie qui envoie trois véhicules. Ils repartiront presque aussi vite qu'ils étaient arrivés, sous les huées d'une bande de jeunes. A ce moment-là, deux adolescents quittent le groupe et se dirigent vers la Rover. « L'un d'eux s'est penché par la vitre brisée pour regarder à l'intérieur », se souvient l'accusé. Excédé, il rappelle les gendarmes et prévient : « Si vous ne venez pas, je vais faire un carton. » Une phrase lourde de sens qu'il modifiera en fin d'instruction. « J'ai dit, je vais péter un plomb », soutient-il désormais. A peine a-t-il raccroché qu'il interpelle les deux jeunes. « Je leur ai crié : "Foutez le camp", j'étais en colère, hors de moi, paniqué », explique-t-il. Puis il se saisit de sa carabine 22 LR, revient à la fenêtre et tire. « J'ai visé les jambes », a-t-il déclaré aux enquêteurs, avant de modifier sa déclaration pour affirmer qu'il souhaitait atteindre par ricochet le rideau métallique d'un commerce voisin. « Je voulais leur faire peur et gagner du temps jusqu'à l'arrivée des gendarmes », justifie-t-il.

L'explication ne satisfait pas le président de la cour d'assises, Jean-

Gabriel Filhouse. « Pourquoi aviez-vous quatre armes chez vous alors que vous nous dites ne pas être un amateur de stand de tirs ? » « Je n'ai jamais eu l'occasion de m'en servir », répond Joël Elie. Et l'avocat général, Alain Lapiere, d'enchaîner : « Pourquoi ne pas avoir tiré en l'air ? » « Ça s'est passé très vite », insiste Joël Elie. Pour la psychologue qui a examiné l'accusé, rien ne permet de soutenir qu'il aurait agi sous le coup d'un désir soudain de vengeance à l'encontre des Maghrébins de la cité. « Jamais il n'a utilisé le mot maghrébin, en revanche, il m'a beaucoup parlé des jeunes et des forces de l'ordre qui n'étaient pas en mesure de les maîtriser. Il s'est senti coincé dans une situation d'urgence et a eu une conviction : il fallait une intervention immédiate pour être efficace alors il tire pour que ça s'arrête. Dans son esprit il fallait agir vite car le système fait que les institutions réagissent à contretemps. » Certains amis de la victime, qui doivent être entendus comme témoins par la cour, ne partagent pas cet avis. S'appuyant sur le climat tendu qui régnait alors à Vauvert et sur le fossé d'incompréhension, qui, selon eux, sépare la communauté maghrébine des autres habitants, ils ont une explication différente de la mort de Mounir Oubajja.

Acacio Pereira

## Les avocats maintiennent leur grève malgré des avancées sur l'aide juridictionnelle

LES NÉGOCIATIONS des avocats avec la chancellerie sur la revalorisation de l'aide juridictionnelle (AJ) ont connu, lundi 4 décembre, une « avancée significative », a indiqué le bâtonnier Jean-René Farthouat, président du Conseil national des barreaux (CNB). L'appel à la grève générale de tous les barreaux pour mercredi 6 décembre reste cependant maintenu. Les avocats, en attendant une refonte complète du système d'indemnisation pour la défense des plus démunis, exigent, dans le cadre de mesures d'urgence, un doublement immédiat des unités de valeurs (UV) sur lesquelles sont calculées les rémunérations. Le ministère de la justice s'y était jusqu'ici fermement opposé, mais à finalement fait un grand pas, lundi soir, en ce sens.

La chancellerie a ainsi accepté de doubler l'AJ dans un nombre conséquent de secteurs, et notamment pour tout le bloc pénal. Le nombre d'UV pour le tribunal correctionnel, l'assistance des mineurs devant le tribunal pour enfants et les comparutions immédiates devraient passer au 1<sup>er</sup> janvier 2001 de 4 à 8, c'est-à-dire, pour une UV moyenne de 144 francs, de 576 francs à 1 152 francs. Le ministère de la justice avait par ailleurs accepté, le 23 novembre, le doublement de l'unité de

valeur pour les infractions au séjour des étrangers, qui vont passer en janvier de 2 à 4 (576 francs), le doublement pour le logement (l'assistance contre les expulsions) qui passe de 8 à 16 UV (2 304 francs). Les référés prud'hommaux devraient passer de 8 UV à 10 UV (1 440 francs) au 1<sup>er</sup> janvier 2001, et 16 UV (2 304 francs) au 1<sup>er</sup> janvier 2002. Les référés du prud'homme de partages (pour départager le conseil des prud'hommes, en cas d'égalité des voix) passerait de 12 UV à 24 (5 856 francs).

### UN EFFORT « INSUFFISANT »

Après ce volet doublement, le ministère de la justice a consenti une augmentation de 50 % pour les prud'hommes classiques (20 UV aujourd'hui, 24 UV en 2001, 30 en 2002) et le prud'homme des partages (24 UV aujourd'hui, 28 UV l'an prochain, 32 l'année suivante). Le divorce pour faute, aujourd'hui indemnisé à hauteur de 24 UV, passerait à 30 en 2001 et à 36 en 2002.

Restaient les gardes à vue. La chancellerie a augmenté lundi soir les frais de transports de 50 % - ils passeraient en janvier de 100 francs à 150 francs - et faiblement augmenté l'assistance en garde à vue : 300 francs aujourd'hui,

360 francs en janvier, 400 francs en 2002. La délégation des avocats a estimé l'effort « insuffisant », d'autant « qu'on parlait de trop loin ».

Les avocats ont cependant tout lieu d'être satisfaits du geste de la chancellerie, qui avait pourtant répété qu'il n'était pas question de doubler le montant de l'aide juridictionnelle. « Les pouvoirs publics ont commencé à prendre la mesure de notre détermination après le succès de la manifestation du 1<sup>er</sup> décembre, a indiqué M<sup>me</sup> Jacques-Philippe Gunther, le président de la Fédération nationale des unions de jeunes avocats (Fnuja). Mais si un gros effort a été consenti pour 2001, les contraintes de calendrier ne se posent plus pour 2002 et l'Etat doit s'engager davantage. »

L'ensemble des négociateurs devait consulter leurs confrères mardi dans la journée. « Ce sont des propositions encourageantes, a relevé M<sup>me</sup> Patrick Gervais, qui représente la conférence des bâtonniers (la province), surtout pour le bloc pénal, cependant, il reste beaucoup à faire. » Les négociations avec la chancellerie devraient reprendre après la grève, dans la soirée.

Franck Johannès

## Les meurtriers présumés de Soufiane mis en examen pour assassinat

LES DEUX MINEURS, âgés de seize et dix-sept ans, meurtriers présumés du jeune Soufiane, retrouvé mort, samedi 2 décembre, dans le quartier de la Villeneuve, à Grenoble (Le Monde du 5 décembre), ont été mis en examen, lundi 4 décembre, du chef d'assassinat et placés sous mandat de dépôt. Les résultats de l'autopsie ont confirmé, outre les coups de couteau, la présence d'ecchymoses qui attesteraient l'existence de violences. Le décès serait intervenu assez rapidement, ce qui exclut l'hypothèse d'une agonie de plusieurs heures. Le corps de la victime avait été retrouvé trois jours après que la disparition eut été signalée par la famille. Une marche silencieuse à la mémoire du jeune garçon devait être organisée, mardi, dans les rues de Grenoble. La veille déjà, alors que l'atmosphère restait tendue à la Villeneuve après l'incendie d'une vingtaine de véhicules et d'un bâtiment scolaire désaffecté, une centaine de jeunes, parmi lesquels des camarades de collège du jeune Soufiane, s'étaient réunis.

## Les évêques s'alarment du développement de la prostitution

DANS UNE DÉCLARATION du 4 décembre, intitulée « L'esclavage de la prostitution », la commission sociale de l'épiscopat affirme que la prostitution a pris en Europe « un tour particulièrement alarmant ». Pour les évêques, il convient d'en parler « en termes de trafic, de "traite", d'esclavage ». La commission sociale s'inquiète d'un afflux de prostituées venues d'Europe de l'Est, d'Afrique et d'Amérique, allant de pair avec « la demande croissante d'une "clientèle" ». L'Eglise catholique considère que la position « abolitionniste », qui est celle du gouvernement français, est « le moins mauvais des régimes préconisés », parce que « la prostitution est une atteinte à la dignité des personnes ». Les évêques dénoncent la position « réglementariste », qui vise à ériger la prostitution en « métier ». Les communautés chrétiennes sont invitées à « s'engager » pour répondre à « cette situation alarmante ». Les évêques de France réclament l'application réelle de la législation, l'amélioration de la protection des mineurs, et la reconnaissance formelle, dans le code civil, que « le corps ne peut être l'objet d'un commerce ».

### DÉPÊCHES

■ CASINOS : Bordeaux va devenir la deuxième métropole française, après Lyon, à accueillir un casino, le ministère de l'intérieur ayant accordé l'autorisation d'ouverture au groupe Accor. Depuis un siècle, ce type de permission était limité aux stations thermales, balnéaires et climatiques.

■ ARMES À FEU : un enfant de 6 ans a été tué accidentellement, mercredi 29 novembre, à Saint-Samson-de-la-Roque (Eure), d'un coup de fusil tiré par son frère aîné âgé de 11 ans. Les faits se sont déroulés en fin de journée dans le sous-sol de l'habitation familiale alors que les deux garçons manipulaient un fusil.

■ ROUTE : un automobiliste a été placé en garde à vue, lundi 4 décembre, après avoir mortellement fauché, dimanche soir, une quinquagenaire qui promenait son chien, sur la route d'Arches (Vosges). L'automobiliste, âgé de 28 ans, qui avait pris la fuite, a été identifié par les gendarmes qui avaient recueilli des débris de clignotant.

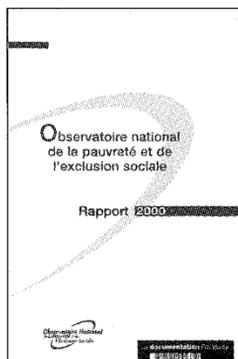
■ PRISON : une détenue de 32 ans a été retrouvée pendue dans sa cellule du service médico-psychiatrique régional de la maison d'arrêt des femmes (MAF) de Fleury-Mérogis (Essonne), lundi 4 décembre au matin. La jeune femme avait été placée en détention provisoire en février. C'est le cinquième suicide à la maison d'arrêt depuis le début de l'année, mais le premier à la MAF.

■ CATASTROPHE : le Bureau enquêtes-accidents (BEA) a annoncé, lundi 4 décembre, l'ouverture d'une enquête technique pour déterminer les causes de l'accident d'hélicoptère qui s'est produit, mardi 28 novembre, en Nouvelle-Calédonie et qui a coûté la vie à ses sept occupants, dont Raphaël Pidjot, PDG de la Société minière du Sud Pacifique (Le Monde du 30 novembre).

■ RADIO : le responsable d'une radio associative, baptisée « Radio des jeunes », qui émettait de Fresnes (Val-de-Marne) sans autorisation, a été interpellé vendredi 1<sup>er</sup> décembre, et son matériel saisi. Une plainte avait été déposée par le Conseil supérieur de l'audiovisuel, car les émissions risquaient de brouiller les conversations radio de l'aéroport d'Orly.

■ JUSTICE : la Cour de cassation a jugé, jeudi 30 novembre, l'Etat responsable des conséquences d'une bataille de polochons qui avait blessé un élève dans le dortoir d'un établissement privé de Bourges en 1990. L'élève avait été blessé car une lampe électrique était dissimulée à l'intérieur du polochon. La cour d'appel avait jugé que le surveillant avait commis une faute en n'intervenant pas.

## Le réflexe pour s'informer

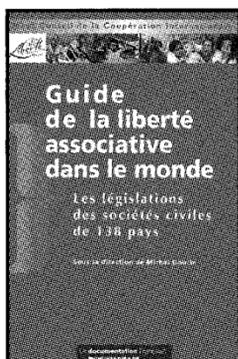


### Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale

Rapport 2000  
126 pages, 10 € - 65,60 F

Paru également :  
**Les Travaux de l'Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2000**

372 pages, 19 € - 124, 63 F

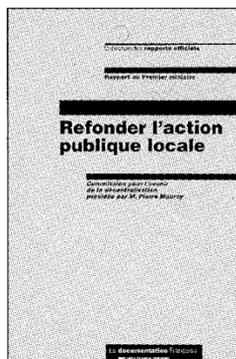


### Guide de la liberté associative dans le monde

Les législations des sociétés civiles de 138 pays

Sous la direction de Michel Doucin  
Haut Conseil de la Coopération Internationale

576 pages, 11 € - 72,16 F



### Refonder l'action publique locale

Commission pour l'avenir de la décentralisation présidée par M. Pierre Mauroy

Collection des Rapports officiels  
192 pages, 12 € - 78,71 F



### L'Europe en perspective

Sous la direction de Philippe Tronquoy  
Collection Cahiers français

104 pages, 8,80 € - 57,72 F

Commande et paiement en ligne [www.ladocfrancaise.gouv.fr](http://www.ladocfrancaise.gouv.fr)

29-31, quai Voltaire 75344 Paris Cedex 07  
Tél. 01 40 15 70 00  
Télécopie 01 40 15 72 30  
3615 ou 3616 la doc (1,29 F/mn)

La documentation Française



# Les victimes de la pollution de l'« Erika » face aux chicanes de l'indemnisation

Un an après la catastrophe écologique qui a suivi le naufrage du pétrolier, les sinistrés commencent à se lasser, malgré les avances consenties. Ils reprochent au Fipol de chercher à les dissuader de mener les dossiers à leur terme. Certains envisagent désormais des suites judiciaires

A QUOI sert le Fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (Fipol) ? Sur la côte atlantique, touchée par la marée noire de l'Erika en décembre 1999, la conviction des victimes est faite : c'est un leurre. Après l'intense médiatisation des premiers chèques versés en janvier, plus rien ou presque : un an après la catastrophe, 40 millions de francs ont été versés sur le 1,2 milliard promis. Le ministre des finances, dont l'administration consent des avances aux entreprises pour leur permettre de patienter, commence à se lasser. Laurent Fabius a envoyé, fin novembre, un courrier à Mans Jacobsson, administrateur du Fipol, l'enjoignant fermement de se hâter.

Les témoignages foisonnent, qui renforcent l'idée d'une mauvaise volonté du bureau d'indemnisation, basé à Lorient. Il y a les dossiers qui reviennent parce qu'incomplets, les formulaires qui changent sans cesse - « trois fois en deux mois », se plaint-on au comité du tourisme de Loire-Atlantique -, les courriers libellés en anglais... Plus subtil, il est demandé aux sollicitateurs de fournir le bilan comptable des trois années précédant le naufrage, en précisant que les informations pourront être transmises aux services fiscaux ! Les paludiers de Guérande, qui estiment leur manque à gagner à 100 millions de francs, ont été, de leur côté, assignés en justice : le Fipol veut que des experts vérifient si leur renoncement à la récolte 2000 était justifié sur le plan sanitaire.

Ce parcours semé d'embûches a été dissuasif pour plus d'un candidat. « La plupart des pêcheurs ont fini par renoncer à remplir un dossier », explique Liliane Cariou, responsable de Femmes entre terre et

mer, une association de conjointes de marins. Sauf lorsque les bateaux étaient bloqués au port par des barages antipollution, le préjudice était impossible à démontrer. » Encore les acteurs économiques peuvent-ils caresser l'espoir de percevoir ne serait-ce que des fifrelins. Les associations qui ont œuvré à la restauration des côtes ou au nettoyage des oiseaux sont, elles, sans illusion. « Nous avons déposé un dossier, mais pour la bonne cause : nous ne rentrerons probablement pas dans les critères d'éligibilité », explique Luc Raoul, directeur de Bretagne vivante.

Pour les plus persévérants, les sommes proposées sont souvent en

deçà des espérances. Le taux de remboursement, fixé en juillet par le Fipol à 50 % du montant des demandes, n'est pas la seule raison de cette déception. En moyenne, les chèques atteignent moins d'un quart du préjudice. « J'ai touché l'intégralité de ma perte du mois de janvier mais, depuis, plus rien », explique Pascal Chellet, ostréiculteur au Croisic (Loire-Atlantique). « Il m'a été proposé 1 300 francs, à peine de quoi payer le temps passé à remplir la paperasse », raconte Léon Longépée, son collègue de Bouin (Vendée). Le montant est discrétionnaire.

Le constat est le même dans le secteur du tourisme. En Loire-Atlantique, selon les données du

comité départemental arrêtées au 15 novembre, cent vingt dossiers ont été déposés par des professionnels, pour un montant de 21 millions de francs : les remboursements s'élèvent à 1,85 million. En cas d'acceptation, le bénéficiaire doit, en outre, renoncer à tout recours ultérieur. « C'est du chantage », estime Charles Perraud, responsable du Syndicat des paludiers, proche de la Confédération paysanne.

Les victimes, notamment les pêcheurs et les ostréiculteurs, ont reçu des aides des collectivités locales. Mais, là encore, le Fipol veille. Ouest littoral solidaire, association qui coordonne l'action des

conseils régionaux, généraux et des communes de la zone sinistrée, a ainsi reçu un courrier demandant que soient communiqués au fond les noms des bénéficiaires et les sommes reçues par chacun, afin de les déduire du remboursement consenti aux intéressés. « Nous avons bien sûr refusé », explique Martine Théry, responsable de l'association.

## COURSE DE LENTEUR

Face à cette ire générale, M. Jacobsson appelle à la patience. Le Fipol est censé couvrir les dommages pendant trois ans : pas question de tout dilapider auprès des premiers demandeurs et de

laisser ensuite les autres sinistrés sans un sou, affirme-t-il (Le Monde du 5 juillet). Les responsables du fonds s'attendent à un afflux de dossiers début 2001, quand les entreprises sinistrées, notamment touristiques, et les collectivités locales auront chiffré précisément les pertes globales de l'année écoulée. Le Fipol aura alors une idée plus claire du montant qui lui sera demandé et accélérera les procédures, a assuré M. Jacobsson.

Pourtant, l'argent est là. Le Fipol a déjà levé 400 millions de francs auprès de ses contributeurs, les compagnies pétrolières, en deux appels (juin et septembre). Cette somme est actuellement à Londres. « Le but est de retarder le plus possible les paiements pour faire travailler l'argent », accuse Alain Malardé, responsable de la Confédération maritime, proche de la Confédération paysanne. Le syndicat croit avoir décelé des anomalies plus graves encore dans le fonctionnement du fonds et a porté plainte pour « escroquerie » devant le tribunal de Paris.

La lenteur et la parcimonie du Fipol conduisent d'autres victimes à envisager la voie judiciaire. Mercredi 6 décembre, le tribunal de commerce de Saint-Nazaire doit ainsi donner sa réponse dans la demande en référé formulée par Corinne Lepage, au nom de la commune de Mesquer, contre TotalFinaElf. La municipalité entend soumettre directement sa facture de nettoyage à la compagnie pétrolière, en invoquant la loi sur les déchets de 1975. D'autres procédures tentent de contourner un fonds dans lequel plus personne ne croit.

B. H.

Benoît Hopquin

## L'Etat dans un rôle ambigu de défense des intérêts particuliers et de créancier

LORS de la prochaine réunion du comité exécutif du Fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (Fipol), le 29 janvier 2001, la France devrait demander un relèvement du taux d'indemnisation des victimes de la marée noire de l'Erika, actuellement fixé à 50 %. Pour étayer sa demande, elle devrait s'appuyer sur les nouveaux bilans des dommages. Les chiffres du sinistre sont en effet régulièrement revus à la baisse. De 2 milliards de francs en juillet, l'estimation est passée à 1,5 milliard en octobre. Tout doucement, elle se rapproche du plafond total d'indemnisation du Fipol, fixé à 1,2 milliard de francs.

Mais cette nouvelle évaluation est contestée. Dans un avis présenté, mardi 5 décembre, par Charles Fiterman, le Conseil économique et social estime les dommages à plus de 3 milliards de francs. La justice américaine avait déjà condamné Amoco à verser 1,257 milliard de francs pour la marée noire de l'Amoco-Cadiz, survenue pourtant en 1978. Exxon avait versé 5 milliards de dollars (30 milliards de francs) pour la marée noire de l'Exxon-Valdez, en Alaska, en 1989. Pour l'Erika, le comité départemen-

tal du tourisme de Loire-Atlantique estime le préjudice dans son seul secteur et son seul département à 800 millions de francs. La Vendée et le Morbihan avancent chacun une perte sèche dépassant le milliard. Que les sollicitateurs aient intérêt à gonfler la note est plausible. Mais l'Etat a également intérêt à la minimiser.

## DOUBLE JEU

Lors du conseil interministériel de la mer, fin juin, le gouvernement a promis aux victimes des avances sur l'indemnisation du Fipol. Le Trésor public a tenu cette promesse, mais compte bien récupérer sa mise, une fois les sinistrés dédommagés. Il ne pourra décerner pas le faire si le taux d'indemnisation reste à 50 %, d'autant que Lionel Jospin a promis, en juillet, une réparation intégrale du préjudice. La hausse du taux permettrait en revanche d'exiger le remboursement de tout ou partie de l'avance consentie.

Certaines victimes reprochent ce rôle ambigu des pouvoirs publics. « Nous ne pouvons qu'être mécontents du fonctionnement du Fipol », estime Goulven Brest, président du Centre national de la conchyliculture. Mais je suis également très critique du rôle de l'Etat, qui aurait pourtant son mot à

dire dans le fonctionnement de cette organisation intergouvernementale. » Le gouvernement ne montrerait ainsi guère d'empressement à dénoncer les tracasseries du Fipol. S'il a un avantage à ce que le fonds se montre généreux dans la fixation de son taux d'indemnisation, l'Etat n'a pas forcément intérêt à ce que ce même Fipol soit prodigue dans son évaluation des préjudices. Le gouvernement se place, en effet, en avant-dernière position sur la liste... juste avant TotalFinaElf. La facture du seul plan Polmar s'élève à 800 millions de francs. Le Trésor n'a donc aucun intérêt à ce que les remboursements des particuliers et des collectivités locales atteignent le plafond d'indemnisation, s'il veut présenter sa créance...

Tout espoir lui est permis, au vu des sommes ridicules qui sont aujourd'hui versées aux victimes. Dans un précédent sinistre, survenu en 1997 au Japon, le préjudice avait été officiellement évalué à 2 milliards de francs. Le fonds n'avait finalement remboursé aux victimes que 800 millions de francs. Mans Jacobsson, administrateur du Fipol, assure que le 1,2 milliard sera cette fois intégralement versé. Mais à qui ?

**Les Echos**  
CONFÉRENCES

**ALTRAN**  
les ingénieurs de l'innovation

## Le Forum des technologies du 21<sup>e</sup> siècle Technologies Forecast

Mercredi 6 et Jeudi 7 décembre 2000  
CNIT - Paris La défense

Internet, Télécoms, e-Market places,  
Microélectronique, Biotechnologies, Energies :

- Anticiper
- Comprendre
- Financer
- Mettre en œuvre

Avec notamment les interventions de :

- Casten ALMQVIST, Directeur du pôle Multimedia, Spray
- Amedeo d'ANGELO, Vice-président Développement, Oberthur Card Systems
- Jocelyn ATTAL, Vice-président Marketing, Transformation et Integration, Software Group, IBM
- Jeroen BENT, Directeur général, SAP France
- Giuliano BERRETTA, Directeur général, Eutelsat
- Jean-Marie CADIOU, Directeur, Institut de prospective Technologique de Seville (Espagne)
- Joseph COATES, Prospectiviste, Partner, Coates & Jarratt
- Martin DE PRYCKER, Chief Technology Officer, Alcatel
- Michel FRIEDLANDER, Directeur général, Altran Technologies ; Président de la Fondation Altran
- Michio KAKU, Professor of Theoretical Physics, Graduate Centre of the University of New-York
- Brian LARCOMBE, Chief Executive, 3i

- Joël MONNIER, Corporate, Vice-president, Directeur R&D, STMicroelectronics
- Stéphane MOUSSE, Directeur Marketing Communications Mobiles, Oberthur Card Systems
- Pierre PAPERON, Président, Altavista Europe
- Stéphane PASTEAU, Directeur Scientifique Biotechnologies Végétales, Monsanto
- Philippe POULETTY, Chairman, DrugAbuse Sciences
- Harpal RANDHAWA, Chief Executive Officer & Chairman, Antfactory
- Gérard SOULA, Président & Chief Executive Officer, Flamel Technologies
- Yoshio UTSUMI, Secrétaire général, UIT
- Dominique VIGNON, Président-directeur général, Framatome

En partenariat avec :



futuribles  
analyse et prospective



FINANCIAL TIMES  
World business newspaper.



## BULLETIN D'INSCRIPTION

Technologies Forecast  
FORUM ON THE 21<sup>ST</sup> CENTURY'S TECHNOLOGIES  
FORUM DES TECHNOLOGIES DU 21<sup>E</sup> SIÈCLE

### A retourner à Agnès HÉRICHER

Les Echos Conférences  
46, rue La Boétie - 75381 Paris cedex 08 France  
Tél. : 01 49 53 67 47 - Fax : 01 45 63 73 58  
conferences@lesechos.fr

Je souhaite m'inscrire à cette conférence et je joins un chèque de 899,45 euros HT (ou 5900 F HT) soit 1075,75 euros TTC (ou 7056,40 F TTC) à l'ordre de HERA, Sté du groupe Les Echos, habilitée à dispenser de la formation professionnelle continue.

Assistera au déjeuner du 6 décembre 2000 :  
 OUI  NON

Assistera à l'atelier du 6 décembre 2000 :  
 N°1  N°2  N°3  N°4  N°5

Assistera au déjeuner du 7 décembre 2000 :  
 OUI  NON

Merci de m'envoyer :  une facture  
 une convention de formation  
 une attestation de présence

Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
Fonction : \_\_\_\_\_  
Société : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Tél : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_  
E-mail : \_\_\_\_\_  
Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous avez le droit d'accéder et de rectifier les informations vous concernant.

**Tous se revendiquent Ivoiriens. Mais entre les « sudistes », gens des savanes et des forêts, fervents de Laurent Gbagbo, leader du Front populaire ivoirien (FPI), et les « nordistes », enfants et petits-enfants du Sahel, ralliés au Rassemblement des républicains (RDR) d'Alassane Ouattara, ressentiments et violences s'accroissent**

**G**AGNOA, sud-ouest de la Côte d'Ivoire. Les affiches de campagne du candidat Laurent Gbagbo – sourire éclatant sur fond de lagune bleue nuit – n'ont pas été lacérées ni maculées de boue. Et pour cause : ville natale du nouveau chef de l'Etat ivoirien, cette grosse bourgade de planteurs et de commerçants a massivement voté, le 22 octobre, lors du scrutin présidentiel, pour l'enfant du pays bété. Plus de 85 % des votants ont choisi « Laurent », laissant dans le fossé le président sortant, le général Robert Guéï. Une victoire aux allures consensuelles. En ce jour de novembre, un calme bon enfant règne dans la petite ville.

« Gagnoa accueille toutes les ethnies de toutes les régions », assure le préfet, René Nioulé Mohiro. Aux murs de son bureau, de vieilles photos de feu Félix Houphouët-Boigny jaunissent paisiblement. Les photos du nouveau président ne sont pas arrivées. Les quelque cent mille habitants de Gagnoa, poursuit le haut fonctionnaire, se divisent en « deux grandes catégories : les Ivoiriens et les étrangers ». Parmi les Ivoiriens, précise-t-il, il faut distinguer les « gens d'ici », ceux « du terroir », autrement dit les « autochtones » de la tribu bété, des « autres Ivoiriens », ces émigrés de l'intérieur, étiquetés « allogènes ». Quant aux étrangers, la plupart sont Burkinabés et Maliens. « Toute la CDEAO [Communauté des Etats d'Afrique de l'Ouest] est réunie ici ! », s'enthousiasme le préfet Mohiro. Cette diversité n'est-elle pas la preuve de la « tradition d'hospitalité » ivoirienne, « particulièrement forte » à Gagnoa ?

Aboubakar Cissé n'en est pas totalement convaincu. Cet « Ivoirien de souche », comme il se définit lui-même, est l'une des nombreuses victimes de l'après-scrutin du 22 octobre, marqué par les violences et ponctué, notamment à Abidjan, par des pogroms anti-« nordistes ». Durant cette folle semaine, la fracture entre Ivoiriens du Sud et Ivoiriens du Nord

– officialisée, en juillet, par l'adoption référendaire d'une nouvelle Constitution, introduisant la notion, restrictive, d'ivoirité – a été consacrée dans le sang. Les premiers, les « sudistes », gens des savanes et des forêts, se retrouvent en partie derrière Laurent Gbagbo, leader du Front populaire ivoirien (FPI). Les seconds, les « nordistes », enfants et petits-enfants du Sahel, sont supposés avoir rallié la bannière du Rassemblement des républicains (RDR), le parti d'Alassane Ouattara, que le président Houphouët Boigny avait choisi comme premier ministre mais que ses ennemis politiques ont réussi, au nom de la fameuse ivoirité, à écarter de la course à la présidence. Selon les estimations gouvernementales, cent soixante et onze personnes ont été tuées entre le mardi 24 et le vendredi 27 octobre (Le Monde du 7 novembre). Principales cibles : les Dioulas. Ce terme, a priori, ne désigne pas une tribu, mais une activité, celle de commerçant, exercée habituellement par les Ivoiriens du Nord. Aboubakar Cissé, enseignant à la retraite et natif de Gagnoa, « comme le président Gbagbo », n'en a pas moins fait les frais, à l'instar de nombreux autres habitants de Dioulabougou (le « quartier des Dioulas »), de la flambée de haine contre les gens du Nord. Sa maison, mitoyenne d'une mosquée, a reçu, le 26 octobre, la visite d'un commando de « cinq ou six policiers », qui, après avoir « défoncé la porte à coups de hache », ont mis le feu et détruit le mobilier. Aboubakar Cissé a fait constater les dégâts par huissier. Il se dit prêt à porter plainte. « Quelques heures auparavant, les domiciles de plusieurs policiers avaient été pillés et incendiés par des manifestants. Peut-être certains policiers ont-ils agi en représailles ? », commente, embarrassé, le préfet Mohiro. « Pour l'instant, ajoute-t-il, on ne peut accuser personne : c'est le juge seul qui dira qui a failli. » A Gagnoa, les manifestations de rue, transformées en mini-émeutes, ont fait deux morts – deux hommes, originaires du Nord. A ce jour, aucune enquête n'a été ouverte. L'approche des élections législatives, le 10 décembre, ne risque-t-elle pas de rallumer les feux de la violence ? Le préfet n'y croit pas : « Ici, ce sont les gros commerçants dioulas qui vont bénéficier de l'impact de l'élection présidentielle sur la région. Ils n'ont aucun intérêt à ce que les choses se passent mal. »

Mama, nord de Gagnoa. Sous le patam (un toit soutenu par des piliers en bois, servant de lieu de réunion), les hommes du village se reposent, certains allongés à même le sol. Deux grands « tambours-parleurs » sont posés debout, à l'entrée – « l'un pour dire le bonheur, l'autre pour dire le malheur ». C'est parmi ces bicoques en terre sèche, dans la chaleur humide de des plantations, qu'a grandi le père du président Gbagbo. Le jeune Laurent a passé là toutes ses vacances, à courir la savane et à jouer au foot. « Il a toujours été fidèle à son village et à son peuple », commente Raphaël Ouraga Zaoui, conseiller municipal. Ce gros homme à lunettes est aussi responsable de la section locale du FPI. Quand il dit « nous », il parle des

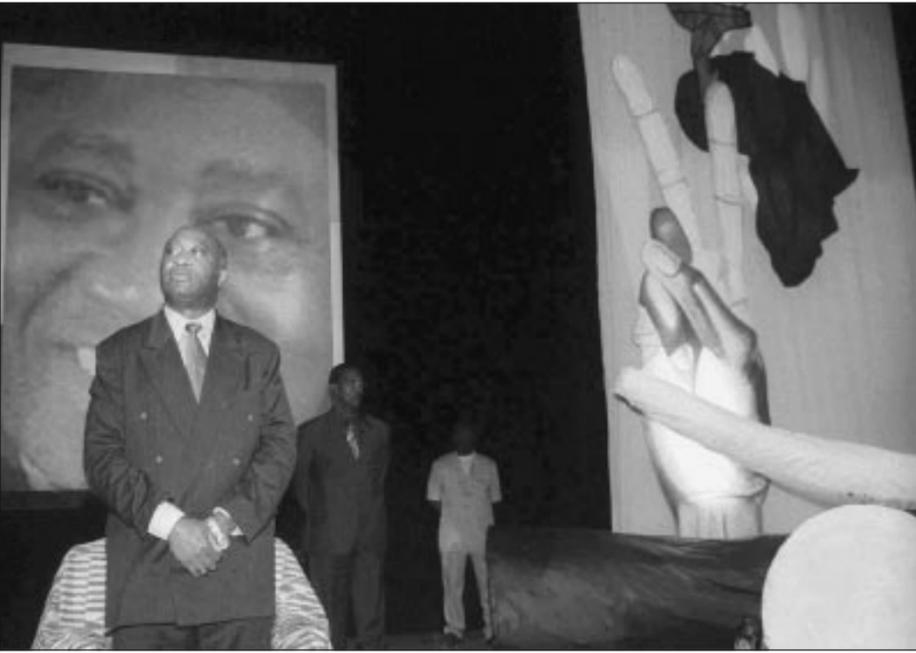
**« Nous attendons beaucoup du nouveau pouvoir. L'avenir de l'Afrique, comme l'avenir du monde, est un avenir métis »**

Jean-Philippe Caboré

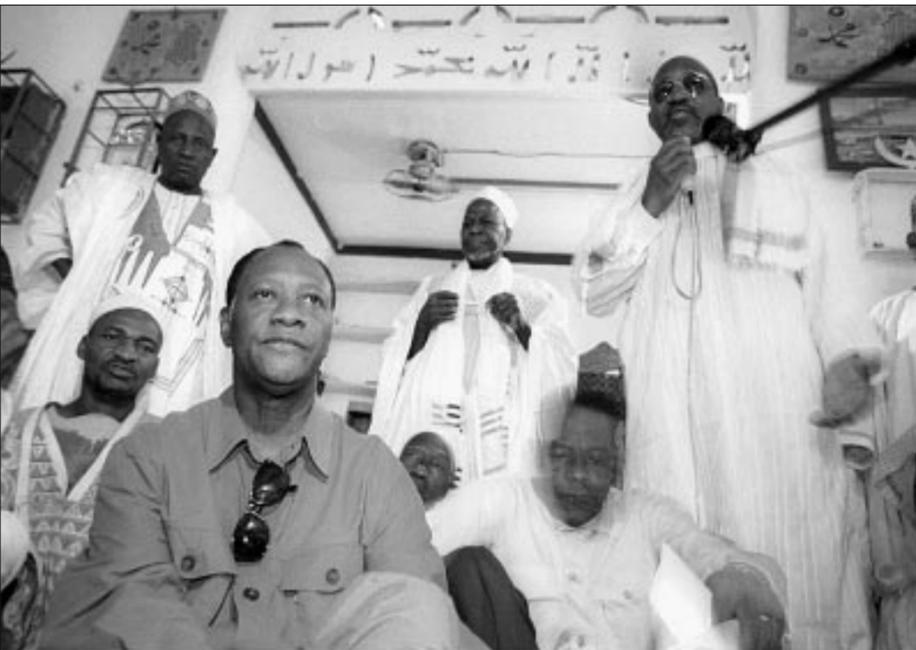
Bété. Le village de Mama compte « environ trois cents habitants et une centaine de Burkinabés », dit-il drôlement. Chacune des deux communautés est représentée au sein du conseil du village, mais, « entre eux et nous », souligne l'édile, il n'y a « ni mélange ni mariage », et ce sont les Bétés, propriétaires des terres, qui gouvernent. « Ici, chaque famille a son lopin, dit-il. On offre gratuitement aux étrangers un morceau de terre à travailler. Mais on ne le leur vend pas. La seule chose qu'on demande, en échange, c'est qu'ils soient gentils et courtois. » Traduction : chaque étranger est sommé de payer une « contribution » à son propriétaire, selon les règles implicites d'une forme locale de fermage. Cette « générosité » est bien la preuve que les Bétés ne

« que la terre des autochtones » (les Africains). Ne fait-il aucune différence entre Ivoiriens du Nord et ressortissants étrangers ? « Les gens du Nord vivent dans des régions frontalières, répond-il sèchement. Ils ont souvent des cousins de l'autre côté. »

Les actes de violence, commis dans la ville voisine de Gagnoa, n'ont pas vraiment ému les villageois de Mama. « Deux morts chez eux, c'est encore trop peu ! », crache l'édile FPI, en faisant allusion aux deux Dioulas tués. Des ricanements approbateurs montent de l'assistance. L'orateur se reprend : « Aujourd'hui, la colère est calmée. C'est l'heure de la réconciliation. Mais attention ! prévient-il, il ne faut pas que ça recommence... »



## Les deux faces de l'ivoirité



PHOTOS : YANN LATRONCHE/GAMMA

sont « pas racistes », s'échauffe le conseiller. Quand on évoque les polémiques à propos de l'ivoirité et de ses relents xénophobes, Raphaël Ouraga Zaoui se raidit. Ici, en juillet, lors du référendum sur la Constitution, les électeurs de Mama ont « voté pour, à 100 % ». Quoi de plus normal ? « La Côte d'Ivoire compte presque 40 % d'étrangers, c'est un danger à l'horizon : on risque de voir nos biens volés, on a peur d'être expropriés », soutient l'élue, qui n'hésite pas à comparer la Côte d'Ivoire d'aujourd'hui à l'Afrique du Sud d'autrefois, quand les « étrangers » (les Boers) ont « envahi et confis-

qués la terre des autochtones » (les Africains). Ne fait-il aucune différence entre Ivoiriens du Nord et ressortissants étrangers ? « Les gens du Nord vivent dans des régions frontalières, répond-il sèchement. Ils ont souvent des cousins de l'autre côté. »

Les actes de violence, commis dans la ville voisine de Gagnoa, n'ont pas vraiment ému les villageois de Mama. « Deux morts chez eux, c'est encore trop peu ! », crache l'édile FPI, en faisant allusion aux deux Dioulas tués. Des ricanements approbateurs montent de l'assistance. L'orateur se reprend : « Aujourd'hui, la colère est calmée. C'est l'heure de la réconciliation. Mais attention ! prévient-il, il ne faut pas que ça recommence... »

Odienné, nord-ouest de la Côte d'Ivoire. Là où démarre la piste menant vers Korhogo, une statue d'éléphant, enfouie dans l'herbe folle, monte stoïquement la garde. Il lui manque une défense et ses flancs sont rouillés. Piteuse sentinelle ! A l'image d'Odienné. Mais sans crasseuses, rues défoncées, il flotte sur la ville un parfum d'abandon, de pauvreté tenace. La seule usine du coin, une usine de noix de cajou, n'emploie qu'une centaine de personnes. « Ici, on n'a jamais été très riches. Les seuls qui gagnent un peu, ce sont les éleveurs. Mais tous les jeunes s'en vont », lâche le maire-résident. Issu d'une des quatre grandes familles qui gouvernent Odienné, Zakaria Touré connaît son monde sur le bout des doigts. Quand il parle des manifestants, ceux qui, le 26 octobre, ont saccagé l'église, avant de s'attaquer, à coups de pierres et de gourdin, aux voitures du préfet et du correspondant local de l'Agence ivoirienne de presse, il dit simplement : « Les enfants ». Partiel, il l'est. Et il le revendique, comme l'écrasante majorité des habitants de la ville, natifs du Nord et favorables au RDR. La réconciliation, leitmotiv du nouveau pouvoir, laisse sceptique Zakaria Touré : « Tant que Gbagbo n'aura pas reconnu Ouattara, il n'y aura pas de réconciliation. » Curieusement, il ne croit pas non plus à l'avenir de son héritier. « Ouattara a baissé les bras. Au moment du référendum, il a dit de ne pas sortir [dans les rues], alors que c'était le moment, regrette-t-il. Désormais, la lutte continue sans lui. Nous, on tient le drapeau. »

Drapeau du Nord contre drapeau du Sud ? « Jusqu'en 1994, la plupart des gens d'Odienné, sauf les vieux, étaient au FPI. Quand la rivalité entre Gbagbo et Ouattara est devenue trop forte, ils ont quitté »,

**Alassane Ouattara à la mosquée de Dabou, le 25 août. « Nordiste », il est soutenu par les enfants et petits-enfants du Sahel.**

rappelle le maire-résident. L'un des membres de la famille Touré est d'ailleurs le représentant local du FPI. Pourquoi insulter l'avenir ? « Gbagbo a commencé son règne par un massacre des gens du Nord. Mais on n'est pas fermés. On attend », confirme Mamadou Koné, autre fervent du RDR. « On lui laisse la chance de prouver qu'il est le chef d'Etat de tous les Ivoiriens, y compris ceux du Nord », ajoute le jeune politicien, avec une moue gourmande. A Odienné, région natale de la grand-mère maternelle d'Alassane Ouattara, « les gens sont des guerriers, des descendants de l'empire mandingue ! », lance-t-il, comme une menace. Les violences qui ont agité la ville, fin octobre, se sont soldées par sept blessés – dont trois du côté des forces de l'ordre.

**M**ANIFESTANTS « autochtones » et policiers « allogènes » s'en sont surtout pris aux femmes : les épouses et parentes de l'« ennemi » ont été, tour à tour, déshabillées et battues en public. « C'est œil pour œil, dent pour dent », commente placidement Mamadou Koné.

« L'exclusion, ce sont les gens du Nord qui la font », s'indigne Magloire Behi, directeur d'une école primaire et militant du FPI. Originaire de la région de Divo, dans le Sud, il est « posté » à Odienné depuis 1987. Lui aussi connaît bien la ville. Mais d'un point de vue fort différent de celui du maire-résident : « Pas question, pour un étranger, d'avoir son hectare de riz,

**Laurent Gbagbo, le 27 août à Abidjan, leader du Front populaire ivoirien, élu président en partie grâce aux « sudistes ».**

explique-t-il. Même au marché, il y a deux poids, deux mesures : ce que les autochtones payent 150 francs, nos femmes l'ont à 175 ! » Comme la plupart des fonctionnaires, rarement originaires d'Odienné, Magloire Behi vit en circuit fermé. « On nous traite comme des colons », lâche-t-il. Il y a trois ans, son épouse a « craqué » : elle est repartie vivre au Sud. « Pour qu'Odienné s'en sorte, il faudrait que l'Etat investisse dans l'agriculture, qu'il encourage les femmes par des micro-crédits – ce sont les seules qui bossent, ici ! -, qu'il construise des retenues d'eau », soupire-t-il. En attendant ces jours meilleurs, Magloire Behi a demandé sa mutation.

Bouaké, région du Centre. Des cinq étudiants assis là, dans ce café du centre-ville, devant des verres de bière ou de Coca-Cola, aucun n'est de la même tribu. L'un est guéré, l'autre sénoufo, un troisième bété, etc. Ce qui les unit ? Le campus et le syndicat. Dans cette section locale de la Fédération scolaire et universitaire de Côte d'Ivoire (FESCI), on s'est toujours méfié des « manipulateurs d'Abidjan » et de leurs « manipulations ». Quand il a eu vent des « tueries anti-nordistes » commises dans la capitale, Clément assure qu'il « a eu honte ». Il n'est pourtant pas RDR. Ni FPI, d'ailleurs. « Le syndicat n'a pas à prendre position pour tel ou tel parti. Dans notre section, toutes les ethnies sont présentes. Chacun vote librement, selon ses opinions », assure Habib. D'un hochement de tête, les autres approu-

**« Tant que Gbagbo n'aura pas reconnu Ouattara, il n'y aura pas de réconciliation »**

Zakaria Touré

vent. Aucun d'entre eux n'a participé aux manifestations – du FPI, puis du RDR – qui ont, ici comme ailleurs, endeuillé la ville. Pensez-ils que la violence va repartir ? « Non, c'est fini », répondent-ils en chœur. Les Ivoiriens ont retiré les doigts du feu, ils ne les y remettront pas de sitôt ! »

Abidjan. « Jamais un fils de vendeur de poulet ne sera président de la Côte d'Ivoire ! » : cette petite phrase lancée par Félix Houphouët Boigny, Fatoumata Silué, membre du comité central du FPI et native de Torgokaha, petit village du Nord, ne l'a pas oubliée. Elle parle de « racisme latent » et regrette les « silences » de son parti à propos de l'ivoirité, notion introduite par l'ancien président Henri Konan Bédié et « aggravée » ensuite par le général Guéï, sans que le FPI s'en offusque. « Depuis que la Côte d'Ivoire existe, pour être président, il faut être ivoirien, c'est-à-dire de père ou de mère ivoirien », rappelle le juge Zoro Epi-phane Ballo. Bédié a restreint le critère : pour être président, il faut désormais être de père et de mère ivoiriens. Ce qui, le plus souvent, exclut les gens du Nord. « C'est vrai que les Sénoufos viennent du Burkina, soupire Fatoumata Silué. Mais ça date du 11<sup>e</sup> siècle ! » Les frontières comptent, bien sûr, mais lesquelles ? Celles de « la famille, au sens tribal », ou celles de la « nationalité », parfois aussi arbitraires ? « L'ethnocentrisme, l'ultranationalisme, c'est suicidaire. Il faut arrêter avec ça ! », plaide Jean-Philippe Caboré, Abidjanais d'adoption, membre de l'Association des Ivoiriens sang pour sang (AISS). Il cite le cas du président ghanéen Jerry Rawlings, un « métis mulâtre », dont « personne n'a jamais contesté la citoyenneté, ni les capacités à gouverner ». Marginal, il le reconnaît, Jean-Philippe Caboré reste optimiste : « Nous attendons beaucoup du nouveau pouvoir », assure-t-il. « L'avenir de l'Afrique, comme l'avenir du monde, est un avenir métis. »

Catherine Simon

## Ambiance de krach par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française

LE MARCHÉ est partout. Même l'éthique obéit aux règles boursières. D'un côté, Livres saints, systèmes, préceptes, raisonnements et espérances proposent des façons de se conduire ; appelons-les l'offre. De l'autre, Histoire et sciences accélérées multiplient nos perplexités devant leur bon usage ; parlons de demande.

L'équilibre entre l'offre et la demande a toujours fixé la cote des valeurs morales. Longtemps, la virginité a eu un prix. L'héroïsme avait le sien, de même que l'honneur et la compassion, demeurés des placements de repli. Le tournant du siècle connaît un affolement des cours. L'offre de règles baisse à vue d'œil, depuis que les philosophies globales ont fait faillite et que règne l'égoïsme consumériste ; dans le même temps où conflits locaux et avancées techniques enflent la demande en moyens de modérer les tentations de la violence et du progrès.

Ce ne sont pas les peuples qui réclament des prescriptions de principe ; ce sont les circonstances qui en créent le besoin. Face au passé, notamment. Les juges ont été sommés d'expliquer les barbaries où avaient plongé les civilisations les plus raffinées. A peine clos les derniers procès d'aide au nazisme, il est apparu que les soutiens à l'horreur stalinienne avaient étrangement échappé à l'examen. Et voilà que notre pratique de la torture en Algérie, en réplique aux exactions du soulèvement nationaliste et en l'absence de consignes du

pouvoir civil, demande à être tirée au clair, sous peine de pourrissement de la mémoire, comme ce fut le cas pour les complicités de Vichy dans la Shoah.

Sur le moment, dénoncer certaines méthodes de la « pacification » exposait à des poursuites pour atteinte au moral de l'armée (Le Monde en a eu son compte) et au reproche insultant de servir l'« anti-France », de « trahir nos soldats ». Aujourd'hui, preuve que la morale n'est jamais qu'un rapport de forces momentanée, les crimes sont reconnus et Germaine Tillon est glorifiée de s'y être opposée. Mais en 1957, dans sa chambre de l'Hôtel Saint-Georges où je l'ai vue recueillir des témoignages et sauver ce qui pouvait l'être, on n'a pas idée de ce qu'elle était seule !

Sans son passé de déportée à Ravensbrück, les militaires lui auraient volontiers imposé le silence expéditif qu'ils promettaient aux « belles âmes », aujourd'hui justifiées. Avoir eu contre soi les paras et... Simone de Beauvoir, tandis que le pouvoir civil se préoccupait, disait-il, des vols de sauterelles, quel brevet de justesse ! On comprend que Todorov dédie le siècle finissant à cette ethnologue de toutes les résistances (*Mémoires du mal, tentation du bien*, R. Laffont).

Le passé plus récent de l'Afrique et des Balkans en guerres ethniques exige que se réinventent des obligations, avec sanctions. Justice et raison – aux tribunaux de La Haye, par exemple – feront-ils que les Etats ne puissent plus

donner n'importe quel ordre, et qu'il soit permis d'y désobéir ? Faute de cette moralisation par le droit qui aura rattrapé de justesse Pinochet par ses basques, il faudra encore compter sur l'honneur et la pitié individuels, où Camus, moqué de les avoir prônés, ne voyait que ce qu'ils sont : des pis-aller.

Plus près de nos vies quotidiennes, la demande morale croît avec le dévoilement des financements politiques douteux, dont rien ne prouve qu'ils ont cessé, et qui sape la confiance des citoyens dans leur régime. Le besoin de bornes augmente plus encore avec les avancées foudroyantes de la biologie, qui font qu'on ne sait plus comment garder dignes les pouvoirs acquis sur l'homme, de l'embryon à l'agonisant. Comment empêcher les inégalités galopantes, dans le monde, devant les risques alimentaires et le droit aux soins ?...

Une chose est certaine : cet afflux des questionnements n'est pas un phénomène passager susceptible de connaître un répit. Leur rythme ne pourra que se précipiter, tandis que l'offre mondiale de réponses éthiques et juridiques sera toujours plus rare, plus tardive, plus conflictuelle. La volatilité des actions dites de nouvelles technologies n'est rien à côté du flottement des valeurs morales, au sens non de sermons humanistes apaisants et chaleureux, mais de règles de survie communes, sur lesquelles plane déjà comme une ambiance de krach.

## Entrée des artistes par Jacek Wozniak



Jean de La Fontaine

## La recherche, parent pauvre de l'Europe

« IL FALLAIT BIEN que quelque chose change pour que tout puisse rester comme avant. » Ainsi médite, à la veille de l'unification de l'Italie, le prince Fabrizio Salina, héros du *Guépard*, de Lampedusa. Le « scénario à la Lampedusa » – rénover en façade sans rien modifier au fond – est l'un de ceux qu'étudie un groupe d'experts de la politique de recherche européenne. Ce scénario est, à leurs yeux, le pire qui se puisse imaginer. Car, en matière scientifique, l'Europe a besoin de bien plus que d'un simple « ripolnage ». « On ne peut pas affirmer qu'il existe aujourd'hui une politique européenne en matière de recherche » : émanant du commissaire européen chargé de ce secteur, le Belge Philippe Busquin, le constat est rude. « Les politiques de recherche nationales et la politique de l'Union se juxtaposent sans former un tout cohérent », déplore-t-il.

Le jugement peut sembler sévère, tant la recherche scientifique a longtemps fait figure de modèle pour la construction européenne. Ce fut, en 1954, la création du CERN de Genève, archétype d'une coopération couronnée par une moisson de prix Nobel de physique, qui a permis de grandes avancées dans la physique des particules élémentaires – récemment, les premières traces du mytique boson de Higgs y ont peut-être été observées –, et l'invention de la Toile d'Internet. Ce fut, ensuite, la naissance de l'Europe spatiale et la construction de grands instruments, en astronomie, dans le domaine des neutrons ou dans celui du rayonnement synchrotron.

Autant de réalisations communes destinées à faire pièce, souvent

avec succès, à la force de frappe de la recherche américaine. Mais ces réussites ne sont pas l'œuvre de la politique communautaire, qu'elles ont du reste souvent précéde. L'Europe de la science, dont on pourrait imaginer qu'elle se déploie aussi naturellement que les savoirs passent les frontières, reste dans une large mesure à bâtir. « L'effort de recherche européen est en réalité la simple addition des efforts des quinze Etats membres et de ceux de l'Union », constate Philippe Busquin, navré de « la fragmentation » de ces efforts, du « cloisonnement des systèmes nationaux » et de « la disparité des régimes réglementaires ». Autant de handicaps qui concourent à rendre « préoccupante la situation de la recherche en Europe ».

Les motifs d'inquiétude ne manquent pas. Le fossé ne cesse de se creuser entre les Etats-Unis et le Japon, qui consacrent respectivement 2,8 % et 2,9 % de leur produit intérieur brut à la recherche, et l'Union européenne, qui plafonne à 1,8 %. Le déséquilibre est encore plus criant dans le secteur privé : les chercheurs ne forment que 2,5 % du personnel des entreprises européennes, alors que leurs concurrentes américaines ou japonaises en comptent de 6 % à 7 %. Et l'Amérique attire beaucoup plus de jeunes doctorants européens qu'elle n'exporte de thésards de ce côté-ci de l'Atlantique.

Comment, alors, échapper à la spirale du déclin scientifique ? Le groupe d'experts envisage, à l'opposé du premier scénario, une réforme très volontariste de la politique communautaire, qui opérerait pour une collectivisation poussée : création d'agences européennes

de recherche, construction de toutes les infrastructures dans un cadre fédéral... Mais l'objectif paraît inaccessible à court terme. « Le scénario le plus réaliste à l'horizon de cinq ou dix ans se situe à mi-chemin : il s'agit de mettre en œuvre une coordination effective des politiques nationales », préconise Pierre Papon, président de l'Observatoire des sciences et des techniques.

Il y faut bien sûr d'autres moyens que ceux du programme-cadre de recherche et développement, parent pauvre de la politique communautaire. « Ne nous faisons pas d'illusions ! Soit l'Europe accroît collectivement les moyens consacrés à la recherche et à l'innovation, et elle pourra être compétitive tout en faisant des paris sur l'avenir ; soit elle poursuit sa politique de sous-investissement, et elle continuera à glisser sur la pente descendante », prévient Pierre Papon.

### « FRÉMISSEMENT »

Il y faut surtout une volonté politique. Or celle-ci est peut-être en train de prendre corps aujourd'hui autour de l'idée, lancée par la Commission de Bruxelles, d'un « espace européen de la recherche ». Une formule incantatoire de plus ? Rémi Barré, directeur de l'Observatoire des sciences et des techniques, perçoit au contraire « un frémissement autour de ce concept doté d'une réelle force d'entraînement ».

Le projet est très proche du scénario privilégié par les experts. En pratique, il signifierait une harmonisation de toutes les actions et de toutes les décisions scientifiques. A commencer par la construction des grandes infrastructures de recherche : synchrotrons – les tribula-

tions franco-anglaises du projet Soleil auront servi de leçon –, sources de neutrons, télescopes, navires océanographiques, mais aussi centres de calculs, réseaux informatiques à haut débit ou banques de données... Ambitieux à quinze, ce fonctionnement collégial est-il utopique dans une Europe qui, demain, comptera vingt-sept ou trente membres ? Une règle du jeu devra en tout cas être définie, pour éviter que les petits pays et ceux qui sont le moins développés sur le plan scientifique – c'est le cas de tous les Etats qui frappent aux portes de l'Union – ne soient exclus de ce système. Le risque, met en garde Rémi Barré, serait que se forment « quelques pôles de recherche hypercompétitifs et hyperconcentrés, qui dépourraient les petites nations de leurs meilleurs chercheurs ».

L'espace européen de la recherche n'en fait pas moins son chemin. Tour à tour, le Conseil, le Parlement et les ministres de la recherche des Quinze se sont ralliés à ce dessein. Roger-Gérard Schwartzberg, le ministre français de la recherche, dit y « consacrer tous ses efforts », à la faveur de la présidence française de l'Union européenne. Et le passage du relais à la Suède, en janvier 2001, est de bon augure puisque ce pays est aujourd'hui, avec un effort de recherche supérieur à 3,8 % de son PIB, le meilleur élève de la classe Europe. Celle-ci serait-elle enfin décidée à ne pas faire sienne la philosophie du personnage de Lampedusa : « Il se passerait beaucoup de choses, mais ce ne serait qu'une comédie bruyante (...). Pourvu que tout continue. Continue quant au fond » ?

Pierre Le Hir

## Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05  
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Téléx : 202 806 F  
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90  
Changement d'adresse et suspension : 0-803-022-021 (0,99 F la minute).  
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

## Le choix du plein-emploi

CE qui a été fait ces dernières années pour lutter contre le chômage a été un succès, ce qu'il faut faire maintenant pour conduire la France jusqu'au plein-emploi est bien plus difficile, mérite des choix clairs et une politique « ambitieuse ». Le rapport que vient de publier le Conseil d'analyse économique (CAE, organisme créé par Lionel Jospin qui regroupe des économistes de tous bords) sous la plume de Jean Pisani-Ferry, a le mérite de mettre les points sur les i.

La stratégie menée jusqu'ici contre le chômage a été de combiner une politique macro-économique favorisant la demande et une politique favorisant l'emploi par les 35 heures, les emplois-jeunes et, surtout, les baisses de charges sur les bas salaires. Le résultat a été de contenir la productivité afin d'avoir une croissance « riche en emplois » et de repousser nombre de catégories hors du marché du travail (préretraites, longues études...) afin de limiter la population active et donc le taux de chômage. Cette politique a eu des résultats remarquables : un million et demi d'emplois ont été créés en trois ans. Mais ce succès crée un « nouveau paysage » complexe, où coexistent désormais un chômage encore massif (2,2 millions) et des difficultés de recrutement dans beaucoup de secteurs.

« Ce n'est pas en continuant sur une voie déjà tracée que pourra être atteint l'objectif » de plein-emploi, c'est-à-dire à la fois offrir du travail à tout ceux qui en veulent et faire tourner les entreprises sans contrainte. M. Pisani-Ferry explique que seule une croissance

vigoureuse permettra de sortir du dilemme. La France doit avoir un rythme d'expansion supérieur à celui de ses partenaires européens, soit « au moins 3 % » l'an. Pour l'atteindre, il faut, poursuit-il, retrouver des gains de productivité « à l'américaine » d'environ 2 %. Et pour cela, tout se tient, il faut « compter sur l'offre », améliorer la compétitivité des entreprises, favoriser l'innovation et l'investissement et, en parallèle, accélérer les retours à l'activité de couches entières de la population, améliorer le fonctionnement du marché du travail et réduire les dépenses de recherche d'emploi.

« Nous sommes sur la bonne trajectoire (...), nous n'avons pas de raison de changer de politique », a déclaré le premier ministre lors du Congrès du Parti socialiste dimanche 26 novembre à Grenoble. Il refusait de trancher le débat opposant, pour schématiser, ceux qui veulent une hausse des salaires comme juste « partage des fruits de la croissance » et ceux qui estiment nécessaire une inflexion en faveur de l'offre. M. Jospin croit pouvoir poursuivre le délicat mélange des deux qu'il mène depuis trois ans. Le rapport du CAE note qu'« il ne s'agit évidemment pas de basculer d'une politique de la demande à une politique de l'offre ». Mais il prévient qu'à moyen terme, faute du changement qu'il préconise, le taux de chômage ne va plus descendre et se bloquera autour des 8 %, ce qui ferait de la France une triste exception. La démonstration qui est faite a, encore une fois, le mérite de la clarté. Le débat est désormais posé dans toute son ampleur.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE  
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani  
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel  
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferracci, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet  
Directeur artistique : Dominique Royonette  
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment  
Rédacteurs en chef :  
Alain Frachon (Éditoriaux et analyses) ;  
Laurent Greilsamer (Suppléments et cahiers spéciaux) ;  
Michel Kajman (Débats) ; Eric Fottorino (Enquêtes) ;  
Éric Le Boucher (International) ; Patrick Jureau (France) ; Anne Chemin (Société) ; Claire Blandin (Entreprises) ;  
Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Josyane Savigneau (Culture) ; Christian Massol (Secrétariat de rédaction)  
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg  
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;  
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Grand

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),  
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)  
Le Monde est édité par la SA LE MONDE  
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.  
Capital social : 166 859 €. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde,  
Fonds commun de placement des personnels du Monde,  
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises,  
Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

### Amnistiés à l'aube

LA PREMIÈRE loi d'amnistie a été votée à l'aube par 331 voix contre 266. Il lui faut encore subir le feu du Conseil de la République, qui ne la déformera pas trop. Elle l'est déjà passablement, mais il convient de ne pas mépriser un geste de générosité et de raison politique. D'autres viendront sans doute. Il eût été préférable que le geste fût unanime. Les socialistes n'ont pas accordé leur vote. Ils avaient pris position dès le début, et nous nous garderons de leur attribuer des arrière-pensées de rivalité électorale avec leurs voisins de l'extrême gauche, qui se sont montrés implacables.

En fait, il faut bien le dire, l'Assemblée élue en 1946, un an seulement après la Libération, ne pouvait aller très au-delà du projet qui lui était soumis. Cinq ans de mandat établissent un écran entre le pays et ses représentants. Un

grand pas a été fait toutefois pour réintégrer dans la communauté nationale les condamnés à l'« indignité ». N'a-t-elle pas frappé un assez grand nombre de personnes pour des raisons qui n'avaient rien à voir avec la « collaboration » ?

L'amnistie, les grâces amnistiantes, les libérations, ne sont pas destinées à favoriser de nouvelles dis cordes. Elles ne constituent pas une réhabilitation et moins encore une amende honorable. Elles ne peuvent être considérées comme un certificat de civisme. Il y a trop aujourd'hui de manifestations de ces « incroyables » qui paraded un peu partout et qui se vantent d'avoir eu raison contre l'instinct de la patrie. Encore faudrait-il qu'on ne manifestât pas à leur égard une étrange faiblesse.

Rémy Roure  
(6 décembre 1950.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE  
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)  
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60  
Index du Monde : 01-42-17-29-33. Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

# Indispensable et fragile refondation sociale

par Ernest-Antoine Seillière

C'est qui fait la force d'une société ou, si l'on préfère, d'un pays, qu'on le veuille ou non, c'est aujourd'hui avant tout la puissance et l'efficacité de ses entreprises. On regrette parfois le temps, et sans doute le fait-on particulièrement ici, où la force de la culture l'emportait sur celle de l'économie. En réalité, ce sont là deux forces complémentaires dont, selon les époques, l'une entraîne l'autre ou l'autre irrigue la première. Mais les choses sont ainsi : la croissance et l'emploi sont parmi les données fondamentales de la réussite nationale. Dès lors, réunir les conditions du succès des entreprises devrait être l'un des objectifs essentiels de la politique. C'est en effet comme cela que la collectivité nationale progresse pour donner à chacun ses meilleures chances de s'accomplir, dans un environnement matériel meilleur, dans la dignité, l'équité et la solidarité. (...)

Nous sommes convaincus, au Mouvement des entreprises de France, qu'il ne peut y avoir de réussite économique sans réussite sociale. Le modèle social, c'est-à-dire l'ensemble des règles et des comportements qui organisent les relations sociales, la conception et la gestion des systèmes sociaux, joue donc un rôle capital dans le progrès des entreprises. Or nous estimons que le modèle social français, qui résulte très largement des décisions prises au lendemain de la dernière guerre, doit être réformé en profondeur. C'est la raison pour laquelle le Medef a pris, dans le droit-fil de sa responsabilité économique et sociale, l'initiative de proposer à l'ensemble des partenaires sociaux sa rénovation et sa modernisation.

**Les évolutions ont beaucoup affaibli les analyses fondées sur la domination et l'exploitation du monde du travail par le capital**

Le constat fait par le Medef des transformations radicales du monde de l'entreprise, d'une part, et des scléroses du modèle social, d'autre part, a conduit à cette démarche que nous avons appelée « *refondation sociale* ».

Depuis cinquante ans, l'entreprise a connu des transformations profondes. Elles sont peu connues, surtout de ceux qui détiennent les clés de l'action dans l'univers politique et administratif. Elles sont pourtant essentielles pour comprendre le besoin de modernisation de notre modèle social. Il s'agit tout d'abord de la fin des grandes concentrations ouvrières au profit d'une véritable atomisation des centres de production de biens et surtout des services. Les petites structures prolifèrent, et, partout, la création d'entités autonomes de production devient la règle. Le mode d'organisation du travail qui a dominé pendant tout le XX<sup>e</sup> siècle, le modèle fordiste, laisse la place à un modèle où les formes d'organisation du travail se modifient avec le développement de l'autonomie et la mise en place d'une hié-

archie à la fois plus directe et plus légère. Enfin, les rapports entre l'employeur et le salarié s'équilibrent du fait de la qualification de plus en plus fréquente et nécessaire des salariés qui tend à donner à ceux qui détiennent la compétence une position plus forte : attirer, conserver et faire évoluer par la formation une main-d'œuvre qui devient plus mobile est aujourd'hui un des éléments de succès de chaque entreprise.

Ces évolutions ont beaucoup affaibli les analyses fondées sur la domination et l'exploitation du monde du travail par le capital. De plus, le développement de la motivation par le partage des bénéfices sous forme d'actionnariat salarié - en progression rapide -, par l'intermédiaire des fonds de pension ou par l'actionnariat direct des salariés à travers les stock-options, modifie en profondeur les relations dans l'entreprise. Ajoutons-y la globalisation des économies regroupées en grands espaces, à l'exemple de l'Union européenne et de son nouvel euro, la généralisation de la concurrence par la libéralisation des échanges avec les technologies sans frontières, et on aura compris que l'entreprise française en ce début de millénaire ne correspond plus à l'entreprise d'il y a un demi-siècle.

Face à ces transformations de l'entreprise, le modèle social, lui, s'est sclérosé. (...) Peu à peu, l'appareil de l'Etat, gouvernement, Parlement, administration mais aussi pouvoir judiciaire, a envahi le domaine social, dessaisissant progressivement et fortement les syndicats et les organisations professionnelles d'employeurs de leurs responsabilités de gestion et rétrécissant leur domaine et leur capacité de négociation.

Il serait trop long de décrire ici les formes et les étapes de cette progressive dévitalisation de la société civile, mais la multiplication des ingérences des pouvoirs publics à travers la loi, le décret et le règlement, au détriment du contrat, et de l'intervention administrative, avec ses circulaires, ses inspections, ses contrôles, ses formalités et ses sanctions, a profondément mis à mal le dialogue social et soumis l'entreprise à la tutelle de l'Etat.

Les entrepreneurs en ont fait la désespérante expérience et en ont conçu de profonds ressentiments. Notre aspiration à un nouveau modèle social est une réaction directe et forte à cette dérive interventionniste en contradiction avec les exigences d'adaptation, de souplesse et de diversité qui sont les nôtres et qui doivent naître du dialogue et du contrat conclu entre les partenaires sociaux au plus près de la réalité de terrain. (...)

La refondation sociale se propose comme objectif ambitieux de redonner sa force à la démocratie sociale par le dialogue et le contrat entre les acteurs sociaux et de mieux définir, nécessairement, pour ce qui nous concerne en le limitant, le rôle de l'Etat dans l'ordre public social.

Par ordre public social, on entend les principes généraux qui délimitent la sphère à l'intérieur de laquelle peuvent se développer les négociations sociales. Mais il y a loin d'un ordre public qui, par exemple, fixerait la règle de la durée du travail légale à 35 heures en laissant chaque entreprise libre de négocier la mise en œuvre de ce principe, à celui qui, au contraire, fixerait par le règlement le volume des heures supplémentaires, la durée des pauses et casse-croûte et

le temps d'habillage et de déshabillage. La refondation sociale vise à revitaliser le dialogue au plus près du terrain c'est-à-dire dans l'entreprise et dans les branches professionnelles, en renversant la hiérarchie des normes sociales : d'abord le contrat en entreprise, puis, à défaut, le contrat collectif de la branche, c'est-à-dire du métier, et cela dans le cadre de principes géné-

contributifs de type « assurantiel » financés par la cotisation. Elle veut enfin revoir les rôles respectifs des administrations et des partenaires sociaux dans la gestion des systèmes sociaux.

Ces objectifs se déclinent dès à présent dans un nombre considérable de propositions. Nous avons commencé à discuter et négocier avec les syndicats en vue d'aboutir

**L'appareil de l'Etat a envahi le domaine social, dessaisissant progressivement et fortement les syndicats et les organisations professionnelles d'employeurs de leurs responsabilités de gestion**

raux fixés au départ par la loi. Ce modèle est de nature fondamentalement différente de celui qui exige qu'on lise dans la loi et dans le règlement le détail de ce qui doit être exécuté dans l'entreprise.

La refondation sociale vise aussi à redéfinir les objectifs des politiques sociales, en matière de chômage, santé, retraites ou formation professionnelle. Elle demande à repréciser les frontières entre les systèmes de solidarité à financement budgétaire et les systèmes

à des positions communes destinées à être traduites dans des accords paritaires ou soumises aux pouvoirs publics afin de provoquer les adaptations législatives, voire constitutionnelles lorsqu'il s'agira de définir le domaine respectif de la loi et de la négociation sociale.

Nous avons déjà fait une partie du chemin dans le domaine de l'assurance-chômage, où la redéfinition du fonctionnement de l'Unedic a donné lieu à la signature d'une convention avec trois organi-

sations syndicales acceptant de s'engager dans la réforme du système. Convention que le gouvernement s'est finalement résolu à agréer après la naissance d'un vrai débat dans l'opinion. (...)

La refondation sociale, parce qu'elle est une démarche profonde de réforme du modèle social, provoque de fortes oppositions. Mais je suis optimiste car cette démarche est progressivement mieux comprise et s'est aussi renforcée ces derniers mois. Elle est bien sûr appuyée par la partie réformatrice du monde syndical. Mais il y a aussi, me semble-t-il, reconnaissance par la puissance publique que notre initiative peut apporter des éléments utiles de réforme sociale autrement que par le décret ou la loi, par la négociation.

Notre ambition est claire : affirmer que la légitimité des partenaires sociaux à se saisir des sujets qui concernent les salariés et les entreprises existe parallèlement à celle de la loi, comme cela se fait beaucoup plus que chez nous chez nos voisins européens, par exemple l'Allemagne ou les Pays-Bas. Cette approche a d'ailleurs été reconnue au niveau européen par le traité de Maastricht et confirmée par celui d'Amsterdam.

Nous aimerions pouvoir transposer cette approche, qui fait coexister démocratie sociale et politique,

dans l'ordre juridique français. Il ne s'agit pas, comme l'ont dit certains, de remettre en cause la primauté de la loi, mais de faire reculer son domaine au profit du contrat. Bien sûr, le pouvoir politique a des responsabilités sociales, mais il n'est pas souhaitable, pour autant, qu'il les mette en œuvre de manière autoritaire, à sa seule initiative.

Nous ne nions pas que notre démarche de refondation sociale soit encore fragile, notamment parce que nous n'accepterons pas de la maintenir si elle ne nous permet pas de nous engager plus avant dans la voie du changement, qu'il s'agisse des retraites, de l'assurance-maladie, de la santé au travail ou de la formation professionnelle. Ou, s'il apparaît que notre société n'accepte pas, en ce qui concerne le rôle respectif des politiques et du social dans notre pays, de prendre en considération une vision pourtant suffisamment cohérente pour avoir inspiré le modèle européen. (...)

**Ernest-Antoine Seillière**  
*est président du Medef.*

★ Ce texte reprend les principaux extraits d'une communication présentée lundi 4 décembre devant l'Académie des sciences morales et politiques.



**AU COURRIER DU « MONDE »**

**LE SAGE ET LE TRUBLION**

Arnaud Montebourg, avec sa *Machine à trahir*, donne décidément des aigreurs à l'éminent professeur Georges Vedel (*Le Monde* du 23 novembre). On cherche en vain dans son commentaire empreint de fureur contenue la démonstration irréfutable que les dépenses de campagne de qui vous savez n'ont pas excédé le plafond autorisé, que le militantisme politique affiché est compatible avec le devoir de réserve pour la haute hiérarchie administrative, que le Conseil constitutionnel était présidé par M. Prope en personne. (...) Si tel n'avait pas été le cas, nul doute que M. Vedel en aurait

pris publiquement ombrage avec tout le poids de sa notoriété pour préserver la réputation de cette noble fonction...

Mieux vaut donc s'en prendre à ce trublion de Montebourg, qui a l'outrecuidance de dénoncer les connivences des boîtes à sucre de la République avec ses discrets renvois d'ascenseur en évoquant des faits précis qui ne sont malheureusement pas démentis. C'est en fin de compte La Reynière qui avait raison lorsqu'il affirmait, dans une rubrique gastronomique publiée à l'automne 1979 dans les colonnes du *Monde*, que « la vérité est une liqueur forte qui ne convient pas aux estomacs délicats ».

**Pierre Monteil**  
**Annecy (Haute-Savoie)**

# « Dallas », « Democracy » : les feuilletons se suivent... par Timothy Garton Ash

ENTREZ dans un foyer moyen, n'importe où en Europe, vous aurez sans doute un feuilleton américain sur le petit écran. De l'Écosse au Kosovo, les Européens savourent dans leur salon le dernier mélo venu d'Amérique. Après « Dallas » et « Dynasty », voici... « Democracy ».

Leurs acteurs nous sont familiers. Ce sont toujours des femmes de pouvoir, l'âme forte et partisane, l'épaulette bardée de droiture – la secrétaire d'Etat de Floride, Katherine Harris, est une digne héritière de Krystle Carrington.

C'est toute une dynastie aux cheveux argentés qui accorde ses préférences aux intérêts de la lignée, prenant des airs supérieurs comme s'il s'agissait tout simplement d'accomplir les dernières volontés des pères fondateurs qui les leur ont eux-mêmes chuchotées à l'oreille : James Baker, Warren Christopher.

Cela signifie-t-il que les Etats-Unis sont en train de se couvrir de ridicule ? Absolument pas. Le message de base est positif : chaque vote compte.

Qu'on le veuille ou non, la forme du feuilleton est sûrement la meilleure pour faire savoir cela au plus grand nombre.

Dans les années 70, la mini-série « Holocauste » a ouvert les yeux à une nouvelle génération comme au grand public en Allemagne de

l'Ouest sur les horreurs du génocide perpétré contre les juifs. En dépit du travail scrupuleux et plein d'idéal des historiens et pédagogues allemands, c'est un feuilleton américain qui a su trouver les mots pour le dire. Avec un peu de chance, « Democracy » aura lui aussi un effet positif. Un aspect du spectacle inquiète pourtant. C'est le rôle que joue la télévision elle-même.

## Télédictature, téléévolution et télé démocratie : la télévision se trouve au cœur des décisions

Il est stupéfiant qu'Al Gore ait, dans un premier temps, concédé la victoire à George W. Bush au matin du 8 novembre après que Fox TV, bientôt suivie par d'autres chaînes, eut annoncé qu'au vu des résultats du scrutin en Floride, M. Bush devenait le nouveau président des Etats-Unis. La télévision l'a dit, cela ne peut donc qu'être vrai.

Comment M. Gore, simple vice-président, l'aurait-il contesté ? Enco-

re que... quelques heures plus tôt, les mêmes chaînes l'avaient d'abord proclamé vainqueur en Floride.

L'extraordinaire pouvoir de la télévision n'est pas propre à l'Amérique. J'étais en Serbie quand Slobodan Milosevic a été renversé. Son plus solide soutien tout au long des années 90 a été la télévision publique, avec son insidieux tissu de mensonges nationalistes et de propagande en faveur du régime.

Pour donner une idée du travail accompli par la télévision serbe sous contrôle d'Etat, l'historien britannique Noel Malcolm suggère d'imaginer le Ku Klux Klan en possession de tous les grands réseaux américains, dix ans durant.

Les moments cruciaux pour la révolution serbe qui a fait tomber M. Milosevic ont été télévisuels eux aussi. Le premier fut l'assaut donné au Parlement de Belgrade, retransmis par satellite interposé sur CNN, la BBC et Sky, ainsi qu'en Serbie même sur des chaînes de province semi-indépendantes et rompues aux conflits. Le second, l'attaque du quartier général de la télévision d'Etat, au nom révélateur de TV Bastille, et l'apparition sur cette chaîne du nouveau président, Vojislav Kostunica.

Ce sont ces deux moments qui ont fait dire à chacun que c'était la fin, même si les organes traditionnels du pouvoir se trouvaient encore officiellement (et pour beaucoup très con-

crètement aussi) entre les mains de M. Milosevic. C'était passé à la télévision, cela s'était donc effectivement produit. La télévision rendait l'événement véridique.

Ainsi existent la télédictature, la téléévolution et la télé démocratie. Dans chacun de ces cas, la télévision se trouve au cœur des décisions. Dans les manuels d'instruction civique, on devrait apprendre aux enfants qu'à côté des trois pouvoirs traditionnels que sont l'exécutif, le législatif et le judiciaire, le quatrième est aujourd'hui cathodique.

Après « Democracy », il nous faut un nouveau feuilleton qui démonte les rouages de la télévision : le jeu personnel et les alliances au plus haut niveau des présentateurs et des dirigeants ; le cousin d'un candidat annonçant les résultats du scrutin sur Fox TV ; les affaires de cœur, de sexe, d'argent, profondément enfouies. « Television » serait peut-être le plus grandiose et le plus instructif de tous les feuilletons. Mais ce feuilleton-là, la télévision ne le diffusera pas.

**Timothy Garton Ash** est chercheur à St. Antony's College (université d'Oxford) et à la Hoover Institution (université Stanford).

Traduit de l'anglais par Sylvette Gleize. ©The New York Times.

## Roland Barthes, leçons de la « Leçon »

Suite de la première page

Dans la *Leçon*, Roland Barthes précise : « Se déplacer peut donc vouloir dire : se porter là où l'on ne vous attend pas, ou encore et plus radicalement abjurer ce qu'on a écrit... » (...)

Abjurer le pouvoir : tel est le premier « acte de conscience » de la *Leçon*, un acte politique exprimé avec un vocabulaire religieux. Si j'ai cité dans le carton qui annonce notre séminaire le passage si beau de Barthes : « Une autre joie me vient aujourd'hui, plus grave, parce que plus responsable : celle d'entrer dans un lieu que l'on peut dire rigoureusement : hors-pouvoir. Car s'il m'est permis d'interpréter à mon tour le Collège, je dirai que, dans l'ordre des institutions, il est comme l'une des dernières ruses de l'Histoire ; l'honneur est d'ordinaire un déchet du pouvoir ; ici, il en est la soustraction, la part intouchée », je l'ai fait moins pour rendre hommage à l'histoire de notre Collège que pour souligner que cette formule si marquée : hors-pouvoir et cette définition si nette (« la soustraction, la part intouchée ») sont le résultat final d'un processus de définition religieuse, j'oserais dire presque cathare, de l'enseignement que Barthes se proposait de donner au Collège de France.

La 2<sup>e</sup> partie de son exposé commençait en effet ainsi dans le 1<sup>er</sup> brouillon de la *Leçon* : « C'est (...) de pouvoir – de Tout-Pouvoir qu'il s'agit ici, indirectement mais obstinément : je vous prie de mettre mentalement des majuscules à cette expression et d'entendre Tout-Pouvoir à la façon d'une figure allégorique de l'ancienne poésie. Nous avons cru longtemps que Tout-Pouvoir était un objet exemplairement politique ; nous avons cru ensuite (on nous en a rebattu les oreilles) que Tout-Pouvoir était aussi un objet idéologique, qu'il se glis-

« Je vous prie de mettre mentalement des majuscules à cette expression. (...) Tout-Pouvoir est présent dans les mécanismes les plus fins de la mentalité sociale : jusque dans les mécanismes libérateurs ou même contestataires de la société »

**1<sup>er</sup> brouillon de la « Leçon inaugurale » au Collège de France**

sait là où on ne l'entend pas du premier coup, dans le discours des sciences, des institutions, des enseignements ; nous devinons maintenant que Tout-Pouvoir est présent dans les mécanismes les plus fins de la mentalité sociale : jusque dans les mécanismes libérateurs ou même contestataires de la société. Tout-Pouvoir ne vient pas des structures profondes de la société : c'est une plante sans racine, qui s'éploie en l'air à la surface du social ; cette plante est persistante, elle ne dépérit jamais : faites une révolution pour la détruire, elle va aussitôt revivre, rebourgeonner dans le nouvel état de choses. La raison de cette endurance et de cette ubiquité c'est que Tout-Pouvoir est le parasite d'un organisme trans-social, lié à l'histoire entière de l'homme, et non seulement à son histoire politique. Cet objet-tuteur, en quoi s'inscrit le pouvoir, de toute éternité humaine, c'est tout simplement : le langage, ou pour être plus précis, son expression obligée : la langue [1<sup>er</sup> brouillon, p. 3]. » (...)

Tout le travail de décantation, du passage des brouillons à la *Leçon* est un travail douloureux, avec des repentirs, des ajouts, des retours, d'effacement de noms, de compagnons de route : un travail de retraite. Tout ce qui reste est le nom de quelques maîtres : Michelet, Jean Baruzi et Paul Valéry, Maurice Merleau-Ponty et Emile Benveniste ; enfin, bien sûr, Michel Foucault.

Après ces maîtres du Collège, plus aucun nom contemporain de tous ceux qu'il avait rangés dans les brouillons, sauf Deleuze, Lacan, Klossowski : plus aucune référence, non plus, aux citations qui pouvaient être à la page. (...)

Cette « méthode de déprise » du présent correspond bien à une note de l'été de la même année [13 août 1977], dans laquelle Barthes avoue : « Tout d'un coup, il m'est devenu indifférent de ne pas être moderne » (Délibération, III, 1011), et surtout prépare déjà la note finale de sa *Vita nova* (1979) où, Lisant Pascal, il note : « Plus de Je. En tout cas, pas plus que Pascal. Ce sera difficile : lui pouvait dire : [les] l'homme, les hommes. »

Dès la *Leçon inaugurale*, la seule loi qui reste est la plus pure *Gelassenheit*, abandon et « excursion » de l'enfant vers sa mère (« Quelle loi ? Celle, absolue, de mam. », *Vita Nova*, 1979, III, 1306), le seul trait biographique qui survit à la déprise, et qui devient le modèle même de la méthode de travail : « J'aimerais donc que la parole et l'écoute qui se tresseront ici soient semblables aux allées et venues d'un enfant qui joue autour de sa mère, qui s'en éloigne, puis retourne vers elle pour lui rapporter un caillou, un brin de laine, dessinant de la sorte autour d'un centre paisible toute une aire de jeu, à l'intérieur de laquelle le caillou, la laine importent finalement moins que le don plein de zèle qui en est fait. »

Et dans le 1<sup>er</sup> brouillon, après cette pause, il ajoutait : « Je crois sincèrement qu'à l'origine de tout enseignement il faut accepter de placer un affect. »

C'est, déjà, « l'affect léger » du dernier Cours et sa forme poétique la plus palpable, la plus proche de ce « brin de laine » : l'haïku.

Cette « aire » recueillie, réduite à l'essentiel, aura – à la fin de la *Leçon* – un nom ancien, celui de « Sapientia : nul pouvoir, un peu de savoir, un peu de sagesse, et le plus de saveur possible » ; mais cette conclusion célèbre correspond parfaitement aux derniers traits du profil que Foucault avait tracé lors de l'Assemblée du Collège : « Puisque il a eu l'occasion de vous présenter personnellement le programme qu'il a élaboré, je pense qu'on a pu découvrir ce qui se reconnaît volontiers dans ses œuvres – à savoir qu'il est homme de goût. Et par goût je n'entends pas l'acceptation immédiate des conformismes et des règles, mais la perception à la fois intuitive, articulée et claire, de la limite. »

Sapientia, sagesse, saveur, goût : arts « de la limite » ; à ce paradigme très classique du moraliste et de l'« homme du monde », il ne faut jamais oublier d'ajouter le trait plus spécifique de Roland Barthes, ce « brin de laine », ce fil d'affect qui lie si profondément le discernement de sagesse à la vérité. Ce sont les mots mêmes de Roland Barthes, dans l'un de ses derniers écrits, qu'il offre à Michelangelo Antonioni le 28 janvier 1980 : « J'appelle sagesse de l'artiste, non une vertu antique, encore moins un discours médiocre, mais au contraire ce savoir moral, cette acuité de discernement qui lui permet de ne jamais confondre le sens et la vérité. (...) Ce savoir est une sagesse, une folle sagesse, pourrait-on dire, puisqu'elle le retire de la communauté, du troupeau des fanatiques et des arrogants. »

Barthes, dans cette dernière méditation, revient, encore une fois, à sa *Leçon inaugurale*, élevant la voix contre « le discours de tout pouvoir : le discours de l'arrogance » ; mais c'est désormais une voix qui émane d'une aire de retraite, de ce « brin de laine », fragile, qui tisse l'art et l'affect comme une seule vérité : « Je voudrais (...) fixer les trois forces, ou, si vous préférez, les trois vertus, qui constituent à mes yeux l'artiste. Je les nomme tout de suite : la vigilance, la sagesse et la plus paradoxale de toutes, la fragilité. »

Au nom de ces vertus, nous pouvons recommencer notre lecture de Barthes, fidèles à son « style d'être », à la manière même par laquelle il accédait, à son tour, à un legs, à la leçon de l'un de ses maîtres, Emile Benveniste : « Il y avait en lui, chose exorbitante pour un savant : de l'implicite. Cela explique, je crois, qu'on pouvait véritablement (c'est du moins mon cas) aimer son œuvre. »

Carlo Ossola

★ Ce texte reprend les principaux extraits d'une intervention prononcée lors d'un colloque (Collège de France/IMEC) consacré le 1<sup>er</sup> décembre à Roland Barthes. Les citations des brouillons de la « Leçon inaugurale » de Roland Barthes sont reproduites avec l'autorisation de ses ayants droit, celles de Michel Foucault avec l'accord du Collège de France.



Sac "Kelly Sport" souple en autruche.  
Carré "Confidants des cœurs" en twill de soie.  
Sac à dos "Kellyado".

**SCIENCES DE LA VIE** Les start-up de la biotechnologie s'engagent dans un large mouvement de concentration : depuis dix-huit mois, les annonces de rapprochements se

multiplient. Avec 1 200 entreprises de biotechnologies en Europe et 1 300 aux Etats-Unis, la nécessité de regroupements se fait jour des deux côtés de l'Atlantique. ● LES SOCIÉTÉS

de biotechnologies doivent, selon les analystes, atteindre désormais une masse critique et obtenir des bénéfices. ● LES LABORATOIRES PHARMACEUTIQUES qui ont acquis avec les

start-up des compétences en biotechnologies qu'ils n'avaient pas, cherchent aujourd'hui leur aide pour accélérer la découverte de médicaments. ● LA FRANCE a connu une ex-

plosion dans ce secteur, avec la création de cent PME sur les trois dernières années. ● CEREP illustre l'adaptation, en moins de dix ans, d'une PME aux besoins de l'économie de la santé.

## Les start-up de la biotechnologie entrent en fusion

Vingt ans après leur naissance, les entreprises du secteur connaissent leur première vague de concentrations. Proches du seuil de rentabilité et de la mise sur le marché de nouveaux médicaments, elles sont prêtes à jouer un rôle majeur auprès des groupes pharmaceutiques

À L'INSTAR des grands groupes pharmaceutiques, les start-up de la biotechnologie s'engagent dans un large mouvement de concentration. Depuis dix-huit mois, les annonces de rapprochements sont légion : acquisitions de US Bioscience par MedImmune aux Etats-Unis, du lyonnais Génomipolitec par l'américain Avax Technologies, du britannique Chiroscience par son compatriote Celltech, qui a donné naissance à la plus grande entreprise du secteur, en Grande-Bretagne... Dernier en date : le néerlandais Pharming, grand spécialiste des animaux transgéniques, rachetait, le 28 novembre, l'américain Probio pour 4 millions de dollars.

Avec 1 200 entreprises de biotechnologies en Europe et 1 300 aux Etats-Unis, la nécessité de regroupements se fait jour des deux côtés de l'Atlantique. « Ces entreprises ont fait beaucoup de promesses. Elles veulent être crédibles. Il s'agit désormais d'atteindre une masse critique et d'accélérer l'obtention de bénéfices », souligne Oscar Mendoza-Vega, analyste chez Cap Gemini Ernst & Young.

Engagées dans les sciences de la vie, où les technologies que l'on disait révolutionnaires, hier, deviennent très vite communes, les sociétés de biotechnologies tentent d'unir leur expertise pour rester au plus haut niveau. « Les PME n'échappent pas à cette concentration », souligne Vincent Mangematin, responsable d'une enquête sur les PME de biotechnologies en

France, parue en septembre 2000 (lire ci-dessous). Ainsi la française ValiGen et l'allemande Infogen, toutes deux impliquées dans la bio-informatique, ont fusionné pour réaliser des économies d'échelle et développer leur implantation sur les marchés locaux. »

### INTÉGRATION VERTICALE

L'arrivée imminente de nouveaux médicaments, issus des découvertes sur le génome humain, pousse aussi les sociétés impliquées dans la santé à s'intégrer verticalement, de la découverte à un stade avancé du développement des produits. Les rivaux d'hier sont parfois les alliés de demain. Trois sociétés américaines, Abgenix, Immunex et CuraGen, choisissaient, le 28 novembre, de s'unir pour développer des anticorps contre le cancer. Chaque entreprise apporte sa contribution, pendant cinq ans, en dévoilant cinq cibles thérapeutiques qui seront testées sur les souris transgéniques d'Abgenix.

Une autre nécessité se fait pressante : sur le point d'arriver à maturité, les sociétés de biotechnologies tentent d'échapper à l'ultime gourmandise des laboratoires pharmaceutiques. Le phénomène d'absorption a commencé par la chimie combinatoire, puis a gagné la génomique et la génétique. La prochaine vague pourrait être constituée, selon les acteurs du secteur, par la bio-informatique.

Sur ces quinze dernières années, les grands groupes ont acquis, avec

les start-up de biotechnologies qu'ils rachetaient parfois très cher, une compétence et des produits qu'ils n'avaient pas. En rachetant Agouron pour 2,1 milliards de dollars en 1999, l'américain Warner-Lambert mettait la main sur le Viracept (580 millions de dollars de ventes) et espérait ne pas être la proie d'autres pharmaciens. Une stratégie défensive inefficace puisqu'il a été absorbé par son compatriote Pfizer. Pharmacia, avec Sugen, qu'il a acquis en 1999 pour 728 millions de dollars, s'est doté d'une ligne de produits d'avant-garde contre le cancer, même si aucun médicament n'a encore été commercialisé.

« La roue est en train de tourner, les laboratoires pharmaceutiques se concentrent sur le développement de leur ligne de médicaments et cherchent de l'aide auprès des entreprises de biotechnologies », fai-

### Les Américains en tête

#### ● Les cinq premières sociétés américaines :

(classement d'après les chiffres de 1998 en euros)  
1-Amgen : chiffre d'affaires (CA) : 2,1 milliards ; capitalisation boursière (CB) : 16,2 milliards.  
2-Chiron : CA : 986 milliards ; CB : 2,8 milliards.  
3-Genentech : CA : 862 milliards ; CB : 7,4 milliards.  
4-Genzyme : CA : 502 milliards ; CB : 2,1 milliards.

saient remarquer, le 29 novembre, des analystes de l'agence américaine Robertson Stephens, devant une assemblée d'investisseurs lors de la conférence annuelle de médecine à New York. L'un d'entre eux a même été jusqu'à prédire au moins un rachat, d'ici deux ou trois ans, d'un laboratoire pharmaceutique par une société de biotechnologies.

L'idée peut paraître saugrenue. A ce jour, moins de 10 % des entreprises de biotechnologies aux Etats-Unis et moins de 1 % en Europe sont bénéficiaires, selon un rapport publié en octobre 2000 par SG Cowen, filiale de la Société générale. Pourtant, l'embellie est proche : près de 30 entreprises cotées en Bourse sont sur le point de réaliser des profits en 2001, contre 17 en l'an 2000, estiment les analystes de Robertson Stephens. Avec des revenus croissants, les en-

5-Alza : CA : 393 milliards ; CB : 2,9 milliards.

#### ● Les cinq premières sociétés européennes :

1-Qiagen : CA : 93,4 millions ; CB : 872 millions.  
2-Shire Pharmaceuticals : CA : 68,1 millions ; CB : 767 millions.  
3-Innogenetics : CA : 41,8 millions. CB : 670 millions.  
4-Chiroscience : CA : 36,9 millions ; CB : 397 millions.  
5-Genset : CA : 26,8 millions ; CB : 475 millions.  
(Source : Ernst & Young)

### TROIS QUESTIONS À...

VINCENT

MANGEMATIN

**1 Vous êtes spécialiste en économie des sciences à l'Institut national de la recherche agronomique (Inra). Que montre votre enquête sur les PME de biotechnologies en France ?**

Nous avons constaté que cent entreprises du secteur, sur les 300 existantes en France, sont nées au cours des trois dernières années. Une véritable industrie des biotechnologies commence à émerger. Elle reste de taille modeste avec un chiffre d'affaires de 13 milliards de francs, dans 300 PME, mais a permis l'emploi de 15 000 personnes. Au lieu de n'avoir des clients que dans un seul secteur, comme Flamel, IDM ou Transgène, nés il y a dix ans sur une idée forte de leurs PDG fondateurs, les nouvelles PME fournissent des produits et des services à plusieurs secteurs : l'agrochimie, la santé humaine ou animale, la cosmétique ou l'environnement.

**2 Qui sont les fondateurs de ces entreprises ?**

Une première catégorie de PME est créée par des scientifiques mondialement reconnus qui s'associent avec des gestionnaires confirmés pour conduire un projet d'innovation radicale. Leur vie est ensuite ja-

lonnée par des dépôts de brevets, des financements par le capital-risque et des contrats de recherche avec quelques grands laboratoires pharmaceutiques (NiCox avec AstraZeneca, par exemple). Une autre catégorie de firmes est créée par des scientifiques juniors associés à des managers moins expérimentés. Ils ont souvent identifié une « niche » de marché. Ces entreprises déposent peu de brevets, s'autofinancent et sont davantage orientées vers le service. C'est le cas de Genome Express à Grenoble, de Cayla ou Aquanal dans le Sud-Ouest.

**3 Quelle place tient la France en Europe ?**

La Grande-Bretagne et l'Allemagne, nombreux un et deux des biotechnologies en Europe, ont des stratégies de dépôt de brevets plus offensives que la France. Les brevets français et anglais sont positionnés sur des technologies dites « dominantes », comme la génomique appliquée à la santé humaine, à l'agriculture (plantes transgéniques) et à l'agroalimentaire. L'Allemagne est mieux positionnée sur des technologies « émergentes », comme l'ingénierie biochimique et la bio-informatique. La France est au quatrième rang mondial en termes de publications scientifiques, avec 6 % de la production.

Propos recueillis par  
Véronique Lorelle

## Cerep, ou comment prédire les effets d'un médicament

A RUEIL-MALMAISON (Hauts-de-Seine), dans une morne villégiature de la banlieue parisienne, aucune clôture ne protège les salles hérissées de pipettes et de robots du centre de recherche de la société Cerep. Pourtant, 40 chercheurs sur le site et 200 personnes dans le monde, œuvrent à une œuvre ambitieuse : établir un « outil de prédiction » pour l'industrie pharmaceutique. Baptisé Bioprint, ce modèle d'intelligence artificielle permet de prévoir les effets des médicaments avant même qu'ils n'entrent en essais cliniques. « Les laboratoires pharmaceutiques dépensent 611 millions de dollars pour la mise sur le marché d'un médicament, et 70 % de cette somme sont liés à des échecs », explique Thierry Jean, PDG-fondateur de Cerep et ancien chercheur au CNRS. « Notre objectif est de réduire ce taux d'échec en sélectionnant les bons candidats parmi les composés qui nous sont proposés. »

Bioprint est né de l'observation des médicaments déjà sur le marché. L'ordinateur a été alimenté par toutes les informations disponibles sur un ensemble de molécules de référence : structure chimique, effets thérapeutiques, effets secondaires, etc. Des équipes de Cerep, depuis les centres de Rueil-Malmaison, de Poitiers et de Seattle, aux Etats-Unis, enrichissent en permanence cette base de données. Ils y ajoutent les résultats de leurs travaux, obtenus *in vivo* ou *in vitro* (sur des cellules ou des animaux), sur l'efficacité de la molécule, sa toxicité ou sa biodisponibilité. Cerep dispose même d'informations sur des médicaments qui n'ont pas abouti sur le marché, pour une série de raisons comme des ef-

fets secondaires redoutables sur le patient.

Bioprint est capable de prédire, « avec un taux de réussite de 80 % », selon Frédéric Revah, directeur scientifique de Cerep (et ancien de Rhône-Poulenc Rorer), la pénétration de la barrière gastro-intestinale par un produit. Cette information est déterminante pour savoir si le médicament devra être avalé ou injecté. « Près de 40 % des médicaments échouent parce qu'ils ne passent pas la barrière gastro-intestinale et sont détruits par le foie. Autrefois, il fallait, pour le savoir, attendre d'administrer une formulation du médicament à l'homme », souligne M. Revah.

### GRÂCE À L'OUTIL INFORMATIQUE

Bioprint peut aussi pronostiquer la pénétration cellulaire d'un produit, « avec 90 % de taux de réussite », selon ses concepteurs, sa métabolisation et les interactions médicamenteuses. L'outil informatique détermine les propriétés idéales du médicament recherché et sélectionne les molécules qui s'en rapprochent le plus. « Notre savoir-faire est dans le calcul des corrélations, qui nous permet d'établir un outil prédictif pour l'industrie pharmaceutique », souligne M. Revah.

Cette idée originale est venue au fil du temps, avec un peu de chance et de hasard. Elle illustre le parcours d'une petite société, vouée à son origine au travail à façon. Née en 1989 à Poitiers, Cerep démarre avec 25 personnes et 5 millions de francs obtenus auprès de capital-risqueurs. Elle est spécialisée dans le criblage à haut débit, pendant lequel des robots testent à un rythme rapide les effets

d'un grand nombre de molécules sur une seule cible. « On a longtemps cru qu'en synthétisant et criblant beaucoup de molécules, on trouverait beaucoup de médicaments », souligne M. Jean, mais on engendre une quantité de produits potentiels et pas davantage de médicaments en développement. »

Pour « qualifier » l'information qu'elle vend aux laboratoires, Cerep se dote peu à peu d'autres outils et recrute de nouveaux chimistes, des biologistes, des informaticiens, puis des pharmacologues. L'entreprise s'autofinance jusqu'en 1998, date à laquelle elle lève 90 millions de francs sur le Nouveau Marché, principalement pour sa filiale aux Etats-Unis, spécialisée dans le métabolisme *in vitro*.

Cerep réalise 60 % de son chiffre d'affaires dans des activités de services et 40 % à travers des collaborations de recherche avec des groupes pharmaceutiques, tels le français Aventis CropScience, le belge Tribotec ou l'américain Pfizer. Mais Bioprint a donné une nouvelle dimension à l'entreprise. En octobre 1999, Bristol-Meyers Squibb (BMS), numéro cinq mondial de la pharmacie, a souscrit un droit d'accès, d'une durée de cinq ans, à la base de données et aux outils d'analyse qui y sont liés. D'autres laboratoires pharmaceutiques devraient rejoindre le projet. « Nous ne sommes pas en concurrence avec les laboratoires pharmaceutiques. Nous cherchons seulement à nous rendre indispensables », résume M. Jean.

V. L.

## Avec CDC Ixis, la Caisse des dépôts officialise sa banque d'investissement

UNE NOUVELLE banque va naître. CDC Ixis, la nouvelle filiale de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), qui a dévoilé, mardi 5 décembre les grandes lignes de sa nouvelle entité. Elle regroupera l'ensemble des activités bancaires et financières de la Caisse (CDC Marchés, CDC Participations, CDC Asset Management et sa filiale américaine), ainsi que le métier de conservation de titres. Elle sera opérationnelle le 1<sup>er</sup> janvier. L'objectif, selon Isabelle Bouillot, président du directoire de CDC Ixis, est « de clarifier l'organisation du groupe, de donner à la nouvelle banque des moyens de souplesse, de marges de développement et de visibilité ».

C'est en effet une nouvelle étape dans l'évolution de la CDC, qui

« parachève la séparation des activités concurrentielles et des missions de service public », indique le communiqué de presse. Les autorités européennes ont donné leur feu vert au projet, en discussion depuis un an et demi. La Caisse rappelle que « ces métiers financiers ont leur logique propre, distincte de celle de l'établissement public, ce qui nous a conduits à les filialiser par étapes ».

### AVEC LA CAISSE D'ÉPARGNE

L'établissement public est « la tête du groupe, l'actionnaire de référence des filiales sociétés commerciales », explique Daniel Lebègue, directeur général de la CDC. Aux côtés de CDC Ixis, les deux autres filiales « commerciales » sont CNP Assurances, société d'assurance de personnes, et C3D, spécialisée dans

les services et l'ingénierie dans le domaine de l'aménagement du territoire.

Il est prévu d'accueillir les Caisses d'épargne au capital de CDC Ixis. Les discussions ont commencé récemment. Il faut régler le niveau de la participation de l'Ecureuil, ce qui sera sans doute délicat. Les Caisses d'épargne semblent aujourd'hui déterminées à obtenir 35 % du capital de la nouvelle filiale de la Caisse, la CDC souhaitant plutôt donner 20 % à l'Ecureuil, « dans un premier temps ». Les autres volets de la discussion portent sur la valorisation de CDC Ixis, donc le prix à payer pour les Caisses d'épargne, et le calendrier. Si à l'avenir, d'autres partenaires ne sont pas à exclure, la Caisse restera majoritaire, martèlera-t-on au siège rue de Lille.

CDC Ixis, société à directoire et conseil de surveillance, veut « être dans la première division », dans la banque d'investissement, selon M. Lebègue. « Nous sommes devenus des professionnels de la banque, non pas de la banque de détail que nous ne pratiquons pas, mais de la banque de financement et d'investissement », a affirmé, mardi, M. Lebègue. Pas moins de 5 milliards d'euros de fonds propres (sur un total de 11 milliards pour la CDC) y seront alloués. Parallèlement, 12,3 milliards d'euros d'actifs seront transférés de la Caisse vers la nouvelle filiale. Le produit net bancaire atteindra 16 milliards de francs en 2001, dont la moitié réalisée à l'international. CDC Ixis coiffe notamment Nvest, l'un des plus importants gestionnaires de fonds

américains, dont l'acquisition, réalisée cet été, a été finalisée fin octobre. La Caisse rappelle que les fonds gérés atteignent, au 30 septembre 2000, 470 milliards d'euros (en valeur de marché), le flux d'investissements nouveaux représente 60 milliards d'euros.

### OPPOSITION DES SYNDICATS

Sans surprise, les syndicats manifestent une nouvelle fois leur opposition au projet de cette filiale. Les syndicats CGT, CFDT, FO, CGC, CFDT, UAI (autonomes) et SUD de la Caisse ont décidé de faire du 5 décembre « une journée d'action pouvant aller jusqu'à la grève ». Les revendications sont surtout salariales. Les syndicats demandent une prime de 3 000 euros (18 000 francs) pour « partager les

fruits de la croissance du groupe ». Les syndicats sont aussi inquiets « sur la volonté de passage en force » de la direction quant au « transfert des personnels privés et publics » dans la nouvelle société. Il est prévu de transférer 450 salariés en provenance de la Caisse et la mise à disposition de 400 fonctionnaires de la Caisse. CDC Ixis comptera 5 000 collaborateurs en tout. Un amendement au projet de loi sur les Nouvelles régulations économiques (NRE) a précisé que 400 fonctionnaires seront mis à disposition de CDC-Finance pour quinze ans, mais il doit faire l'objet d'une nouvelle lecture à l'Assemblée, ce qui ne devrait pas se faire avant mi-janvier.

Pascale Santi

# L'ex-champion du miracle économique flamand est au plus bas

Aujourd'hui insolvable, la société de logiciels Lernout & Hauspie gonflait ses résultats. Une enquête du « Wall Street Journal », dévoilant la supercherie, a entraîné l'effondrement du cours des actions et la suspension de la cotation

Symbole du renouveau industriel flamand, Lernout & Hauspie était devenu le leader mondial de la traduction automatique. Aujourd'hui, ses 5 500 salariés s'interrogent sur leur avenir, et 10 000 petits porteurs tentent

de récupérer une partie de leur mise. En rachetant une firme américaine, L & H s'est exposée à une enquête serrée du *Wall Street Journal*, qui a mis en lumière des pratiques commerciales douteuses. Le chiffre d'affaires

de la société était largement fictif, gonflé par la vente de licences à des sociétés basées notamment en Asie et créées à l'initiative de L & H. La presse belge s'interroge aujourd'hui sur les dysfonctionnements qui ont permis

un tel scandale, et en particulier sur la confiance aveugle des banques, qui ont accordé des prêts pour une somme totale de plus de 3 milliards de francs français sans prendre toutes les précautions requises.

## BRUXELLES

de notre correspondant

L'entreprise belge Lernout & Hauspie Speech Products (LHSP ou L&H), au cœur d'une véritable tourmente financière, saura très bientôt si elle a encore une chance de survivre à des révélations qui ont fait plonger son cours de Bourse et mis en péril l'emploi de ses 5 500 salariés, en Belgique et à l'étranger. Le tribunal de commerce d'Ypres devait dire, cette semaine, s'il accepte la requête en concordat introduite par les nouveaux dirigeants d'une société qui incarnait depuis sa création, en 1987, le « miracle économique flamand » et a, depuis six mois, l'allure d'un navire à la dérive.

Les malheurs de Jo Lernout et Pol Hauspie, les fondateurs de l'entreprise, débutent en juillet, lorsque le *Wall Street Journal* publie un premier article sur la gestion de L&H, devenu le leader mondial dans la production de systèmes de transformation de la voix en données informatiques et le développement des méthodes de traduction automatique. Le quotidien financier révèle que l'entreprise, qui a, quatre mois plus tôt, déboursé quelque 6,6 milliards de francs français pour racheter (avec ses dettes) l'américaine Dictaphone, présente un chiffre d'affaires largement fictif. Il s'avérera que ce dernier a effectivement été gonflé par la vente de

licences à des sociétés basées notamment en Asie et souvent créées à l'initiative de L&H.

La Securities and Exchange Commission (SEC), « gendarme » de la Bourse new-yorkaise, ne tarde pas à s'interroger, quant à elle, sur le fait qu'au premier semestre 2000, la totalité de la croissance de L&H a été réalisée sur un seul marché, celui de la Corée du

leur boursière qui s'élèvera en définitive à 65 milliards de francs français.

L'entreprise attendra la fin du mois de septembre pour démentir maladroitement une évidence qui s'impose désormais à tous : L&H n'est qu'un tigre de papier, qui s'est livré à des irrégularités comptables, est tombé dans des pratiques commerciales douteuses

taires. A ce jour, 10 000 petits porteurs ont décidé de confier la défense de leurs intérêts à la société de conseil Déminor. Pol Hauspie a démissionné en novembre avec deux autres dirigeants et Jo Lernout, le responsable du développement technologique, a été écarté de la gestion quotidienne. « Nous n'étions pas des managers », confesse aujourd'hui ce dernier, espérant seulement que la justice belge préservera L&H d'une faillite honteuse et lui permettra de se livrer à une vente par appartements.

## UNE SÉRIE DE CURIOSITÉS

Aux Etats-Unis, le groupe flamand réclame un gel de ses créances par l'application de la procédure du « chapitre 11 » de la loi sur les faillites, mais doit faire face, par ailleurs, à une action lancée par l'ancien actionnaire majoritaire de Dictaphone, qui entend faire annuler la fusion. Méthode Coué ou vraie conviction, les nouveaux managers de l'entreprise jugent, en tout cas, qu'elle peut devenir rapidement bénéficiaire.

Cette affaire retentissante, qui occupe des pages entières dans tous les journaux belges, laisse beaucoup de questions ouvertes quant à la pratique des affaires dans le royaume. Après s'être littéralement enthousiasmé pour L&H, autour de laquelle s'étaient développées une Fondation et une « language valley », la presse fla-

mande relève que « *Lernout & Hauspie n'était qu'un ballon aux proportions démesurées et aujourd'hui dégonflé* ». Il reste que l'enquête lancée par un quotidien américain a permis de mettre en évidence une série de curiosités. Du côté des banques, d'abord. Aujourd'hui quasiment convaincues que l'entreprise d'Ypres est insolvable, cinq d'entre elles lui ont pourtant prêté plus de 3 milliards de francs français, l'été dernier encore. « Nous avons agi sur la base de chiffres incorrects », affirme au Monde le dirigeant de l'une d'entre elles. « On a l'impression désagréable qu'elles ont agi en confiance et sans prendre le luxe de précautions dont elles entourent habituellement le moindre crédit aux particuliers », juge, pour sa part, l'éditorialiste du quotidien financier *L'Echo*.

Il est vrai, cependant, que les chiffres n'étaient pas corrects : L&H a dû corriger ses rapports 1998 et 1999, qui avaient pourtant été certifiés par la société d'audit KPMG.

Dernière bizarrerie : les pouvoirs publics régionaux flamands, actionnaires de l'entreprise, se contentent actuellement d'affirmer que les difficultés de L&H « ne dévalorisent en rien la qualité du génie technologique flamand ». Mais la technologie a sans doute peu affaire dans ce scandale...

Jean-Pierre Stroobants

## Le couturier Alexander McQueen quitte LVMH pour Gucci

GUCCI a annoncé, lundi 4 décembre, qu'il allait prendre 51 % de la griffe du couturier écossais Alexander McQueen, trente ans, actuel responsable du style de Givenchy, l'une des marques de LVMH. Sous contrat avec Givenchy jusqu'en octobre 2001, Alexander McQueen se mettra ensuite au service exclusif de Gucci pour « développer en tant que marque de luxe le nom d'Alexander McQueen ». LVMH s'est toujours refusé à financer le jeune créateur, turbulent et provocateur, contrairement à d'autres stylistes maison, comme John Galliano (Dior) ou Marc Jacobs (Vuitton).

## Le groupe Fives-Lille passe sous contrôle suédois

LA COMPAGNIE financière Alexandre III, émanation de l'investisseur suédois Industri Kapital, a lancé, lundi 4 décembre, une offre publique d'achat (OPA) amicale sur la totalité du groupe d'ingénierie français Fives-Lille, au prix de 107 euros par action. Les principaux actionnaires de Fives-Lille, la banque BNP-Paribas et l'investisseur américain Allan Green, qui détiennent au total 50,1 % du capital (et 52,2 % des droits de vote), se sont engagés à apporter leurs titres à l'OPA, qui offre un prix de 20 % supérieur au dernier cours coté (89 euros).

## Thomson Multimédia rachète des activités de Philips

LE GROUPE français Thomson Multimédia a pris, lundi 4 décembre, une participation de 67 % dans une nouvelle société regroupant cinq activités professionnelles de Philips : télécinéma, caméras, traitement du signal, distribution et gestion du signal et systèmes intégrés. Thomson dispose d'une option sur les 33 % restants. Ces activités représentaient en 1999 un chiffre d'affaires de 250 millions d'euros et emploient 1 050 personnes. Elles seront regroupées avec les propres activités « broadcast professionnel » du groupe français, pour constituer en son sein un pôle de 366 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Caroline Talbot

## Le syndicalisme à la porte du libraire en ligne Amazon.com

### NEW YORK

correspondance

Scott Alan Buss, vingt-neuf ans, se dit « très conservateur ». Lorsqu'il est entré au service clients d'Amazon.com, à Seattle, dans l'Etat de Washington, un an et demi plus tôt, il n'imaginait même pas adhérer un jour à un syndicat. Pourtant aujourd'hui, cet employé traditionnellement reclus avec intérêt du côté de WashTech, la Washington Alliance of Technology Workers, filiale de la CWA (Communications Workers of America) installée aux avant-postes de la high tech au pays de Microsoft et d'Amazon.com.

« Les horaires sont devenus trop pesants et mes stock-options ont presque perdu toute valeur », poursuit-il. Lorsque l'action Amazon.com tournait aux alentours de 120 dollars, l'employé propriétaire de quelques centaines de titres pouvait se rêver un jour million-

naire. Mais depuis la descente du titre Amazon.com aux alentours de 20-30 dollars, Scott Alan Buss s'intéresse de plus près à ses conditions de travail.

Les permanents de Washtech et les représentants d'un autre syndicat, United Food and Commercial Workers Union, se sont de suite infiltrés dans la brèche. Et les réunions informelles de groupuscules de mécontents autour d'une pizza se sont transformées en séances d'organisations. Les pros de WashTech tentent d'obtenir une majorité de signatures parmi les 400 employés du service clients de Seattle en faveur de l'introduction d'un syndicat dans la société. Et la United Food and Commercial Workers essaie de son côté d'organiser la contestation dans les huit centres de distribution Amazon.com, disséminés sur le territoire américain.

Le mouvement, arbitré par le Na-

tional Labor Relations Board, représentant du gouvernement US, peut s'étaler sur plusieurs mois. Et n'aboutir à rien. Par deux fois déjà, les tentatives de syndicalisation d'Amazon.com ont échoué. Pourtant, cette fois-ci, les syndicalistes estiment leurs recrues mûres pour mener à bien l'opération. Car les employés en ont gros sur le cœur.

### LICENCIEMENTS

L'époque cruciale des fêtes de fin d'année, durant laquelle la direction d'Amazon.com espère réaliser près d'un milliard de dollars de chiffre d'affaires, se révèle particulièrement lourde pour ses 7 600 salariés. Les heures supplémentaires obligatoires s'accumulent. Les semaines de 50-55 heures sont devenues courantes. Les salaires ne sont guère mirobolants : l'heure de base est rémunérée de 10 dollars à 13 dollars. Enfin,

les employés d'Amazon.com craignent pour la sécurité de leur emploi. « Ils ont vu partir l'an dernier 150 licenciés, prévus tout juste une heure avant », explique Marcus Courtney, l'un des fondateurs de WashTech. Scott Alan Buss et ses amis regardent donc avec inquiétude les développements du groupe en Inde, ou encore dans les Etats américains du North Dakota et de la Virginie, là où les salaires sont moins onéreux.

La direction d'Amazon.com se défend de vouloir délocaliser. Et tente de rebouter les tentatives de syndicalisation en agitant la carotte des actions. « Chez Amazon, tout le monde est propriétaire et peut parler de ses conditions de travail quand il le veut », déclare ainsi Patti Smith, la porte-parole du groupe. Plus discrètement, la direction mène l'offensive auprès de ses cadres et contremaîtres. Un site d'informa-

tion sur Internet, révélé par le quotidien *New York Times*, leur dit pis que pendre sur les intentions du syndicat « faiseur de grève et créateur d'une atmosphère hostile chez les associés ». On leur explique surtout comment mener la contre-attaque. Lorsqu'un cadre voit auprès de la machine à café un petit rassemblement d'employés parler à voix basse, il est temps de leur redire la philosophie maison : Amazon.com préfère le dialogue direct plutôt qu'une négociation avec un représentant d'une organisation extérieure.

Ce message va de pair avec quelques gâteries de circonstance. Depuis le début de l'offensive WashTech, pour certains, les corvées obligatoires de réponses au téléphone ont été allégées au bénéfice du courrier électronique. Et les massages, facturés 15 dollars en temps normal, sont devenus gratuits pour la période des fêtes de fin d'année. « Dès qu'on parle syndicalisme, la nouvelle économie du XXI<sup>e</sup> siècle revient aux bonnes vieilles méthodes du XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> », raille Marcus Courtney, celles qu'on a connues dans les aciéries et les mines de charbon. » Encore un petit massage, M. Courtney ?

Caroline Talbot

## Les militants de SUD au secours des salariés américains

### ORLÉANS

de notre correspondant régional  
Des syndicalistes français se mobilisent pour venir en aide à leurs collègues américains, voilà qui n'est pas courant. Cette sorte de première dans l'histoire des rela-

tions sociales entre les deux pays a eu lieu le 21 novembre, par une pluie battante et un froid de loup, dans un coin de zone industrielle de l'agglomération orléanaise, à Boigny-sur-Bionne (Loiret), à l'entrée d'Amazon.fr qui a ouvert là en août ses entrepôts pour la France.

Le libraire en ligne est l'objet d'une virulente campagne de certains syndicats américains qui dénoncent les conditions de travail dans l'entreprise aux Etats-Unis et ont décidé d'alerter leurs homologues dans les pays européens où la firme est implantée. Des responsables du syndicat SUD (Solidaires, unitaires et démocratiques) et un représentant des syndicats américains, regroupés au sein du *Prewitt Organizing Fund*, collectif spécialisé dans la création de syndicats, ont tenté, le 21 novembre,

d'intéresser les employés d'Amazon.fr au sort de leurs collègues d'outre-Atlantique. D'autres opérations similaires ont lieu dans les centres de distribution d'Amazon en Allemagne et en Angleterre.

### UNE APPROCHE « RADICALE »

A en croire ces syndicats, les conditions de travail à l'intérieur des sites de l'entreprise aux Etats-Unis laissent singulièrement à désirer : horaires démentiels de travail en période de pointe (jusqu'à quatorze jours sans repos, et plus de cinquante heures hebdomadaires), y compris les jours fériés, et notamment le jour de *Thanks giving*, le 30 novembre, où un « droit de visite » est néanmoins consenti aux familles pour manger la dinde ; avantages sociaux et assurance-maladie non étendus aux familles ; une partie des salaires versée en stock-options, alors qu'Amazon n'a pas encore réalisé, insistent encore les syndicats, un seul dollar de plus-value boursière et que ces stock-options sont bloquées cinq ans. « Le patronat américain explique aux salariés de leur entreprise à cause des stock-options, et qu'ils n'ont pas besoin de syndicats ; il organise des réunions quotidiennes sur ce thème », précise Patrick Moran, permanent du *Prewitt Organizing Fund*. Ces syndicats américains auraient pu contacter la CFDT, active

dans les services, ou d'autres organisations du paysage syndical français. Ils se sont sentis plutôt des atomes crochus avec SUD, avec qui ils partagent la conception d'un syndicalisme « radical ». « Nous nous sommes reconnus dans les buts. C'est pourquoi nous avons décidé de mettre nos moyens d'action en commun », explique Luc Lecornu, secrétaire national de SUD. Le dernier-né des syndicats français, surtout présent dans le service public, entend se développer à présent dans la communication et la nouvelle économie, secteurs où tout est à défricher sur le plan syndical et où les salariés, en majorité des jeunes, sont étrangers à la culture syndicale. SUD s'interroge aussi sur la stratégie à adopter face aux conséquences de la mondialisation : « Le syndicalisme a pris un retard considérable. On ne peut pas se contenter de se battre pays par pays contre des décisions prises au siège central d'une multinationale. »

La direction française d'Amazon ne s'estime pas concernée par les revendications américaines et déclare ne pas s'opposer à la création d'un syndicat à Boigny. « Nous respectons la loi Lang et la législation sociale. Le dialogue avec les syndicats fait partie de la vie de l'entreprise », affirme Vincent Marty, directeur des opérations.

Régis Guyotat

**DETAILLANT - GROSSISTE VEND AUX PARTICULIERS**  
Toutes les grandes marques aux meilleurs prix

Recommandé par Paris Pas Cher, Paris Combines, etc...

**MATELAS • SOMMIERS**  
VENTES PAR TÉL. POSSIBLE

fixes ou relevables - toutes dimensions.  
SWISSFLEX - TRÉCA - EPÉDA - PIRELLI  
SIMMONS - DUNLOPILLO - BULTEX - etc...

Garantie 5 et 10 ans

**Canapés - Salons - Clic-Clac...**

CUIRS - TISSUS - ALCANTARA  
Steiner - Duvivier - Coulon - Sufren etc...  
5500 m<sup>2</sup> d'exposition

LIVRAISON GRATUITE SUR TOUTE LA FRANCE

**MOBECO**

• 239 à 247, rue de Belleville  
Paris 19<sup>ème</sup> - M<sup>°</sup> Télégraphe

• 50, avenue d'Italie  
Paris 13<sup>ème</sup> - M<sup>°</sup> Place d'Italie

**01.42.08.71.00**  
7 jours sur 7

**NOUVELLE ADRESSE**  
22, RUE QUENTIN BAUCHARD  
(angle Champs-Élysées)

club **7/9**

OUVERT TOUS LES JOURS

MÊME AMBIANCE - NOUVEAU DÉCOR

THÉ DANSANT SOIRÉE "DANCE"  
TOUS LES JOURS VENDREDI et SAMEDI  
de 14h30 à 19h de 22h à l'aube

SOIRÉE RÉTRO  
Du dimanche au jeudi à 21h30

Tél. 01 47 23 68 75

**OSP PUBLICATIONS JUDICIAIRES**  
**Office Spécial de Publicité**  
47, rue Louis Blanc 92984 LA DEFENSE Cedex  
Tél : 01.49.04.01.84 - Fax : 01.43.33.51.36

“Par jugement prononcé le 9 mai 2000 par le Tribunal de Paris (Chambre de la Presse), Monsieur Gilles MENAGE et la librairie ARTHEME FAYARD ont été condamnés à payer des dommages et intérêts à Monsieur Edwy PLENEL, pour avoir contrevenu aux dispositions des articles 226-2 du Code Pénal et 1382 du Code Civil, en publiant, dans l'ouvrage intitulé “l'oeil du pouvoir”, des transcriptions d'écoutes téléphoniques concernant Monsieur Edwy PLENEL”.

# Le cinéma français s'inquiète du sort de Canal+, son principal financier

La fusion de la chaîne cryptée avec Vivendi et Seagram, propriétaire des studios américains Universal, suscite de nombreuses réactions. La société de télévision dirigée par Pierre Lescure a injecté plus de 850 millions de francs dans la production en 1999, une situation unique

IL A FALLU une histoire de télévision pour que les professionnels français du cinéma refassent leur unité. Toutes les organisations professionnelles contestent les modalités de la fusion entre le groupe français Vivendi, le canadien Seagram – propriétaire des studios Universal et de Universal Music – et Canal+. Les assemblées générales des actionnaires de Vivendi et de Seagram étaient convoquées le 5 décembre pour approuver ce rapprochement, celle de la chaîne cryptée interviendra le 8. Et le 11, la messe sera dite.

En seize ans, Canal+ est devenu la première entreprise du cinéma français. D'abord premier banquier du septième art en France, la firme dirigée par Pierre Lescure a investi tous les domaines de la filière cinéma, du développement à la distribution. L'intégration de Canal+ dans une entité regroupant Vivendi, groupe dont les intentions à l'égard du cinéma français restent indéchiffrables, et Universal, major américaine qui a toujours ressenti comme un affront la résistance française à l'hégémonie hollywoodienne, a de quoi inquiéter les professionnels du cinéma français.

La décision du Conseil supérieur

de l'audiovisuel (CSA) stipule que Canal+ devrait se défendre seul – sans intervention des « sages » – si Jean-Marie Messier s'avisait de développer une autre stratégie. C'est faire beaucoup d'honneur, mais aussi faire courir de grands risques à Pierre Lescure et à l'équipe historique de Canal+ de les mettre, face à leur actionnaire majoritaire, en situation de seuls garants d'un dispositif qui est le fondement de l'économie du cinéma français. D'autant que l'autre appui connu du monde du cinéma, l'Etat, n'a pas manifesté beaucoup d'énergie pour obtenir l'inclusion de clauses « culturelles » dans les accords de fusion (que la chaîne cryptée s'engage à rendre publics « dès qu'ils seront signés », le 11 décembre). Pour évaluer les bouleversements qu'entraînerait toute modification de la méthode ou des moyens de l'implication de Canal+ dans le cinéma français, il faut prendre l'exacte mesure de ce qu'elle est aujourd'hui.

Cette histoire commence en 1984. En ce temps-là, pour ne pas changer, le cinéma français est en crise. De 200 millions en 1982, les spectateurs se retrouvent moins de 125 millions en 1988, phénomène qui affecte presque exclusivement

les films français. L'une des premières conséquences de cet effondrement est de tarir la principale source de financement de la production, l'avance que fournissent les distributeurs de films, qui passe de 30 % des investissements dans la production en 1984 à 1,9 % en 1989. Mais en ce temps-là, pour changer, il se passe quelque chose d'inédit dans le paysage audiovisuel français : la création de la première chaîne télévisée hertzienne payante.

Pour échapper à la réputation de vulgarité qui entoure alors la télé-

vision, Canal+ va acheter ses quartiers de noblesse au prix fort auprès du Bureau de liaison des industries cinématographiques (BLIC), qui réunit les représentants de toute la filière, fermement soutenu par le ministre de la culture et le Centre national du cinéma (CNC). Les films devant être le produit phare de la future chaîne, celle-ci signe en février 1984 un accord qui fera d'elle en quelques années le pilier du cinéma français. Extraordinaire contrat, qui oblige Canal+ à dépenser dans la production de longs métrages

20 % de son chiffre d'affaires. Mais il n'est pas question de se concentrer sur quelques superproductions : les impératifs de ventilation de ces sommes sont tels que la chaîne va se trouver mathématiquement en situation d'investir dans la quasi-totalité de la production nationale. De plus, ces films doivent être diffusés à l'antenne, occupant obligatoirement la moitié de l'ensemble des cases « cinéma » de la chaîne.

Le succès inattendu de Canal+ a directement bénéficié au cinéma, qui a vu ses 20 % du chiffre d'affaires enfler au fil de la croissance du nombre des abonnés. Mais il est aussi advenu que Canal+, qui à l'origine n'avait accepté l'accord que de mauvaise grâce, s'est pris au jeu du cinéma. Responsable, jusqu'en 1996, des investissements films de Canal+, René Bonnell connaît le cinéma de l'intérieur, il le défend autant qu'il défend les intérêts de son employeur.

Cette conjonction engendre une situation ambivalente : le cinéma français dispose d'une assise financière sans équivalent au monde, mais dépend presque exclusivement de ce bienfaiteur unique. Lequel ne se contente plus d'être un contribu-

teur extérieur (qui « donne » aussi aux exploitants – 100 millions de francs par an – et depuis cette année aux distributeurs – 40 millions) mais est présent à tous les stades de la filière. La société n'est absente que de l'exploitation, mais le second circuit de France, UGC, appartient, comme Canal+, à Vivendi.

D'où l'ampleur de l'inquiétude des professionnels du cinéma, mais aussi la portée des menaces de la chaîne cryptée, où l'on ne cache pas l'agacement devant le recours déposé au Conseil d'Etat (lire ci-contre). « S'il aboutissait, martèle Marc André Feffer, vice-président de Canal+, il pourrait nous faire perdre notre droit d'émettre. En ce cas, c'est tout le dispositif d'aide dont bénéficie le cinéma qui disparaîtrait. Les organisations professionnelles jouent avec les allumettes dans un magasin de kérosène. » Traditionnellement, le retrait de la concession de fréquence par le CSA est appelé « l'arme atomique ». Chez Canal+, on ne se prive pas de souligner qu'il n'est pas certain que le cinéma français ait intérêt à son déclenchement.

Jean-Michel Frodon  
et Thomas Sotinel

## Malgré des revers, les Français restent fidèles à Hollywood

LOS ANGELES  
correspondance

Les investisseurs étrangers ont toujours fréquenté Hollywood assidûment, mais ce sont les Français qui, en dépit de revers cuisants, font preuve d'une réelle constance en fusionnant avec une major hollywoodienne. La France à Hollywood a d'abord été synonyme de l'affaire du Crédit lyonnais. Dans les années 80, une filiale, le Crédit lyonnais Bank Nederland, se lance dans le financement de films indépendants américains. Tout commence bien, avec une vingtaine de nominations aux Oscars en 1987, mais très vite nombre de ces sociétés indépendantes s'avèrent insolubles. Ce qui n'empêche pas la banque de financer la reprise de la Metro Goldwyn Mayer par l'homme d'affaires italien Giancarlo Parretti et d'injecter des centaines de millions de dollars dans une opération qui tourne mal ! Le Crédit lyonnais se retrouve propriétaire malgré lui d'un studio à Los Angeles et choisit judicieusement de confier son management à une équipe américaine conduite par Frank G. Mancuso. En 1996, tenu par les lois bancaires de revendre la MGM, le Crédit lyonnais en tire la moitié du prix d'achat. Canal+ s'implante à Hollywood au début des années 90, avec une prise de participation de 5 % (puis 17 %) dans le capital de Carolco, producteur de blockbusters comme *Rambo* et *Terminator*. Mais Canal+ se retrouve englouti dans les problèmes financiers d'une société qui fait faillite en 1995. Les pertes liées à cet investissement plombent les résultats de la chaîne et entraînent la constitution de 453 millions de francs de provisions entre 1991 et 1994. En mars 1996, Canal+ versera 58 millions de dollars pour racheter le catalogue Carolco aux enchères ! Les Français ont également conclu un accord de coproduction avec Arnon Milchan et sa société Regency, mais, en investisseurs passifs, ils éprouvent les pertes des films déficitaires sans vraiment tirer profit des succès.

Puis le Studio Canal+ décide de

faire ses propres armes dans la réalisation de films américains avec Hexagon, qui sort *Extrême Limite*, avec Wesley Snipes, *Stargate*, de Roland Emmerich (dont le box-office sera bon), et *Meurtre à Alcatraz*, avec Christian Slater. Mais, constan-

vestissements sont limités aux droits de distribution et que les Français ont appris à être plus regardants. En plus des accords avec Bel-Air Entertainment (production attachée à Warner Bros.), Phoenix Pictures (la société de Mike Meda-

juillet, un accord avec Michael Ovitz et Artists Production Group, qui portera sur la coproduction d'une douzaine de films sur trois ans. Tous ces partenariats devraient continuer après la fusion Vivendi-Seagram.

TF1 International, qui avait cofinancé *Casino*, de Martin Scorsese, est l'autre société de cinéma française présente à Los Angeles, avec un bureau qui gère des droits de distribution et de coproduction. La seule exception à leur stratégie de prudence a consisté à financer à 100 % *Under Suspicion*, le remake de *Garde à vue* de Claude Miller, avec Gene Hackman, mais les investisseurs français jurent qu'ils se sont fait peur et ne recommenceront pas.

Les eaux hollywoodiennes sont traitées. Afin de rassurer le personnel d'Universal et les producteurs locaux, Jean-Marie Messier a promis : les « petits Français » laisseront les Américains faire leur cinéma. A Hollywood, on attend avec grande impatience de voir les résultats de cette nouvelle liaison transatlantique.

Claudine Mulard

### « Le Grinch », un vrai cadeau de Noël

Le calendrier des Français est impeccable car, sous forme de recettes en salles battant tous les records, le Père Noël distribue de gros cadeaux aux studios Universal. Cinq sorties récentes ont pris la première place au box-office, comme *La Famille Foldingue* ou *Meet the Parents* (Mon Beau-père et moi, avec Robert De Niro) et *Dr. Seuss'How the Grinch Stole Christmas* (Le Grinch). Ce dernier film, bourré d'effets spéciaux et réalisé par Ron Howard, a décroché le plus gros box-office pour un week-end de Thanksgiving. C'est le quatrième film à avoir aussi vite franchi la barre des cent millions de dollars, permettant à Universal de talonner Buena Vista-Disney, qui dominait l'année en termes de parts de marché. Vivendi et Canal+ se retrouvent, comme on dit, « au bon endroit, au bon moment ». – (Corresp.)

tant les difficultés et les risques financiers de la production à Hollywood, Hexagon ferme boutique en 1993. Entre-temps, d'autres *Frenchies* ont pris le bouillon. C'est en grande fanfare que Ciby 2000, l'antenne de production cinématographique de Francis Bouygues, a ouvert des bureaux sur Sunset Boulevard en 1991, pour battre en retraite au bout d'un an et demi, après avoir produit *Twin Peaks : Fire Walk with Me* (un échec total de David Lynch) et perdu pas mal d'argent. Sauf que, pour Canal+, le repli ne dure pas. « Canal+ est de retour à Hollywood, mais avec une différence », écrit le quotidien professionnel *Variety* fin 1995. *Ils sont plus vieux, plus sages, et un peu plus pauvres après avoir flirté avec Carolco et Regency...*

#### MULTIPLES PARTENARIATS

L'apprentissage coûte cher, mais la chaîne persiste. Aujourd'hui, Canal+ est engagé dans de multiples partenariats de coproduction, mais « fondamentalement différents », insiste Vincent Grimond, PDG de StudioCanal, studio européen de la chaîne cryptée, à savoir que ces in-

vestissements sont limités aux droits de distribution et que les Français ont appris à être plus regardants. En plus des accords avec Bel-Air Entertainment (production attachée à Warner Bros.), Phoenix Pictures (la société de Mike Meda-

## Kirch vole au secours d'une star chancelante de la nouvelle économie

#### FRANCFORT

de notre correspondant

Tout pourrait opposer le magnat des médias Leo Kirch à Thomas Haffa, vedette chancelante de la nouvelle économie allemande. A soixante-quatorze ans, le premier cultive le secret. Le second, look d'éternel jeune premier de quarante-huit ans, aime parader sous les feux de la rampe. M. Haffa avait quitté le groupe Kirch à la fin des années 80 pour voler de ses propres ailes. Les deux hommes viennent pourtant de sceller une alliance d'envergure : le groupe Kirch vole au secours d'EM-TV, actuellement dans une situation critique, en prenant 16,74 % du capital, et 25 % des droits de vote de la société créée par M. Haffa en 1989 dans le commerce des licences télévisuelles.

Ce rapprochement a des allures de symbole : depuis trois ans, EM-TV incarnait la réussite fulgurante des jeunes pousses médiatiques allemandes. La société revendique les premiers rôles dans le domaine des programmes familiaux (dessins animés, feuilletons, animations). Lors de son entrée en Bourse en 1997, l'entreprise comptait une petite dizaine de salariés. Devenu une des stars du Neuer Markt, le marché des valeurs technologiques, le titre allait atteindre des sommets en février 2000, à près de 120 euros, permettant de mettre en œuvre une politique d'acquisitions ambitieuse – et risquée. Au printemps, EM-TV a pris le contrôle de la compagnie

américaine Jim Henson and Co, détenteur du « Muppet Show ». Peu après, elle a acquis pour une petite fortune (1,8 milliard d'euros) la moitié du capital de la SLEC, l'exploitant des courses de formule 1, détenue par le britannique Bernie Ecclestone.

#### RECORDS À LA BAISSÉ

L'ascension de Thomas Haffa s'est brisée net en l'espace de quelques mois (*Le Monde* du 10 octobre). Les turbulences du Neuer Markt allemand, qui bat record sur record à la baisse sous la pression du Nasdaq, et les difficultés d'EM-TV ont fait plonger le cours de l'action. Malgré l'annonce de l'alliance avec Kirch, le titre a perdu plus de 40 % en séance lundi 4 décembre, pour passer sous les 10 euros. Les résultats sont largement en deçà des attentes. L'entreprise a du mal à digérer ses acquisitions, elle est fortement endettée. Démenties, les rumeurs courent sur d'éventuelles difficultés de trésorerie. Le frère de Thomas Haffa, Florian, cofondateur du groupe, a dû démissionner du directoire dimanche, après avoir admis, en octobre, des erreurs dans les comptes du premier semestre.

Thomas Haffa restera aux commandes, au moins provisoirement. Mais il va devoir composer avec son nouvel actionnaire, Leo Kirch. Les deux patrons se connaissent bien. Après le passage de M. Haffa au sein de l'empire bavarois, les liens n'avaient jamais été

rompus. Le rapide développement d'EM-TV repose en partie sur la mise en place en 1998 d'une société commune aux deux groupes, spécialisée dans les programmes pour les enfants et les jeunes, Junior.tv. Au terme de l'accord annoncé lundi, EM-TV doit prendre 100 % du capital de cette filiale. Kirch récupère, contre un chèque de 550 millions de dollars, la moitié des parts détenues dans la très rentable SLEC de Bernie Ecclestone. « Il s'agit d'un recentrage sur notre activité traditionnelle », dit-on à EM-TV.

De son côté, le groupe Kirch redore sa réputation, après avoir lui-même connu des difficultés financières. Les activités de télévision payantes ont du mal à décoller, malgré l'alliance passée l'an dernier avec BSkyB. Dans la télévision classique, l'heure est au rapprochement des chaînes de la constellation Kirch, avec la fusion de Pro Sieben et de Sat 1. Les différentes divisions de l'empire préparent leur entrée en Bourse. Le « retour au bercail » de M. Haffa a néanmoins un incontestable parfum de victoire pour Kirch : aux yeux des experts, le groupe se place en position de force en perspective d'un mouvement de concentration du secteur médiatique allemand. Quant à M. Haffa, certains ne donnent pas cher de son maintien, à terme, à la tête de la société dont il reste le principal actionnaire.

Philippe Ricard

## Plusieurs organismes saisissent le Conseil d'Etat

COMME le Bureau de liaison des industries cinématographiques (BLIC), le Bureau de liaison des organisations du cinéma (BLOC) et la société civile des Auteurs, réalisateurs, producteurs (ARP) l'avaient laissé entendre, ils ont décidé, lundi 4 décembre, de déposer « un recours en annulation » devant le Conseil d'Etat après le renouvellement de l'autorisation d'émettre de Canal+ par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). L'ARP, le BLIC et le BLOC « s'interrogent sur la position du CSA concernant la stricte application de la loi du 30 septembre 1986 et notamment son article 41-3 ». Il dispose que « toute personne physique ou morale qui contrôle [...] une société titulaire d'autorisation ou a placé celle-ci sous son autorité ou sa dépendance est regardée comme titulaire d'une autorisation ». En clair, avec le passage de Canal+ sous la coupe de Vivendi, le groupe de Jean-Marie Messier pourrait être considéré comme le détenteur de l'autorisation d'émettre de la chaîne cryptée.

Comme les organisations du cinéma, Frédérique Dumas, productrice et ancienne présidente du BLIC, « estime naturelle de vérifier la conformité avec la loi du montage juridique intégrant Canal+ dans Vivendi ». Toutefois, elle juge que « le cinéma n'a qu'à se réjouir du développement de nouveaux services, tel Internet, basés autour de la distribution de films car, à terme, ce sont des revenus supplémentaires ».

L'ancienne présidente du BLIC voudrait « lier les obligations d'investissement dans le cinéma aux contenus et à la nature des services pour qu'ils ne soient plus simplement assis sur la télévision à péage ». De même, la limitation interdisant à un opérateur de détenir plus de 49 % du capital d'une chaîne aurait montré ses limites. Pour M<sup>me</sup> Dumas, cette réglementation a conduit Vivendi à séparer l'activité de télévision payante de tous les nouveaux supports sur lesquels le CSA n'a pas autorisé.

Guy Dutheil

#### DÉPÊCHES

■ **TÉLÉVISION** : le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a annulé lundi 4 décembre des procédures de sanction contre TF1, France 2, France 3 et Canal+, suspectées de « pratiques relevant de la publicité clandestine » à la suite d'un arrêt du Conseil d'Etat du 20 octobre mettant en cause les modalités de poursuite. Le CSA a, depuis, modifié ses règles de saisine et d'instruction. Il a également mis en demeure les chaînes concernées de se conformer aux dispositions de la loi du 30 septembre 1986.

■ **Un mouvement de grève a paralysé l'antenne radio et télévision de Réseau France outre-mer (RFO)**, mardi 5 décembre. Les syndicats CFTD, CGT et CFIC, à l'origine de cette action, réclament un alignement des salaires sur ceux de France Télévision. La veille, quatre organisations syndicales (CGC, SNFORT, SGJ-FO et la CSA) avaient signé un accord avec la direction sur le rattrapage salarial.

■ **France 2 a décidé de mettre fin le 22 décembre à l'émission de Julie Snyder** « Du lundi au vendredi c'est Julie », dont l'audience est jugée insuffisante. L'animatrice québécoise devrait obtenir une nouvelle émission à un autre horaire en 2001.

■ **TPS envisage de déposer une plainte contre « les pratiques anti-concurrentielles du groupe Canal+ »** qui, selon son directeur, ne lui permettent pas de respecter les quotas de diffusion de films français en paiement à la séance sur Multivision.

La pige des radios  
et télévisions

l'Argus de l'Audiovisuel

www.argus-audiovisuel.fr

## TABLEAU DE BORD

## AFFAIRES

## INDUSTRIE

● **3M** : le patron de la division moteurs d'avions de General Electric, James McNerney, devait être nommé, mardi 5 décembre, PDG du groupe 3M, Minnesota Mining and Manufacturing, en remplacement de Livio DeSimone.

● **EMS-Chemie** : le groupe suisse, contrôlé et dirigé par l'homme politique Christoph Blocher, a lancé lundi une offre publique d'achat sur la société cotée Axantis (cellulose) d'un montant de 530 millions de francs suisses (2,3 milliards de francs).

● **NOVARTIS** : dans le cadre de son recentrage vers les médicaments sur ordonnance, l'allemand BASF va vendre ses activités européennes de médicaments génériques au suisse Novartis pour 115 millions d'euros (754,3 millions de francs). Cela concerne six sociétés, en Allemagne, en France, en Italie, aux Pays-Bas, en Suisse et en Espagne.

● **BASF** : le chimiste allemand a reçu lundi le feu vert des l'Office fédéral anticartels pour reprendre les activités vitamines du japonais Takeda.

● **REPSOL YPF** : le premier groupe pétrolier espagnol triplera ses investissements au Brésil en 2001 pour les porter à 279 millions de dollars (2 milliards de francs). Cela n'inclut pas les échanges d'actifs, estimés à 500 millions de dollars, que négocie Repsol YPF avec le brésilien Petrobras.

● **E.ON** : la justice berlinoise a maintenu lundi son interdiction au numéro deux allemand de l'énergie E. ON de céder ses 49 % dans le distributeur d'électricité berlinois Bewag à son concurrent HEW, prolongeant ainsi un conflit qui dure depuis déjà plusieurs mois. L'américain Southern Energy (SEI), qui détient 26 % de Bewag, s'oppose à cette opération.

● **VOLKSWAGEN** : le constructeur automobile allemand va investir plus de 409 millions d'euros (2,68 milliards de francs) dans sa marque de véhicules utilitaires Volkswagen Nutzfahrzeuge en 2001, soit deux fois plus qu'en 2000.

## SERVICES

● **THOMAS COOK** : le voyageur britannique actuellement contrô-

lé par le groupe allemand Preussag devrait passer dans le giron du numéro deux d'outre-Rhin, C+N Touristic (Condor+Neckermann). Selon la Wall Street Journal Europe de mardi, le montant de l'opération devrait être de l'ordre de 900,4 millions d'euros.

● **DEUTSCHE BAHN** : la compagnie publique des chemins de fer allemands va faire l'objet d'une enquête de la Cour des comptes allemande. La DB vient de révéler qu'elle allait enregistrer une perte d'exploitation cumulée de 2,6 milliards d'euros au cours des quatre prochaines années, alors qu'elle tablait sur de confortables bénéfices.

● **HÔTELS, CAFÉS, RESTAURANTS** : le patronat des HCR a proposé aux syndicats un échancier permettant de passer des 43 heures hebdomadaires, qui constituent la durée conventionnelle actuelle dans cette branche, aux 35 heures d'ici 2008.

● **ACCOR** : le groupe hôtelier a doublé en un an son activité de production de forfaits de vacances (« tour-operating ») et envisage toujours « une alliance » avec un grand voyageur allemand a déclaré à l'AFP Jean-Robert Reznik, à la tête de la branche « loisirs et tourisme » d'Accor.

## FINANCE

● **CRÉDIT LYONNAIS** : la banque a annoncé le lancement au printemps 2001 de Seliance, une place de marché pour les entreprises, en association avec le fond d'investissement Chrysalead, spécialisé dans l'incubation de start-ups, France Télécom et la société de conseil en informatique Euriware.

● **UBS** : la première banque suisse a débauché 70 banquiers de Donaldson, Lufkin, Jenrette, la banque américaine qui a été rachetée par le Credit Suisse, indique le quotidien suisse Neue Zürcher Zeitung du 4 décembre. L'un d'entre eux, Kenneth D. Moelis, spécialiste du secteur de la haute-technologie, aurait négocié un salaire annuel de 20 millions de dollars (148 millions de francs).

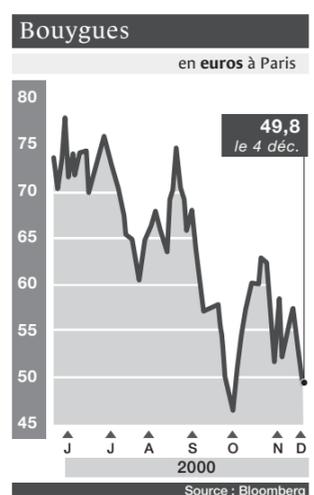
● **DÉLIT D'INITIÉ** : trois personnes ont été mises en examen dans l'enquête concernant des délits d'initiés sur l'action Sita, en août 1999, dont, indique La Tribune du 4 décembre, Solange Stricker, qui dirige une agence de communication. Cette dernière n'a toutefois pas acheté de titres.

## VALEUR DU JOUR

## Bouygues recherche un partenaire dans les télécoms

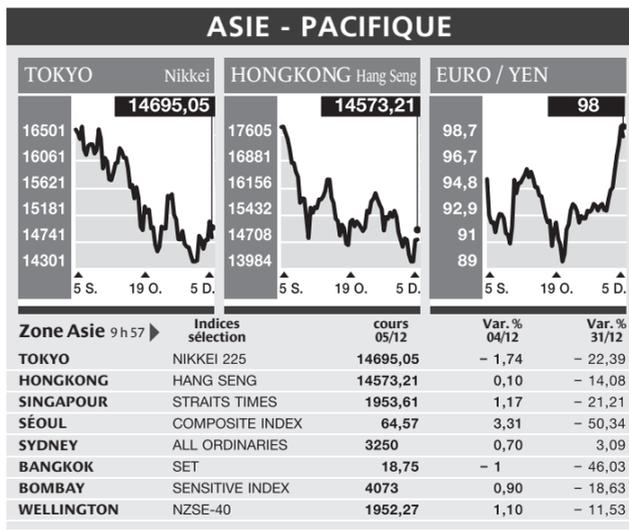
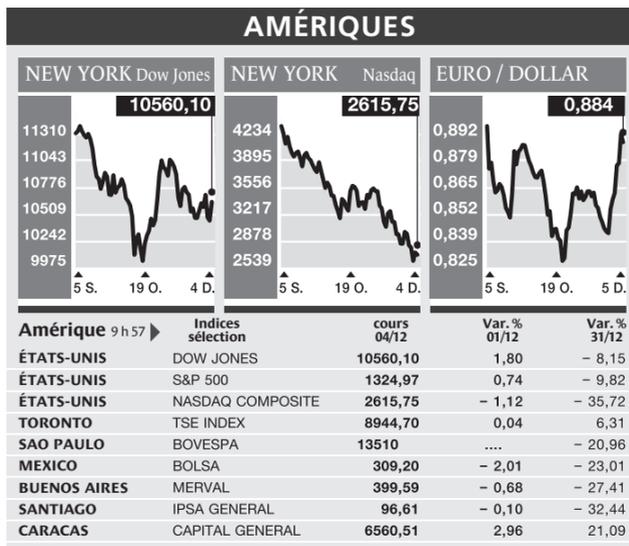
LES PLANS de Bouygues dans le téléphone semblent être bousculés. Le groupe a fait savoir, lundi 4 décembre, qu'il était « prêt à faire entrer dans le capital de Bouygues Telecom un nouveau partenaire stratégique ». Le groupe de BTP et de communication « a commencé à prendre des contacts avec un nombre limité de sociétés intéressées, afin de poursuivre le développement de Bouygues Telecom dans le prolongement de l'accord existant avec Telecom Italia », a-t-il précisé.

Cette annonce marque une rupture avec toute la stratégie élaborée par Bouygues dans le secteur. Depuis mai, le groupe présentait Telecom Italia comme son partenaire dans Bouygues Telecom. A la faveur du développement dans l'UMTS, l'opérateur italien devait profiter de la sortie prévisible d'autres actionnaires (e-on, BNP-Paribas, Decaux) pour prendre une minorité de blocage dans Bouygues Telecom face à Bouygues, majoritaire. Les autres actionnaires ont-ils demandé trop cher de leurs participations dans la société de téléphonie mobile ? Bouygues a-t-il refusé d'accorder à son partenaire la minorité de blocage ? « Nous saurons d'ici à la fin de l'année si nous augmentons notre participation ou pas. Mais ce ne sera pas à n'importe quel prix », a prévenu, lundi, Marco De Benedetti, directeur général de Telecom Italia. En dépit des affirmations de Bouygues, trouver d'autres parte-



naires ne sera pas forcément très aisé. Au printemps, des candidats comme le néerlandais KPN ou Deutsche Telekom avaient fait connaître leur intérêt pour la société. Depuis, la donne a changé. Après la mise aux enchères des licences UMTS, les groupes de télécommunications sont très endettés. Même Deutsche Telekom n'est peut-être plus prêt à mettre des fonds importants pour se retrouver en position minoritaire face à Bouygues. Les financiers, eux, ont perdu leur engouement pour les télécommunications, jugées dangereuses désormais. Le titre Bouygues en fait d'ailleurs les frais. Depuis février, l'action a perdu 48,6 % de sa valeur pour redescendre à 49,8 euros. Ses nouveaux déboires risquent de peser sur le titre.

Martine Orange



## SUR LES MARCHÉS

## PARIS

**MARDI** 5 décembre à l'ouverture, l'indice CAC 40 gagnait 0,78 %, à 5 836,83 points. Le baromètre de la Bourse de Paris avait rompu un nouveau seuil psychologique, lundi. Il avait clôturé au-dessus des 5 800 points, en repli de 2,31 % pour finir à 5 791,51 points.

## FRANCFORT

**A LA BOURSE** de Francfort, le DAX a ouvert, mardi, en timide hausse, de 0,06 %, à 6 412,15 points. La place boursière allemande avait clôturé en baisse lundi, entraînée par les valeurs technologiques. L'indice des valeurs vedettes avait abandonné 1,61 %, à 6 408,1 points. L'indice des 50 valeurs du Neuer Markt, le Netmax 50, avait poursuivi sa chute, atteignant un nouveau plus-bas historique en cours de séance avant de clôturer en baisse de 5,86 %, à 3 039,27 points.

## LONDRES

**L'INDICE FOOTSIÉ** a ouvert en hausse de 0,32 % à 6 178,3 points, mardi matin, à la Bourse de Londres. Le marché avait terminé en légère baisse lundi, dans le sillage du recul des valeurs technologiques. Il avait affiché une perte de 0,19 % à 6 158,7 points.

## TOKYO

**LA BOURSE** de Tokyo a clôturé en baisse de 1,7 %, mardi, le marché nippon reproduisant la chute des valeurs technologiques sur les marchés américains. L'indice de référence Nikkei a clôturé à 14 695,05 points.

## NEW YORK

**LES VALEURS** industrielles ont terminé sur une hausse, lundi 4 décembre, dans l'espoir d'une fin prochaine de l'imbroglio de l'élection présidentielle. Le Dow Jones a terminé sur un gain de 187,41 points (soit 1,81 % de hausse), à 10 560,95 points. De son côté, l'indice Standard & Poor's 500, qui reflète mieux l'ensemble de l'économie américaine avec ses 500 valeurs, a clôturé sur une progression de 9,73 points (soit 0,74 %), à 1 324,96 points. En revanche, l'indice des valeurs technologiques, le Nasdaq, a perdu 29,54 points (soit 1,12 % de recul), pour finir à 2 615,75 points.

## TAUX

**MARDI** 5 décembre, dans les premiers échanges, les marchés obligataires européens se repliaient, dans le sillage du marché américain la veille. Evoluant à l'inverse du prix des titres, le taux de l'obligation du Trésor français à 10 ans se redressait pour atteindre 5,08 %.

## MONNAIES

**LA MONNAIE** unique restait ferme face au dollar malgré quelques prises de bénéfices, mardi en tout début de séance sur le marché des changes, après avoir profité de la veille de nouveaux signes de ralentissement de l'économie américaine. L'euro s'échangeait à 0,8883 dollar. De son côté, le dollar reculait à 110,77 yens après l'annonce d'un remaniement ministériel au Japon.

## ÉCONOMIE

## Le moral des ménages continue à se redresser

**LE MORAL** des ménages français a continué à se redresser en novembre, l'« indicateur résumé d'opinion des ménages » publié mardi par l'Insee remontant à -3, contre -4 en octobre et -8 en septembre.

L'indicateur de l'Institut national de la statistique est calculé à partir du solde entre les réponses optimistes et pessimistes aux questions posées aux ménages sur leur environnement économique et leur situation financière.

Avant l'été, la confiance des ménages français, un élément clé pour la consommation et la croissance, se situait à un niveau inégalé depuis plus d'une décennie, une euphorie alimentée notamment par la décade du chômage.

En juillet, l'indicateur avait ainsi enregistré un score record à +2. Mais en septembre, à la suite d'une accumulation de mauvaises nouvelles (conflit des routiers, records de hausse pour le pétrole, records de baisse pour l'euro, résultats ponctuellement décevants pour le chômage, chute de popularité du premier ministre, Lionel Jospin), il avait enregistré un repli très marqué.

■ **Les ventes dans le commerce de détail se sont globalement dégradées en octobre et novembre**, mais la baisse a concerné essentiellement le commerce non spécialisé, selon l'enquête d'opinion mensuelle de l'Insee dans le commerce de détail, publiée lundi.

■ **La Caisse des dépôts et consignations (CDC) prévoit que la croissance en France sera de 0,6 % au 4<sup>e</sup> trimestre et de 0,6 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2001**, selon les projections de son indicateur avancé publiées lundi.

■ **ITALIE** : le nombre de voitures neuves immatriculées en Italie a progressé de 7,56 % en novembre sur douze mois, avec un total de 183 700 autos immatriculées le mois dernier, a annoncé mardi le ministère italien des transports.

■ **RUSSIE** : la croissance de la production industrielle va s'établir à 10 % et celle du produit intérieur brut (PIB) à 7 % pour l'an 2000, alors que l'inflation ne dépassera pas 21 %, a indiqué mardi le premier ministre russe, Mikhaïl Kassianov, cité par l'agence Interfax.

■ **ESPAGNE** : le taux d'inflation en Espagne devrait s'établir à environ 4 %, contre une prévision initiale de 2 %, a indiqué le ministre des finances, Cristóbal Mon-

toro, dans une interview publiée lundi par le quotidien madrilène économique La Gaceta.

■ **Le nombre de demandeurs d'emploi en Espagne a légèrement remonté en novembre, pour s'établir à 9,19 % de la population active**, contre 9,11 % en octobre, a annoncé lundi le ministère du travail.

■ **BELGIQUE** : le taux de chômage en Belgique a baissé en novembre, pour atteindre 10,7 % de la population active, contre 11,1 % en octobre, selon les chiffres publiés lundi par le ministère belge de l'emploi.

■ **DANEMARK** : les économistes du gouvernement danois ont révisé à la hausse la croissance en 2000, estimée à 2,4 %, dans un nouveau rapport publié lundi, contre 1,8 % lors d'un rapport précédent en août. Elle est due notamment à une forte activité d'investissements, inattendue au premier semestre 2000, selon les experts du ministère de l'Economie.

■ **ROYAUME-UNI** : la France est le deuxième investisseur étranger dans les entreprises de Grande-Bretagne, après les Etats-Unis, sur les onze premiers mois de 2000, selon un rapport publié lundi par Zephus, un cabinet d'études sur Internet sur les fusions et acquisitions. Les entreprises françaises ont investi 38 milliards de livres (64,4 milliards d'euros) en Grande-Bretagne par le biais d'acquisitions ou de prises de participation minoritaires, jusqu'à fin novembre 2000. Les entreprises étrangères ont investi au total 141 milliards de livres dans des firmes britanniques, contre seulement 47,5 milliards de livres en 1999.

■ **UNION EUROPÉENNE** : la part des dépenses de protection sociale dans le PIB de l'Union européenne a continué de diminuer en 1998 par rapport aux années précédentes, selon un rapport d'Eurostat, l'office statistique européen publié lundi.

■ **ÉTATS-UNIS** : les ventes de logements ont reculé de 2,6 %, en octobre, aux Etats-Unis.

■ **Le Conference Board**, un institut privé de conjoncture de New York, a annoncé un recul de 0,2 %, en octobre, de l'indice précurseur, censé préfigurer l'évolution de l'activité économique.

■ **Les ventes de véhicules neufs ont baissé de 3,3 % en novembre aux Etats-Unis**, par rapport au même mois l'an dernier, avec 1,236 million de véhicules vendus.

Taux de change fixe zone Euro		Hors zone Euro	
Euro contre	Taux	contre franc	Taux
FRANC	6,55957	EURO	0,15245
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774
PESETA ESPAG. (100)...	1,66386	PESETA ESPAG. (100)...	3,94238
ESCUDO PORT. (100)...	2,00482	ESCUDO PORT. (100)...	3,27190
SCHILLING AUTR. (10)...	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)...	4,76703
PUNT IRLANDAIS... 0,78756		PUNT IRLANDAIS... 8,32894	
FLORIN NÉERLANDAIS 2,20371		FLORIN NÉERLANDAIS 2,97680	
FRANC BELGE (10)...	4,03399	FRANC BELGE (10)...	1,62607
MARKKA FINLAND... 5,94573		MARKKA FINLAND... 1,10324	

Cours de change croisés						
05/12 9h 57	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR	110,79500	0,90257	98,00500	14,94000	160,49000	64,90500
YEN	1,13039	1,02036	98,00500	14,94000	160,49000	64,90500
EURO	0,90257	1,02036	1,00000	16,63735	166,63735	666,37350
FRANC	7,41570	6,69350	6,55957	10,74165	4,34375	43,43750
LIVRE	0,69042	0,62320	0,61075	0,09310	0,40440	4,04400
FRANC SUISSE	1,70750	1,54105	1,51000	0,23020	2,47285	24,72850

Taux d'intérêt (%)				Matif		
Taux 04/12	Taux j.j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Cours 9h 57	Volume
FRANCE	4,84	4,77	5,07	5,50	Notionnel 5,5	
ALLEMAGNE	4,82	4,97	4,96	5,42	DÉCEMBRE 2000	25743
GDE-BRETAG.	5,75	5,88	4,86	4,31	dernier prix	88,32
ITALIE	4,82	4,91	5,33	5,86	premier prix	88,35
JAPON	0,32	0,39	1,64	2,50		
ÉTATS-UNIS	6,59	6,16	5,50	5,64		
SUISSE	2,65	3,38	3,69	4,15		
PAYS-BAS	4,76	4,91	5,09	5,48		

Matières premières		
En dollars	Cours 04/12	Var. % 01/12
MÉTALUX (LONDRES)		
CUIVRE 3 MOIS	1862,30	+ 0,02
ALUMINIUM 3 MOIS	1529	- 0,07
PLOMB 3 MOIS	475	- 0,42
ETAIN 3 MOIS	5318	- 0,41
ZINC 3 MOIS	1062,30	- 0,35
NICKEL 3 MOIS	7215	- 0,07
MÉTALUX (NEW YORK)		
ARGENT A TERME	4,76	+ 1,06
PLATINE A TERME	160981,50	+ 1,02
GRAINES DENRÉES		
BLÉ (CHICAGO)	262	....
MAIS (CHICAGO)	209,75	....
SOJA TOURTEAU (CHG.)	191	+ 0,05
SOFTS		
CACAO (NEW YORK)	716	+ 1,85
CAFÉ (LONDRES)	572	....
SUCRE BL. (LONDRES)	....	....

En dollars		
Cours 04/12	Var. % 01/12	
BRENT (LONDRES)	29,48	+ 0,48
WTI (NEW YORK)	0,31	+ 0,58
LIGHT SWEET CRUDE	31,27	- 2,43
Or		
En euros		
OR FIN KILO BARRE	9750	- 1,52
OR FIN LINGOT	9930	....
ONCE D'OR (LO \$)	266,40	....
PIÈCE FRANCE 20 F.	56,10	- 1,23
PIÈCE SUISSE 20 F.	56,40	- 0,18
PIÈCE UNION LAT. 20	55,50	- 1,07
PIÈCE 10 DOLLARS US	220	+ 4,76
PIÈCE 20 DOLLARS US	401	+ 0,19
PIÈCE 50 PESOS MEX.	366,75	....

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ».  
www.lemonde.fr/bourse

VALEURS EUROPÉENNES

L'action du groupe spécialisé dans les droits audiovisuels EM.TV a poursuivi sa baisse, lundi 4 décembre. Son cours de Bourse a affiché une perte en clôture de 36,69%, pour atteindre 10,25 euros. Au début 2000, l'action s'échangeait à 120 euros. Le groupe de Munich a annoncé plusieurs mauvaises nouvelles: il a publié un avertissement sur ses résultats, puis annoncé l'entrée dans son capital du groupe Kirch. Le cours de Bourse de la Deutsche Bank, qui a annoncé en début de séance, lundi, qu'elle allait se restructurer en deux divisions, au lieu de cinq actuellement, a accusé la plus forte baisse parmi les valeurs de l'indice DAX. L'action a

chuté de 4,19% pour terminer à 81,92 euros. Les analystes s'attendent à ce que la banque mette en Bourse les deux unités séparément. Le site de réservation de voyages Lastminute.com, qui a annoncé un creusement de ses pertes sur l'exercice 1999-2000 tout en affirmant être en avance sur ses prévisions, a fini la séance, lundi, sur un gain de 6,5 pence, soit 9% de hausse, à 78 pence. L'action Scottish Power, qui a annoncé qu'une panne dans une de ses unités aux Etats-Unis risquait de lui coûter 180 millions de dollars (soit 204,5 millions d'euros), a clôturé en recul de 21,5 pence, à 486,5 pence.

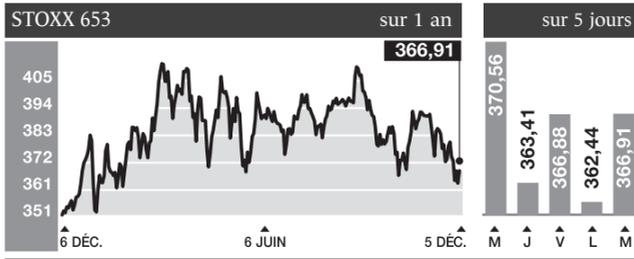


Table with 3 columns: Index Name, Value, Change. Includes WM-DATA -B, WOLFORD AG, DJ E STOXX CYC GO P.

PHARMACIE

Table of pharmaceutical stocks including Actelion N, Altana AG, AstraZeneca, Aventis, BB Biotech, Cambridge Antibody, etc.

Table with 3 columns: Index Name, Value, Change. Includes KAMPS, KERRY GRP-A, MONTEDISON, etc.

BIENS D'ÉQUIPEMENT

Table of equipment goods stocks including Abb N, Adecco N, Aeropro Di Ro, Aggreko, etc.

Table with 4 columns: Date, Code, Cours, % Var. Includes 05/12 10h13, Code pays, Cours en euros, % Var. 04/12.

AUTOMOBILE

Table of automobile stocks including Autoliv SDR, BASF AG, BMW, Continental AG, DaimlerChrysler, etc.

CONGLOMÉRATS

Table of conglomerate stocks including D'Ieteren SA, AZEO, GBL, Gevaert, InChcape, etc.

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Table of telecommunications stocks including Atlantic Teleco, Eircom, British Telecom, Cable & Wireless, etc.

BANQUES

Table of bank stocks including Abbey National, ABN AMRO, Allied Leics, Allie Irish BA, etc.

ÉNERGIE

Table of energy stocks including BG Group, BP Amoco, Cepsa, Celex, etc.

CONSTRUCTION

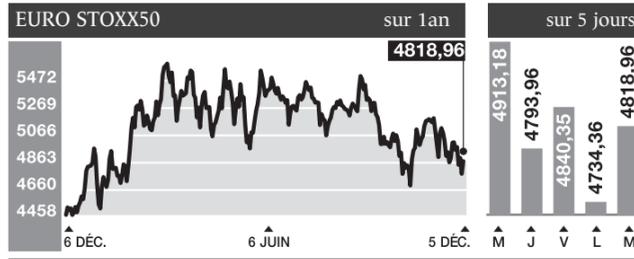
Table of construction stocks including Acciona, ACS, Aggregate Ind, Aktor SA, etc.

PRODUITS DE BASE

Table of base products stocks including Aceralia, Acerinox R, Acerinox Greec, Anglo American, etc.

CHIMIE

Table of chemical stocks including Air Liquide, Akzo Nobel NV, BASF AG, Bayer AG, etc.



ASSURANCES

Table of insurance stocks including Aegis Group, Aegon NV, AGF, Alleanza Ass, Allianz N, etc.

HAUTE TECHNOLOGIE

Table of high technology stocks including AIXTRON, Alcatel-A, Altec Sa Reg, ASM Lithography, etc.

MEDIAS

Table of media stocks including Mondadori, Sky B Group, Canal Plus, Capital Shopping, etc.

BIENS DE CONSOMMATION

Table of consumer goods stocks including Ahold, Altadis-A, Amadeus Global, Athens Medical, etc.

COMMERCE DISTRIBUTION

Table of commerce distribution stocks including Alliance Unich, Ava Allg Handg, Boots Co Plc, etc.

SERVICES COLLECTIFS

Table of services collectifs stocks including Acea, Aem, Anlian Water, British Energy, etc.

AMSTERDAM

Table of Amsterdam market data including Airspray NV, Antonov, C/AC, Cardio Control, etc.

BRUXELLES

Table of Brussels market data including Arthur, Envipoc Hld Ct, Fardis B, etc.

FRANCFORT

Table of Frankfurt market data including United Internet, AIXTRON, Augusta Technologie, etc.

CODES PAYS ZONE EURO

FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche FI : Finlande - BE : Belgique.

CODES PAYS HORS ZONE EURO

CH : Suisse - NO : Norvège - DK : Danemark GB : Grande-Bretagne - GR : Grèce - SE : Suède.

Advertisement for 'Le Monde' magazine featuring the text 'Chaque jeudi avec Le Monde DATÉ VENDREDI retrouvez LE MONDE DES LIVRES'.

Table of energy stocks including Shell Transp, Total Fina Elf, DJ E STOXX ENGY P.

SERVICES FINANCIERS

Table of financial services stocks including 3i Group, Almannj, Alpha Finance, Amvescap, etc.

ALIMENTATION ET BOISSON

Table of food and beverage stocks including Allied Domecq, Associat Brit F, Bass, etc.

Table of energy stocks including GKN, Hagemeier NV, Halkor, etc.

SERVICES FINANCIERS

Table of financial services stocks including Ifil, Imi Plc, Indra Sistemas, Indra Sistemas, etc.

ALIMENTATION ET BOISSON

Table of food and beverage stocks including Allie, Amalgam, Amalgam, etc.

VALEURS FRANCE

Le titre Alcatel gagnait 3,15 %, à 62,3 euros, mardi 5 décembre, en début de journée. Le groupe compte développer ses services d'intégration de systèmes, qui devraient représenter 20 à 25 % de son chiffre d'affaires d'ici deux à trois ans, contre 10 % actuellement, a déclaré son PDG, Serge Tchuruk.

Ingenico, dont le cours bondissait de 4,51 %, à 32,2 euros, lors de l'ouverture, mardi, a indiqué que « la baisse actuelle du cours du titre Ingenico ne reflète nullement la performance de l'exercice qui sera excellente et, sur bien des points, en avance sur les perspectives de croissance du groupe ». Le titre a perdu en un mois plus de 30 %.

Natexis Banques populaires était stable, à 92 euros, après avoir fixé à 90 euros le prix d'émission de actions nouvelles créées dans le cadre de son augmentation de capital.

Thomson-CSF reculait de 0,29 % à 52,05 euros, au lendemain de son offre sur Avimo Group, une société de Singapour, évaluant cette dernière à 226,4 millions de dollars.

L'action Lafarge cédait 0,29 %, à 86,15 euros, mardi matin. Lafarge Corp, sa filiale à 52 %, affectée cette année par la chute du prix du plâtre, prévoit un redressement dès 2001, selon son président, John Picuch.

Table of stock prices for various French companies including Alcatel, Ingenico, Natexis, Thomson-CSF, and Lafarge.

PREMIER MARCHÉ

MARDI 5 DÉCEMBRE Cours à 9 h 57 Dernier jour de négociation des OSRD : 21 décembre

Table of market data for France, including ACCOR, ACFF, AFFINE, AIR FRANCE, and AIR LIQUIDE.

NOUVEAU MARCHÉ

LUNDI 4 DÉCEMBRE Une sélection. Cours relevés à 18 h 12

Table of new market data for various companies like ABEL GUILLEM, ACCESS COMM, ADL PARTNER, etc.

Table of stock prices for various companies including COALA, COHERIS ATIX, COIL, CION ET SYS, etc.



Table of stock prices for various companies including HIGH CO, HIGHWAY OPT, HIMALAYA, etc.

Table of international stock prices and market data, including sections for International, Cours en euros, and ABRÉVIATIONS.

SICAV et FCP

Une sélection. Cours de clôture le 4 décembre

Table of SICAV and FCP data, including AGIPI, BNP PARIBAS, CDC Asset Management, and CAISSE D'ÉPARGNE.

Table of various financial instruments and funds, including FONDUS COMMUNS DE PLACEMENTS, CREDIT AGRICOLE, and CREDIT MUTUEL.

Table of financial instruments and funds, including LA POSTE, www.clamdirect.com, and LCFE DE ROTHSCHILD.

Table of financial instruments and funds, including FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS, INTEROBLIG C, and SG ASSET MANAGEMENT.

## DISPARITIONS

# Daniel Singer

## Un journaliste fidèle au rêve socialiste

**DANIEL SINGER**, correspondant européen du journal américain *The Nation*, est mort, samedi 2 décembre, à Paris, à l'âge de soixante-quatorze ans. L'histoire de sa famille est un raccourci saisissant de la condition juive au milieu du XX<sup>e</sup> siècle.

Né le 26 septembre 1926 à Varsovie, fils d'un célèbre journaliste, Bernard Singer (« Regnis » de sa signature), Daniel Singer se trouvait en France avec sa mère et sa sœur quand éclata la seconde guerre mondiale. Fuyant l'armée allemande, sa famille se réfugie à Marseille où la police française vient pour les arrêter en 1942. Le jeune Daniel réussit à s'échapper en Suisse, rejoint quelque temps après par sa famille grâce à l'aide de la Résistance. Entre-temps son père, arrêté en 1940 par les Soviétiques, a été déporté au goulag. Libéré au début de la guerre germano-soviétique en 1941, il partira pour Londres.

Après des études à Genève, Daniel Singer y rejoint son père et, en 1948, il remplace Isaac Deutscher, proche ami de la famille, à la rédaction de *The Economist*, et rédige des articles sur la Russie, la Pologne et la France. En mai 1956, il épouse une économiste française, Jeanne Kérel, chercheuse au CNRS, et s'établit en France en 1958 comme correspondant de l'hebdomadaire britannique. Cependant, après avoir écrit un livre sur Mai 68, il démissionne de *The Economist*. En 1981, il devient le correspondant européen du grand périodique de la gauche américaine *The Nation*.

En fait, Daniel Singer était beaucoup plus qu'un journaliste. A la fois historien, écrivain, essayiste politique, il se distinguait par sa

verve, l'esprit caustique, l'ironie mordante de son écriture, et par sa fidélité obstinée au rêve socialiste. C'est en 1970 qu'il publie son premier livre, *Prelude to Revolution, France in May 1968*. Une des ses rares publications en langue française est un essai sur Soljenitsyne paru dans la *Revue d'Esthétique* (n<sup>o</sup> 2-3, 1976). Ce texte sera repris dans son ouvrage de 1981, *The Road to Gdansk, Poland and the USSR*, centré sur la montée de l'opposition ouvrière en Pologne.

Daniel Singer s'identifiait depuis sa jeunesse au courant du socialisme représenté par Rosa Luxemburg. En partant de cette perspective marxiste – opposée au stalinisme, mais aussi hostile à la social-démocratie –, il dresse en 1988 un bilan sans complaisance des « années Mitterrand » : *Is Socialism Doomed ? The Meaning of Mitterrand*. Son dernier livre, paru en 1999, *Whose Millenium ? Theirs or Ours ?*, a été écrit en réaction contre la thèse qu'il n'y a pas d'alternative au capitalisme. C'est à la fois un bilan critique de l'héritage du socialisme et une discussion des perspectives pour la construction d'une société internationaliste, égalitaire et réellement démocratique. L'ouvrage a été salué comme une contribution fondamentale au débat sur l'avenir du socialisme par – entre autres – Cornell West et Eduardo Galeano. L'écrivain nord-américain Gore Vidal a rendu hommage à son « *regard balzacien pour le détail* » et au charme de sa prose. Ses amis ont décidé de créer une « Daniel Singer Millenium Prize Foundation » pour récompenser chaque année un essai dans cet esprit.

*Michael Löwy*

■ **MARCEL BARÈS**, correspondant départemental du *Monde* dans les Hautes-Alpes, est mort le 29 novembre, à Gap. Né le 28 août 1921 à Quissac, dans le Gard, Marcel Barès, qui était un homme charmant, avait fait l'essentiel de sa carrière au *Dauphiné libéré*, où il était entré dans les années 50. Il avait achevé celle-ci comme chef d'agence à Gap. Pigiste pour notre journal depuis une trentaine d'années, il avait succédé à son père qui, lui-même, avait été notre correspondant dans ce département montagnard.

■ **JACK HEMINGWAY**, fils de l'écrivain Ernest Hemingway, est mort vendredi 1<sup>er</sup> décembre à New York. Né le 10 octobre 1923, il était surnommé « Bumby » et sa petite enfance dans les cafés parisiens, aux côtés de Scott Fitzgerald et de Gertrude Stein, est retracée dans *Paris est une fête*. En 1986, vingt-cinq ans après le suicide de son père, Jack Hemingway avait publié des Mémoires intitulés *Les Mésa-*

*ventures d'un pêcheur à la mouche : ma vie avec et sans mon père*, qui furent suivis de plusieurs livres sur la pêche. Jack Hemingway était le père de trois filles, dont l'actrice Mariel Hemingway et l'actrice-mannequin Margaux Hemingway, morte d'une overdose en 1996.

### JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du vendredi 1<sup>er</sup> décembre sont publiés :

● **Volontariat civil**: trois décrets et deux arrêtés pris pour l'application des dispositions du code du service national relatives aux volontariats civils.

Au *Journal officiel* du samedi 2 décembre est publié :

● **Vache folle** : un décret instituant une mesure d'indemnisation pour les entreprises productrices de certaines farines et graisses dont l'utilisation dans l'alimentation animale a été suspendue par l'arrêté du 14 novembre.

– Marie et Henri Lorgeré, Elisabeth et Roger Psalmon, Nicole Barbier, Jean et Solange Barbier, Bernard et Madeleine Barbier, ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, Jean-Marie et Colette Lorgeré, Laurence Lorgeré, Valérie Duponchelle, Yves et Agathe Lorgeré, François et Patricia Psalmon, Jean-Michel et Sylvie Psalmon, Claire et Philippe Sarrand, Benoît et Véronique Barbier, Catherine Barbier, Hugues et Pascaline Barbier, Benoît et Marie-Laure Barbier, Soline et Frédéric Fourcade, Agnès et Antonio Belli, Cécile et Nicolas Piponiot-Laroche, Mireille et Philippe Recous, Jacques et Sylvie Barbier, Olivier et Fabienne Barbier, François et Valérie Barbier, ses neveux et nièces,

Ses quarante-cinq petits-neveux et petites-nièces, Les familles Chamagne, Mathieu, Raffino, Stasse, ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

**Anne BARBIER,**

le 2 décembre 2000.

La messe de funérailles aura lieu en l'église Saint-Louis-en-l'Île, sa paroisse, le jeudi 7 décembre, à 11 heures, 19, rue Saint-Louis-en-l'Île, Paris-4<sup>e</sup>.

Famille Barbier, 6, rue de Bretonvilliers, 75004 Paris.

**Le docteur René CLER,** ancien interne des Hôpitaux de Paris,

s'est éteint le 27 novembre 2000, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

Selon sa volonté, le service religieux et l'inhumation ont eu lieu dans l'intimité, au cimetière familial de la Baudière, à Rochetrejoux (Vendée).

M<sup>me</sup> René Cler, 119, rue de Lille, 75007 Paris. Jérôme, Gulya, Saïda et Samuel Cler, 103, Grand Rue, 67000 Strasbourg.

– M<sup>me</sup> Philippe Duchaufour, son épouse, Ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants, ont la tristesse de faire part du décès de

**M. Philippe DUCHAUFOUR,** professeur honoraire de pédologie à l'université de Nancy, membre de l'académie d'agriculture,

survenu à Paris, le 2 décembre 2000, à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 7 décembre, à 10 heures, en l'église Notre-Dame-de-la-Salette, 38, rue de Cronstadt, Paris-15<sup>e</sup>.

Ni fleurs ni couronnes, mais des dons peuvent être faits aux Orphelins apprentis d'Auteuil.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Résidence Arcadie, 27, rue Thibouméry, 75015 Paris.

– Ses anciens élèves et amis ont le regret de faire part du décès du

**professeur Philippe DUCHAUFOUR,** ancien professeur de pédologie à l'université de Nancy-I, fondateur du Centre de pédologie du CNRS, membre de l'académie d'agriculture.

Les obsèques auront lieu le jeudi 7 décembre 2000, à 10 heures, en l'église Notre-Dame-de-la-Salette, 38, rue de Cronstadt, Paris-15<sup>e</sup>.



<b>CARNET DU MONDE TARIFS AN 2000 - TARIF à la ligne</b>
<b>DÉCÈS, REMERCIEMENTS, AVIS DE MESSE, ANNIVERSAIRES DE DÉCÈS 140 F TTC - 21,34 € TARIF ABONNÉS 120 F TTC - 18,29 €</b>
<b>NAISSANCES, ANNIVERSAIRES, PACS MARIAGES, FIANÇAILLES 550 F TTC - 83,85 € FORFAIT 10 LIGNES Toute ligne suppl. : 65 F TTC - 9,91 €</b>
<b>THÈSES - ÉTUDIANTS : 85 F TTC - 12,96 €</b>
<b>COLLOQUES - CONFÉRENCES : Nous consulter</b>
<b>☎ 01.42.17.39.80 • 01.42.17.38.42 - Fax : 01.42.17.21.36e-mail: carnet@mondepub.fr.</b> Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées.

– Le contrôleur général des armées (c.r.) Jean-Claude Gelineau et M<sup>me</sup>, M. Georges Dupont de Liège, M. Bruce Kohler, M<sup>me</sup> Anne-Isabelle Leroux, M. Daniel Riboux, M. et M<sup>me</sup> Pierre Chaulet, ses enfants, Emmanuelle et Pierre Boudier, Raphaële et Guillaume Bourdet, Olivier Gelineau, Caroline et David Leroux, Georges, Géraud et Louis Chaulet, ses petits-enfants, Thomas, Simon, Aymeric, Alix, Héloïse et Camille, ses arrière-petits-enfants,

ont la douleur de faire part du décès de

**M. Paul DUPONT,** ENSCP 1928, chevalier de l'ordre national du Mérite,

survenu le 1<sup>er</sup> décembre 2000, dans sa quatre-vingt-treizième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 7 décembre, en l'église Saint-Vincent-de-Paul, place Franz-Liszt, à Paris-10<sup>e</sup>, où l'on se réunira, à 14 h 15.

6, rue des Pyrénées, 92500 Rueil-Malmaison.

– M<sup>me</sup> Odile Faure, son épouse, Aurélie et Julia, ses filles, M<sup>me</sup> Denise Faure, sa maman, Jean et Anne, ses frère et sœur, Ainsi que toute sa famille, ont la douleur de faire part du décès de

**M. Claude FAURE,** ancien saint-cyrien promotion Vercors,

survenu à Avignon, le 26 novembre 2000, à l'âge de soixante et un ans.

10, rue Menez-Plen, 29940 La Forêt-Fouesnant.

– M<sup>me</sup> Simonne Fourcy, son épouse, Solange et André Kania, Noëlle et Jean-Claude Benois, Marie-Laure Fourcy, ses enfants, leurs enfants et petits-enfants, ont la tristesse de faire part du décès de

**M. Robert FOURCY,**

survenu le mercredi 29 novembre 2000, à l'âge de quatre-vingt-douze ans.

La cérémonie religieuse et l'inhumation dans le caveau de famille ont eu lieu dans l'intimité.

40, boulevard Victor-Hugo, 92200 Neuilly-sur-Seine.

– M<sup>me</sup> Léna Potdevin, née Lacoste, M<sup>me</sup> Danielle Vergne, née Lacoste, M. Gilbert Lacoste, ses enfants, Et ses petits-enfants, ont la douleur d'annoncer le décès de

**M<sup>me</sup> Hélène LACOSTE,** née DRENEAU,

survenu le 30 novembre 2000.

Les obsèques auront lieu dans l'intimité le jeudi 7 décembre, au cimetière de Tréveneuc (Côtes-d'Armor), à 15 h 30.

– Le professeur Claude Lapresle, son frère, Le docteur et M<sup>me</sup> Pierre Lapresle, son frère et sa belle-sœur, Toute la famille et ses amis, ont la douleur de faire part du décès du

**professeur Jean LAPRESLE,** médecin honoraire des Hôpitaux de Paris, chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 2 décembre 2000.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 7 décembre, à 9 h 45, en l'église Saint-François-Xavier, 12, place du Président-Mithouard, Paris-7<sup>e</sup>, suivie de l'inhumation au cimetière de Montoire-sur-le-Loir, dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

62, rue d'Alleray, 75015 Paris, 203, boulevard de Saint-Quentin, 80000 Amiens.

– Les élèves et amis du

**professeur Jean LAPRESLE**

ont la tristesse de faire part de sa disparition, le 2 novembre 2000.

Ils gardent de lui le souvenir d'un homme d'une culture rare, d'une grande rigueur intellectuelle, et d'un enseignant exceptionnel.

– Yvonne Covo, sa mère, Ghislaine Léon, son épouse, Nelbi Léon, sa petite-fille, Les familles Léon, Covo, Léopold, Desjonquères, Auboux, Dheilly, Champion, Chapuis, Ses nombreux amis, ses étudiants et anciens étudiants, ont la tristesse de faire part du décès de

**Claude LÉON,**

survenu le 28 novembre 2000, à Paris.

L'inhumation a eu lieu le lundi 4 décembre, au cimetière Montmartre.

M<sup>me</sup> Léon Ghislaine, 65, rue de Richelieu, 75002 Paris.

– Polemieux. Lyon.

M<sup>me</sup> Odile Marion-Viennois, Jean-Pierre et Delphine Viennois, Charles et Hugues, Emmanuelle Viennois, Frédérique Viennois,

Les familles Colon, Pain, Moine, Gentil, Boachon, Viennois et Toulouse,

Parents et amis,

ont le grand chagrin de faire part du décès du

**professeur Pierre MARION,** chirurgien honoraire des Hôpitaux de Lyon, professeur honoraire des universités, président honoraire de l'académie de chirurgie, correspondant national de l'académie de médecine,

survenu le 2 décembre 2000, dans sa quatre-vingt-septième année.

En présence de la famille, le corps sera déposé à partir de 12 heures.

La messe de funérailles sera célébrée le mercredi 6 décembre, à 14 h 15, en la basilique Saint-Martin-d'Ainay, à Lyon-2<sup>e</sup>.

L'inhumation aura lieu au cimetière de La Bâtie-Montgascon (Isère).

300, chemin de l'Ancienne-Eglise, 69250 Poleymieux-au-Mont-d'Or.

– Champagne-au-Mont-d'Or.

Le conseil d'administration, Et l'Association des Amis de la

**Fondation Bullukian**

ont la douleur de faire part du décès de leur président, le

**professeur Pierre MARION,** chirurgien honoraire des Hôpitaux de Lyon, professeur honoraire de l'université Claude-Bernard, président honoraire de l'académie de chirurgie, correspondant national de l'académie de médecine, chevalier de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre national du Mérite,

survenu le 2 décembre 2000.

La messe de funérailles sera célébrée le mercredi 6 décembre, à 14 h 15, en la basilique Saint-Martin-d'Ainay, à Lyon-2<sup>e</sup>.

– M<sup>me</sup> Danièle Matysen, son épouse, M. Harold Matysen, son fils, Héloïse et Stanislas Matysen, ses petits-enfants, M<sup>me</sup> Léone Matysen, sa mère, M<sup>me</sup> Madeleine Collange, sa belle-mère, Ses frères et sœur, Ses neveux et petits-neveux, Ses amis, ont l'immense douleur de faire part du décès de

**M. Jacques MATYSEN,**

survenu le dimanche 3 décembre 2000, à Paris, des suites d'un cancer foudroyant.

La levée du corps aura lieu le jeudi 7 décembre, à 9 heures, à l'hôpital de l'Hôtel-Dieu (Paris).

Sa famille et ses amis pourront se réunir le même jour à 15 h 30, en l'église de Fort-Mahon-Plage (Somme), pour une cérémonie religieuse qui sera suivie d'une incinération dans la plus stricte intimité.

Des dons peuvent être adressés à l'ARFEP, 187, rue de Vaugirard, Paris-15<sup>e</sup>.

25, rue des Grives, 80120 Fort-Mahon.

– Le président du conseil de l'Institut, L'équipe de direction, Les enseignants, personnels et étudiants de l'Institut universitaire de technologie de Villetaneuse, ont la grande tristesse de faire part du décès de

**Maurice NISARD,** président honoraire de l'université Paris-XIII, ancien directeur de l'IUT de Villetaneuse,

survenu le 2 décembre 2000, à l'âge de quatre-vingt-six ans.

Son incinération aura lieu le mercredi 6 décembre, à 13 heures, au crématorium du cimetière du Père-Lachaise, à Paris-11<sup>e</sup>.

**M<sup>me</sup> Thérèse PALLAUD**

nous a quittés le 2 décembre 2000.

Une cérémonie a eu lieu au temple protestant, 21, rue Elisée-Reclus, à Saint-Etienne, le mardi 5 décembre.

De la part de Louis Pallaud, son époux, Berthille, Gilles et Michèle, ses enfants, Rémi et Mathieu, ses petits-enfants.

– Jeanne Singer (née Kérel), Sa famille, ses amis font part du décès de

**Daniel SINGER** journaliste, écrivain, socialiste-luxemburgiste

survenu le 2 décembre 2000.

L'inhumation aura lieu le samedi 9 décembre, au cimetière Montparnasse, à 11 h 30, entrée principale au 3, bd Edgar-Quinet, 75014 Paris.

Cet avis tient lieu de faire part. Ni fleurs ni couronnes. Dons à la « Daniel Singer Millenium Prize Foundation ».

*« Tomorrow the revolution will raise ahead again Proclaiming to your horror amid a brass of trumpets : I was, I am, I shall always be. »* Rosa Luxemburg

(traduction en anglais).

13, rue de Bièvre 75005 Paris.

*(Lire ci-contre)*

– Dan Sperber, son fils, Nathan Sperber, son petit-fils, ont la tristesse de faire part du décès de

**Jenka SPERBER,**

le 2 décembre 2000.

**Remerciements**

– Aimée Gaillard,

Et tous les siens,

remercient pour tant de précieux témoignages d'affection et de sympathie lors du décès de

**Albert GAILLARD.**

**Anniversaires de décès**

– Le 8 novembre 2000, disparaissait

**Rachel ABITTAN,** née ELBAZ,

arrachée à l'affection des siens.

Un office anniversaire sera célébré le jeudi 7 décembre, à 18 h 30, à la synagogue Chasseloup-Laubat, Paris-15<sup>e</sup>.

– *« Voie lactée ô sœur lumineuse Des bacs ruisseaux de Chanaan Nageurs morts suivrons-nous d'ahan Ton cours vers d'autres nébuleuses. »*

6 décembre 1987, il y a treize ans,

**Jean KAUFFMANN.**

– Il y a deux ans,

**Johannes Jan LITTMANN**

a choisi de s'installer définitivement en Nouvelle-Calédonie.

Pensez à lui.

Julia, sa fille, et Janine Bizien.

**Cours**

**COURS D'ARABE** Tous niveaux, jour, soir, samedi. Inscrp. AFAC : 01-42-72-20-88

**Communications diverses**

– Au CBL, 10, rue Saint-Claude, Paris-3<sup>e</sup>, jeudi 7 décembre, à 20 h 30 : **« 80 ans après la scission du congrès de Tours, Léon Blum avait raison ! »**, par M. J. Ellenstein, historien. Tél. : 01-42-71-68-19.

**Soutenances de thèse**

– **Norbert Amsellem** a soutenu le 1<sup>er</sup> décembre 2000, à l'École des hautes études en sciences sociales, sa thèse de doctorat en sociologie, intitulée : **« Rapport au travail, rationalisation et différenciation sociales et culturelles »**. Le jury, composé de Robert Castel, directeur d'études à l'EHESS (directeur de thèse), Jean-Pierre Durand, professeur à l'université d'Evry (président), Danielle Linhart, directrice de recherches au CNRS, Olivier Schwartz, professeur à l'université de Marne-la-Vallée, et Jean-Marie Vincent, professeur à l'université Paris-VIII, a décerné la mention Très Honorable avec félicitations à l'unanimité.

– **Claude La Charité** a soutenu en Sorbonne, le 30 novembre dernier, sa thèse intitulée : **« L'Instruction pour les jeunes dames (1572) de Marie de Romieu : un traité de "savoir-paraitre" à l'usage des femmes »**. Le jury, composé de M. Huchon, N. Cazauran, D. Desrosiers-Bonin, F. Giacone et F. Lestringant, lui a décerné la mention Très Honorable avec ses félicitations.

*Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.*

**SCIENCES** L'exposition « Nature vive », qui ouvre ses portes mercredi 6 décembre au Muséum national d'histoire naturelle, est l'occasion d'admirer des centaines de spéci-

mens animaux et végétaux. ● CETTE SOMPTUEUSE VITRINE ne doit pas faire oublier l'état désastreux dans lequel sont conservées d'autres collections de l'établissement, dont

l'importance scientifique est pourtant une des plus grandes du monde. ● POUR LES MILLIONS d'insectes, de plantes et de minéraux qui s'entassent dans les laboratoires

du Jardin des plantes, l'heure du renouveau est peut-être venue. ● LE PROJET de réforme engagé depuis un an par l'administrateur provisoire de l'établissement prévoit d'at-

tribuer à leur gestion 12 à 15 millions de francs par an pendant au moins dix ans. Priorité devrait être donnée à la mise en sécurité et à l'informatisation des collections.

## Le Muséum se donne les moyens de sauver ses collections

L'exposition « Nature vive », qui ouvre ses portes mercredi au Jardin des plantes, ne doit pas faire oublier l'état de délabrement de nombreuses collections du Muséum national d'histoire naturelle. Mais un important effort budgétaire devrait permettre de préserver cet inestimable fonds

**POUR LA PREMIÈRE FOIS** depuis des années, Michel Tranier est soulagé. Optimiste, même. Cette fois, c'est sûr, les fonds tant attendus vont arriver. Jean-Claude Moreno, l'administrateur provisoire du Muséum national d'histoire naturelle, l'a officiellement annoncé : sur les 150 millions de francs qui vont désormais être attribués chaque année au Muséum, 12 à 15 millions seront destinés aux seules collections. Soit huit à dix fois plus que par le passé, et cela pour dix ans au moins... Pour le patrimoine naturel du Muséum, qui figure parmi les plus importants du monde, l'avenir est provisoirement assuré.

Mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens et poissons : les collections sur lesquelles veille Michel Tranier en tant que responsable scientifique n'étaient pourtant pas, jusqu'alors, les plus mal loties. Depuis 1985, ces millions de spécimens ont droit de cité dans une zoothèque toute neuve, creusée sous le Jardin des plantes, devant la Grande Galerie de l'évolution récemment réouverte : un volume de 20 000 mètres cubes, dix-huit salles pourvues de rayonnages mobiles, auxquelles s'ajoutent des locaux sanitaires et techniques... Un must pour les spécimens qui s'entassaient jusqu'alors dans l'ancienne Galerie de zoologie. Ce qui n'empêche pas certains problèmes techniques de n'avoir jamais été résolus.

Question d'argent ? Question, surtout, de priorités. La construction de ce lieu de stockage souterrain a coûté 45 millions de francs,



Ce lophophore resplendissant, oiseau des forêts de l'Himalaya, est un des 600 spécimens de « Nature vive ».

et la rénovation de la Grande Galerie, décidée en 1986 dans le cadre des grands chantiers de l'Etat, presque dix fois plus (400 millions). Mais le Muséum, depuis

quinze ans, n'a jamais eu les quelques centaines de milliers de francs nécessaires à la finition de la zoothèque. Les ampoules au néon n'ont toujours pas été équi-

pées de systèmes anti-UV. Le béton des murs est resté apparent - et donc perméable à l'humidité. Et le climatiseur, maintes fois réclamé, n'a été obtenu qu'en 1995. Résultat : à la moindre inondation, l'eau stagne et nourrit des moisissures un peu partout.

Et des inondations, il y en eut ! « On n'a connu qu'une fuite, mais elle nous a empoisonnés pendant dix ans ! », résume Michel Tranier. Cela dit, le maître des lieux en convient volontiers : pour l'émeu noir naturalisé (espèce disparue vers 1820) comme pour l'ours lippu, pour les cervidés, les zèbres et les gracieuses squelettes d'oiseaux rangés par centaines sur les étagères, les conditions de conservation sont proches de l'idéal. Pour les chercheurs également, qui savent précisément comment s'orienter parmi ces 40 000 oiseaux et mammifères naturalisés. Un bestiaire d'autant plus précieux qu'il contient environ 700 types de mammifères et 3 000 d'oiseaux - un type, en langage de naturaliste, étant le spécimen qui a servi à la première description d'une espèce.

Dans les sous-sols de la zoothèque, tout ne va donc pas si mal. On ne peut pas en dire autant, loin s'en faut, de toutes les collections du Muséum. Rangées dans des conditions de sécurité parfois atterrant, mal étiquetées, entassées dans un ordre et des lieux inaccessibles : impossible de s'y retrouver parmi les millions de plantes contenues dans les herbiers, et plus encore parmi les dizaines de millions d'insectes qui

dorment au laboratoire d'entomologie. Un gâchis d'autant plus grand qu'il y a parmi eux, une fois encore, des trésors uniques au monde : 300 000 à 400 000 types en entomologie, autant en botanique.

Pour redonner à ce patrimoine inestimable son lustre et son utilité, l'argent, on le devine, sera le bienvenu. Mais il n'y suffira pas. Dans le projet de réforme engagé depuis un an par Jean-Claude Moreno (*Le Monde* du 7 octobre), la gestion des collections tient bien évidemment une place essentielle. Il en va de l'avenir de la systématique. Une discipline fondée sur l'observation des organismes, qui consiste - entre autres - à identifier et à ordonner l'infinie diversité du vivant qui peuple notre planète.

### « TOUT INFORMATISER »

« L'énormité même des collections a constitué un obstacle pour le développement de méthodes de classement modernes, adaptées à chaque groupe d'échantillons. Une grande partie des collections sont donc pour l'instant largement des stocks passifs, difficilement exploitables, risquant de se détériorer », souligne le Comité d'orientation scientifique, qui vient de rendre, sous la direction du président de l'Académie des sciences, Guy Ourisson, un rapport sur le Muséum. Pour pallier ce manque criant d'organisation, le Comité avance deux propositions, qui devraient provoquer quelques remous au sein de l'établissement.

« Il nous semble indispensable de

faire la part des collections actives, qui doivent rester sur le site, et des stocks passifs, qui pourraient sans perdre de leur utilité être décentralisés dans un site d'archivage périmétrique », estiment les experts. Par ailleurs, ajoutent-ils, « une super-priorité devrait être réservée à la mise en sécurité et à l'informatisation, selon un protocole internationalement accepté, des types, échantillons de référence parfois uniques et irremplaçables, dont il faudrait limiter le plus possible les manipulations ».

« Dans tous les musées du monde, les chercheurs s'accordent à penser que les laboratoires doivent rester au plus près des lieux de stockage des collections », tempère Simon Tillier, chercheur au Muséum et très dynamique directeur de l'Institut de systématique du CNRS. En matière d'informatisation, en revanche, ce spécialiste des invertébrés marins est plus radical encore que le Comité. « Il faut tout informatiser, et pas seulement les types ; il n'y a aucun autre moyen de travailler aujourd'hui ! », affirme-t-il. Directement impliqué dans les discussions menées sur la gestion future de ce patrimoine, il en résume l'enjeu d'un chiffre : « Pour informatiser l'ensemble des collections, il faut compter environ cent équivalents plein-temps pendant plus de dix ans. » L'affaire, il le sait, sera loin d'être simple. Mais on le sent, comme Michel Tranier, intensément soulagé : après des décennies d'immobilisme, il va enfin se passer quelque chose.

Catherine Vincent

### L'ichtyologie montre l'exemple

Tout n'est pas archaïque au royaume de l'histoire naturelle. Depuis deux ans, la collection de poissons du Muséum est entièrement cataloguée sur ordinateur : soit 400 000 spécimens en bocaux à code-barres, parmi lesquels figurent 17 000 types marins ou d'eau douce - un tiers environ des types de poissons existant dans le monde. Informatisation et mise en ordre des spécimens, publication de catalogues de types, coordination avec les bases de données internationales : au laboratoire d'ichtyologie, tout a été fait dans les nouvelles règles de l'art. Sans oublier la promotion et la gestion des échanges, dons et prêts avec les musées étrangers, indispensables pour redonner vie et utilité aux collections : 50 000 exemplaires de poissons sont ainsi entrés au Muséum de 1991 à 1998, et, en quatre ans, 2 200 spécimens ont été prêtés.

ON NE REFUSE PAS une recette qui marche. La Grande Galerie de l'évolution, devenue la structure du Jardin des plantes la plus visitée depuis son ouverture en 1994, avait rendu sa superbe à un impressionnant cortège d'animaux naturalisés. Pour sa nouvelle exposition temporaire, ses responsables ont choisi de doubler la mise : « Nature vive », qui saluera le nouveau millénaire jusqu'en septembre 2001, est l'occasion d'admirer, par centaines, d'autres merveilles animales et végétales.

Paradisiers flamboyants, coco-fesses, tortues de toute taille, paons arrogants ou renardeaux pelucheux, faisan mikado, papillons, mygales ou panda : tous semblent presque ramenés à la vie. Comme le précise Patrick Blandin, directeur de la Grande Galerie et commissaire de l'exposition, la plupart des spécimens qui y sont présentés ont été exhumés de la zoothèque. Une chance pour ces élus de tout poil, qui ont ainsi retrouvé une seconde jeunesse. Et, pour les taxidermistes du Muséum, une véritable aubaine.

Des décennies durant, ces costumiers du vivant avaient été contraints au chômage technique. Les collections du Muséum, parmi les plus riches du monde, dormaient et s'em-

poussiéraient dans l'ancienne Galerie de zoologie, fermée au public en 1966 et qui n'avait pas le premier centime pour les entretenir. Depuis le début de ses travaux de rénovation, ils sont au contraire débordés de travail. Ils en ont retrouvé le goût, et aussi les moyens : un atelier de taxidermie flamboyant neuf, jouxtant la Grande Galerie, sur lequel ils règnent en maîtres dans un aimable et très ordonné fouillis de matériaux, de plumes et de bouts de ficelle.

### L'ILLUSION PARFAITE DE LA VIE

« Notre renaissance a véritablement commencé le 21 juin 1990, avec la transhumance des cent vingt grands animaux de la galerie de zoologie vers un hangar de la rue Buffon [l'atelier n'avait pas encore été construit], où nous étions chargés de les remettre en état », raconte Christophe Gottini (en charge des mammifères et des oiseaux) et Franz Jullien (poissons, reptiles et amphibiens). Décolorées par la lumière, dégradées par la pluie et les fientes de pigeon (la grande verrière de la galerie avait été brisée à la Libération), à peine la moitié des pièces semblaient récupérables. Leurs techniques et leur savoir-faire évoluant au fil des mois, ils en sauvèrent finalement

plus de cent dix. Ils devinrent, du même coup, véritables maîtres dans l'art de la restauration.

Pour les quatre spécialistes qui, désormais, travaillent à temps plein à l'atelier de taxidermie, cette sauvegarde des collections est évidemment essentielle. Mais ils prennent un plaisir plus vif encore à enrichir le patrimoine de nouvelles créations. Les animaux proviennent le plus souvent de zoos ou de réserves dans lesquels ils sont morts récemment. Prévue de longue date, l'exposition fut ainsi l'occasion de naturaliser plusieurs tortues, des poussins de manchot, un ours brun d'Alaska, deux aurochs monumentaux. Et Yen-Yen, le panda géant mort en janvier au Parc zoologique du bois de Vincennes, où il vivait depuis 1973, date à laquelle Zhou Enlai, premier ministre de la République populaire de Chine, l'avait offert au président Georges Pompidou.

A chaque groupe animal sa technique de conservation. Les invertébrés sont le plus souvent stockés en bocaux, à l'exception des insectes, qui peuvent être séchés. Pour les autres, les procédés varient selon qu'il s'agit de mammifères, d'oiseaux ou de sans plumes ni poils. Le principe, lui, reste unique : leur

peau sera tannée, puis appliquée et cousue sur un mannequin qui n'est depuis longtemps plus fait de paille. Résine, polystyrène, tige filetée, fibre de verre : l'ensemble permet de modeler ou de sculpter, au plus juste, les formes et les dimensions de l'animal. Le résultat, presque toujours, est criant de vérité. Loin, très loin de celui obtenu avec le rhinocéros de Louis XV, offert au roi en 1770 et mort en 1793, que les naturalistes de l'époque avaient « conservé » en utilisant quatre pieds de meuble pour les pattes et des fonds de barrique pour la cage thoracique ! Ne le manque pas : il trône, solitaire, au troisième étage de la Grande Galerie. Entre lui et les spécimens exposés dans « Nature vive », deux siècles sont passés.

C. V.

★ « Nature vive », du 6 décembre 2000 au 17 septembre 2001. Jardin des plantes, Grande Galerie de l'évolution, 36, rue Geoffroy-Saint-Hilaire, 75005 Paris. Tél. : 01-40-79-30-00. Tous les jours sauf mardis et 1<sup>er</sup> mai, de 10 à 18 heures, nocturne les jeudis jusqu'à 22 heures. Entrée 30 F (4,6 €), tarif réduit 20 F (3 €). [www.mnhn.fr/naturevive](http://www.mnhn.fr/naturevive)

## « Nature vive » : le Salon d'automne des costumiers du vivant

## Les trésors oubliés de la galerie de minéralogie-géologie

INAUGURÉE en 1837, la galerie de minéralogie-géologie du Muséum national d'histoire naturelle est le premier bâtiment construit en France pour servir de musée. A l'époque, l'architecte Rohault de Fleury fut critiqué par les professeurs, qui réclamaient plus de place pour ranger les collections...

Les choses n'ont pas changé. Plus d'un siècle et demi d'acquisitions a passé et la galerie ne sait plus où ranger son million de minéraux et de roches. Les deux balcons qui la surplombent, ses quatre couloirs collatéraux - baptisés « sous-marins », à la fois pour leur étroitesse et parce qu'il faut descendre quelques marches pour y accéder - et les dizaines d'armoires qui l'encadrent sont saturés d'échantillons, pour certains récoltés sous Louis XIV. Et des milliers de tiroirs, dont certains datent de la monarchie de Juillet et n'ont peut-être pas été ouverts depuis, s'alignent presque à l'infini dans ce qui ressemble fort à des

galeries de mine. Par pénurie de personnel, ce sont bien souvent des bénévoles qui assurent un minimum d'entretien et de catalogage dans ce qui constitue l'unique collection française de référence.

### « ABANDONNÉS DES DIEUX »

Comme le signale le comité d'orientation chargé, sous la houlette de Guy Ourisson, président de l'Académie des sciences, de rédiger un rapport sur le Muséum, « les conditions scandaleuses de vétusté, d'encroûtement et d'insécurité qui règnent, à des degrés divers, dans bon nombre de bâtiments ont conduit beaucoup des participants à l'activité du Muséum à se sentir « abandonnés des dieux », et à accepter cette vétusté comme un mal inévitable. (...) Il reste, dans divers instituts, des collections irremplaçables, très riches, et cependant stockées dans des armoires de bois, dans des pièces à plancher de bois, accessibles par un escalier de bois.

Un incident y deviendrait rapidement un désastre. »

Pour pouvoir continuer à assurer sa mission de conservation de ce qui est une partie du patrimoine national, la galerie de minéralogie-géologie doit impérativement trouver un autre site de stockage. Son directeur, Henri-Jean Schubnel, défend ainsi « un projet dont la faisabilité, dit-il, a été déclarée et confirmée cette année ». A l'image de la zoothèque souterraine, qui accueille désormais les animaux empaillés, il s'agirait de creuser une lithothèque sous la galerie même. Cinq ou six mètres de remblai s'y entassent, qu'il suffirait de dégrader pour construire un, voire deux étages de stockage, qui accueilleraient des armoires mieux adaptées au rangement des échantillons que les actuels tiroirs.

Car, explique Pierre-Jacques Chiappero, maître de conférences au Muséum, pour une bonne conservation, le rangement des « cailloux » doit obéir à certaines

règles. Contrairement aux idées reçues, le monde minéral n'est en effet ni mort ni inerte : « Quand on dit caillou, on croit avoir affaire à des choses très solides. Toutefois, hormis les pierres précieuses, stables, beaucoup de minéraux sont en fait très sensibles et peuvent se transformer en une autre espèce sous l'effet des conditions extérieures : lumière, humidité pour les minéraux hydrophobes, contact avec le métal pour les sulfures, etc. »

Si les deux niveaux de stockage souterrain deviennent réalité dans les années à venir, la galerie de minéralogie-géologie pourrait respirer et enfin posséder l'infrastructure muséographique modulaire qui lui fait défaut actuellement. Elle pourrait également, en toute tranquillité, continuer, plusieurs siècles durant, à accroître sa collection, une des plus riches du monde.

Pierre Barthélémy

# ANYWAY.com

**VOLS ALLER/RETOUR\***  
Taxes aéroport comprises

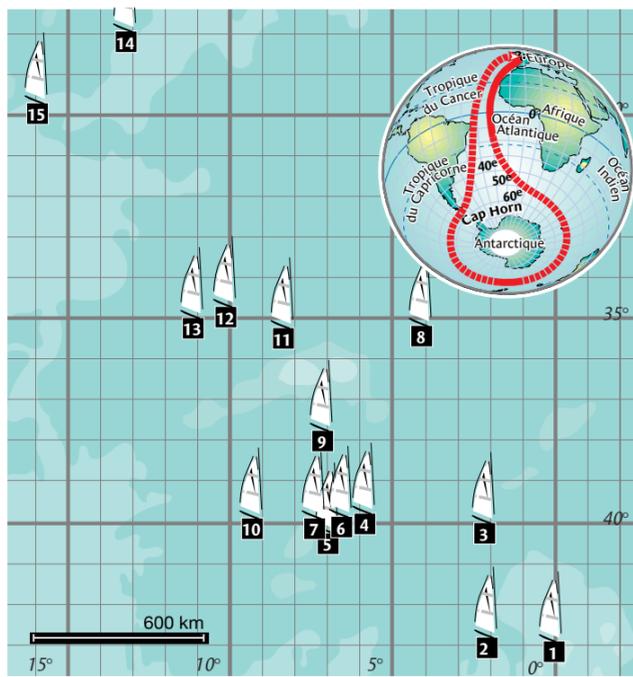
<b>MIAMI</b>	<b>@ 2300F</b>	<b>SAN FRANCISCO @ 2440F</b>
<b>POINTE A PITRE</b>	<b>@ 2810F</b>	<b>BUDAPEST @ 1295F</b>
<b>DUBAI</b>	<b>@ 2100F</b>	<b>ATHENES @ 1330F</b>
<b>WASHINGTON</b>	<b>@ 2200F</b>	<b>LA HAVANE @ 3300F</b>
<b>BOSTON</b>	<b>@ 1990F</b>	<b>DUBLIN @ 730F</b>
<b>VIENNE</b>	<b>@ 1465F</b>	<b>MEXICO @ 3245F</b>
		<b>LOS ANGELES @ 2765F</b>

**www.anyway.com**  
**0 803 008 008\*\* - 3615 ANYWAY\*\*\***

\* Prix par personne à partir de, susceptible de changement sans préavis. Pour la validité, nous consulter. \*\* 0,99F/min, \*\*\* 2,23F/min

anyway.com

## Les positions au 5 décembre à 4 h 50 GMT



1	PARLIER (Aquitaine-Innovations)	17 655	18	SEETEN (Nd-Pas-Calais/Choc. du monde)	675
2	DESJOYEUX (PRB)	100	14	BIANCHETTI (Aquarelle.com)	1 028
3	JOURDAIN (Sill-Matines-La-Potagère)	170	15	SANSO (Old-Spice)	1 064
4	THIERCELIN (Active Wear)	326	16	DE GREGORIO (Wind)	1 218
5	MACARTHUR (Kingfisher)	334	17	MUNDUTEGUY (DDP-60° sud)	1 452
6	COVILLE (Sodebo-Savourens la vie)	337	18	KONYOUKHOV (Modern Univers. for Hum.)	2 193
7	DUBOIS (Solidaires)	374	19	GOLDING (Team Group 4)	2 231
8	CHABAUD (Whirlpool)	397		DINELLI (Sogal-Extenso) (hors classement)	
9	HALL (EBP-Esprit PME-Gartmore)	436		TOLKIEN (This Time - Argos Sodic) (abandon)	
10	WAVRE (Union bancaire privée)	452		DUMONT (Euroka-Un Unvers de serv.) (abandon)	
11	GALLAY (Voila.fr)	563		DE RADIGUES (La Libre Belgique) (abandon)	
12	CARPENTIER (VM-Matériaux)	658		STAMM (Armor Lux - Bizac Foie gras) (abandon)	

Distance en milles par rapport à l'arrivée pour le premier, et distance en milles par rapport au premier pour les autres

# Parti bon dernier dans le Vendée Globe, Mike Golding ne veut pas rester « bateau-balai »

Un démantèlement, survenu peu après le départ du tour du monde en solitaire, sans escale et sans assistance, a obligé le Britannique et son « Team Group 4 » à se lancer dans une course-poursuite

LE SCÉNARIO échafaudé par Mike Golding prévoyait tout. Sauf ce satané démantèlement à 44 milles des côtes vendéennes, quelques heures des côtes vendéennes, quelques heures seulement après le départ du Vendée Globe, jeudi 9 novembre, dans des conditions météo plutôt maniables. Le blond Britannique a dû rapidement se remotiver et troquer ses prétentions de victoire contre la poursuite du record de l'épreuve détenu par Christophe Auguin (*Geodis*) en 105 jours, 20 heures, 31 minutes et 23 secondes.

« Le mât était impeccable après la *Transat anglaise* », disait-il quelques jours plus tôt, presque étonné d'avoir fendu sans dommage, en juin, les éprouvantes bises de front qui obstruent la route de Plymouth (Royaume-Uni) à Newport (Etats-Unis). Son *Team Group 4* est rentré à Port-Olona comme un oiseau blessé, et le skipper s'est efforcé de cacher son désarroi à une équipe technique qui a tout mis en œuvre pour lui permettre de repartir dans la limite réglementaire des dix jours suivant le départ officiel.

La réputation de fiabilité de *Group 4*, entreprise qui figure parmi les leaders mondiaux des équipements de sécurité, était en jeu. Un mât de rechange a été acheminé depuis l'Angleterre et un nouveau

jeu de voiles a été retailé en toute hâte. Mike Golding a pu appareiller de nouveau le 17 novembre, après 8 jours et 4 heures d'arrêt. Paradoxalement, Golding récupère depuis qu'il a repris la mer, s'offrant enfin de vraies nuits. La course contre la montre engagée aux Sables-d'Olonne l'avait épuisé bien davantage que les trois tours du monde « à l'envers » - contre les vents et les courants dominants - qu'il compte déjà à son palmarès de marin de quarante ans.

## PAMI LES FAVORIS

Les tours du monde « dans le bon sens » ne lui sourient guère. Il se voyait pourtant en gagnant lorsqu'il a remporté la première étape de l'*Around Alone* (course autour du monde en solitaire et avec escales) en 1998-1999. Il était même en tête de la deuxième étape avant qu'un banc de sable ne le stoppe dans sa course, aux abords de la Nouvelle-Zélande.

Son bateau a été construit simplement, « en consolidant les bonnes idées des campagnes précédentes du *Vendée Globe* ». Mike Golding nie être venu chercher au Vendée Globe une revanche après la déception de l'*Around Alone* : « C'est une autre course : la guerre se fait contre

les conditions, et le bateau doit rester entier, alors que les étapes de l'*Around Alone* permettent de le mener un peu plus rudement. » Il avoue que cette course représentait « le point culminant de dix années de travail ».

Selon lui, *Team Group 4*, mis à l'eau en 1998, n'avait « jamais été aussi bien préparé ». « Mon plus gros avantage sur les autres concurrents, explique-t-il, c'est le temps passé à naviguer sur le bateau sans problème majeur. J'emporte sans doute moins de pièces de rechange que la plupart des autres parce que les points faibles sont déjà identifiés et que nous les avons modifiés. »

Il rêvait de redorer le blason britannique en matière de course au large, une tâche entreprise avec succès par sa jeune compatriote Ellen Mac Arthur, vainqueur en juin du classement monocoque de la *Transat anglaise*, dont il a pris la troisième place. « C'est grâce à *Tabarly* que la course au large est devenue une spécialité française. Avec Ellen Mac Arthur et Josh Hall, on aimerait inverser la tendance et revenir au temps où les *Chay Blyth*, *Robin Knox-Johnston* ou *Blondie Hassler* étaient les références. »

Depuis le départ, des tâches plus ingrates l'ont occupé. Son désalinateur l'a lâché à son tour. Cet appareil sensible, indispensable à l'autonomie du marin, a souffert de n'avoir pas fonctionné régulièrement à cause du retour inopiné au port. En début de semaine dernière, il ne restait au marin britannique que deux litres d'eau embarqués au départ. La situation était

alarmante, particulièrement à cause de la chaleur - plus de 30 degrés - dans la zone de l'équateur. Au bout de trois jours d'efforts, Mike Golding est parvenu à réparer. Il s'est récompensé d'une douche de fortune.

Il n'a maintenant plus qu'une idée en tête : dépasser le Russe Fedor Konioukhov (*Modern Universities for the Humanities*) et se débarrasser ainsi du statut de « bateau-balai » de la course.

## UN AUTRE HANDICAP

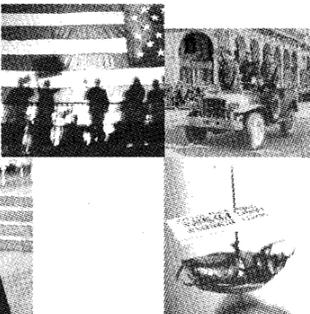
« Puis il y aura un autre large fossé avant que je me rapproche du reste du peloton, prévient-il. Je serai alors dans le Sud. » Il sera temps de s'offrir un doigt de cognac ou du champagne emportés « pour les grandes occasions ».

Même à plus de 2 200 milles du leader de l'épreuve, Yves Parlier, Mike Golding garde les yeux rivés sur la tête de course et effectue d'encourageantes comparaisons. « C'est la cinquième fois que je vais dans le *Grand Sud*, dit-il. Ça ne signifie pas que j'adore cet endroit : je l'aime et je ne l'aime pas. La réalité y est souvent très dure. J'ai hâte d'en sortir, pas d'y aller. »

Aux arrière-postes, ignoré des médias, Mike Golding est le plus solitaire des solitaires du Vendée Globe, mais refuse de se relâcher une seconde. Avec 4 jours d'avance virtuelle sur le tableau de marche suivi par Yves Parlier jusqu'à présent, le record d'Alain Gautier semble à sa portée.

Patricia Jolly

# Le Monde



## LIRE ET VOIR



# numéro 2

Belgique : 150 FB  
Suisse : 6 FS  
Luxembourg : 150 FL  
Maroc : 30 DH  
Canada : 8 \$ can.



## Les marins abordent les mers du Sud

AUX VACATIONS radio quotidiennes, la description de leur univers a changé. Les dix-neuf navigateurs du Vendée Globe encore en lice - sur vingt-quatre partis des Sables-d'Olonne le 9 novembre - entrent dans le deuxième tiers de leur périple autour du monde en solitaire, sans escale et sans assistance. Après Bernard Stamm (*Armor Lux-Foie Gras Bizac*), Patrick de Radigues (*La Libre Belgique*) et Eric Dumont (*Euroka*), le Britannique Richard Tolkien (*This Time-Argos Sodic*) et le Français Raphaël Dinelli (*Sogal Extenso*) - naufragé de l'édition précédente - ont à leur tour dû renoncer à continuer, victimes d'avaries.

Pour les autres, le temps a fraîchi et le ciel s'est assombri. Un franc vent d'ouest porte la flottille, et l'heure est aux fameux surfs sur une longue houle. Les poissons volants qui venaient s'échouer sur les ponts des monocoques, s'offrant en guise de nourriture fraîche aux skippers, ont laissé la place aux gigantesques mammifères marins et aux albatros. Tout indique l'entrée dans les mers du Sud.

Ceux qui y sont déjà passés savent qu'ils vont « se faire mal », les novices entrent dans ce désert liquide inconnu le cœur battant, dans un mélange d'angoisse et d'impatience. Chacun a minutieusement inspecté son bord et son mât pour ce rendez-vous. « La pre-

mière fois, tu y vas avec l'insouciance de ceux qui ne savent pas, dit Catherine Chabaud (*Whirlpool*). La deuxième fois, tu sais ce qui t'attend, ça te rend plus humble. »

Leaders de la course depuis le départ, Yves Parlier (*Aquitaine Innovations*) et Michel Desjoyeaux (*PRB*) sont entrés les premiers dans les 40° rugissants et dans cet océan Indien qu'ils connaissent bien.

## « RÈGLE DE BASE... »

Pas un instant, ces deux-là n'ont relâché leur attention. Parlier, qui a vu son avance fondre considérablement ces derniers jours après avoir tenté de creuser un écart définitif sur ses poursuivants, ne s'est pas départi de sa détermination. « Règle de base : ne pas mollir et ne pas casser », assène-t-il. Il y a quatre ans, Yves Parlier avait cassé un safran dans cette région, alors qu'il était à la lutte avec Isabelle Autissier. « Cette année, prévient-il, j'attaquerai jusqu'à la casse de mes poursuivants et je ne lèverai le pied que lorsqu'il n'en restera qu'un ou deux, et à distance respectable. » Entré le premier dans un système météo différent, il sait que quelques heures de vent favorable peuvent suffire à lui offrir une centaine de milles d'avance. Chaque dépression « attrapée » avant ses rivaux creusera l'écart.

P. J.

## DÉPÊCHES

■ **CYCLISME** : le ministère de la jeunesse et des sports et l'Union cycliste internationale (UCI), réunis lundi 4 décembre à Paris, ont demandé au Comité international olympique qu'il définisse « clairement et rapidement » la procédure de validation du test de dépistage de l'EPO dans les urines.

■ **FOOTBALL** : Niort et Montpellier ont fait match nul (1-1) en match décalé de la 22<sup>e</sup> journée du championnat de D2, lundi 4 décembre. Montpellier reste 3<sup>e</sup> du classement, à un point de Sochaux, le leader.

■ **Le gardien de but du Milan AC**, le Brésilien Nelson De Jesus Silva, dit Dida, a été mis en examen par le procureur du parquet de Milan pour usage d'un faux passeport, a-t-on appris lundi 4 décembre de source judiciaire. Selon le magistrat, le passeport portugais présenté par Dida pour solliciter son permis de séjour en Italie est un document falsifié.

■ **JEUX OLYMPIQUES** : le comité d'organisation des Jeux olympiques d'Athènes de 2004 (Athoc) a annoncé, lundi 4 décembre, la démission de son directeur général, Petros Synadinos, qui était en poste depuis moins de six mois. Selon des sources informées, cette démission serait due aux difficultés éprouvées par Petros Synadinos pour trouver sa place dans un organigramme régulièrement chamboulé.

■ **SKI ALPIN** : le slalom géant femmes qui devait se disputer jeudi 7 décembre à Val-d'Isère devrait se dérouler finalement samedi 9 à Sestrières (Italie) en raison du manque de neige dans la station savoyarde. Le super-G féminin prévu mercredi 6, première épreuve du Critérium de la première neige, devrait se dérouler normalement.

# Semainier

## La Caspienne au prix fort, reconversion d'un pâtissier, huîtres nouvelle vague

**DÉCIDÉMENT**, on est attaqué de toutes parts. Sait-on que la louche de caviar est en train de suivre la mauvaise pente prise par le baril de brut ? Sous le prétexte que les quotas à l'exportation sont passés de 360 tonnes l'année dernière à 330 cette année – et qui peut contester que des mesures s'imposent pour protéger l'esturgeon ? –, les pays producteurs nous assomment. Chez nous, pauvres de nous, le sevruga se négociera aux alentours de 12 000 francs le kilo et le beluga 28 000 ! Encore s'agit-il de prix rognant gracieusement sur les marges pour rester dans le décent et ne pas trop déprimer l'aimable clientèle. Tout va mal.

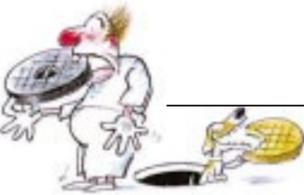
Ce qui pourrait aller de mieux en mieux, en revanche, c'est l'aventure que tentait il y a un peu plus d'un an Armen Petrossian, de la dynastie Petrossian, puissant fournisseur depuis 1920 de l'autre or noir, en se lançant dans la restauration, accompagné de Philippe Conticini, ex-pâtissier de la Table d'Anvers et frère de Christian, le chef que l'on connaît. Comment un homme de sucre et de farine allait-il s'y prendre pour passer alliance avec un négociant en salades, marinades et autres élans violents ? Ce n'était pas joué.

Travail d'école, par exemple, où il aura certainement fallu du temps et de la peine à Conticini pour faire admettre à un saumon fumé des grands soirs qu'un sorbet de l'un de ses congénères, surveillé de chips de betterave et d'une vinaigrette de la même, ne lui serait dommageable que s'il

DESSINS DESCLOZEUX

persistait à jouer les héros solitaires. Et semblablement pour trois autres confrères, houspillés l'un d'aneth, l'autre de poivre de la Jamaïque, le troisième de poivre noir ; trio renforcé d'une émulsion de pommes de terre fumées, truffée de fonds d'artichaut et curcuma. L'élégance du pâtissier mise à l'épreuve du cabrement des grosses bêtes de la mer.

Le subtil ne s'en sort pas mal. On devrait le constater plus évidemment encore dans ce risotto assez fameux où un foie gras poêlé se retrouve en habile compagnie de poutargue, conserve d'œufs de mulet pressés, délice détonant cer-



## Le gâteau basque

C'est sûr, on connaît mieux le Louvre ou Marmottan, pourtant la France possède depuis 1998 un Musée du gâteau basque. C'est à 15 kilomètres au sud-est de Saint-Jean-de-Luz, à Sare, que Bixente Marichalar, fils, petit-fils, arrière-petit-fils et arrière-arrière-petit-fils de boulangers et pâtisseries établis dans la région, a ouvert cet atelier-musée. Dans la reconstitution d'une *sukalde*, une cuisine basque à l'ancienne, il fabrique devant ses visiteurs ce fameux dessert régional. Sa recette est-elle plus authentique que celle des trois cents artisans qui fabriquent aussi ce gâteau dans le département des Pyrénées-Atlantiques ? En réalité, si on écoute ses concurrents, ce Basque qui a beaucoup voyagé a surtout « trouvé un filon pour vendre ce dessert deux fois plus cher que la moyenne » (60 F, 9,15 €, le format de 750 g).

A l'origine, ce gâteau paysan était fait de farine de maïs et de saindoux : pas de quoi en faire une pièce de musée. Ce n'est

qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle que le gâteau basque, fabriqué à l'occasion des mariages ou des communions, fut fourré pour les premières fois. Cette garniture était composée de fruits frais de la saison : mûres, figues, prunelles ou cerises. Elle fut ensuite remplacée par de la confiture. Le gâteau basque que l'on trouve aujourd'hui le plus communément est une pâte sablée garnie de crème pâtissière. Une variante qui n'est apparue qu'au XIX<sup>e</sup> siècle. « Notre entreprise, raconte Michel Duboscq, qui commercialise chaque année 400 000 de ces gâteaux en version surgelée, fabrique exclusivement ce dessert fourré avec une crème pâtissière parfumée aux amandes. Même si les cerises noires d'Ixassou feraient sans doute une garniture plus historiquement authentique, le Pays basque ne produit pas suffisamment de ce fruit pour que nous puissions proposer cette variante. A vrai dire, nombre de gâteaux qui revendiquent haut et fort l'identité basque sont garnis de confiture de cerises faites ailleurs que dans la région. »

**ELLES SE MESURENT AUX BELONS**  
Moins tourmentée de concours gastronomiques, la brasserie de La Closerie des Lilas continue, elle, à mener sa vie de closerie en en demandant le moins possible à ses clients, et surtout pas de déménager de la place le repas une fois terminé. Dernier refuge d'altitude où l'on peut sans gêner attendre à

l'aise le retour des neiges de printemps ; la quasi-obscureté qui y règne et le frou-frou ambiant aidant à ses longues veillées aux phrases fortes et aux décisions sûres. Le personnel est prévenu. Mais l'était-il des lourds désagréments qui pouvaient peser sur une carte où s'affichait encore et toujours le fameux steak tartare, l'indémorable et inusable spécialité maison ? Certainement, et pourtant, sans en constater le moindre effet, les commandes suivant fidèlement leur rythme de trente à quarante par jour. Recta. Public confiant et à l'évidence peu impressionnable.

Impressionné seulement par ces nouvelles huîtres dont on parle beaucoup et que les cadors de la gastronomie n'ont pas tardé à coloniser : les gillardeau. On peut aujourd'hui les trouver sur certains marchés et dans les restaurants un peu attentifs. L'écailler de La Closerie les connaît bien. Elles arrivent de Marennes-Oléron, où elles sont affinées, après avoir passé leur jeunesse dans les ressacs du Cotentin est. Puissantes, noisettes, compactes et de saveur redoutablement régulière, elles peuvent facilement se mesurer aux belons – les vraies, les griffées –, si l'on peut oser mettre en doute la suprématie des belons. En première rencontre, conseillons la classe « papillon », les moins onéreuses, et cependant détentrices des mêmes et strictes qualités que celles de leurs sœurs de calibre plus sérieuse. Surprenant.

Jean-Pierre Quélin

★ Petrossian Restaurant, 16, boulevard de Latour-Maubourg, 75007 Paris, tél. : 01-44-11-32-35. Menus : 285 F (43,4 €) à midi, 350 F (53,4 €) le soir. Carte : 450-600 F (68,6-91,5 €).

★ La Closerie des Lilas, 171, boulevard du Montparnasse, 75006 Paris, tél. : 01-40-51-34-50. Gillardeau « papillon », 84 F (12,8 €) les six.

(Cette chronique reprendra dans Le Monde du 3 janvier 2001.)

Depuis quelques semaines, on trouve dans les grandes surfaces les gâteaux de Michel Duboscq à la marque Reflets de France. Celle-ci a fait appel à lui pour élargir son offre de desserts régionaux, tout en lui demandant pour l'occasion d'en réduire l'imposant format. Il affichait jusqu'alors un poids moyen d'un kilo ; pour conquérir le marché national, il a maigri et ne pèse plus que 660 g. Si vous êtes de passage dans le Sud-Ouest, n'hésitez pas à aller croquer du gâteau basque tout frais. Elisabeth de Meurville, auteur du *Guide des gourmands*, recommande dans son livre la maison Pereuil à Saint-Pée-sur-Nivelle, « une boulangerie de village qui mérite le détour ».

Guillaume Crouzet

★ Gâteau basque surgelé Reflets de France : 25,50 F (3,9 €).  
★ Musée du gâteau basque, chemin Lehenbiscay, 64310 Sare, tél. : 05-59-54-22-09.  
★ Boulangerie Pereuil, chemin Karrika, 64310 Saint-Pée-sur-Nivelle, tél. : 05-59-54-10-05.

## BOUTEILLE

### AOC bourgogne côte-chalonnaise 1998



**Domaine France Lechenault**

Longtemps confondus avec les bourgognes, les vins de la Côte chalonnaise ont une identité reconnue par une appellation distincte depuis 1990. Terroir en mosaïque à la géologie turbulente, entre Chagny et Saint-Gengoux-le-National, c'est une région de prédilection des cépages bourguignons. Et si le chardonnay n'y exprime pas spontanément toutes les nuances dont il nous comble un peu plus vers le nord, il manifeste, en 1998, sous la main experte de Claudette Lechenault, un très bel équilibre entre un nez finement floral, vif, d'une expression aromatique complexe, et une bouche d'une spontanéité assez rare. Le domaine porte le nom du maire du village de 1934 à 1995, qui fut aussi sénateur et contribua au renom des vins de Bouzeron. On pourra déguster ce chardonnay et quelques autres bouteilles de qualité à l'occasion d'une présentation organisée par un club d'œnologues de Bourg-la-Reine (Hauts-de-Seine) du 8 au 10 décembre, salle Les Colonnes, 51, boulevard du Maréchal-Joffre (tél. : 01-41-87-98-98) avec le concours de plusieurs lycées viticoles.

★ Bourgogne côte-chalonnaise, chardonnay 1998 : 45 F (6,9 €) la bouteille (par caisse de six). Domaine France Lechenault, 11, rue des Dames, 71150 Bouzeron ; tél. : 03-85-87-17-56.

## TOQUES EN POINTE

### Bistrot

**LE BISTROT D'ALEX**

Alex disparu, sa femme et son fils auront maintenu la tradition lyonnaise pendant quelques années. Place désormais à la cuisine méditerranéenne, avec le nouveau propriétaire, Richard H'liimi. Sur la table, les traditions conjuguées de la Méditerranée rassemblent tomates, morue, ail, huile d'olive et anchois. La présentation des plats exprime une recherche qui tranche avec le service bon enfant. Le chef, architecte de formation, sait construire une carte et choisir ses matériaux. Les huîtres sont des « perles blanches » issues d'un long affinage, le bar provient de chaluts, les anchois sont traités à Collioure. Le désir de bien faire se traduit par des saveurs nettes, des apprêts judicieux. Sur la carte des vins, l'excellent pibarnon n'épuise pas toutes les richesses de la Provence.

★ 2, rue Clément, 75006 Paris. Tél. : 01-43-54-09-53. Fermé le samedi midi et le dimanche.

**THIOU**

Chaudement décoré de tons pastel, sans orientalisme tapageur, cette table des beaux quartiers entend nous faire découvrir les saveurs de l'Asie du Sud-Est et sa cuisine mêlée d'herbes aromatiques – menthe, coriandre, fenouil, citronnelle – assaisonnée de saucés au piment, au soja ou au jus de poisson macéré (le *nam pla* thaïlandais). Si la soupe de crevettes et coquilles Saint-Jacques à la citronnelle servie en entrée, à l'occidentale, propose ses vertus rafraîchissantes, il n'en est pas de même du gai *phad ta-krai* (poulet sauté à la citronnelle), véritable plat de feu que seuls des palais avisés sont en mesure d'apprécier. Plus avisés seront les amateurs de saveurs nuancées en choisissant le *ped yang prik thai oon* (magret de canard rôti, sauce au poivre vert frais), accompagné d'un riz sauté, hélas de moindre intérêt. Le service, diligent mais impersonnel, ne parvient guère à créer – ce qui est pourtant la tradition de l'art de vivre en Thaïlande – un moment de joie et de convivialité. Formule déjeuner : 155 F (23,6 €). A la carte, compter 300 F (45,7 €).

★ 3, rue Surcouf, 75007 Paris, tél. : 01-40-62-96-50. Fermé samedi midi et dimanche.

**RESTAURANT DU ROND-POINT**

L'ancienne patinoire transformée en théâtre accueillie, sous le grand escalier, les tables d'un restaurant mis en scène par Pierre Marchesseau, l'ancien patron du Petit Bedon. Une formule à 50 F (7,6 €), réservée aux intermittents du spectacle, assure la présence de jeunes comédiens, mais c'est la clientèle d'avant ou d'après spectacle qui fait le succès de l'établissement. Quelques poivrons grillés et marmelade d'aubergine, des petits farcis savoureux, une moruette aux épices, une pastilla de saumon à l'huile de noisette, le menu-carte ne manque ni d'intérêt ni d'amateurs. Un délicieux rognon à la goutte de sang et quelques plats du jour récurrents du lundi au vendredi méritent attention. Brève, mais judicieuse, carte des vins. Service enlevé, un peu théâtral. C'est ce qu'attend le client spectateur. Formule déjeuner : 120 F (18,3 €). Menu-carte : 185 F (28,2 €).

★ 2 bis, avenue Franklin-Roosevelt, 75008 Paris, tél. : 01-44-95-98-44. Fermé le dimanche et le lundi soir.

Jean-Claude Ribaut

**GASTRONOMIE**  
Publicités  
**LIBRAIRIE DES GOURMETS**  
98, rue Monge - Paris 5<sup>ème</sup>  
Tél./Fax : 01 43 31 16 42 / 60 32  
Gastronomie, Œnologie  
Jeudi 7 Déc. cours de cuisine sur la truffe avec Laurent Veyet. Prix 150 F

**PARIS 1<sup>er</sup>**  
**A L'Escargot Montorgueil**  
Nouvelles formules : Midi Bistrot 130 F et 185 F  
Le Soir : Menu 185 F et Carte TLJ  
38, rue Montorgueil - 01.42.36.83.51

**PARIS 5<sup>ème</sup>**  
"Un des restos indiens plus connus" (TELERAMA)  
**MAHARAJAH**  
72, bd Saint-Germain 5e  
139 F - 185 F - Climat.  
01.43.54.26.07 / T.L.J.

**PARIS 6<sup>ème</sup>**  
**Vagenende**  
Maison classée, fondée en 1904  
Cuisine traditionnelle et du marché  
Service continu TLJ de midi à 1h du matin  
142, bd Saint-Germain - 01.43.26.68.18

**PARIS 7<sup>ème</sup>**  
**NEW JAWAD**  
HAUTE GASTRONOMIE  
Spécialités Pakistanaïses et Indiennes  
A 100 m du Pont de l'Alma  
Salle clim., insonorisée, cadre somptueux  
Menu 99 et 140 F. Carte env. 200 F  
12, av. Rapp 75007 Paris  
Tij - Tél. 01.47.05.91.37  
NEW BALAL - 25 rue Taitbout  
PARIS 9<sup>e</sup> - Tél. 01.42.46.53.67

**PARIS 10<sup>ème</sup>**  
**L'ECHO DU CHINON**  
Cuisine du Terroir - Grande sélection de Vins de Chinon  
Menu 100 F - Carte env. 195 F  
12, rue de Belzunce  
Tél. : 01.48.78.40.03  
T.L.J. sauf Sam. & Dim.

**PARIS 14<sup>ème</sup>**  
**LA CREOLE**  
Ouvert tous les jours - 01.43.20.62.12  
Spécialités des îles, dans une luxuriance de verdure et de sourires. Le rendez-vous du show-bizz, des arts et des lettres. L'un des plus anciens restaurants antillais de la capitale. Carte 220 F env.  
122, boulevard du Montparnasse

**PARIS 14<sup>ème</sup>**  
**AU MOULIN VERT,**  
une addition sans surprise 189 F déjeuner ou dîner. Kir maison, vin et café compris.  
La cuisine directement inspirée du marché et de la saison se décline dans un menu large et varié : 12 entrées, grand choix de viandes et poissons, fromage ou dessert. Le chef élabore plats et sauces dans un savant équilibre de tradition et de qualité. Tout est frais et mijonné sur place avec un très bon rapport qualité/prix et servi dans un cadre verdoyant, spacieux et inattendu.  
M<sup>o</sup> Alésia - 5<sup>ème</sup> de Montparnasse. Ts les jrs.  
Salon de 20 à 80 personnes - 34 bis, rue des Plantes,  
Paris 14<sup>e</sup>. Tél. 01.45.39.31.31 - www.aumoulinvert.com

**PARIS 15<sup>ème</sup>**  
**A TIPAZA**  
COUSCOUS - TAGINES  
GRILLADES AU FEU DE BOIS  
Poissons - Carte env. 160 F  
155, rue Saint Charles  
01.45.54.01.17 - Ouvert T.L.J.

**RESTAURANTS DE HAUTE MER**  
**le bar à huîtres**  
MALIN, le menu "St. Jacques" 208 F 31,71€  
TOUJOURS, les huîtres élevées à l'île d'Oléron  
MONTPARNASSE : 112, Bd du Montparnasse ☎ Vavin • 01 43 20 71 01  
St. GERMAIN : 33, Rue S' Jacques ☎ S'Michel • 01 44 07 27 37  
BASTILLE : 33, Bd Beaumarchais ☎ Bastille • 01 48 87 98 92  
http://www.lebarahuîtres.com

**PARIS 9<sup>ème</sup>**  
**LES AGAPES**  
SPÉC. du TERROIR et CATALANES  
FORMULE 105 F - MENU 130 F  
GRATIN de PÊTONCLES - Menu "TAPAS" le soir 89 F  
CLIMATISÉ - 01.40.16.16.07  
43, rue Le Peletier - F/Sam. Dim. Lundi soir

**PARIS 9<sup>ème</sup>**  
**A la Cloche d'Or**  
Restaurant Français de tradition  
Ouv. TLJ jusqu'à 5h du matin  
3, rue Mansart - ☎ 01.48.74.48.88

**L'AMI DU VIN**  
**RIEDEL**  
L'ORIGINAL  
POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS CONTACTEZ LA BOUTIQUE RIEDEL / SAINT-HILAIRE,  
GALERIE ROYALE, ENTRÉES : 9, RUE ROYALE ET 8 BIS, RUE BOISSY-D'ANGIAS,  
75008 PARIS. TÉL : 01 42 66 59 21 - FAX : 01 40 17 01 07

Retrouvez chaque semaine la rubrique "GASTRONOMIE", renseignements : ☎ 01.42.17.39.63 - Fax : 01.42.17.39.25

**77 SEINE ET MARNE**  
Les rendez-vous gourmands de  
**LA MARE AU DIABLE**  
Déjeuners et dîners d'affaires dans ce très joli manoir qui abrita les amours de George Sand. Superbes menus découverte de la cuisine du moment à 255 F et 275 F. Consulter nos menus pour le merveilleux réveillon de la St Sylvestre.  
Tél./Réservation : 01.64.10.20.90  
R.N. 6 - 5 Km de Melun  
http://www.lamareaudiable.fr  
E-Mail : mareaudiable@wanadoo.fr

# Pluies sur le Sud-Est

**MERCREDI.** Une dépression assez creuse centrée au sud de l'Islande dirige sur le pays un flux de sud-sud-ouest dans lequel circule une perturbation ondulante. Elle concernera une grande moitié est du pays et donnera des pluies assez marquées sur les régions du Sud-Est. Plus à l'ouest, quelques averses sont encore possibles. Les températures resteront douces.

**Bretagne, Pays de Loire, Basse-Normandie.** - Nuages et éclaircies se partageront le ciel. Quelques averses se produiront et des orages éclateront en mer. Le vent de sud soufflera jusqu'à 90 km/h le long des côtes de la Manche. De 12 à 14 degrés.

**Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes.** - Sur le Nord-Picardie on bénéficiera de quelques éclaircies. Sur les autres régions, les nuages seront très nombreux et des averses se produiront. Maximales de 11 à 13 degrés.

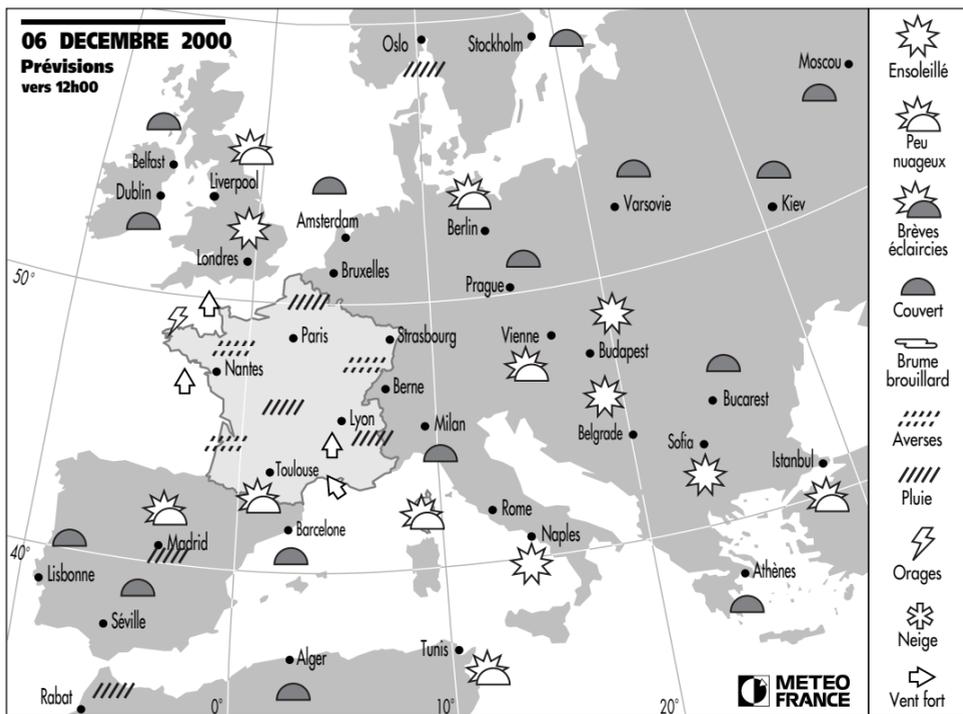
**Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté.** - La

journée sera maussade avec un ciel couvert et pluvieux. Les pluies faibles le matin se renforceront en cours d'après-midi. Les températures atteindront 12 ou 13 degrés.

**Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées.** - Sur les régions proches des Pyrénées la journée sera assez bien ensoleillée. Plus au nord les nuages seront plus nombreux et quelques averses se déclencheront. L'après-midi, températures entre 13 et 17 degrés.

**Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes.** - La journée sera médiocre avec un ciel très chargé accompagné de pluies. Celles-ci seront marquées sur les régions le plus au sud. Le vent de sud soufflera jusqu'à 80 km/h dans la vallée du Rhône. De 12 à 14 degrés.

**Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse.** - Sur la Corse, les nuages d'altitude n'empêcheront pas une journée agréable. Ailleurs, le temps sera pluvieux. Le vent de sud-est atteindra 70 ou 80 km/h près des côtes. De 14 à 17 degrés.



**PRIX D'AMIS OU DE BANDITS?**

**ATTENTION!**

On ne sait pas toujours où acheter sur le Net. Kelkoo propose un moteur de recherche pour comparer les prix de tous les produits : voyages, DVD, ordinateurs, jeux, voitures, vins et même immobilier. A mettre illico dans ses favoris.

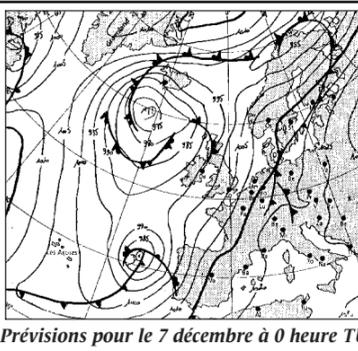
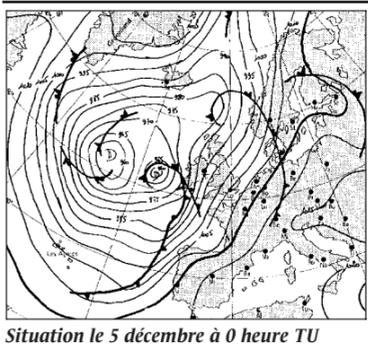
[www.kelkoo.com](http://www.kelkoo.com)

**PRÉVISIONS POUR LE 06 DÉCEMBRE 2000**  
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; \* : neige.

FRANCE métropole		FRANCE outre-mer	
NANCY	8/13 P	CAYENNE	23/27 P
AJACCIO	9/16 N	FORT-DE-FR.	25/28 S
BIARRITZ	12/17 S	NOUMEA	21/26 S
BORDEAUX	9/13 N		
BOURGES	9/13 P		
BREST	9/12 N		
CAEN	10/13 N		
CHERBOURG	9/12 N		
CLERMONT-F.	9/13 P		
DIJON	8/12 P		
GRENOBLE	7/12 C		
LILLE	10/12 P		
LIMOGES	8/13 P		
LYON	12/15 P		
MARSEILLE	11/16 P		

PAPEËTE	24/29 P	KIEV	-2/0 C	VENISE	7/12 S	LE CAIRE	13/20 S
POINTE-A-PIT.	24/29 S	LISBONNE	12/18 C	VIENNE	2/6 S	NAIROBI	16/26 S
ST-DENIS-RÉ.	23/26 C	LIVERPOOL	10/11 S	AMÉRIQUES		PRETORIA	19/29 S
		LONDRES	9/13 S	BRASILIA	21/29 C	RABAT	14/22 P
		LUXEMBOURG	7/9 P	BUENOS AIR.	19/30 S	TUNIS	12/19 S
		ATHÈNES	10/15 C	CARACAS	22/27 S		
		BARCELONE	12/14 C	CHICAGO	-9/6 C		
		BELFAST	7/11 C	LIMA	17/20 P		
		BELGRADE	0/9 S	LOS ANGELES	12/18 S		
		BERLIN	4/7 S	MEXICO	4/20 S		
		BERNE	2/7 C	MONTREAL	-11/5 C		
		BRUXELLES	10/12 C	NEW YORK	-3/1 S		
		BUCAREST	-1/3 C	SAN FRANCIS.	8/15 S		
		BUDAPEST	2/7 S	SANTIAGO/CHI	14/29 S		
		COPENHAGUE	6/8 C	TORONTO	-10/6 C		
		DUBLIN	7/12 C	WASHINGTON	-5/1 S		
		FRANCFORT	5/10 C	AFRIQUE			
		GENÈVE	6/9 P	ALGER	5/8 C		
		HELSINKI	5/7 C	DAKAR	22/29 S		
		ISTANBUL	8/11 S	VARSOVIE	1/5 C		

AMÉRIQUES	21/29 C	ASIE-OcéANIE	
BANGKOK	22/31 S		
BEYROUTH	15/20 S		
BOMBAY	20/33 S		
DJAKARTA	27/30 S		
DUBAI	17/27 S		
HANOI	15/25 S		
HONGKONG	17/23 S		
JERUSALEM	15/21 C		
NEW DEHLI	9/25 S		
PEKIN	-3/7 S		
SEOUL	-2/4 S		
SINGAPOUR	25/30 P		
SYDNEY	19/25 S		
TOKYO	8/12 S		



PRATIQUE

## Les conséquences juridiques de la conclusion d'un pacs

**LES ENJEUX** politiques du pacte civil de solidarité (pacs) ont détourné l'attention du public de ses contraintes juridiques. Or l'un de ses principaux effets est de placer les contractants sous le régime de l'indivision. Première conséquence, les « meubles meublants » (canapé, armoire, commode, téléviseur, ordinateur) acquis après la conclusion du pacs sont considérés comme indivis par moitié, sauf si le pacte en a disposé autrement. Si l'un des partenaires détient des objets de valeur dont il lui sera difficile de prouver par la suite qu'ils lui appartiennent (par exemple, une collection d'objets d'art acquise au cours de voyages et pour lesquels il ne possède pas de factures), il aura intérêt à en dresser une liste lors de la signature du pacs. Les autres biens (voiture, appartement, bateau, valeurs mobilières, fonds de commerce, parts de société) acquis après le pacs, seront présumés indivis, sauf si l'acte d'acquisition a prévu le contraire (article 515-5 du code civil).

« L'inconvénient, observe M<sup>e</sup> Ghislain Declercq, président des Rencontres notariales, c'est que l'indivision est, par définition, un régime éphémère, auquel il est

possible de mettre fin à tout moment. » En effet, la loi stipule que « nul n'est contraint de rester dans l'indivision ». Ainsi, en cas de séparation, l'un des deux partenaires pourra contraindre l'autre à vendre l'habitation commune aux enchères. « A cet égard, les signataires d'un pacte sont moins bien protégés que les conjoints, car dans le mariage il faut l'accord des deux époux pour vendre le logement dans la mesure où il s'agit du domicile familial, même s'il appartient à un seul. Or il n'y a rien de tel dans le pacs. »

**AUCUN DROIT D'HÉRITAGE**

Pour limiter les difficultés susceptibles de survenir en cas de rupture ou de décès, deux solutions sont possibles. On peut décider de pérenniser l'indivision pour une durée de cinq ans renouvelables par une convention d'indivision. Un mandat de gestion annexé à la convention d'indivision pourra organiser l'administration des biens en stipulant, par exemple, que l'un se chargera de la gestion du portefeuille d'actions, et l'autre de celle des appartements en location.

On peut, à l'inverse, introduire dans le pacte une clause d'exclu-

sion de l'indivision. Mais cette clause ne peut concerner que les meubles meublants achetés par les partenaires. Pour l'acquisition ultérieure d'un bien immobilier (maison, appartement), d'un portefeuille d'actions ou la souscription d'une assurance-vie, il sera prudent d'insérer cette clause d'exclusion dans chaque acte d'achat ou de souscription.

Les signataires d'un pacs « s'apportent une aide mutuelle et matérielle » dont les modalités seront fixées par le pacte (article 515-4 du code civil). Ils ont toute liberté pour décider que les dépenses d'entretien seront partagées de manière égale, ou au prorata des revenus de chacun. « Contrairement aux conjoints, les pacsés ne

ont pas tenus au devoir de secours qui consiste à assurer la subsistance de l'autre s'il se trouve brusquement privé de ressources », analyse Ghislain Declercq.

En revanche, toujours selon l'article 515-4, les pacsés sont tenus « solidairement responsables des dettes contractées par l'un d'eux pour les besoins de la vie courante et les dépenses relatives au logement commun ». Cet article peut être lourd de conséquences si l'un des partenaires se conduit comme une cigale dépensière et si la zizanie s'installe dans le couple. Par exemple, si l'un décide d'équiper le logement d'une cuisine ultra-moderne d'un montant de 100 000 francs et finance cet achat par un emprunt, l'autre n'aura

d'autre choix que de payer sa part... à moins qu'il réussisse à prouver que, compte tenu de leurs revenus, il s'agissait d'une acquisition somptuaire.

Et que se passera-t-il si l'un des partenaires investit tout son argent dans la maison de campagne appartenant à l'autre ? Le pacte ne prévoit pas de « régime de créances », comme celui qui existe entre époux et permet à celui qui a enrichi le patrimoine de l'autre de percevoir l'équivalent des sommes engagées dans la revalorisation lors de la dissolution du mariage (divorce ou décès). On peut remédier à cette lacune par une clause prévoyant le régime de créances entre les partenaires. En cas de mécontentement, la sortie du pacs peut soulever d'innombrables conflits si l'on n'a pas prévu, dans le contrat initial, des modalités de partage et de liquidation des intérêts pécuniaires en cas de rupture.

Un pacsé peut faire un testament en faveur de son partenaire dans les limites de la quotité disponible, en veillant à respecter la part qui revient aux héritiers réservataires (descendants ou, à défaut, ascendants). Le pacte en lui-même n'ouvre aucun droit d'héritage, et

il faut se garder de mentionner dans le contrat qu'on souhaite léguer ses biens à son partenaire : cela reviendrait à faire un testament « conjonctif » qui serait frappé de nullité ; en effet, le testament doit faire l'objet d'un acte unique.

Enfin, sur le plan fiscal, les avantages du pacs ne se concrétiseront qu'après un délai de carence. Ainsi, les donations entre pacsés ne bénéficient de l'abattement de 375 000 francs que si elles interviennent plus de deux ans après la conclusion du pacte. En revanche, il n'y a pas de délai de carence pour les successions. Donations et successions sont taxées, après un abattement de 375 000 francs, à 40 % sur 100 000 francs et à 50 % au-delà. Les pacsés ne seront admis au bénéfice de l'imposition sur le revenu par foyer qu'à la date du troisième anniversaire du pacte (article 6-1 du code des impôts). Mais si le total de leur patrimoine les assujettit à l'impôt sur la fortune (article 885-a [2] du code des impôts), ils devront s'en acquitter dès la première année suivant l'enregistrement du pacte !

Michaëla Bobasch

### MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 00 - 291

Retrouvez nos grilles sur [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr)

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I											
II											
III											
IV											
V											
VI											
VII											
VIII											
IX											
X											

**HORIZONTALEMENT**

I. Expulsion souvent bien accueillie. - II. Homme de couleurs. Maître des forges. - III. Arme à double tranchant. Son enrichissement n'est pas apprécié par tout le monde. - IV. Resterait à la porte pour plus de sécurité. Entre dans le monde. - V. Le germanium. Pose du yogi. - VI. Ses postulats et axiomes sont toujours au programme. Personnel. - VII. Renforce les cours. Possessif. Belle présentation en surface. - VIII. Le tertiaire à ses débuts. Repas pris à toute heure. - IX. Grosse

vache. Suit discrètement. A laissé son marteau sur de vieilles pierres. - X. Mesures difficiles à accepter.

**VERTICALEMENT**

1. Procure une impression de grande liberté. - 2. Trésor de la forêt. Ouverture sur le monde extérieur. - 3. Brûle avec intention. Démonstratif. - 4. Très élevée. - 5. Départ en musique. Partir en toute familiarité. - 6. Renvoie sur les cuisses. Garniture au sommet. - 7. Contraire au sens commun. Queue de lombric. - 8. Au pouvoir

en Syrie. Fêté par tous les Vietnamiens. - 9. Les hommes de Londres. Scorpion d'eau. - 10. Mit une apostrophe dans son texte. Fit tourner le moteur en quatre temps. - 11. Contracté. Fait suite au jejunum. - 12. Frappent en cadence dans la fosse.

Philippe Dupuis

**SOLUTION DU N° 00 - 290**

**HORIZONTALEMENT**

I. Reclassement. - II. Etrences. Var. - III. Vair. Volage. - IV. Agnosie. Oep. - V. Nectar. EPO. - VI. Cri. Desserti. - VII. Henri. Apte. - VIII. As. Escortent. - IX. Simonie. OE. - X. Diane. Et. Dés.

**VERTICALEMENT**

1. Revanchar. - 2. Etagères. - 3. Crincrin. SA. - 4. Lérot. Rein. - 5. An. Sadisme. - 6. Sn. Ire. Co. - 7. Sève. Saône. - 8. Eso (ose). Esprit. - 9. Lopette. - 10. Evaporée. - 11. Nage. Noé. - 12. Trépointes.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde  
12, rue M. Gunschbourg  
94852 Ivry cedex

PRINTED IN FRANCE

### SCRABBLE

PROBLÈME N° 203

### Faites la synthèse

Partie jouée en club.

**1. Tirage : ACEINNT.**

a) Trouvez et placez un sept-lettres. Placez un huit-lettres qui rapporte 98 points. Ecrivez sur la grille la meilleure solution, donnée ci-dessous.

**Tirage suivant : AEISSVX.**

b) En deux endroits différents, placez deux mots différents rapportant respectivement 50 et 61 points. Ecrivez sur la grille la meilleure solution, donnée ci-dessous.

Solution de a) : FIANCENT, A 8, 98.

**Tirage suivant : AAELNSU.**

c) Trouvez un mot qui rapporte 29 points. Placez un huit-lettres. Ecrivez sur la grille la meilleure solution, donnée ci-dessous.

Solution de b) : VEXAIS, faisant FORERA, 14 J, 61.

**Tirage suivant : AADJLRY.**

d) Sans scrabbliser, placez un mot qui rapporte 72 points.

Solution de c) : AULNAIES, lieux plantés d'au(l)nes, C 3, 70.

**2. Préparation de la grille de la semaine prochaine.**

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
A							F							
B							A							
C							I							
D							N							
E							C	E	E					
F							K	I	L	O	H	M	S	
G							S							
H							O	B	T	E	N	U	E	
I							G		U				D	
J							I		M	O	N	D	E	Z
K							G		A					U
L							V	O	T	E	S			B
M							T					F	O	R
N							R	E	P	L	I	Q	U	E
O							R					T	H	I

e) A E E O S T Z : trouvez un sept-lettres. E H I I L K S : Trouvez un sept-lettres.

**Solutions dans Le Monde du 13 décembre.**

**Solutions du problème paru dans Le Monde du 29 novembre.**

Chaque solution est localisée sur la grille par une référence se rapportant à sa première lettre. Lorsque la référence commence par une lettre, le mot est horizontal ; lorsqu'elle commence par un chiffre, le mot est vertical.

a) VIRE (ou VISE, ou VINE), O 12, 93, transformant SYNTHES en SYNTHÈSE.

b) UNIVERS, 7 A, 90, en collante à gauche de TELEXAI.

c) SURVIENT, A 1, 95 - ENSUIVRE, B 1, 88, ou l'anagramme VEINURES - SUBVENIR, 12 F, 76 - SURVIENS, N 8, 76 - ENSUIVRA, F 1, 71 - INCURVES, 9 F, 71 - SOUVENIR, 10 G, 71.

d) EBOUENT - COSTUMER - CONSUMER - COURUMES.

Michel Charlemagne

## CINÉMA

L'an 2000 restera à nul autre pareil : il a vu la sortie de deux films de Woody Allen. Dix mois après *Accord et désaccords*, le cinéaste renoue avec la comédie et la vie de gangster. *Escrocs mais pas trop* ramène d'abord au temps où Woody était le surnom d'un personnage de cinéma qui ratait ses hold-up. Mais ce film d'apparence légère dissimule d'autres richesses, puisqu'il se mue en comédie de mœurs délicatement nostalgique incarnée par des acteurs avec qui Woody Allen retrouve la joie de jouer la comédie. Dans un entretien, il annonce d'ailleurs son intention de poursuivre dans cette veine le temps de trois films encore. Un joli cadeau de Noël au moment où les jouets de haute technologie du type *Dinosaures*, et en attendant le second *Pokemon*, commencent à envahir les écrans. Une relative pause dans le rythme des sorties permet aussi de se retourner en arrière. A Paris, la rétrospective consacrée à Otto Preminger se conclut sur la première sortie en salles de l'ultime film du cinéaste, *The Human Factor*, l'occasion de revenir sur un parcours exemplaire et souvent méconnu.

## La nuit lusitanienne de Joao César Monteiro

**BLANCHE NEIGE.** Film portugais de Joao César Monteiro. Avec Maria de Carmo, Ana Brandao, Réginaldo da Cruz, Luis Miguel Cintra, Diogo Doria. (1 h 15.) Mercredi 6 et samedi 9 décembre à 20 h 30, Cinéma Le République, 18 rue du Faubourg du Temple, Paris 11°. Tél. : 01-48-05-51-33.

Autant faire d'emblée toute la lumière sur l'obscur objet qui s'avance : *Blanche Neige*, le nouveau film du cinéaste portugais Joao César Monteiro, est, à quelques plans près, intégralement plongé dans la nuit. Provocation, pensera-t-on, en se souvenant que l'écran noir fait partie d'un arsenal avant-gardiste radical, notamment utilisé par Guy Debord dès 1952 dans *Hurllements en faveur de Sade*. Qui connaît par ailleurs Joao César Monteiro, et la créature baroque qu'il incarne dans son cinéma de la déraison (*Souvenirs de la maison jaune*, *La Comédie de Dieu* et *Les Noces de Dieu*), ne s'étonnera pas de cette énième incartade.

Ce même argument suffit néanmoins à renverser le point de vue : il n'est pas nécessaire à Monteiro de faire le noir sur un écran pour susciter l'indignation. Son cinéma y suffit à l'ordinaire, et ce n'est donc pas

seulement le goût du scandale qui a déterminé la forme de cette œuvre. Il y a, assurément, un choix de mise en scène et une justification poétique à cette nuit noire qui dévore *Blanche Neige*. Adapté du récit éponyme de l'écrivain suisse Robert Walser (1878-1956) – qui reprend le conte là où les frères Grimm l'avaient laissé –, le film s'ouvre sur la photographie du cadavre de l'écri-

## ZOOM

**Le film, dévoré par l'obscurité, doit aussi être vu comme une forme d'expérience à tenter**

vain retrouvé mort dans la neige, aux alentours de la clinique psychiatrique où il a passé les vingt-trois dernières années de sa vie.

C'est de ce corps inanimé que procède la mort à l'image du film, tandis que le texte de l'écrivain, dit en portugais par les acteurs-fantômes de Monteiro, poursuit sa vie sur la bande-son, dans la chair de leurs voix. Des plans réguliers de ciel bleu

trouent par intermittence cette plongée dans les ténèbres, avant que Monteiro ne vienne, par un effet de présence réelle qui fait office de signature et de pirouette, nous dire « coucou » au plan final. Entre obscurité et lumière, entre folie et création, le film souligne les affinités qui unissent Walser et Monteiro, dans la conscience suraiguë du désenchantement du monde et de son problématique réenchantement par l'art. Dans un monde en proie, telle *Blanche Neige*, au mal absolu, l'artiste peut-il encore, sans perdre la raison, penser au Prince charmant ?

Présenté au Festival de Venise au mois d'août, le film est sorti le 10 novembre dans une salle à Lisbonne et a suscité – jusqu'au Parlement – une polémique dans le pays, en raison de l'utilisation des fonds publics à d'aussi sombres fins. Les deux projections organisées, en présence du cinéaste, à Paris par son producteur Paulo Branco sont l'occasion pour ce dernier d'encourager dans un contexte moins explosif le débat sur « la liberté de la création artistique ». L'expérience – c'est aussi en ces termes qu'il faut concevoir le film – est à tenter : les nuits des artistes sont souvent plus belles que nos jours.

Jacques Mandelbaum

## RENCONTRE

## Claude Davy, jeune producteur modeste

« Après quarante ans à vous occuper des relations avec la presse dans le milieu du cinéma, vous devenez producteur et distributeur. Pourquoi cette évolution ?

– L'opportunité s'est présentée, grâce à mon ami le marchand d'art Jean Coulon, de créer une société de production, Citizen Films. Cherchant des locaux, j'en ai parlé au jeune réalisateur Xavier Giannoli [*Palme d'or du court métrage à Cannes 1998*] et à son associé le producteur Edouard Veil. Leur société, Elizabeth Films, est installée dans une partie des anciens bureaux de François Truffaut, nous avons récupéré l'autre partie et réuni les locaux. Citizen et Elizabeth sont convenus de créer une société commune de distribution, Velvet Films – que dirige Renaud Davy –, installée dans les mêmes locaux, où continue aussi de fonctionner mon agence de relations publiques, DDD Conseil.

– N'est-il pas paradoxal de se lancer dans ces activités au moment où les professionnels dénoncent des conditions plus difficiles que jamais ?

– Contrairement à ce qu'on dit, il y a beaucoup d'argent dans le cinéma. Avec des objectifs financiers modestes – alors que tant de professionnels tentent de s'enrichir immensément et très vite –, une société de production est viable. En outre, plus les grands groupes augmentent en taille, plus ils ont besoin d'artisans capables d'avoir avec des réalisateurs, en particulier des jeunes, le dialogue constant et exigeant qu'avaient les anciens grands producteurs, avant que ce terme ne désigne plus que des gens qui lèvent des fonds.

– Quels sont vos premiers projets ?

– En production, le premier film d'Antoine Santana, avec Isild Le Besco et Stanislas Mehrar, *Un moment de bonheur*, et une participation dans le premier film de Xavier Giannoli. En distribution, quatre films, dont le premier, *Après la réconciliation*, d'Anne-Marie Miéville, sort le 27 décembre.

– Comme attaché de presse, vous travaillez depuis longtemps avec Gérard Depardieu et Jean-Luc Godard. Retrouvera-t-on leurs noms à l'affiche des projets de Citizen et de Velvet ?

– Jean-Luc Godard est l'un des principaux acteurs d'*Après la réconciliation*, et nous espérons sortir ensuite son nouveau film, *Eloge de l'amour*. Quant à Gérard Depardieu, à rebours de ce qui se fait d'habitude, j'envisage de faire écrire pour lui, et de voir ensuite si le projet l'intéresse. »

Propos recueillis par Jean-Michel Frodon

## Woody Allen revient sur les lieux du crime

Escrocs mais pas trop. Burlesque puis virtuose, une petite comédie servie par un quatuor irrésistible et finalement teintée d'une délicate amertume

Film américain de Woody Allen. Avec Woody Allen, Tracey Ullman, Elaine May, Hugh Grant. (1 h 35.)

Comme on rend visite à sa vieille maman, Woody Allen revient à la comédie burlesque. C'est au début d'*Escrocs mais pas trop* et ça ne dure qu'une demi-heure (avant que le film ne tourne à la comédie de manières), le temps de se souvenir qu'avant d'être le plus spirituel, le plus indépendant, le plus narcissique des cinéastes américains, Woody Allen fut le plus drôle, drôle comme dans : éclater de rire dans le noir en même temps que trois cents personnes.

Pour faire rire, Woody Allen ne ménage pas sa peine : à sa première apparition, il porte un bermuda en jean délavé. Il s'appelle Ray Winkler, plongeur dans un restaurant de Brooklyn depuis sa sortie du pénitencier. Il a épousé Frenchie (Tracey Ullman), ancienne strip-teaseuse, présentement esthéticienne, et ce soir-là il ramène quelques amis à la maison. Frenchie est censée les nourrir et confier à Ray ses 7 000 dollars d'économies, dont il a besoin pour financer un casse.

En trente et un ans, Woody Allen n'a pas progressé d'un iota dans sa carrière de criminel. Incapable d'écrire lisiblement la note qu'il remettait au caissier lors du hold-up lamentable de *Prends l'oseille et tire-toi*, il tient à l'envers le plan des sous-



Woody Allen (ici avec Tracey Ullman) n'a pas progressé d'un iota dans sa carrière de malfait.

sols de la banque, si bien que le tunnel qu'il a creusé pour entrer dans la salle des coffres débouche chez un fleuriste. La collection de mal-comprenants qu'il entraîne dans cette aventure, les commentaires de Frenchie au fil de leurs tribulations, la balance tenue avec élégance entre gags visuels et dialogues ultra-rapi-

des, suffisent à apporter – pour le prix d'un billet de cinéma – 90 % des apports annuels requis en comique cinématographique.

Mais, pendant que Ray et ses comparses creusent un tunnel vers l'échec, au-dessus de leur tête, dans la boutique voisine de la banque, qu'ils ont louée pour la circonstan-

ce, Frenchie est en train de devenir la coqueluche de Manhattan grâce à ses excellents cookies dont le commerce devait servir de couverture au hold-up. Et quand les cambrioleurs échouent définitivement, elle a déjà jeté les bases d'une réussite matérielle éblouissante, tout comme Woody Allen – le metteur

en scène, celui qui a progressé en trente et un ans – a jeté les bases des deux derniers actes de cette comédie. La souplesse de cette transition est admirable, même si elle a une conséquence : on passera l'heure suivante à sourire, au lieu de rire aux éclats.

## STUPIDITÉ CHALEUREUSE

Voilà donc les Winkler pleins aux as (tout au long du film, Ray utilise un argot délicieusement désuet), une soudaine richesse annoncée par un faux reportage télévisé dans lequel Ray/Woody étrenne l'une des somptueuses tenues qu'il arborera pendant le reste du film : cravates vertes sur chemise saumon, smoking à liseré or... Assumant ce mauvais goût avec plus de panache que son époux, Frenchie tente de se faire coopter par la haute société de Manhattan. Elle multiplie les donations aux musées et aux orchestres, jusqu'au soir où elle se rend compte qu'elle reste toujours aussi méprisée. Elle jette alors son dévolu sur David (Hugh Grant), un marchand d'art britannique, dans l'espoir de devenir l'Elisa Doolittle de ce moderne Henry Higgins (la référence au *Pygmalion* de G. B. Shaw revient à plusieurs reprises). Pendant ce temps, Ray freine des quatre fers et se rapproche de May (Elaine May), la cousine stupide et incroyablement généreuse de Frenchie.

Ce n'est pas l'acuité de la critique

sociale qui laissera ici un grand souvenir. Comme d'habitude, les types et les situations relèvent uniquement de l'imaginaire du cinéaste, sans rapport immédiat avec la réalité du moment. L'ascension et la chute des Winkler ont une autre raison d'exister : faire du cinéma pour le plaisir de faire du cinéma. Tournant le dos aux distributions pléthoriques et prestigieuses de *Harry* ou de *Celebrity*, Woody Allen concentre son attention sur le quatuor central, donnant à chacun des acteurs le temps et les moyens de développer son personnage. Tracey Ullman est somptueuse. Qui, à entendre ses grassements new-yorkais, à contempler son balayage blond américanissime, pourrait croire qu'elle est native de Slough, dans le Berkshire ? Hugh Grant, exqu coast et répugnant, manifeste une cruauté sauvage à l'égard de son personnage.

A l'écran, Elaine May est un bloc de stupidité chaleureuse tellement convaincant que l'on se sent obligé de signaler que, dans la vie, elle fut une comique de scène de grand talent, et la réalisatrice, entre autres, d'un film cassavetien (*Mikey and Nicky*, avec Peter Falk et John Cassavetes) et de l'un des plus grands échecs du cinéma hollywoodien, *Ishtar*, avec Dustin Hoffman, Warren Beatty, Isabelle Adjani et un chameau aveugle. Woody Allen, enfin, s'éloigne de l'autoportrait pour jouer un peu la comédie. Il est si mignon lorsqu'il menace la formidable Frenchie de « lui en coller une » !

L'ampleur que prennent les personnages rend inutiles les trucs de mise en scène, et celle-ci prend une élégance discrète que l'on remarque à peine, au hasard d'un cadrage ou d'un mouvement de caméra particulièrement heureux. Au long de la dernière partie du film, lorsque Ray et Frenchie sont pris, chacun à leur manière, dans les rets de la richesse et de la duplicité humaine, il se dégage enfin d'*Escrocs mais pas trop* un parfum d'une délicate amertume, qui fait penser à *Darling Laurene*, une chanson du dernier album de Paul Simon. Le chanteur, avec des mots très simples, décrit à la première personne l'existence routinière qu'il aurait menée s'il n'était pas devenu Paul Simon. Deux grandes figures new-yorkaises (Allen a grandi dans le Bronx, Simon dans le Queens, les deux hommes se sont croisés quand le metteur en scène a fait appel au chanteur pour jouer dans *Annie Hall*) se retournent sur la trajectoire qui les a menées des années 60 à la soixantaine. Et toutes deux font passer à l'arrière-plan leur virtuosité pour se pencher avec tendresse sur les amours quotidiennes, rêvant d'une vie plus ordinaire.

Propos recueillis par Jean-Michel Frodon

Thomas Sotinel

## Woody Allen, réalisateur

## « Réaliser des comédies implique discipline et simplicité »

« La plupart des commentateurs comparent *Escrocs mais pas trop* à vos premiers films, *Prends l'oseille et tire-toi* et *Bananas*. Qu'en pensez-vous ?

– Je comprends pourquoi, mais il me semble que si l'on regarde le film avec soin ce n'est pas exact. Il est vrai qu'il s'agit d'une... « comédie comique », comme l'étaient, ou tentaient de l'être mes premiers films. Mais *Escrocs mais pas trop* est réalisé par quelqu'un de plus âgé. A l'époque de *Prends l'oseille*, en 1969, un film, pour moi, c'était juste : un gag, un gag, un gag... Si les gags étaient bons, on aimait le film, sinon il était considéré comme mauvais, et voilà tout. Le film d'aujourd'hui est beaucoup plus fondé sur les personnages et les relations entre eux, ce qui est plus difficile. Il n'y a pas un gag toutes les deux minutes, on peut suivre une histoire et s'y intéresser. Dans *Prends l'oseille*, les gags étaient tellement improbables qu'on ne pouvait rien prendre au sérieux.

– L'histoire d'*Escrocs mais pas trop* est-elle nouvelle ou est-ce un script que vous aviez en tête depuis longtemps ?

– Depuis toutes ces années, j'accumule des idées qui me semblent drôles, dont je me dis que j'en ferais un jour un film. J'ai ainsi un petit paquet de sujets en réserve. Dans mes notes figurait ce fait divers trouvé dans un journal, à propos de gangsters qui avaient installé un commerce à proximité d'une bijouterie vers laquelle ils avaient commencé de creuser, et j'avais développé l'idée que le commerce servant de couverture pourrait s'avérer une meilleure source d'enrichissement que le casse. Un jour, il m'a semblé qu'il fallait cesser de dire : je le ferai un jour, pour le faire vraiment.

– Il y a en réalité deux histoires, celle du casse et celle de l'ascension de Tracey Ullman.

– En faisant le film, j'ai beaucoup pensé à la structure narrative utilisée par Lubitsch dans *Haute pègre*, que j'adore : j'admire le culot avec lequel il change de récit en plein film.

– Malgré cette singularité de narration, *Escrocs mais pas trop* est davantage tourné vers le goût du grand public américain que vos films précédents.

– Ce film est mon plus grand suc-

cès depuis longtemps aux Etats-Unis. Il a obtenu une recette supérieure au total de celles de mes trois précédents films. Pour plusieurs raisons, dont l'une est effectivement que le film est beaucoup plus accessible. Une autre raison est que DreamWorks [la nouvelle major créée par Steven Spielberg, Jeffrey Katzenberg et David Geffen] a beaucoup investi dans la publicité, fait en sorte que le film passe dans les meilleures salles et dans des zones où mes précédentes réalisations n'étaient jamais montrées. Aux Etats-Unis, mes films sont d'ordinaire présentés au public comme s'ils devaient souffrir et faire souffrir, en portant au front les stigmates de la défaite.

– DreamWorks aurait pu en faire autant pour *Celebrity* ou *Harry dans tous ses états* ?

– Non. Ils sont très clairs sur les films qu'ils sont prêts à défendre et ceux qui ne sont pas de leur compétence.

– Vous avez signé un contrat pour les trois prochains films avec eux.

– Pour la distribution aux Etats-Unis uniquement. DreamWorks ne

produit pas mes films. Ils sont financés, en grande partie, par la société allemande de vidéo VCL, qui, en contrepartie, a les droits pour l'Europe. DreamWorks ne sait rien de ces films, je leur ai juste dit que ce serait le genre de projet qui correspond à leur savoir-faire. Si je me mets à réaliser un film comme *Intérieurs*, je les avertirai que celui-là est d'un autre genre que ce dont nous sommes convenus, et notre accord ne s'appliquera pas. Mais comme j'ai en projet une succession de films comiques, nos projets sont en harmonie.

– Réaliser des comédies plus classiques entraîne une autre manière de mettre en scène ?

– Cela implique discipline et simplicité. Dans le domaine de la comédie, du bon gros rire, on ne peut rien faire qu'interfère avec cet objectif. De nombreux éléments stylistiques de réalisation doivent être laissés de côté, afin que rien ne perturbe ce qui est l'enjeu du film : faire rire. Tourner ainsi est plus simple, mais moins amusant. Ce qui est amusant doit se trouver à l'intérieur du cadre, pendant le tournage. Il faut se contenter de prendre garde

# Otto Preminger, le cinéaste qui en savait trop

OTTO PREMINGER (1906-1986) fut l'un des étendards d'une partie de la cinéphilie française qui exaltait la grande forme hollywoodienne comme rhétorique invisible. Il

## PORTRAIT

Avec lui, la mise en scène, invisible, est l'essence même du cinéma

possède le statut, devenu difficile à porter, de « cinéaste pour cinéastes » (comme on dit musicien pour musiciens). S'il est resté célèbre pour les films noirs réalisés pour la Twentieth Century Fox, le reste de son œuvre avait sombré dans un relatif oubli. D'où l'importance de la sortie en salles de l'inédit (en France) *The Human Factor* et de la rétrospective que viennent de lui consacrer les salles Action à Paris.

En quête de nouveaux talents, les patrons de la Fox avaient recruté, en 1934, un jeune metteur en scène de théâtre qui avait succédé à Max Reinhardt à la tête du Théâtre Josefstadt, à Vienne. Preminger dirige alors quelques œuvres mineures pour le studio, puis se fâche avec Darryl Zanuck, qui lui promet qu'il ne trouvera plus de travail à Hollywood. Il part pour New York, en 1937, et y monte des pièces de théâtre. Durant la guerre, Preminger est rappelé à

Hollywood pendant une absence de Zanuck, mobilisé. C'est l'occasion pour le cinéaste de réaliser ce qui reste aujourd'hui son film le plus célèbre, *Laura*. Grâce au succès de cette adaptation d'un roman de Vera Caspary, il peut rester à la Fox, où il réalise ensuite des films noirs, souvent teintés de psychanalyse (*Le Mystérieux Docteur Korvo*, *Mark Dixon détective*, *Crime passionnel*). A partir de 1951, Preminger recherche une liberté plus grande. Il devient producteur de ses films et trouve une autonomie que les contraintes du travail pour la Fox ne lui avaient pas permis d'acquérir.

## RECHERCHE DE LA MAÎTRISE

Cette liberté s'affirmera dans l'adaptation d'une pièce de théâtre dont les dialogues contiennent d'explicites allusions sexuelles (*La Lune était bleue*, en 1951) puis dans le choix des sujets jugés tabous à Hollywood : la drogue (*L'Homme au bras d'or* en 1955), le viol (*Autopsie d'un meurtre*, en 1959). Il réaffirme sa totale indépendance en embauchant Dalton Trumbo, mis sur la liste noire, pour travailler à *Exodus*. Les films de la fin des années 50 et du début des années 60 (*Autopsie d'un meurtre*, *Exodus*, *Tempête à Washington*) constituent le point culminant de la carrière d'Otto Preminger. Son art de la mise en scène s'y déploie dans le traitement de lourdes pro-

ductions et de grands sujets dont il parvient à saisir la vérité profonde. *Tempête à Washington*, par exemple, drame composé de joutes oratoires et de coups bas dans le milieu politique américain, témoigne de la destruction des fondements idéologiques qui tenaient le système démocratique et de la survivance de la seule rhétorique comme forme vide, au moment même où le modèle hollywoodien classique vit ses derniers moments.

Avec Preminger, la mise en scène est l'essence même du cinéma. Une mise en scène d'autant plus importante qu'elle est invisible. La maîtrise devient un des sujets cachés de son cinéma, sans doute parce que lui-même, ayant totalement intégré les limites et les règles du grand système formel hollywoodien, a su en comprendre le fonctionnement sur l'inconscient même du spectateur, pour en tirer toutes les possibilités. La recherche de la maîtrise, exprimée par le parcours même de Preminger au sein du système des studios, se traduit dans ses films par son goût pour la prise de pouvoir et la possession d'un être par un autre. D'où, sans doute, la passion d'une certaine cinéphilie pour Preminger : l'illusion de maîtriser le monde que l'on a pourtant fui dans le cinéma.

J.-F. R.



Otto Preminger, en décembre 1979. Un réalisateur hollywoodien admiré par la cinéphilie française.

## Une tragédie grise

The Human Factor. L'œuvre testamentaire d'un maître à la lucidité sans pitié

Film américain d'Otto Preminger. Avec Nicol Williamson, Richard Attenborough, Robert Morley. (1 h 54.)

Quand le système hollywoodien a éclaté au début des années 60, miné par la désaffection du public et le rachat des studios, les conventions dictées par la censure ont cessé

d'être efficaces. Otto Preminger, dont le cinéma s'est souvent évertué à aborder des sujets tabous et à déjouer les diktats des ligues de vertu, s'est précipité dans la brèche ouverte par la levée des interdits. C'est à ce moment que sa carrière subit un déclin artistique indubitable avec des films comme *Skidoo* (1968), *Des amis comme les miens* (1971) et surtout l'épouvantable *Rosebud*

(1975). Et puis, en 1980, une surprise de taille. Le recours à ce qui semble être une modeste adaptation littéraire, loin des trivialités pénibles des titres précédents, la transposition à l'écran d'un roman de Graham Greene, *The Human Factor*.

Resté inédit en salles jusqu'à aujourd'hui, c'est une œuvre testamentaire essentielle où l'ensemble des obsessions pessimistes du cinéas-

te semble se retrouver à l'état chimiquement pur. Le récit plonge le spectateur dans l'univers terne des services de renseignement britanniques, un monde peuplé de bureaucrates grisâtres qui semblent effectuer un travail par routine davantage que par conviction. L'un d'entre eux, Maurice Castle, est employé au département africain, où l'on soupçonne des fuites vers les services soviétiques. Progressivement, entre un verre de porto millésimé dégusté entre collègues et les après-midi pluvieux de la banlieue pavillonnaire londonienne, se tisse une toile qui emprisonnera le héros. L'univers sans qualités qui constitue le cadre du film – ainsi que l'absence de péripéties spectaculaires – devient l'ultime écrin d'un art incomparable de la mise en scène invisible qui inclut avec intelligence des techniques modernistes (l'usage du grand angle notamment, qui agrandit les perspectives et déforme les premiers plans) pour accentuer la triste tragédie de la vie banale des espions anglais, célibataires endurcis, divorcés amers ou vieux garçons ennuyés.

## THÉÂTRE DE LA PAROLE

Tout se suggère, s'énonce à mi-voix, s'envisage avec précaution, dans un théâtre de la parole où le champ-contrechamp et le recadrage subtil font plus d'effets que tous les effets spéciaux de Hollywood. Le parcours décrit par Maurice Castle, homme quelconque formidablement interprété par Nicol Williamson, suit la logique d'un engrenage abstrait, consécution d'obligations débouchant sur l'aliénation finale. La peinture de Mondrian, comme expression d'un univers géométrique et cloisonné, est citée, explicitement, par le personnage incarné par Robert Morley, médecin assassin dont la rondeur apparaît très vite comme la marque physique d'une monstruosité morale d'autant plus répugnante qu'elle est dénuée de passion.

Le cinéma de Preminger a toujours abordé la question de la maîtrise et de la volonté de contrôle. Ici, pourtant, cette maîtrise n'a plus de visage. Elle ne s'incarne plus dans le personnage d'un écrivain-journaliste chétif et intelligent (Clifton Webb dans *Laura*), d'un avocat brillant (James Stewart dans *Autopsie d'un meurtre*), d'un souverain hédoniste et hyperlucide (George Sanders dans *Ambre*) ou d'un sénateur habile (Walter Pidgeon dans *Tempête à Washington*). Elle n'a plus de nom. Elle est celle d'un système invisible broyant des individus qui n'ont pas su évaluer les conséquences de leurs propres comportements. C'est que l'art d'un maître comme Preminger contient la critique de l'idée même de maîtrise. *The Human Factor* est le point final, désabusé et pessimiste, d'une œuvre exemplaire par sa lucidité sans pitié.

Jean-François Rauger

## Pas de deux à la cour de France

Le Roi danse. Sur la musique de Lully, composée pour Louis XIV, Gérard Corbiau accommode la recette de « Farinelli » au Grand Siècle

Film franco-belge de Gérard Corbiau. Avec Benoît Magimel, Boris Terral, Tcheky Karyo, Colette Emmanuelle, Cécile Bois, Claire Keim. (1 h 48.)

La musique, et plus particulièrement l'art lyrique, constitue de longue date le sujet de prédilection de Gérard Corbiau. *Le Maître de musique*, premier long métrage réalisé en 1988 avec le baryton José Van Dam dans le rôle principal, mettait en scène un chanteur d'opéra retiré des planches, dont les jeunes élèves étaient l'objet de la vengeance d'un ancien rival malheureux. Après l'intermezzo constitué par *L'Année de l'éveil* (1991) – adaptation d'un roman d'apprentissage de Charles Juliet sur fond de guerre d'Indochine –, c'est, en 1994, le retour en fanfare avec *Farinelli*, qui évoque la vie et l'art du castrat Carlo Broschi dans l'Italie et l'Angleterre du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce film, qui attirera plus d'un million de spectateurs en France, met au point une recette efficace, qui permet au grand public, par des rebondissement romanesques (ambition, jalousie, intrigue, trahison...) susceptibles de le captiver, de goûter à la plus-value culturelle d'un art qui demeure l'apanage d'une élite.

*Le Roi danse* renchérit sur cette démarche, en ajoutant au supposé ennoblement du cinéma par l'opéra une peinture grand style, pour ne pas dire pompière, d'un des plus illustres chapitres de l'histoire de France. Librement inspiré du roman de Philippe Beaussant – *Lully ou le musicien du soleil* (Gallimard, 1992) –, le film met en scène les liens qui ont uni, à la cour de France, le roi Louis XIV et le musicien Jean-Baptiste Lully. Son propos consiste à mettre au jour les rapports intéressés et féconds entretenus au Grand Siècle entre le pouvoir et les arts, à une époque où la cour de France donne le ton de la politique et du goût dans l'Europe entière. L'apogée de cette puissance se situe entre 1660 et 1680, le Roi-Soleil est son astre, la cour son satellite et Lully l'un de ses instruments les plus efficaces.

Ce Florentin issu d'un milieu modeste, né en 1632, se fait d'abord remarquer par le jeune monarque pour ses qualités d'acteur et de danseur. Ardent défenseur du ballet à la française contre la sophistication de ce qui allait devenir le bel canto italien, ses compositions et chorégraphies sont appréciées du roi, qui y tient le premier rôle, et qui le nomme,

en 1661, surintendant de la musique, en lui accordant, la même année, la nationalité française. La charge est immense, l'homme est à sa mesure. Ambitieux et stratège, novateur et prolifique, dévoué corps et âme au roi, il collabore avec Molière sur des comédies-ballets, puis se brouille avec lui quand il estime que ce dernier le dessert, avant de donner à sa carrière un essor considérable en obtenant un privilège qui lui assure le monopole de l'opéra en France.

## VISITE AU MUSÉE GRÉVIN

Plus particulièrement dévolu au début de cette carrière et à la façon dont le jeune monarque assoit progressivement son pouvoir en imposant des choix, tout à la fois politiques et artistiques, que Lully se charge de mettre en scène, *Le Roi danse* consiste en une succession de tableaux tantôt grandioses, tantôt intimes, où le décorum, la musique et la danse tiennent une place prépondérante, sinon envahissante. Benoît Magimel y campe un Louis XIV en formation, Boris Terral un Lully passablement hystérique et Tcheky Karyo un Molière de proximité. L'idée-force du film y est déclinée à l'envi, avec la mise en gloire du corps du roi-danseur, incarnant dans chaque nouveau ballet le pouvoir absolu et de plus en plus solitaire de la monarchie. En parallèle, la lutte du jeune Louis XIV contre le parti des dévots mené par sa mère, la reine Anne d'Autriche, celle de Lully contre les cabales de ses concurrents les plus acharnés ainsi que sa dévotion et son amour pour le roi fournissent au film le contrepoint narratif et « psychologique » aux figures imposées de la danse.

Tout cela, par sa cohérence et sa perfection, ferait du *Roi danse* un film irréfutable si l'on n'avait la sensation crispante, au bout du voyage, d'avoir assisté à une visite guidée au Musée Grévin. Le manque d'épaisseur des personnages, la faiblesse d'un scénario qui peine à rendre compte de la complexité des choses, la mise en scène obnubilée par la belle image y sont pour beaucoup. Comme si ce film paré des prestiges de la grande culture avait oublié au passage que l'âme du cinéma émane avant toute chose de la chair. Tel l'organe de *Farinelli* – alors obtenu par traitement informatique en mêlant les voix d'un contre-ténor et d'une soprano –, l'œuvre accouche d'une chimère.

J. M.

Décembre 2000 N° 552

**CAHIERS CINÉMA**

VIVENDI UNIVERSAL  
La clé d'une fusion

MOSCOW  
Désert des cinémas russes

OTTO PREMINGER  
Violence et passion

**L'ÉCOLE s'ouvre**  
au cinéma

M 1293 352-36.00 F

ENTRETIEN Liv Ullmann, naissance d'une cinéaste

**NUMÉRO DE DÉCEMBRE EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX**

## HORS CHAMP

■ L'European Film Academy a remis le 2 décembre ses prix au cours d'une cérémonie présidée par Wim Wenders, à laquelle assistaient Lionel Jospin et Viviane Reding, commissaire européenne pour l'éducation, la culture et le sport. Le Prix du meilleur film a été attribué à *Dancer in the Dark*, de Lars Von Trier, qui a également reçu le Prix du meilleur réalisateur, tandis que Björk recevait celui de la meilleure actrice. Le Prix du meilleur acteur est allé à Sergi Lopez pour *Harry, un ami qui vous veut du bien*, de Dominik Moll. Agnès Varda a reçu le Prix du meilleur documentaire pour *Les Glaneurs et la Glaneuse*, Agnès Jaoui et Jean-Pierre Bacri celui du meilleur scénario pour *Le Gout des autres* et le prix Fassbinder de la meilleure découverte européenne est allé à *Ressources humaines*, de Laurent Cantet. *In the Mood for Love*, de Wong Kar-wai, a reçu le Prix du meilleur film non européen.

■ L'exploitation américaine est en faillite, selon l'hebdomadaire *Le Film français*, qui souligne que le suréquipement en multiplexes est la principale cause de cette situation qui risque d'entraîner la fermeture de près de 2 000 écrans d'ici à la fin de l'année et de 400 cinémas. Le nombre d'écrans aux Etats-Unis, qui est de 39 000, serait ramené à 32 000 fin 2002 et retrouverait ainsi son niveau du début des années 80.

## A Turin, deux raretés signées Boetticher et Tati

Découverte d'un western culte et d'un documentaire sur le foot à Bastia

## TURIN

de notre envoyé spécial

Le Festival de cinéma de Turin, dont la dix-huitième édition s'est achevée le 25 novembre, a présenté une sélection particulièrement riche d'œuvres inédites et de rétrospectives. Dix longs métrages de toutes nationalités avaient été sélectionnés pour une compétition au terme de laquelle furent primés *George Washington*, de l'Américain David Gordon Green, *Un jour de plus*, de l'Iranien Babak Payami, et *Trois frères*, du Kazakh Serik Apymov. L'ensemble de l'œuvre de Manoel de Oliveira était également présentée ainsi qu'une sélection de films indépendants américains, dont ceux de James Toback. On put aussi redécouvrir la série de westerns réalisés entre 1956 et 1960 par Budd Boetticher avec Randolph Scott en vedette.

Il se trouve que le premier de ces six titres, *Sept hommes à abattre*, avait une réputation proportionnelle à sa rareté. Sorti en 1957, exploité à la sauvette en France dans une salle parisienne, le film fit à ceux qui le découvrirent alors une impression mémorable. André Bazin y vit, dans un article des *Cahiers du cinéma* (août 1957) resté célèbre, un « western exemplaire ». Produit pour la société de John Wayne, la Batjack, le film fut bloqué durant plus de

quarante ans pour des raisons juridiques – et, sans doute, à cause de la désinvolture des héritiers du « Duke ». Restauré récemment par les archives cinématographiques de l'Université de Californie (UCLA), *Sept hommes à abattre* perd enfin son statut de chef-d'œuvre caché.

## DÉPOUILLEMENT POÉTIQUE

Randolph Scott y incarne un ancien shérif, bien décidé à venger la mort de sa femme en retrouvant les sept bandits responsables de la fusillade au cours de laquelle celle-ci a péri. Pas de surmoi ni de réflexion sur la mythologie du genre, mais les règles de celui-ci réduites à leur plus simple expression : le justicier monolithique abat les coupables avec une rapidité quasi surnaturelle et une détermination névrotique. Lee Marvin incarne un « méchant » lucide et séduisant dont le cabotage s'oppose au hiératisme du justicier. Les dialogues sont brillants et laconiques. Si les films de Boetticher sont une étape dans l'évolution d'un genre qui subira ensuite toutes sortes de relectures maniéristes, c'est qu'ici tout se réduit à l'essentiel et que c'est dans ce dépouillement même que surgit toute la poésie de ces tragédies de l'Ouest qui se gardent bien de prononcer le mot de tragédie.

En 1978, le Club Méditerranée

commanda à Jacques Tati un documentaire sur la Corse, et plus précisément sur le match de football qui, dans le cadre d'une finale de coupe d'Europe, devait opposer Bastia à Eindhoven sur le terrain de Furiani. Le temps médiocre et le score (0 à 0) n'ayant rien, a priori, pour rendre ce moment mémorable, le film fut abandonné au montage. Il y a quelques mois, Sophie Tatischeff retrouva les chutes du film tourné par son père. Avec le soutien de FR3 Corse et surtout de la Cinémathèque corse et de son directeur, Jean-Pierre Matéi, *Forza Bastia* put enfin être monté. Ce documentaire rejoint les œuvres d'un artiste, qui, tout en exprimant certaines obsessions plastiques, sut épingleur toute une dimension burlesque dans la mécanique un peu dérisoire des activités humaines.

La ville de Bastia se couvre progressivement de bleu, des pulls et des écharpes des hommes aux pelisses des chiens, et sur un terrain particulièrement trempé (l'arbitre l'avait alors, de façon incompréhensible, jugé praticable) se déploie une chorégraphie grotesque et maladroite, jusqu'au retour un peu triste des supporters chez eux, conclusion mélancolique et méconnue de l'œuvre de l'auteur de *Playtime*.

J. -F. R.

## Les meilleures entrées en France

FILMS	nombre de semaines d'exploitation	NOMBRE D'ENTRÉES *	NOMBRE D'ÉCRANS	évolution par rapport à la semaine précédente	TOTAL depuis la sortie
1 <b>Dinosaure</b>	1	1 130 808	799	-	1 200 755
2 <b>Charlie et ses drôles de dames</b>	2	389 167	648	▽ -37 %	1 100 988
3 <b>Planète rouge</b>	1	179 291	301	-	179 291
4 <b>Ça ira mieux demain</b>	3	131 263	317	▽ -25 %	606 299
5 <b>Scary Movie</b>	6	101 815	383	▽ -41 %	3 522 880
6 <b>Snatch</b>	3	80 210	187	▽ -29 %	415 456
7 <b>In the Mood for Love</b>	4	73 987	138	▽ -20 %	502 028
8 <b>Les Blessures assassines</b>	2	70 234	110	▽ -26 %	190 495
9 <b>Shaft</b>	4	58 792	176	▽ -36 %	646 698
10 <b>L'Ombre du vampire</b>	1	43 181	126	-	43 181

\* Période du mercredi 28 novembre au dimanche 3 décembre inclus

Avec la discrétion qui les a toujours caractérisés, dans les forêts du jurassique comme au box office, les monstres préhistoriques écrasent tout sur leur passage : à lui seul, le *Dinosaure* de Disney a fait deux fois plus d'entrées que les trois *Drôles de dames* de Sony. Avant de sortir sur une énorme combinaison de 799 écrans, *Dinosaure* avait été projeté quinze jours durant dans une seule salle parisienne, ce qui explique qu'il arbore dès maintenant un total d'entrées supérieur aux résultats de sa première semaine d'exploitation généralisée. Qu'on le juge par leur résultat global ou par le nombre de spectateurs par salle, les autres sorties de la semaine (*Planète rouge*, *L'Ombre du vampire*, *Girlfight*, *La Squale* ou *Topsy Turvy*) manquent pour l'instant leur rendez-vous avec le public. En revanche, la solidité des carrières de films aussi différents que *In The Mood for Love* (dont le pouvoir d'attraction tourne au phénomène), *Ça ira mieux demain* ou *Les Blessures assassines* paraît désormais assurée.

Source : Ecran total

## Un néopolar vaniteux et roublard

Way of the Gun. Succession de clins d'œil besogneux à Peckinpah, Tarentino ou les frères Coen

Film américain de Christopher McQuarrie. Avec Ryan Philippe, Benicio Del Toro, Juliette Lewis, James Caan. (1 h 59.)

*Way of the Gun* se veut un film noir au deuxième degré. Mais l'apparente modestie de son projet masque une prétention bien antipathique. Écrit et réalisé par Christopher McQuarrie, qui avait remporté un Oscar en 1996 pour son scénario original d'*Usual Suspects*, de Bryan Singer, ce premier film cherche en permanence à attirer l'attention du spectateur en l'abreuvant de scènes outrées. L'ambition de son auteur est davantage de bâtir une anthologie de moments cultes que de réaliser un film. La scène d'ouverture annonce d'emblée le ton malin du film, ses prétentions métaphysiques : un duo de criminels, interprété par Ryan Philippe et Benicio Del Toro, qui philosophent devant l'entrée d'une boîte de nuit avant de provoquer une bagarre générale.

Celle-ci prend littéralement racine dans les toilettes. Après avoir tenté, sans succès, de donner leur sperme en échange d'un peu d'argent, les deux criminels surprennent une conversation

dans la pièce d'à côté qui les met sur la piste d'une femme enceinte qui pourrait toucher 1 million de dollars de la part d'un couple fortuné en échange de son bébé. Les deux hommes décident de l'enlever contre une rançon et s'enfuient avec la captive au Mexique.

## LE BORDEL DE « LA HORDE SAUVAGE »

On aperçoit furtivement Monument Valley durant l'odyssée des deux hommes, un hommage appuyé à Ford qui vient rappeler à quel point Christopher McQuarrie est obsédé par la généalogie. Des frères Coen d'*Arizona Junior* au Sam Peckinpah de *La Horde sauvage* en passant par le Tarentino de *Pulp Fiction*, *The Way of the Gun* s'organise en une vaste tapisserie où s'étalent des hommages bien lisibles montrant la nature post-moderne de ce polar. Les deux personnages s'appellent d'ailleurs Parker et Longbaugh comme les deux protagonistes de *Butch Cassidy et le Kid*, de George Roy Hill. Ils ne sont pas tant les anti-héros d'une histoire, que les témoins d'une époque dégluée où la condition humaine serait devenue déplorable. A ce projet ambitieux, il aurait fallu adjoindre des comédiens

talentueux. Benicio Del Toro semble se demander en permanence quel personnage il interprète ; Ryan Philippe mime l'élocution du Brando de *Sur les quais*. Seul James Caan, en homme de main chargé d'éliminer les deux ravisseurs, tire son épingle du jeu.

Le film arrive néanmoins à retrouver un semblant de rythme quand il quitte son décor urbain pour s'enfoncer dans le désert. Les relations entre les ravisseurs et une femme enceinte, des contraintes de laquelle ils ne semblent jamais conscients, touchent par instants à une authenticité qui contraste avec la roublardise de l'ensemble. Un dénouement dans un bordel, manifestement copié sur le moment d'anthologie de *La Horde sauvage*, rappelle la vanité de ce film. *Way of the Gun* gagnera peut-être ses aficionados, qui trouveront une inspiration là où il n'y a que copie besogneuse. Christopher McQuarrie a néanmoins l'honnêteté de définir sa démarche par l'intermédiaire d'un de ses personnages : « Il est évident qu'une personne cherchant à faire des affaires avec moi ne peut me faire confiance. »

Samuel Blumenfeld

## NOUVEAUX FILMS

## NATIONALE 7

■ Voilà un film embarrassant à regarder, à critiquer, tant il est pétri d'inattaquables bons sentiments : les handicapés sont des humains comme les autres, avec leurs désirs (le héros, atteint d'une maladie incurable, veut faire l'amour) et leurs défauts (il est aussi, au début, épouvantablement agressif), les gens qui s'occupent d'eux sont admirables et d'autres moins... Qu'allez-vous redire à cela ? Que c'est très certainement exact (à la fin de la projection, on suggère que tout le film, joué par des comédiens, est inspiré de personnes réelles), mais ne suffit pas à faire un film. Voire que l'effet documentaire fabriqué par l'utilisation d'une caméra vidéo digitale ajoute au sentiment d'artifice et de complaisance.

J. -M. F. *Film français de Jean-Pierre Sinapi. Avec Nadia Kaci, Olivier Gourmet, Lionel Abelanski, Chantal Neuwirth, Julien Boisselier. (1 h 31.)*

## DE LA LUMIÈRE QUAND MÊME

■ En une heure et demie, Manuel Poirier filme quatre garçons placés en foyer ou en famille d'accueil. Orphelins, fils de détenus ou issus

de familles à risque, le cinéaste a voulu les faire parler de leurs douleurs, de leurs aspirations. Il n'y est pas arrivé. La question favorite de Manuel Poirier est « pourquoi ? », et ses pourquois le conduisent souvent à l'impasse. Le manque de temps aussi (chaque enfant ne parle guère plus de dix minutes) empêche la parole d'émerger. Comme le parti pris du metteur en scène est de ne faire intervenir aucun des autres acteurs de la vie de ces enfants, on sort de la projection exaspéré de curiosité frustrée. Mais, comme on est au cinéma et que Manuel Poirier sait filmer les visages, il capture, à plusieurs reprises, des moments d'émotion intense, en général muets lorsque les ombres ou les embellies changent d'un coup le visage de ces enfants qui restent à la fin du film aussi indéchiffrables qu'au premier plan.

T.S. *Documentaire français de Manuel Poirier. (1 h 29.)*

## CITIZEN WELLES

■ Ce téléfilm relate la production de *Citizen Kane* et les tentatives du milliardaire William Randolph Hearst de détruire un film qui le dépeignait sous un jour défavorable. La documentation irréprochable, qui s'appuie sur *The Battle over Citizen Kane*, le documentaire réalisé par Richard Ben Cramer et Thomas Lennon, masque malheureusement un côté un peu trop hagiographique. L'ambition dévorante de Welles, sa maladresse dans les relations humaines et son arrogance de jeune génie ne sont jamais abordées.

S.Bd *Film américain de Benjamin Ross. Avec Liex Schreiber, John Malkovich, James Cromwell, Melanie Griffith. (1 h 26.)*

## APASSIONNATE

■ Ce n'est pas tout à fait une comédie musicale, ni entièrement un mélo. C'est un peu une collection de cartes postales kitsch mais aussi une réflexion sur le théâtre et la vie. De toute façon, c'est napolitain, même si Tonino De Bernardi, le réalisateur, est originaire d'Italie du Nord. Constituée de chansons populaires dans tous les styles de la ville, du plus arabisant au plus bel canto, d'épisodes dramatiques incluant généralement de vrais crimes d'amour (avec, en plus, une apparition virgine), étrange, napolitaine, cette œuvre exerce une séduction pas forcément efficace, selon qu'on est sensible ou pas aux

procédés de distanciation fièrement affichés et à l'esthétique qui fait voisiner marins en tenue de sortie et prostituées au grand cœur. T.S. *Film italien de Tonino De Bernardi. Avec Anna Bonaiuto, Inès de Medeiros, Carlo Cecchi. (1 h 35)*

## ESCROCS MAIS PAS TROP

Lire page 29.

## THE HUMAN FACTOR

## LE ROI DANSE

Lire page 30.

## WAY OF THE GUN

Lire ci-dessus.

## 50° FAHRENHEIT

## LE GRINCH

La critique de ces films paraîtra dans nos prochaines éditions.

## SORTIR

## PARIS

## Chris Potter Trio

Le saxophoniste américain Chris Potter est aussi à l'aise en grande qu'en petite formation, où l'on peut apprécier sa manière de construire un solo, sa capacité à dépasser les références. Il jouera avec le contrebassiste Scott Colley et l'excellent batteur Bill Stewart. *Sunside, 60, rue des Lombards, Paris 1<sup>er</sup>. Les 5 et 7 décembre. Tél. : 01-40-26-21-25. 100 F.*

## Gil Scott-Heron

Avec Gil Scott-Heron, c'est tout ou rien, plutôt par défaut d'accompagnement (les heures glorieuses avec le pianiste Brian Jackson sont bien loin). On peut raisonnablement supposer que, dans l'intimité du New Morning, le parrain du rap parviendra à faire passer cette flamme qui continue de l'animer. *New Morning, 7-9, rue des Petites Ecuries, Paris 10<sup>e</sup>. Le 6 décembre, 21 heures. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.*

## Paco Séry

Paco Séry, batteur africain, est une légende et une réalité. D'une régularité, d'un entrain, d'une vérité et d'un son qui sont reconnus au plus haut niveau (il vient de passer quelques années dans le Joe Zawinul Syndicate). Quand il joue au Sunset, les gens sont assis sur le trottoir jusqu'au plus haut de Sébaste. *Sunset, 60, rue des Lombards, Paris 1<sup>er</sup>. Du 5 au 9 décembre, 21 heures. Tél. : 01-40-26-46-60. 80 F.*

## Michel Graillier solo

Un pianiste discret, précis, grand connaisseur du répertoire et des styles, léger, d'une carrière impressionnante (Chet Baker, Pharoah Sanders, Christian Vander), en solo dans le club le plus caractéristique, le plus souterrain, le plus accueillant de Paris. *Petit Opportun, 15, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, Paris 1<sup>er</sup>. Le 6 décembre, 22 h 30. Tél. : 01-42-36-01-36. 80 F.*

COMBIEN ÊTES-VOUS PRÊT À METTRE  
POUR LE CADEAU DE VOTRE  
MEILLEUR AMI ? (EN MINUTES)

Moteur de suggestion bol.fr, le bon cadeau pour la bonne personne

Livres  
Disques  
Vidéos  
**bol.fr**  
La culture qui vous ressemble

Enfin réédité :  
**JOSEPH OBERTHUR**  
**GIBIERS**  
**DE NOTRE PAYS**  
en six volumes  
1338 pages 1800 illustrations  
prix en souscription 1250 F  
www.introuvables-chasse.com  
6, rue de Furstemberg 75006 Paris  
Tél. : 01 46 33 09 27  
CLAUDE TCHOU  
pour la Bibliothèque des  
INTRouvables

## EN VUE

■ Les autorités de Bangkok soupçonnent **Prachaya Davi Tavedikul**, ex-ambassadeur de Thaïlande aux Pays-Bas, d'avoir vendu sans permission son ambassade.

Déjà, **Kamitatu Massamba**, ancien ambassadeur zairois, arrêté à Kinshasa l'an dernier, avait vendu la sienne lorsqu'il était en poste à Tokyo.

■ A l'approche de Noël, les ouvriers du sud de la Chine, qui travaillent de 13 à 17 heures par jour, sept jours sur sept, devront rester à leur poste une grande partie de la nuit pour fabriquer des Mickey Mouse dans les usines de Disney.

■ Après l'élection de **Priyanka Chopra**, quatrième Indienne en sept ans à remporter le titre de Miss Monde, **Piroj Wadia**, ancien rédacteur en chef d'un magazine féminin de New Delhi, dénonce « les concours truqués par les firmes occidentales de cosmétiques qui veulent pénétrer le vaste marché indien grâce à des reines de beauté locales ».

■ « Nous sommes des associations de protection animale, pas des associations humanitaires », précise **Ghyslaine Calmels-Bock** de la Fondation **Brigitte Bardot**, qui vient de créer en Bulgarie, près de Belitza où la moitié des habitants sont au chômage, « le premier centre d'accueil pour ours dansants dans les Balkans ».

■ Pour la première fois de mémoire de Kazakh, un villageois de la région d'Alma-Ata qui a tué son âne à coups de bâton répondra devant un tribunal de « cruauté envers les animaux ».

■ Une épouse, « poule aux œufs d'or », qui en se prostituant au domicile conjugal rapportait à son mari 90 000 francs par mois en moyenne depuis dix ans, a finalement porté plainte, jeudi 30 novembre à Paris, contre l'oisif qui s'était mis à boire, puis à la battre par désœuvrement.

■ La cour d'appel de Versailles a déchargé de leur engagement deux élèves d'un établissement privé du Val-d'Oise, à qui leur directeur, sortant de prison après avoir joué au casino l'argent de l'école, avait demandé de se porter caution pour un emprunt aussitôt dilapidé dans l'achat de voitures de sport.

■ Six directeurs d'école de Kigali ont été accusés d'avoir détourné 5 millions de francs rwandais (environ 120 000 francs), alloués par le gouvernement pour financer les études des orphelins ou des rescapés du génocide.

■ Lundi 4 décembre, la maison de la presse de Budapest offrira à ses clients, pour venir en aide aux enfants sous-alimentés, le manuscrit d'un écrivain hongrois contemporain contre cent kilos de pommes de terre.

Christian Colombani

Le défrichage du cosmos au XX<sup>e</sup> siècle

La revue mensuelle « Ciel et Espace » fait revivre les grandes découvertes astronomiques des cent dernières années telles qu'elles ont été présentées par la presse de l'époque. Vingt-quatre « reportages » scientifiques sont ainsi présentés

« JE VOUS en supplie à genoux. N'ayant que seize ans, je trouve que mourir le 18 mai, c'est trop tôt. Je n'ai pas fait mon temps, je ne connais rien à la vie. Ayez pitié d'une fillette qui ne peut surmonter sa peur. » L'illustre Camille Flammarion, père de *L'Astronomie populaire* et fondateur de la Société astronomique de France, sut-il trouver les mots capables de rassurer cette adolescente effrayée à l'idée que la comète de Halley allait percuter la Terre en ce jour de printemps de 1910 ? L'inquiétude s'était emparée des populations, et les journalistes de l'époque, par ignorance, goût du sensationnel ou simple distance vis-à-vis de l'information, ne faisaient rien pour calmer les esprits.

## DANS LA PRESSE

## LIBÉRATION

Patrick Sabatier

■ La Cour suprême, la plus haute instance du pays en matière de lois et de droit, n'a pas cru devoir, ou pouvoir, mettre un terme à ce qui ressemble, vu de l'étranger, à un cirque politico-électoral. Mais au bout de la (trop) longue route vers la Maison Blanche, la décision sera bel et bien politique. Car, si les appels et les arguties devant les tribunaux peuvent se multiplier sans fin, la patience des Américains a une limite et la bataille juridique provoque des dégâts collatéraux de plus en plus graves. Al Gore s'est engagé dans un contre-la-montre périlleux pour convaincre l'opinion qu'il est (il en reste convaincu) le véritable vainqueur. Pourtant, même une



Dans *L'Echo de Paris*, Albert Emile Sorel écrivait : « Les astronomes rassurent mais d'aucuns ne leur prêtent plus cette confiance aveugle et demeurent sceptiques. Au fond, disent-ils, on ne sait pas exactement ce qui va se passer, on en est réduit à des hypothèses. Nous sommes des voyageurs inquiets dans un [train] rapide qui maintenant peut dérailler. » L'affaire est connue, et la catastrophe redoutée par certains n'eut pas lieu...

## UN LEVER DE TERRE

Pour son dernier numéro, juste avant de quitter le XX<sup>e</sup> siècle et d'entrer dans le prochain millénaire, la revue mensuelle *Ciel et Espace* s'est offert un plaisir : passer en revue

éventuelle victoire au finish risque de se transformer en victoire à la Pyrrhus. Car il lui faut aussi démontrer qu'il sait jusqu'où ne pas aller trop loin dans le refus de la défaite.

## LE FIGARO

Charles Lambroschini

■ Pour Al Gore, c'est presque la fin. En donnant raison à George W. Bush, la Cour suprême fédérale a pris soin de juger la forme et non le fond. Mais l'opinion américaine ne s'attardera pas sur les nuances juridiques. Elle ne retiendra que le fait politique : le camouflet au candidat démocrate. Les recours judiciaires vont encore se poursuivre pendant quelques jours. Peu importe ! Les neuf juges et le public se sont rejoints dans la même analyse : c'est George W. Bush qui doit gagner. Pas forcément parce qu'il

fera le meilleur président mais parce qu'Al Gore a donné l'impression de vouloir changer les règles du jeu... après avoir joué.

## LCI

Pierre-Luc Séguillon

■ Alors que l'Europe de la défense est balbutiante, que l'Europe fiscale n'est qu'esquisse d'ébauche et que l'Europe institutionnelle peine à se réformer, l'Europe des consommateurs avance à grands pas. Il aura suffi que se développent un brusque mouvement de rejet des consommateurs à l'encontre du boeuf et un sentiment croissant de crainte vis-à-vis de tous les produits animaux proposés à la vente pour que les quinze pays membres de l'Union européenne et la Commission accordent leurs violons et prennent de concert une série de mesures communes. L'Euro-

pe du ventre est toute-puissante et impose son point de vue.

## LA TRIBUNE

Pascal Aubert

■ Les historiens dateront peut-être un jour la naissance de l'Europe des citoyens et des consommateurs au 4 décembre 2000. Pour la première fois, à la faveur de ce nouvel épisode de la « vache folle », la volonté populaire – en l'occurrence celle des consommateurs de l'Europe entière – s'est exprimée spontanément, sans ambiguïté aucune, et le pouvoir politique n'a eu d'autre choix que d'en prendre acte. Il s'agit d'un coup de force démocratique que nos gouvernants seraient bien inspirés de méditer s'ils ne veulent pas se trouver un jour prochain dans l'obligation de se déjuger à nouveau de façon aussi peu glorieuse.

quatre « reportages » scientifiques sont ainsi déclinés sur un siècle : la comète de Halley ; le télescope géant du mont Palomar ; la météorite de la Toungouska ; la découverte du rayonnement à 3 K, reste fossile du Big Bang ; Fred Hoyle, Nobel oublié ; Subrahmanyan Chandrasekhar, le géant des étoiles naines ; Iras, découvreur pionnier des systèmes extra-solaires ; SN 1987 A, supernova du siècle ; les aventures des Voyager, etc. Et une réponse à la question que nous nous posons tous : « Comment *Tintin* est-il allé sur la Lune ? »

Pas de scoops dans ce sujet. Juste un agréable retour aux sources. Celles-là mêmes dont Hergé s'est inspiré pour rédiger *Objectif Lune* et *On a marché sur la Lune*. On y constate que la X-FLR 6 d'Hergé est une copie conforme des fusées américaines de l'époque, et la fusée lunaire, photo d'époque à l'appui, une sœur presque jumelle des V-2 allemands, décoration en damiers comprise. « Quand au poste de pilotage [de la fusée] flanqué de multiples cadrans, manettes et boutons, il sort des illustrations de *L'Astronomie*, d'Alexandre Anatoff », publiée en 1950. Trois ans avant la parution de *On a marché sur la Lune*.

Bien plus tard, le 20 juillet 1969, les Américains Neil Armstrong et Buzz Aldrin marchaient sur la Lune et contemplaient ce qui restera sans doute la plus belle image du siècle : un extraordinaire lever de Terre. La planète bleue, fragile, flottant dans un ciel noir.

Jean-François Augereau

www.mojonation.net

Un nouveau système de partage d'informations fonctionnant selon les lois du marché



tège le système contre toute tentative de censure ou de surveillance. En outre, chaque fichier est fractionné en innombrables mini-paquets de données, qui sont envoyés pour stockage vers des milliers d'ordinateurs. A chaque demande de téléchargement, les données se regrou-

pent pour reconstituer le document d'origine. Mojo Nation n'a pas de centre : une fois que l'information a été dispersée, plus personne ne peut l'effacer ni la bloquer.

Pour le reste, il ne ressemble pas aux autres systèmes : lorsqu'il sera pleinement opérationnel, il fonction-

nera selon une logique marchande. Quand un membre fournira de la mémoire, du calcul ou de la bande passante, il gagnera des unités d'une monnaie virtuelle, le Mojo. Réciproquement, quand il utilisera ces ressources, il dépensera ses Mojos. Ceux qui prendront plus qu'ils ne donnent se retrouveront à court de Mojos et devront en acheter, cette fois avec des dollars, à ceux qui en ont accumulé. Jim McCoy servira de courtier, et prendra une commission sur ces échanges.

Mojo Nation est un pur produit de la culture du Net : le stockage et le transfert des données y ont une valeur quantifiable, mais le document lui-même n'en a pas. On reste en conflit frontal avec l'« ancienne économie », où la valeur essentielle réside dans le document, sous forme de copyright. Pour remédier à ce problème, Jim McCoy va ajouter à son système une fonction optionnelle : l'utilisateur pourra, s'il le souhaite, verser un « pourboire » à l'auteur du document téléchargé...

Yves Eudes

## SUR LA TOILE

## BRÉSIL

■ La police de Rio de Janeiro a annoncé l'arrestation du pirate qui avait réussi à s'emparer de la messagerie électronique du président de la République, Fernando Cardoso, pendant trois jours, et à envoyer des dizaines de messages en se faisant passer pour lui. Les destinataires de ces faux e-mails étaient des hauts fonctionnaires. – (AP.)

## ANONYMAT

■ Un juge de Pennsylvanie a débouté un autre juge siégeant au même tribunal, qui avait porté plainte contre un internaute anonyme pour diffamation et souhaitait découvrir son identité. Le tribunal a décidé que l'auteur des propos incriminés, qui les avait affichés sur son site Web, aurait le droit de rester anonyme tant que la diffamation n'aurait pas été prouvée. Le tribunal note en effet que, souvent, des employeurs, des fonctionnaires et des personnalités portent plainte pour diffamation dans le seul but de découvrir l'identité d'internautes qui publient des informations les concernant, afin d'exercer contre eux des pressions extra-judiciaires.

www.aclu.org/court/melvin.pdf

Abonnez-vous au Monde pour seulement 173<sup>F</sup> par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à : LE MONDE, Service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc - 60646 Chantilly Cedex

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour 173<sup>F</sup> (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

M.  Mme Prénom : ..... Nom : .....

Adresse : .....

Code postal : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Localité : ..... 001MQPA1

Offre valable jusqu'au 31/12/2000 en France métropolitaine pour un abonnement postal.

## Autorisation de prélèvements

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde*.

Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date : .....

Signature : [ ]

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier.

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc. : Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.

Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99<sup>FR</sup>/min)

\*Le Monde\* (USPS-0009729) is published daily for \$ 892 per year "Le Monde" 21, bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER: Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919 1518  
Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451-2983 USA - Tél. : 800-428-3003

## Delarue thaumaturge

par Luc Rosenzweig

IL Y A très longtemps, nous collectionnions les images pieuses, comme aujourd'hui les gosses amassent les Pokemons et autres figurines Panini. Nous regardions avec d'autant plus de conscience ces vignettes saint-sulpiciennes que la boutique religieuse que nous fréquentions alors s'interdisait strictement toute diffusion d'une image incarnée de la divinité. L'une d'entre elles représentait un grand type barbu et à cheveux mi-longs, vêtu d'une sorte de djellaba et affublé d'un disque brillant derrière la tête, tendant le bras vers un autre type qui avait l'air, lui, plutôt mal en point. En bas, en pouvait lire : « *Le Christ thaumaturge* ». Une rapide visite chez Larousse nous informa que le barbu était en passe d'accomplir un miracle. Depuis, nous nous sommes entichés du mot thaumaturge, que nous avons essayé de placer le plus fréquemment possible. Au

début, ce n'était pas simple : qualifier Raymond Kopa de thaumaturge devant nos camarades de classe nous valait plus de quolibets que de considération. Plus tard, ce vocable prit tout naturellement sa place dans notre panoplie de cuistre universitaire. L'émission « Ça se discute » de lundi soir nous donne l'occasion de faire faire une petite sortie à ce vieux serviteur, que nous avions négligé ces derniers temps.

Avant de prendre congé, une séquence, baptisée « mois après mois », nous informe de l'évolution des problèmes que les invités de Jean-Luc Delarue étaient venus exposer en public, lors des émissions précédentes. Cela peut paraître incroyable, mais tous ces gens, qui étaient au fond du trou, sont maintenant dans une forme olympique. Cette jeune femme agoraphobe, incapable de sortir de chez elle sans se bourrer de neuroleptiques, est aujourd'hui une maman comblée par son petit Thibaut, six

mois, sur lequel Delarue se penche d'un air attendri. Un autre, névrosé obsessionnel, a réduit de 80 % le temps passé à vérifier l'état de son linge à la sortie de la machine à laver. Et ce pauvre Ludovic, qui était tellement bête qu'il ne sortait plus de sa chambre ? Après son passage à « Ça se discute », il a trouvé le courage de se rééduquer la diction, a maintenant une petite amie et, comble du bonheur, a été invité par un club de supporters de l'Olympique de Marseille à assister à un match au Stade-Vélodrome.

Tout cela tombe fort opportunément, dans une période où certains esprits chagrins et de peu de foi émettent quelques réserves sur d'autres œuvres de bienfaisance de la congrégation Réservoir Prod, dont Jean-Luc Delarue est le berger. Pour notre part, nous en répondons à ce jugement ferme et définitif : on dira ce que l'on voudra, si Delarue n'est pas un thaumaturge, c'est à désespérer de la télé.

## GUIDE TÉLÉVISION

## DÉBATS

- 18.00 Studio ouvert. L'ancienne économie est-elle menacée par la nouvelle ? **Public Sénat**
- 20.50 Le Club LCI. La parité hommes-femmes. **LCI**
- 23.00 Bosnie, les élections et après ? **Forum**

## MAGAZINES

- 18.30 L'Invité de PLS. François Léotard. **LCI**
- 19.00 Archimède. **Arte**
- 20.50 E = M 6 spécial. Que mangeons-nous vraiment ? **M 6**
- 20.55 Avis de tempêtes. **France 3**
- 21.00 Le Gai Savoir. Les philosophes sont-ils des machos ? Invités : André Comte-Sponville ; Luc Ferry ; Evelyne Pisier ; Sylviane Agacinski ; Armelle Le Bras-Chopard ; Cynthia Fleury. **Paris Première**
- 21.05 Temps présent. Pas de place pour les prématurés. Nos amis les chasseurs. **TV 5**
- 22.15 Ça se discute. Transsexuels, hermaphrodites, travestis, androgynes : Comment vit-on la frontière des deux sexes ? **TV 5**
- 22.55 Ciel mon mardi ! Les médecines parallèles : révélation ou charlatanisme ? Invité : Francis Huster. **TF 1**
- 23.15 Les Dossiers de l'Histoire. Le Koursk, tragédie dans la mer de Barents. **France 3**

## DOCUMENTAIRES

- 20.30 Pablo Escobar, l'empereur de la cocaïne. **Odyssee**
- 20.45 La Vie en face. Zinat, une journée particulière. **Arte**
- 21.00 Churchill [3/4]. Le chemin de la victoire. **Histoire**
- 21.25 Naissance du christianisme. [1/4]. La paix romaine. **Planète**
- 21.25 L'Art sous le III<sup>e</sup> Reich. [1/2]. L'orchestration du pouvoir. **Odyssee**
- 21.41 Thema. « Je ne suis pas un acteur ». **Arte**
- 23.45 L'Égypte. Post mortem. **Odyssee**
- 23.55 La Guerre des Boers. **Histoire**

## SPORTS EN DIRECT

- 20.00 Volley-ball. Ligue des champions masculine. Vienne (Aut.) - Paris. **Pathé Sport**
- 20.40 Football. Ligue des champions. Arsenal - Bayern Munich. **Canal + vert**
- 20.45 Football. Ligue des champions. Lyon - Spartak Moscou. **Canal +**

## MUSIQUE

- 21.00 Riccardo Muti & Barbara Fritto. Par l'Orchestre philharmonique et le Chœur de la Scala de Milan, dir. Riccardo Muti. **Muzzik**

- 21.40 Soirée Roland de Lassus. *Motets*. Interprété, en 1994, par l'Ensemble Currende, dir. Eric Van Nevel. **22.00 Requiem et Responsorio. Avec l'Ensemble Hilliard et l'Ensemble The Tallis Scholars, dir. Luc Brewaeys. **22.30 Responsorio pro triduo sacro**. Par l'Ensemble The Tallis Scholars, dir. Peter Philipps. **Mezzo****
- 23.15 « Tom Jones ». Opéra de Philidor. Par l'Orchestre du théâtre de Drottningholm, dir. Nicholas McGegan. **Mezzo**
- 0.05 Marciac Sweet 2000. **Muzzik**

## TÉLÉFILMS

- 20.30 Stirn et Stern. Peter Kassovitz. **Festival**
- 22.35 Les Intrus. David Payne. **RTL 9**
- 22.50 Liste noire pour Maison Blanche. Conrad Janis. **M 6**

## SÉRIES

- 20.40 Le Visiteur. Le procès. **Série Club**
- 21.35 First Wave. Les observateurs du ciel. **13<sup>ème</sup> RUE**
- 22.15 Harsh Realm. Camera Obscura (v.o.) **Série Club**
- 22.25 Babes in the Wood. Le nouveau voisin (v.o.) **Canal Jimmy**
- 22.30 Ally McBeal. Fool's Night Out (v.o.) **Téva**
- 22.55 Two Fat Ladies. Fish and Shellfish (v.o.) **Canal Jimmy**

Le Monde  
TELEVISION

## ARTE

20.45 Zinat, une journée particulière  
En février 1999, une sage-femme, Zinat, qui est une figure locale de Queshm, petite île du golfe Persique au sud de l'Iran, se présente aux élections locales dans son village et l'emporte sur son mari. Faute d'avoir l'autorisation de filmer les élections dans le village, le réalisateur iranien Ebrahim Mokhtari (*Les Locataires ; Safran ; Mokarrameh, mémoires et rêves*) a installé sa caméra chez Zinat et son

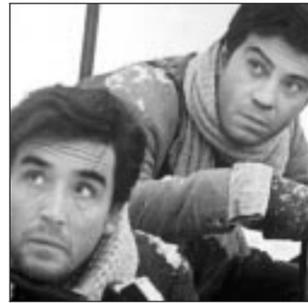
mari. Unité de lieu imposée qui est la chance du film. On passe du récit d'une élection (enjeu connu) à une chronique domestique révélatrice de toutes les évolutions et contradictions du pays. Tandis que Zinat, volubile, rieuse, s'affaire dans sa cuisine, parents et amis défilent tout au long de la journée pour donner les dernières nouvelles de l'extérieur, apporter soutien et conseils ou, au contraire, tenter de faire pression pour qu'elle renonce à sa candidature au bénéfice de son mari.

## FRANCE 3

23.15 Le « Koursk » : tragédie dans la mer de Barents  
« Qu'est-il arrivé au Koursk ? Je ne pense pas que nos autorités nous le diront. » Ce film, réalisé par la télévision norvégienne TV 2, ne tente pas d'expliquer les causes de l'accident du sous-marin nucléaire, mais fait revivre l'approche du Koursk par l'un des plongeurs et rapporte les échanges entre l'équipe norvégienne et des responsables militaires russes.

## FILMS

- 16.00 Aliens, le retour ■■ James Cameron (Etats-Unis, 1986, v.o., 135 min) **Ciné Cinémas 3**
- 16.40 A la campagne ■■ Manuel Poirier (France, 1995, 110 min) **Canal + Vert**
- 17.45 Copland ■■ James Mangold (Etats-Unis, 1997, 105 min) **Cinéstar 2**
- 19.30 La Discrète ■■ Christian Vincent (France, 1990, 90 min) **Cinéstar 2**
- 20.30 La Bible ■■ John Huston (It. - EU, 1966, 165 min) **Ciné Cinémas 1**
- 20.45 Stand by Me ■■ Rob Reiner (Etats-Unis, 1986, 90 min) **Cinéstar 1**
- 20.45 Les Seigneurs ■■ Philip Kaufman (Etats-Unis, 1979, 115 min) **Cinéfaz**
- 21.00 Tarzan, l'homme-singe ■■ WS Van Dyke (Etats-Unis, 1932, N., 100 min) **Cinétoile**
- 21.00 Week-end à Zuydcoote ■■ Henri Verneuil (France, 1964, 120 min) **Ciné Cinémas 3**
- 22.20 Air Force One ■■ Wolfgang Petersen (Etats-Unis, 1997, v.o., 125 min) **Cinéstar 2**
- 23.00 La Griffe ■■ Franklin J. Schaffner (EU, 1967, v.o., 105 min) **Ciné Cinémas 3**
- 0.05 Le Filet ■■ Emilio Fernandez (Mexique, 1953, N., v.o., 85 min) **Ciné Classics**
- 0.25 Croix de fer ■■ Sam Peckinpah (All. - GB, 1977, 130 min) **Cinéfaz**
- 1.00 Alien, la résurrection ■■ Jean-Pierre Jeunet (EU, 1997, 110 min) **Ciné Cinémas 1**



- 1.20 Nous nous sommes tant aimés ■■ Ettore Scola. Avec Nino Manfredi, Vittorio Gassman (Italie, 1974, v.o., 115 min). **France 2**

## MERCREDI 6 DÉCEMBRE

## GUIDE TÉLÉVISION

## DÉBATS

- 18.00 Studio ouvert. Le budget de l'Etat : l'utilisation des fruits de la croissance. **Public Sénat**
- 20.50 et 1.00Le Club. A quinze jours de la fermeture de Tchernobyl : quel avenir pour le nucléaire ? **LCI**
- 20.55 Ce qui fait débat. Faut-il avoir peur de nos enfants ? Invités : Jean-Pierre Rosenczweig, Marcel Rufo. **France 3**
- 21.00 Pays en développement, quelle coopération envisager ? **Forum**
- 22.00 L'écrivain engagé existe-t-il ? **Forum**
- 23.00 Y a-t-il un syndrome de la guerre du Golfe ? **Forum**

## MAGAZINES

- 14.15 Envoyé spécial. Racket : la loi du silence. Les enfants de la guerre. P-s : Trafic de femmes. **TV 5**
- 16.35 Les Ecrans du savoir. La baie du Mont-Saint-Michel. **La Cinquième**
- 17.00 Les Lumières du music-hall. Félix Leclerc. Jacques Dutronc. **Paris Première**
- 18.30 L'Invité de PLS. Jean-Pierre Chevènement. **LCI**
- 18.40 Nulle part ailleurs. Invités : Salmonelladub ; Patrick Dovedjian. **Canal +**
- 19.20 Mercredi, c'est Julie. **France 2**
- 19.30 et 0.05 Rive droite, rive gauche. **Paris Première**
- 19.55 TV 5 l'Invité. **TV 5**
- 21.00 Paris modes. Valentino à Los Angeles, quarante ans de création. **Paris Première**
- 22.25 Ça se discute. Accident, agression, perte d'un être cher : peut-on tout pardonner ? **France 2**
- 23.15 Capital. Les rois de Paris ? **M 6**
- 23.50 Le Club. Invité : Bruno Cremer. **TMC**
- 0.55 Des mots de minuit. Invités : Jacques Bonaffé, Thierry Paquot. **France 2**

## DOCUMENTAIRES

- 18.25 L'Actors Studio. Paul Newman. **Paris Première**
- 18.30 Le Monde des animaux. Marion et les hyènes. [4/10]. **La Cinquième**
- 18.30 Egyptomania. **Mezzo**
- 18.45 Les Ailes de légende. Avion cargo. **Planète**
- 19.00 Connaissance. La Course aux brevets. Marketing et patrimoine génétique. **Arte**
- 19.05 Pablo Escobar, l'empereur de la cocaïne. **Odyssee**
- 19.35 Les Secrets toxiques de Porton Down. **Planète**

Le Monde  
TELEVISION

## FRANCE-CULTURE

21.00 Mesures et démesures : Klaus Huber  
Le magazine de la musique contemporaine de Cécile Gilly s'intéresse aujourd'hui à Klaus Huber, compositeur suisse né en 1924. Figure singulière de l'avant-garde, il fut tardivement révélé par *Tenebrae*, qui lui valut le prix Beethoven de la ville de Bonn en 1970. Son œuvre est raffinée, quoique peu soucieuse de séduction immédiate.

- 20.00 Around the World with Orson Welles. La pelote basque. **Ciné Classics**
- 20.15 360°, le reportage GEO. Des animaux et des hommes. [3/4]. Jamais sans mon chien ! **Arte**
- 20.30 La Suisse et les Juifs. **Planète**
- 20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Winnipeg, paroles d'exil. **Arte**
- 21.00 La Guerre des lous. [1/3]. Face-à-face dans les ruines (1945-1956). **Histoire**
- 21.30 Le Rêve africain. La star d'ébène. **Planète**
- 21.45 Musica. Gidon Kremer, des amis et des notes. **Arte**
- 22.00 Cubanismo. Le son. **Mezzo**
- 22.05 La Reconstruction. **Histoire**
- 22.55 La Guitare espagnole. [3/8]. L'ère classique. **Mezzo**
- 23.15 Profil. Danse avec la mort. Sybille Schmitz, star de l'UFA. **Arte**
- 23.25 1948, l'expulsion. Récit d'Elías Sanbar. **Planète**
- 23.45 Paris mois par mois. [11/12]. Novembre 1999, des vivants parmi les morts. **TV 5**
- 0.15 La Lucarne. Du 1<sup>er</sup> au 31 décembre. **Arte**

## SPORTS EN DIRECT

- 16.30 Basket-ball. EuroLigue masculine : Olympiakos - Real Madrid. **Pathé Sport**
- 18.00 Basket-ball. SuproLigue : Maccabi Ra'anana - Asvel. **Eurosport**
- 20.30 Volley-ball. Ligue des champions masculine. Tours - Nieuwegein. **Pathé Sport**
- 20.45 Football. Ligue des champions : Galatasaray - Paris-SG. **TF 1**

## DANSE

- 22.30 A-normopathie 1 : La cuisine. Ballet. Musique et chorégraphie d'Axelle Mikaeloff. Avec Aurélie Barthaux, Axelle Mikaeloff, Marie-Pierre Pirson. **Muzzik**
- 23.45 Roméo et Juliette. Ballet. Chorégraphie de Rudolf Noureev. Musique de Prokofiev. Par l'Orchestre de l'Opéra National de Paris, dir. Vello Pähn. Avec Monique Loudières (Juliette), Manuel Legris (Roméo). **Mezzo**

## MUSIQUE

- 18.00 L'Orchestre de Frans Brüggen interprète. Par l'Orchestre du XVIII<sup>e</sup> siècle. **Muzzik**
- 19.50 Récital Dario Mueller n° 1. Œuvre de Schubert, Beethoven, Chopin. **Muzzik**

- 22.45 Musica. Gidon Kremer interprète Mozart. Par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Nikolaus Harnoncourt. **Arte**
- 23.20 Jazz à Antibes 90. Avec Michael Brecker, saxophone ; Joey Calderazzo, piano ; contrebasse ; Adam Nussbaum, batterie. **Muzzik**
- 0.20 Jazz à Vienne 2000. Avec Freddie Hubbard, trompette. **Muzzik**

## TÉLÉFILMS

- 17.35 Au plaisir de Dieu. Robert Mazoyer [4/5]. **Festival**
- 19.00 Le Vol du Blue Yonder. Mike Rosman. **Disney Channel**
- 20.45 Le Prix de l'espoir. Josée Yanne. **RTL 9**
- 22.15 L'Impure. Paul Vecchiali [2/2]. **TV 5**
- 22.30 Spirit of the Night. Mark S. Manos. **Canal +**
- 22.30 Un été glacé. Bernard Girardeau. **Téva**

## COURTS MÉTRAGES

- 1.05 Libre court. *La Penderie*. Mario Zunino. **France 3**
- 1.40 Soul Cages. **Canal +**

## SÉRIES

- 18.00 Friends. Celui qui devait casser la baraque. **France 2**
- 18.00 Daria. Le café des poètes disparus. **Canal +**
- 19.20 Frasier. Le club select. **Série Club**
- 20.40 Homicide. [1/2]. Chasseurs de primes. **Série Club**
- 20.50 La Kiné. La Gagne. **France 2**
- 20.50 Ally McBeal. Chercher la femme. **M 6**
- 20.50 St Elsewhere. Rapprochements. **Arte**
- 21.00 Star Trek, Deep Space Nine. A l'ombre du purgatoire. **Canal Jimmy**
- 21.25 Profiler. Mourir pour vivre (v.o.). **Série Club**
- 22.35 Les Brigades du Tigre. SOS Tour Eiffel. Le complot. **Festival**
- 22.35 New York District. Un cadeau empoisonné (v.o.). Panique dans le métro (v.o.). **13<sup>ème</sup> RUE**
- 22.40 Sex and the City. Un lit pour trois. **M 6**
- 22.45 New York Police Blues. Le mulet. **Canal Jimmy**
- 23.00 Bakersfield Pd. Arms and the Men (v.o.). **Série Club**
- 23.25 Taxi. The Call of the Mild (v.o.). **Série Club**
- 23.30 Les Soprano. The Knight in White Satin Armor. **Canal Jimmy**
- 1.00 Chapeau melon et bottes de cuir. La cage dorée. **Série Club**

(diffusé vendredi 8 sur Arte). Mais cette actrice à la beauté moderne, au jeu sombre et intérieurisé, ne cachait pas son hostilité aux nazis et aux films de propagande imposés par Goebbels. Exilé, échecs professionnels et sentimentaux, toxicomanie : la vie de cette star qui inspira Fassbinder pour *Le Secret de Veronika Voss* qu'il réalise en 1982 en noir et blanc déboucha sur un suicide médicamenteux en 1955. Le portrait-documentaire de Friedemann Beyer raconte la trajectoire de cette étoile noire.

## FILMS

- 13.05 Air Force One ■■ Wolfgang Petersen (Etats-Unis, 1997, 125 min) **Cinéstar 1**
- 13.25 Border Line ■■ Danièle Dubroux (France - Suisse, 1991, 90 min) **Cinéstar 2**
- 14.00 La Nuit américaine ■■ François Truffaut. Avec François Truffaut, Jean-Pierre Léaud (France, 1973, 115 min) **Cinétoile**
- 14.55 Monte-Carlo ■■ Ernst Lubitsch (Etats-Unis, 1930, N., v.o., 110 min) **Ciné Classics**
- 15.10 Stand by Me ■■ Rob Reiner (Etats-Unis, 1986, 85 min) **Cinéstar 1**
- 15.30 Alien, la résurrection ■■ Jean-Pierre Jeunet (Etats-Unis, 1997, 110 min) **Ciné Cinémas 2**
- 15.55 La Bible ■■ John Huston (Italie - Etats-Unis, 1966, v.o., 165 min) **Ciné Cinémas 3**
- 16.35 Copland ■■ James Mangold (Etats-Unis, 1997, 105 min) **Cinéstar 1**
- 18.00 La Discrète ■■ Christian Vincent (France, 1990, 90 min) **Cinéstar 2**
- 19.05 Les Diaboliques ■■ Henri-Georges Clouzot (France, 1954, N., 115 min) **Cinétoile**
- 19.30 Beau fixe ■■ Christian Vincent (France, 1992, 90 min) **Cinéstar 2**
- 20.30 L'Homme d'Aran ■■ Robert J. Flaherty (Grande-Bretagne, 1934, N., v.o., 80 min) **Ciné Classics**
- 21.00 M. Butterfly ■■ David Cronenberg (Etats-Unis, 1993, v.o., 100 min) **Ciné Cinémas 3**
- 21.30 La Fleur de mon secret ■■ Pedro Almodovar (France - Espagne, 1995, 105 min). **RTBF 1**



- 21.50 L'Île au trésor ■■ Victor Fleming. Avec Jackie Cooper, Wallace Beery (Etats-Unis, 1934, N., v.o., 105 min) **Ciné Classics**
- 23.35 Le Vaisseau fantôme ■■ Michael Curtiz (Etats-Unis, 1941, N., v.o., 85 min) **Ciné Classics**
- 0.15 Allonsanfàn ■■ Paolo Taviani et Vittorio Taviani (It., 1973, v.o., 105 min) **Cinétoile**
- 1.00 L'Or et la Femme ■■ Rowland V. Lee (Etats-Unis, 1937, N., v.o., 110 min) **Ciné Classics**

## PROGRAMMES

## TÉLÉVISION

## TF 1

- 17.30 Sunset Beach. **18.20 Exklusif.**
- 19.00 Le Bigdil. **20.00 Journal.**
- 20.30 Répondez-nous. Pierre Moscovici. **20.55 Association de malfaiteurs** Film. Claude Zidi.
- 22.50 Le Temps d'un tournage. **22.55 Ciel mon mardi !**
- 1.15 Les Rendez-vous de l'entreprise.

## FRANCE 2

- 17.25 Qui est qui ? **18.00 70's Show.**
- 18.30 JAG. **19.20 Mardi, c'est Julie.**
- 19.50 Un gars, une fille. **20.00 Journal, Météo.**
- 20.50 Et au milieu coule une rivière ■■ Film. Robert Redford. **23.00 Fous d'humour.**
- 0.55 Journal, Météo. **1.20 Nous nous sommes tant aimés ■■** Film. Ettore Scola (v.o.).

## FRANCE 3

- 17.50 C'est pas sorcier. Les lasers. **18.15 Un livre, un jour.**
- 18.20 Questions pour un champion. **18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.**
- 20.10 Tout le sport. **20.20 C'est mon choix... ce soir.**
- 20.55 Avis de tempêtes. **22.45 Météo, Soir 3.**
- 23.15 Les Dossiers de l'Histoire. Le Koursk, tragédie dans la mer de Barents. **0.10 La Case de l'oncle Doc.** L'Insoumis. Maquis rouges et gueules noires.

## CANAL +

- 16.30 Peau neuve ■■ Film. Emilie Deleuze. **17.59 Entre chien et chat.**
- En clair jusqu'à 20.45 **18.00 Daria.**
- 18.30 Nulle part ailleurs. **20.15 Football.** Ligue des champions. 20.45 Lyon - Spartak Moscou. **22.45 Football.** Résumés. **23.30 Spin City.**
- 0.00 Couvre-feu Film. Edward Zwick (v.o.) **0.**

## PROGRAMMES

## TÉLÉVISION

## TF 1

- 14.50 Les Vacances de l'amour. **15.50 Le Clan du bonheur.**
- 16.40 7 à la maison. **17.30 Sunset Beach.**
- 18.20 Exklusif. **18.55 Etre heureux comme...**
- 19.00 Le Bigdil. **19.55 Hyper Net.**
- 20.00 Journal, Tierscé, Météo. **20.35 Soirée Football.** La Ligue des champions. Galatasaray - Paris-SG. 20.45 Coup d'envoi. En direct d'Istanbul. 22.45 Les autres rencontres. **0.30 Minuit sport.**

## FRANCE 2

- 14.50 En quête de preuves. **15.40 Tierscé.** Marseille-Bordy. **15.55 La Chance aux chansons.**
- 16.50 Des chiffres et des lettres. **17.25 Qui est qui ?**
- 18.00 Friends. [22/23] **18.30 JAG.**
- 19.20 Mercredi, c'est Julie. **19.55 et 20.45 Tirage du Loto.**
- 20.00 Journal, Météo. **20.50 La Kiné.** La Gagne **22.25 Ça se discute.** Accident, agression, perte d'un être cher : peut-on tout pardonner ? **0.30 Journal, Météo.**

## FRANCE 3

- 15.00 Questions au gouvernement. **16.05 Saga-Cités.** La vie de Marie. **16.30 MNK.**
- 17.35 A toi l'actu@. **17.50 C'est pas sorcier.**
- 18.15 Un livre, un jour. **18.20 Questions pour un champion.**
- 18.50 Le 19-20 de l'information, Météo. **20.10 Tout le sport.**
- 20.20 C'est mon choix... ce soir. **20.55 Ce qui fait débat.** Faut-il avoir peur de nos enfants ? **22.40 Météo, Soir 3.**
- 23.05 Ciné mercredi. Cycle Woody Allen. Hannah et ses sœurs ■■ Film. Woody Allen (v.o.).

## CANAL +

- 15.25 Michel dans le suete. **Court Métrage.**
- 15.30 Godzilla, King Kong et les autres. **16.20 Nulle part ailleurs (classique).**
- 16.30 Invasions planète Terre. [5/22]. Interview **17.10 Animasia.** Vision d'Escaflowne **17.35 Cowboy Bebop.**
- En clair jusqu'à 21.00 **18.00 Daria.**
- 18.30 Nulle part ailleurs. **20.30 Le Journal du cinéma.**
- 21.00 Je veux tout Film. Guila Braoudé **22.30 Spirit of the Night.** Téléfilm. Mark S. Manos **0.00 Histoire muette.**

## SIGNIFICATION DES SYMBOLES

## Les codes du CSA

- Tous publics  
○ Accord parental souhaitable  
○ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans  
○ Public adulte  
○ Interdit aux moins de 16 ans  
○ Interdit aux moins de 18 ans

## ARTE

- 19.00 Archimède. **19.45 Météo, Arte info.**
- 20.15 360°, le reportage GEO. Des animaux et des hommes [2/4]. **20.45 La Vie en face.** Zinat, une journée particulière.
- 21.40 Thema. Klaus Kinski. 21.41 « Je ne suis pas un acteur » 22.25 L'important c'est d'aimer ■■ Film. Andrzej Zulawski. **0.15 Music Planet.** Sting.

## M 6

- 17.20 Kid et compagnie. **18.05 Le Clown.**
- 18.55 Mission 1 million. **19.50 I-minute.** Le Six Minutes, Météo. **20.05 Une nounou d'enfer.**
- 20.40 E=M6 Découverte. **20.50 E=M6 spécial.** Que mangeons-nous vraiment ? **22.50 Liste noire pour Maison Blanche.** Téléfilm. Conrad Janis **0.40 Two.**

## RADIO

## FRANCE-CULTURE

- 20.30 Perspectives contemporaines. *La Vie inimitable*, de Jean-Christophe Valtat. **22.12 Multipistes.**
- 22.30 Surpris par la nuit. Ramon Gomez de la Serna. **0.05 Du jour au lendemain.**

## FRANCE-MUSIQUES

- 20.00 Un mardi idéal. Invités : Claire-Marie Leguay, pianiste ; Slonovsky Bal ; Trio Henri Texier ; Romane. **22.30 Jazz, suivez le thème.** Born to be Blue. **23.00 Le Conservatoire.** Marie-Claire Alain, organiste.

## RADIO CLASSIQUE

- 20.40 Les Rendez-vous du soir. Le concert de 1834 à la Société des Concerts du Conservatoire. Œuvres de Beethoven, Rossini, Mercadante, Bellini, Franchomme, Von Weber. **22.35 Les Rendez-vous du soir (suite).** Œuvres de Dvorak, Grieg, Sibelius.

## LA CINQUIÈME/ARTE

- 14.35 En juin, ça sera bien. **16.05 Pi égale 3,14...**
- 16.35 Les Ecrans du savoir. **17.55 Correspondance pour l'Europe.**
- 18.25 Météo. **18.30 Le Monde des animaux.** Marion et les hyènes [4/10]. **19.00 Connaissance.** La Course aux brevets. Marketing et patrimoine génétique. **19.45 Météo, Arte info.**
- 20.15 360°, le reportage GEO. Des animaux et des hommes [3/4]. Jamais sans mon chien ! **20.45 Les Mercredis de l'Histoire.** Winnipeg, paroles d'exil. **21.45 Musica.** Gidon Kremer, des amis et des notes. **22.45 Gidon Kremer** interprète Mozart. **23.15 Profil.** Danse avec la mort. Sybille Schmitz, star de l'UFA. **0.15 La Lucarne.** Du 1<sup>er</sup> au 31 décembre.

## M 6

- 16.45 Fan de. Spécial Ricky Martin. **17.10 Sydney Fox.** L'aventurière **18.10 Drôles de filles.**
- 18.55 Mission 1 million. **19.50 I-minute.**
- 19.54 Le Six Minutes, Météo. **20.05 Une nounou d'enfer.**
- 20.40 Décrochages info, Jour J. **20.50 Les Filles du mercredi.** Ally McBeal. Chercher la femme **0.** Pour la vie **22.40 Sex and the City.** [n° 8]. Un lit pour trois **0.**
- 23.15 Capital. Les rois de Paris ?

## RADIO

## FRANCE-CULTURE

## Polochon fatal

par Pierre Georges

**MAIS ENFIN**, il faudra bien qu'elle cesse cette violence inouïe et dévastatrice ! Par exemple, cette terrible bataille de polochons qui eut lieu, une nuit de 1990, dans le dortoir des grands sans doute, des petits peut-être, au pensionnat Sainte-Marie à Bourges.

Pour le plaisir ouaté d'un mot et d'un objet en péril, ce polochon qui roule sous la plume, que ne ferions-nous ? En mémoire de tant de chahuts chevaleresques de preux en cote de pyjama, bondissant d'un lit à l'autre et s'estourbissant à grands coups de masse molle, jusqu'à ce que rires et heures de colle s'ensuivent, pouvions-nous laisser passer une occasion pareille ?

Donc résumons : après dix ans de procédure, la Cour de cassation, sage assemblée composée de potaches repentis, vient de rendre jeudi un arrêt mémorable : l'Etat, l'Etat français a été jugé responsable des conséquences d'une bataille de polochons, d'une rixe à l'oreiller qui, commencée au dortoir, s'est achevée à l'hôpital pour l'un des protagonistes.

Pour autant qu'il soit possible de reconstituer l'affaire Sainte-Marie au travers d'une brève dépêche, les faits se seraient déroulés ainsi. Une nuit, dans le dortoir de cet estimable établissement, un chahut ordinaire commence. Il s'agit de régler au plus vite, et d'un commun accord, un conflit de frontière ou de hiérarchie. Les enfants de Sainte-Marie, qui possèdent leurs classiques, décident donc que le différend se tranchera, comme de juste, au polochon. Une arme aimable, quoique traîtresse et étourdissante lorsque maniée de main d'expert.

La bataille commence donc.

Furieuse, générale, rigolarde et bruyante. Mais que fait le pion, la police des dortoirs ? Car il y faut évidemment un pion à cette histoire, un keuf des pensionnats. Le pion est bien dans sa chambre qui est bien dans le dortoir, comme tous les bons films en noir et blanc, genre blouse grise et cœur tendre, nous l'ont enseigné. Le pion est là, ennemi parfaitement identifié, force de l'ordre et de la répression à lui seul.

Mais le pion ne bronche pas. Ne sort pas. Ne bondit pas comme sa fonction pittbullienne l'imposerait. Le pion est aux pions absents ! Soit qu'il s'agisse d'un vieux pion, blanchi sous le harmois, connaissant son affaire et estimant qu'il faut bien, avant de réprimer, que jeunesse se polochonne. Soit qu'il soit un pion un rien pétouchard ou dépassé, fermement résigné à attendre en sa redoute que la paix revienne. Soit, hypothèse audacieuse, que, simplement, le pion pionce.

Toujours est-il que l'affaire va mal tourner. En raison d'un polochon plus que polochon car servant de cache à une lampe électrique. Cela arrive aussi dans les pensionnats où les jeunes gens, qui ont de saines lectures, imaginent, ces ingénus, pouvoir échapper à la fouille des matons-pions. Bref, on l'aura compris, ce polochon, que rien ne distingue d'un honnête polochon, devient une arme redoutable et nettement contondante. Et un des pensionnaires est sérieusement blessé à la tête.

Plainte des parents. Procès, tribunal, cour d'appel, Cour de cassation. L'établissement est sous contrat. Le pion aussi. Donc à travers eux et leurs défaillances, c'est l'Etat qui est responsable. Justice est faite !

## L'euro met à profit la baisse de régime que connaît l'économie américaine

Le dollar a perdu 40 centimes en dix jours face à la devise européenne

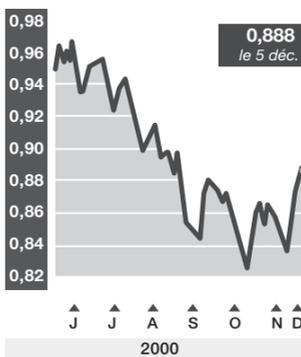
**L'EURO** se porte mieux. Il est repassé, lundi 4 décembre, pour la première fois depuis la mi-septembre, au-dessus de la barre de 0,89 dollar, à 0,8930 dollar. Exprimé en devise nationale, le billet vert vaut désormais 7,40 francs, alors qu'il s'inscrivait à 7,82 francs il y a dix jours à peine.

Déstabilisé par l'imbroglie électoral aux Etats-Unis et par l'aggravation de la crise financière en Argentine, le dollar est surtout victime des signes de plus en plus nombreux de ralentissement de l'économie américaine. Lundi, le Conference Board, un institut privé de conjoncture de New York, a annoncé un recul de 0,2 % en octobre de l'indice précurseur, censé préfigurer l'évolution de l'activité économique. Cette publication intervient après celle de la croissance au 3<sup>e</sup> trimestre (2,4 % seulement, la performance la plus modeste depuis quatre ans) ou de la confiance des consommateurs (en baisse de 2,3 points en novembre).

Conséquence : la confiance sans bornes que la communauté financière internationale vouait depuis

### Net rebond

EURO CONTRE DOLLAR



L'euro a regagné 6 %, en dix jours, face au dollar.

de longues années à l'économie américaine et aux placements libellés en dollar s'étiolent. Et les capitaux étrangers qui avaient l'habitude d'affluer en masse aux Etats-Unis s'y rendent moins volontiers. Le plongeon du Nasdaq reflète cette

désaffection. La Bourse américaine de la nouvelle économie et des valeurs high tech a perdu 25 % en un mois.

La crainte principale des opérateurs est que la période d'expansion record de l'économie américaine ne se termine pas en douceur mais de façon brutale, qu'elle ne prenne pas la forme d'un « soft landing », mais d'un « hard landing ». « Je pense pour ma part que la probabilité de parvenir à un atterrissage en douceur reste très bonne, en dépit des nuages sur l'horizon », a expliqué, lundi, Alfred Broaddus, rassurant, le président de la Réserve fédérale de Richmond. Toutefois, M. Broaddus n'exclut pas les hypothèses d'une réaccélération de la croissance ou au contraire d'un « atterrissage en catastrophe ».

La psychose d'un crash économique, qui s'accompagnerait d'un krach boursier et monétaire, est devenue telle, outre-Atlantique, que certains analystes s'attendent à une baisse des taux de la Réserve fédérale (Fed), dès le 19 décembre. C'est ce qu'espère Jerry Jasinowski, le président de l'Association natio-

nale des directeurs d'achats américains (NAPM). « Nous pensons que la politique de taux d'intérêt de la Fed, c'est plus que l'économie n'en peut supporter alors qu'elle commence à ralentir », a-t-il signalé.

En dépit des difficultés du dollar, les économistes se montrent encore très prudents sur la capacité de l'euro à rebondir durablement. Ils signalent d'abord que l'économie de la zone euro montre, elle aussi, des signes d'essoufflement et que les Bourses du Vieux Continent reculent également. Ils ajoutent que les onze pays de l'Union monétaire continuent à souffrir de handicaps structurels, qu'il s'agisse de l'ampleur des déficits publics, de la rigidité du marché du travail, du niveau des prélèvements obligatoires, du retard pris en matière de nouvelles technologies ou encore du déficit d'union politique. A cet égard, le sommet européen de Nice, qui se tiendra du 7 au 10 décembre, aura un impact majeur pour l'évolution de l'euro.

Pierre-Antoine Delhommais

## Le premier ministre japonais remanie son gouvernement

**LE PREMIER MINISTRE** japonais, Yoshiro Mori, a remanié son cabinet, mardi 5 décembre, afin de l'adapter à la réforme administrative qui prendra effet début janvier. Ce nouveau cabinet Mori, le troisième en huit mois, est marqué par le retour d'un ancien chef de gouvernement, Ryutaro Hashimoto, qui devient le ministre de la réforme administrative. Dominé par les forces les plus conservatrices du Parti libéral-démocrate (PLD), ce remaniement n'offre guère d'autre nouveauté puisque les principaux ministres conservent leur fonction : c'est le cas de Kiichi Miyazawa aux finances, et de Yohei Kono aux affaires étrangères. En revanche le « numéro deux » de la politique économique, Taichi Sakaiya, quitte le gouvernement.

Il est improbable que son nouveau cabinet contribue à relever le taux de popularité du premier ministre, dont nul n'ignore qu'il est en sur-sis. M. Mori a échappé le mois dernier à une motion de censure, qui a donné lieu à un putsch avorté de membres de son propre parti. Avec des élections sénatoriales en juillet qui s'annoncent mal pour le PLD, ses « barons » ne souhaitent pas aller au combat avec un premier ministre aussi impopulaire. — (Corresp.)

## Venezuela : l'OIT dénonce l'action du pouvoir dans le monde syndical

**CARACAS.** L'Organisation internationale du travail (OIT) a dénoncé, lundi 4 décembre, « l'ingérence au Venezuela du pouvoir gouvernemental dans les affaires internes des travailleurs ». Le référendum, visant à renouveler dans un délai de cent quatre-vingts jours les dirigeants des organisations syndicales, proches de l'opposition au président Chavez, a recueilli 66,22 % de oui, 25,55 % de non et 8,23 % de votes nuls, mais avec une abstention de 77,87 %, selon des résultats partiels communiqués par le Conseil national électoral (CNE). Le directeur international des activités de l'OIT, Manuel Simon, a qualifié l'importante abstention de « précédent historique » qui « démontre que le gouvernement vénézuélien a fait fi des commentaires, des conseils et des inquiétudes du monde syndical international ». — (AFP)

### DÉPÊCHES

■ **VITICULTURE : 4 000 à 5 000 viticulteurs ont manifesté**, lundi 4 décembre, à Montpellier leur « exaspération » contre le « libéralisme sauvage », « le mal-boire » et les « vins qui n'en sont pas ». Face à une « surproduction mondiale » et à « un marché français qui s'effondre » pour les vins de table et de cépage, les viticulteurs du Midi réclament l'interdiction de la commercialisation en France des vins d'assemblage de différents pays de l'Union européenne (VDPCE).

■ **ÉDITION : le libraire électronique belge Proxis a porté plainte contre cinq éditeurs et distributeurs allemands** auprès de la Commission européenne pour pratiques anticoncurrentielles. Proxis, qui veut entrer sur le marché allemand, a accusé, lundi 4 décembre, les éditeurs et distributeurs KNO, Libri, Umbreit, Wehling et Könnemann de refuser de lui vendre des livres. Proxis entend pratiquer des rabais importants sur un certain nombre de livres alors qu'un accord interprofessionnel règle leur prix. Selon Proxis, il ne s'applique pas aux « libraires en ligne non allemands ». En France, Proxis fait l'objet d'une plainte du Syndicat national de l'édition pour violation de la loi Lang sur le prix unique du livre. — (AFP)



Photo: Karl Lagerfeld



**PORTRAIT**  
Luc Cambrézy réalise des cartes de pays d'Afrique en s'aidant d'outils technologiques.  
P. IV

### ENTREPRISES

Les start-up trouvent leur place sur le marché de la formation en ligne et gagnent la confiance des sociétés pour former leurs salariés.

P. VI



### TECHNIQUES

Webcam, réalité virtuelle, visioconférence... aident les archéologues du Centre d'études alexandrines dans leurs fouilles d'urgence.

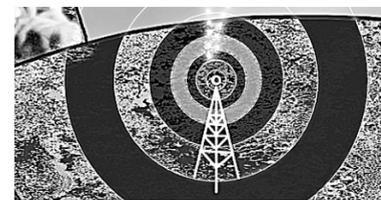
P. V



### ENTREPRISES

Les plaintes des internautes boursicoteurs à l'égard des sociétés américaines de courtage en ligne ne cessent d'augmenter.

P. VI



### CYBERCULTURE

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2001, les opérateurs télécoms alternatifs auront accès à la boucle locale radio, dernier maillon de la libéralisation.

P. VII

### ENQUÊTE

# Pénurie d'informaticiens ou mauvaise gestion?

Le manque de compétences n'a pas que des origines conjoncturelles. Il est révélateur des pratiques à courte vue du secteur high-tech

**IL MANQUE** 35 000 informaticiens en France! Ce cri d'alarme lancé depuis deux ans par les professionnels du secteur informatique illustre la difficulté d'évaluer à moyen terme les besoins en matière de compétences. Alors, aujourd'hui, organisations professionnelles et entreprises peuvent bien reprocher au système éducatif de ne former que 7 000 ingénieurs informaticiens par an, elles-mêmes auraient bien été en peine de prédire avec précision la forte de-

mande. Et la série de propositions présentées le 14 novembre par le Syntec informatique, qui regroupe les sociétés de services, le Cigref (Club informatique des grandes entreprises françaises) et le SFIB (Syndicat de l'industrie des technologies de l'information), risque de n'être qu'un cautère sur une jambe de bois. Immigration, délocalisation, plan de « rattrapage » des filières de formation initiale ne sont que des solutions de crise qui arrivent un peu tard, mais surtout qui

ne garantissent pas que l'on ne réitère pas les erreurs du passé. Alors, au moment où la profession souffre du manque de cerveaux, il serait peut-être aussi temps pour ses acteurs d'essayer de comprendre pourquoi on en est arrivé là. Car l'explosion des technologies de l'information n'est pas la seule raison des difficultés de recrutement actuelles.

Petit retour en arrière : pendant près de cinq ans, de 1991 à 1996, les spécialistes de l'informatique ont été durement frappés par le chômage, années noires qui, elles-mêmes, succédaient à une longue période d'euphorie. Pendant cette période, beaucoup d'entreprises ont cessé de recruter, sans préserver un filet d'embauche. Leurs difficultés à pourvoir certains postes aujourd'hui n'en sont que plus grandes. Que sont devenus tous ces informaticiens d'alors ? Nul n'est capable de le dire. Comme le souligne Ivan Béraud, secrétaire général du Bétor Pub CFDT, syndicat représenté dans les sociétés de services, « il y a un triangle des Bermudes autour de l'informatique ». Certains ont sans doute retrouvé du travail dans l'informatique, d'autres se sont reconvertis, les moins chanceux enfin sont venus grossir la liste certes maigre mais bien réelle des inscrits à la rubrique informatique de l'ANPE. Pour ces derniers, la situation n'a d'ailleurs pas véritablement changé. « Le profil le plus recherché actuellement : un homme jeune, bac + 4 ou 5, célibataire et sans enfant », décrit Ivan Béraud.

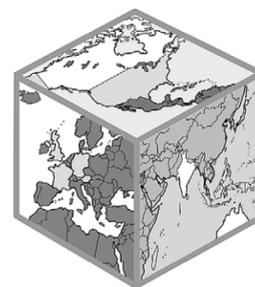
En instituant une culture de longues heures de travail, en cultivant le stress technologique et celui de l'obsolescence des connaissances, le secteur s'est en effet privé d'un vivier plus important de candidats. On vit et on vieillit souvent mal dans l'informatique, et c'est encore plus vrai dans les sociétés de services que dans les entreprises utilisatrices. Pour Peter Cappelli, professeur de management à l'université de Pennsylvanie et pourfendeur de la thèse de la pénurie de main-d'œuvre aux Etats-Unis, « dans l'univers du high-tech, la valeur des salariés tient à leur niveau de connaissances à un instant donné. Cela induit une pression très forte, qui explique en partie pourquoi les entreprises préfèrent dans ce secteur des salariés jeunes et disponibles ».

Les chiffres sont parlants. Selon une étude réalisée par l'observatoire de l'ANPE en juin 2000, « l'em-

ploi des informaticiens se distingue, tous métiers confondus, par une féminisation faible (20%) et en diminution, une part de jeunes importante (25% de moins de trente ans) et un niveau de formation élevé et en progression ».

Quoi qu'on en dise, le secteur souffre d'une mauvaise image. « Les entreprises qui veulent conserver leurs informaticiens doivent s'attacher à proposer des postes plus intéressants à leurs salariés, à leur dispenser des formations, à organiser leur travail de façon créative », poursuit Peter Cappelli. C'est à ce prix que le secteur évitera de connaître encore dans le futur une telle situation de pénurie et de se retrouver, avec les métiers de bouche et le BTP, traditionnellement des secteurs mal-aimés, dans le top des métiers qui ont du mal à recruter.

Catherine Rollot



Pour répondre aux besoins urgents, l'immigration technologique se développe dans les pays avancés.

Lire page II



Des Etats-Unis à l'Europe, en passant par l'Asie, les compétences high-tech manquent. On crie à la pénurie sans toujours en comprendre les raisons et en tirer les conséquences en termes de gestion des ressources humaines.

PUBLICITÉ

# Des responsabilités partagées

**PERSONNE** n'a rien vu venir. Si, aujourd'hui, organisations professionnelles, pouvoirs publics, et entreprises crient à la pénurie et déclenchent des plans Orsec pour l'endiguer, celle-ci n'est pourtant pas de génération spontanée. Le secteur informatique a souffert plus que d'autres encore du manque d'une vision à long terme et a « loupé » les conséquences de l'explosion d'Internet et des nouvelles technologies en matière d'emploi. Pis, il n'a pas pu anticiper sur des chantiers lourds comme le passage à l'an 2000 et à la monnaie européenne, qui étaient pourtant relativement faciles à prévoir.

Pourquoi une telle défaillance ? Elle tient d'abord à la difficulté de toute prospective en la matière. « Dans les années 80, explique Christine Afriat, chargée de mission au Plan et rapporteur général du groupe Prospective des qualifications et des emplois, la croissance du secteur a été surévaluée. En 1990, en pleine conjoncture de crise, les études tablaient sur une stabilisation des emplois et le dernier contrat d'études prospective sur l'informatique montrait que la croissance serait maîtrisée jusqu'en 2000. » Il n'en a rien été.

## OPACITÉ ET DISPERSION

Cette faillite des prévisions s'explique notamment par l'extrême opacité et dispersion du secteur. Ce qui fait qu'aujourd'hui l'évaluation de la pénurie peut passer selon les études du simple au double. Chargé de mission au secrétariat d'Etat à l'industrie, Didier Zmiro identifie au moins trois types de difficultés pour quantifier le manque de bras dans les technologies de l'information et de la communication (TIC). « Il faut d'abord être capable de mesurer en parallèle l'offre et la demande de travail. C'est rarement le cas, beaucoup d'études ne traitent qu'un seul aspect du problème, ce qui en limite leur portée. La demande de travail émane d'entreprises appartenant aux secteurs des TIC mais aussi d'autres secteurs où ces emplois sont mal répertoriés. Enfin, il est difficile

## Acteurs publics et privés ont failli dans la prévision, la formation et la gestion des ressources

de définir de manière précise et stable les métiers des technologies de l'information, parce qu'ils reposent sur des compétences multiples et qu'ils évoluent très vite. »

Les chiffres sont d'autant plus flous et les prévisions en termes d'emploi et de compétences d'autant plus difficiles que le secteur n'a pas de véritable organisme capable de prendre son pouls. C'est là un deuxième handicap. Fin 1998, le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie a bien créé, à la demande des organisations professionnelles, un Observatoire des formations et des métiers de l'informatique (OFMI), composé d'universitaires et d'industriels du secteur ; mais, doté de peu de moyens, il a des difficultés à s'imposer. Sans compter qu'il arrive un peu tard. Chargé de mesurer les différents besoins de la profession et d'aider à définir la politique de formation, ses actions porteront leurs fruits au mieux dans cinq ans, soit le temps nécessaire pour former un ingénieur.

En attendant, bon an, mal an, sur les 26 000 ingénieurs diplômés en France chaque année, toutes disciplines confondues, 7 000 sont diplômés dans le domaine des technologies de l'information. Alors que les besoins annuels sont estimés à 20 000, selon une étude réalisée en juin dernier par le cabinet d'études Pierre Audoin Conseil. « Il faudrait pour tenir cet objectif que nous multiplions par deux ou trois le nombre de nos diplômés, qui est de l'ordre du millier par an », explique



OTT Illustration

Pascal Faure, directeur du développement et des affaires financières du Groupe des écoles des télécommunications (GET), qui compte six écoles d'ingénieurs.

Même en rajoutant l'apport des filières de formation connexes, universitaires par exemple, ou celui de la formation continue, il paraît difficile de renverser la vapeur. D'autant que la demande des entreprises s'exprime encore en faveur des « vrais » profils d'ingénieurs. Car, quoi qu'elles en disent, la pénurie résulte aussi de leurs pratiques en matière de recrutement et de gestion prévisionnelle des emplois.

## DES ÉCHECS RÉVÉLATEURS

L'échec des plans de formation tels que l'opération d'envergure nationale baptisée « Formation à l'informatique de jeunes ingénieurs et techniciens » (Fidjit) est révélateur. Lancé en 1998 avec le Syntec informatique, le Syndicat de l'industrie des technologies de l'information (SFIB) et le Club informatique des

grandes entreprises françaises (Cigref), pour faire face au surcroît d'activité généré par le passage à l'an 2000 et à l'euro, la Fidjit avait pour objectif de former à l'informatique 2 500 diplômés issus d'autres filières. « Très vite, c'est devenu une usine à gaz, avec de nombreux intervenants publics et privés, témoigne Claude Marchal, responsable du secteur technologie de l'information à l'APEC de la Défense, et les entreprises n'ont pas toujours joué le jeu. Elles ont utilisé le système pour récupérer des candidats mais n'ont pas souscrit au processus de formation. »

Par ailleurs, les pouvoirs publics avaient ouvert cette formation à une population très large en termes d'âge et de compétences. « Ce sont les jeunes qui ont été pris, en particulier les moins de 26 ans qui rentraient dans le cadre de contrats de qualification, donc avec un statut et une rémunération intéressants pour les entreprises. Les profils plus âgés sont

restés sur le carreau », déplore Claude Marchal. Conséquence : seulement 600 personnes ont bénéficié de ce plan, qui n'a pas dépassé la région parisienne et qui dès 1999 sera abandonné alors qu'il devait perdurer jusqu'en 2000.

« Les entreprises n'ont rien vu venir, car la plupart n'ont pas une vision au-delà de trois mois. Elles ont trop le nez dans le guidon pour s'occuper de la gestion des compétences à long terme », assure Ivan Béraud, secrétaire général du Betor Pub CFTD, qui regroupe entre autres les sociétés de services et de conseil informatique. La réponse aux difficultés réside pourtant dans la capacité à anticiper de l'Etat, de la profession et des entreprises. Pour éviter, ironie du sort, que les informaticiens les plus recherchés soient ceux qui auraient dû commencer leurs études il y a six ou sept ans, au moment même où le secteur licenciat massivement.

Catherine Rollot

« Les entreprises n'ont rien vu venir, car la plupart n'ont pas une vision au-delà de trois mois. » Ivan Béraud, secrétaire général du Betor Pub CFTD

## LES DIFFÉRENTES SOLUTIONS DANS LE MONDE

Il manque aujourd'hui 4 millions de personnes hautement qualifiées dans le monde. Les Etats-Unis, en pointe dans ce secteur, profitent le plus de la fuite des cerveaux, même si cet apport se révèle désormais insuffisant. L'immigration technologique, lancée par l'Allemagne, se développe dans les pays avancés pour répondre à des besoins urgents, parallèlement à la formation, qui demande toutefois plus de temps.

**ROYAUME-UNI** Début octobre, le gouvernement a réformé le système des permis de travail pour lutter contre la pénurie, estimée à 220 500 places (\*). Les étudiants étrangers pourront dorénavant se voir accorder un permis de travail dès l'obtention du diplôme.

**FRANCE** Estimée entre 35 000 (Syntec) et 185 000 postes (\*), cette pénurie doit être endiguée par la création de filières universitaires dédiées à l'informatique (qui tardent à se mettre en place) et l'approfondissement de la formation professionnelle.

**ALLEMAGNE** Face à une pénurie estimée à 300 000 personnes (\*), le gouvernement a décidé en février d'offrir 30 000 cartes de séjour à des informaticiens étrangers. Mais seules 3 000 ont été délivrées depuis le 1<sup>er</sup> août.

**AUTRICHE** Afin de combler les 54 700 postes (\*) potentiellement vacants, le timide appel à la main-d'œuvre étrangère s'est doublé d'une initiative du Service national du marché du travail, qui a ouvert sur Internet une bourse d'emplois spécialisés dans les secteurs concernés, en anglais et en allemand.

**CANADA** La fuite des cerveaux vers les Etats-Unis, devenue un thème politique, et la pénurie, estimée à 30 000 postes, selon l'ITAC, ont amené le gouvernement à renforcer le Projet pilote des travailleurs dans le domaine du développement des logiciels, lancé en 1997 et qui a permis l'accueil de 3 000 travailleurs.

**ÉTATS-UNIS** Alerté par une pénurie chiffrée à environ 350 000 personnes par l'Institut polytechnique de Virginie, le Congrès a voté l'extension du nombre de visas H-B1, réservés aux travailleurs qualifiés, 600 000 pour les trois prochaines années. L'Association américaine de l'électronique réclame 200 000 visas pour la seule haute technologie.

**JAPON** Confronté à une pénurie (non chiffrée) liée au vieillissement de sa population, le Japon s'apprête à accueillir de la main-d'œuvre étrangère, essentiellement de la région. Un accord a été signé en octobre avec la Chine sur la venue de milliers de spécialistes chinois.

**INDE** Réservoir de main-d'œuvre pour les Etats-Unis, l'Inde connaît une amorce de pénurie due à sa croissance technologique exponentielle. Elle devrait être résorbée par la population jeune et les diplômés des instituts indiens de technologie (environ 73 000 par an).

**AUSTRALIE** Le paradoxe est patent en Australie : la pénurie, estimée à 25 000 postes vacants par Mastech, côtoie, selon *The Straits Time*, une abondance de titulaires de visas temporaires à longue durée qui ne trouvent pas toujours leur place sur le marché du travail.

**ISRAËL** Les universités, qui estiment à 10 000 le nombre de travailleurs manquants, envisagent d'accorder plus rapidement le titre de professeur aux chercheurs. Les patrons de la haute technologie ont proposé de verser 12 500 dollars à un fonds de formation professionnelle pour étrangers, mais le gouvernement préfère soutenir la formation interne au pays.

(\*) : source IDC.

## Clés

# 39%

C'est, selon l'APEC (Association pour l'emploi des cadres), le pourcentage de non-diplômés de l'informatique travaillant dans l'informatique en 1999. Ils étaient 14 % en 1996.



## Fuite des cerveaux

« Aujourd'hui, les professeurs ont en moyenne 59 ans. La catégorie des 30-45 ans est quasiment inexistante ; 50 % à 80 % des mathématiciens ou physiciens de cette génération sont partis à l'étranger ou ont changé de métier. Les jeunes, eux, ne veulent pas enseigner. Qui prendra la relève ? »

■ Anatoly Berdachkevitch, conseiller scientifique de la Douma (Chambre basse du Parlement russe).

« En tant que chasseur de têtes, je vous demande d'être moins sélectives. Sur huit dossiers de candidature présentés, vous n'acceptez de rencontrer que deux candidats. »

■ Stéphane Amiot, directeur exécutif de la division informatique de Michael Page, s'adressant aux entreprises, le 14 novembre 2000 au Club de la presse informatique et des télécommunications.

# Les entreprises voient le rapport de forces s'inverser

**LA PÉNURIE** d'informaticiens, de spécialistes des télécoms ou d'Internet s'installerait-elle en France? Les chiffres, brandis aussi bien par le syndicat professionnel de l'informatique -le Syntec- que par l'association des grandes entreprises utilisatrices -le Cigref-, paraissent préoccupants, évaluant de 30 000 à 40 000 personnes le déficit dans les professions des technologies de l'information. D'ailleurs, les salaires montent en flèche, en hausse de plus de 20% dans ces secteurs entre 1999 et 2000.

Mais si la pénurie est bien réelle, elle est aussi très disparate. Les grandes entreprises utilisatrices (non spécialisées dans les secteurs des technologies de l'information mais qui emploient des informaticiens) ne sont pas les premières concernées. «Les grands groupes entretiennent une bonne image, paient bien et proposent des évolutions de carrière attrayantes», résume Patrick Dailhé, vice-président du Cigref. Du coup, le turnover reste faible: de 4 à 5%, toujours selon le Cigref.

Ainsi, Eric-Gérard Buis, DRH informatique au sein de l'activité de banque de détail de la Société générale (650 informaticiens sur 25 000 personnes) n'est pas prêt à transiger sur ses exigences. «Il nous faut des ingénieurs grandes écoles et nous préférons les gens qui ont deux ou trois ans d'expérience. De toute façon, tous les projets informatiques prévus ont été réalisés puisque nous travaillons avec une soixantaine de prestataires de services, pour lesquels nous sommes un client de choix.»

Car si toutes les entreprises utilisatrices, notamment celles de taille plus modeste, n'ont pas les facilités de recrutement de la Société générale -Eric-Gérard Buis dispose d'un budget de communication recrutement de 3 millions de francs pour 2001 pour un objectif de 100 embauches-, toutes recourent «en tampon» à la sous-traitance: au moins un quart de leur budget in-

## Le manque d'informaticiens force les employeurs à s'ouvrir et à séduire les précieux candidats à l'embauche

formatique serait ainsi externalisé, selon le Cigref. Et elles n'hésitent pas à voler à leurs prestataires les bons ingénieurs. Selon le Syntec, la moitié des consultants démissionnaires des SSII ont été débauchés par des entreprises clientes.

Ce sont donc bien les entreprises spécialisées dans le secteur high-tech qui sont les plus pénalisées. Selon le Syntec, les objectifs d'effectifs ne seraient remplis qu'à 70% et le turnover a atteint les 20%. Les leaders du secteur comme Cap Gemini, Ernst & Young parviennent encore à grossir leurs rangs.

«Nous aurons embauché près de 3 000 personnes en France à la fin de l'année», constate Chantal Barbier, DRH de Cap Gemini Finance France. Mais c'est au prix d'un effort intense: tout responsable opérationnel chez nous consacre presque un tiers de son temps au recrutement. Pour pallier la pénurie, nous engageons 10% d'étrangers pour ce qui est des nouveaux arrivants, et près de 25% des jeunes diplômés ne sont pas des informaticiens, mais des mathématiciens, physiciens, chimistes ou biologistes que nous formons en interne. Le budget formation représente plus de 10% de la masse salariale.» Dans des métiers où la technique évolue si vite, les candi-

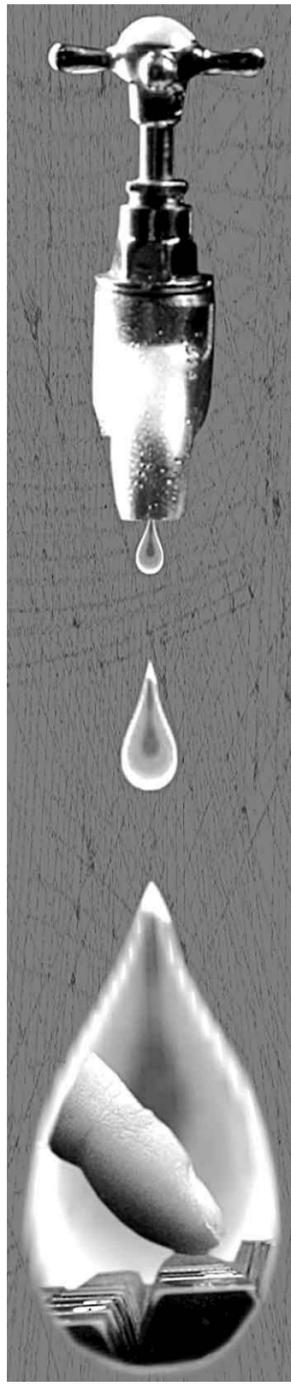
dates sont en effet sensibles aux possibilités d'actualisation des connaissances.

L'image de l'entreprise devient elle aussi primordiale, plus que le salaire ou le secteur d'activité, pour les jeunes candidats. Résultat, chez les plus petites SSII ou les agences Web banalisées, c'est la Berezina. Ainsi, Oza (35 employés) a embauché 22 personnes en 2000, mais 17 sont déjà parties. L'objectif de porter l'effectif à 60 en 2001 semble impossible à atteindre. Les start-up Internet grand public ont encore plus de mal, alors que le folklore de la nouvelle économie (bas salaires, promesses de stock-options, longues heures mais baby-foot dans le bureau) est passé de mode.

Enfin, le déficit est aussi psychologique. Stéphane Amiot, directeur exécutif, pour l'informatique, du cabinet de chasseurs de têtes Michael Page, estime que «les entreprises sont restées sur leurs habitudes des années de crise, recrutant un profil stéréotypé d'homme de 30-35 ans, bac+5 et cinq ans d'expérience. Il subsiste une arrogance chez les employeurs alors qu'un candidat hésite aujourd'hui entre trois propositions et n'attend jamais plus de quinze jours».

Pascale Levet, auteur d'une étude sur le thème à l'agence d'interim Adecco, renchérit: «En période de pénurie, les entreprises doivent aussi apprendre à fidéliser leurs employés. Les entreprises américaines sont en avance: la plupart organise un parrainage des jeunes par un cadre plus expérimenté. L'éditeur de logiciels Unisys fait remplir tous les mois des fiches d'autobus à ses employés. Et chez Cisco les managers qui n'ont pas su tenir leurs troupes doivent rendre des comptes.» Autrement dit, les employeurs doivent apprendre à «vendre» leur entreprise et choyer leurs salariés. Dure leçon, mais cruciale pour ne pas freiner la croissance.

Gaëlle Macke



## Le top des réseaux

### Des chiffres et des mesures

[www.premier-ministre.gouv.fr/DOSSIERS/CISI2000/releve.doc](http://www.premier-ministre.gouv.fr/DOSSIERS/CISI2000/releve.doc)

Cette page détaille les mesures prises à l'issue du troisième comité interministériel sur la société de l'information (CISI), tenu le 10 juillet 2000 et qui s'est donné, entre autres, comme objectif d'accroître le nombre de professionnels des technologies de l'information, par le renforcement des filières de formation de haut niveau et l'accueil facilité d'étudiants et de professionnels étrangers.

[www.noie.gov.au/projects/ecomerce/skills/paper\\_internet\\_backgrnd\\_99.htm](http://www.noie.gov.au/projects/ecomerce/skills/paper_internet_backgrnd_99.htm)

Cette étude en anglais du Bureau australien pour l'économie de l'information, menée en avril 1999, recense les problèmes de qualification dans les TIC (technologies de l'information et de la communication) et les réponses des gouvernements (Etats-Unis, Canada, Union européenne, Irlande, Royaume-Uni, Singapour et Japon).

[www.cereq.fr](http://www.cereq.fr)

Le site du Centre d'études et de recherches sur les qualifications offre une documentation en ligne assez complète, portant sur la formation et l'emploi dans toutes leurs dimensions (insertion, savoirs et compétences, certification, diplômes, évolution des métiers, politiques publiques d'emploi...). Les responsables des secteurs d'action et les chargés de mission sont joignables par courrier électronique.

[www.microsoft.com/europe/skillsgap](http://www.microsoft.com/europe/skillsgap)

Ce rapport en anglais effectué en 1998 par l'institut d'études IDC recense les difficultés liées aux compétences dans les TIC, en insistant sur l'écart croissant entre l'offre et la demande de main-d'œuvre hautement qualifiée, et le coût que cela génère.

Une sélection de Yann Bernal

### Trois questions à...

#### Peter Cappelli

**1 Vous êtes professeur de management au collège Wharton de l'université de Pennsylvanie et auteur d'une étude où vous mettez en cause la théorie de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée aux Etats-Unis. Comment en êtes-vous arrivé à cette conclusion?**

On utilise l'expression «pénurie d'informaticiens» pour signifier différentes situations sur le marché du travail. Ce sont les employeurs qui en parlent. Ils ne peuvent trouver les profils qu'ils veulent au prix qu'ils veulent. La demande est forte, les salaires sont partis à la hausse et les entreprises ont des difficultés à recruter. Elles ne peuvent se permettre de recruter les profils qu'elles veulent. Mais, même aux Etats-Unis, il n'est pas évident qu'il y ait une pénurie. C'est avant tout une question d'administration des entreprises. Si l'on organise mal la gestion des ressources humaines, on peut se retrouver face à une pénurie d'informaticiens. En organisant mieux leurs ressources humaines, il n'y aurait pas de pénurie de ressources humaines.

**2 Pourquoi les entreprises gèrent-elles si mal leurs ressources humaines dans le domaine des nouvelles technologies?**

C'est un phénomène qui tient à la culture des ingénieurs. Dans cet univers, les salariés, en tant qu'êtres humains, ne sont pas considérés. On envisage seulement leur travail sous l'angle de la technicité. Le résultat est qu'aux Etats-Unis on voit plus de gens quitter la carrière d'informaticien qu'il ne se crée de postes dans ce secteur. Plutôt déconcertant, non? C'est ce qui laisse à penser qu'il y a quelque chose de «pourri» au royaume de l'informatique et des nouvelles technologies. En fait, on sait très bien ce qui cloche. Le problème, c'est la façon dont les entreprises gèrent les informaticiens. Elles ne se préoccupent pas des besoins des informaticiens. Et, même s'ils sont bien payés, ils n'aiment pas leur travail. Cette mauvaise gestion est due au fait que, dans les domaines scientifique et technologique, les entreprises choisissent des responsables qui, même s'ils sont très compétents dans leur domaine, ne connaissent rien à la gestion des ressources humaines.

**3 Pour faire face à la pénurie d'informaticiens, les Etats-Unis prônent comme solution le recours à l'immigration. Qu'en pensez-vous?**

Penser que l'immigration est la réponse à une pénurie d'informaticiens qu'on ne pourrait développer chez soi, dans ses universités, ses écoles... est une ineptie. En plus, c'est un choix politique qu'il faudra savoir justifier. En revanche, si l'on considère qu'il est plus économique de faire venir des compétences de l'étranger, il y a une logique qui se défend. C'est moins cher pour les entreprises que de former des salariés. Or, le vrai défi, c'est la formation continue pour les informaticiens. Mais la formation coûte cher, beaucoup d'entreprises n'ont pas les moyens de former leurs salariés et ces derniers doivent se former eux-mêmes. Il y a une grande différence de ce point de vue-là entre les grandes entreprises et les PME. Pour les entreprises qui ont beaucoup d'informaticiens ou pour celles qui ont les moyens d'avoir une stratégie à long terme en matière de ressources humaines, ce n'est pas un gros problème. Si elles connaissent les profils dont elles auront besoin, elles peuvent organiser la formation de leurs salariés. Mais, en formant ces derniers, elles risquent de les voir partir chez leurs concurrents. En revanche, le problème est plus critique pour les PME. Mais, d'une manière générale, il faut bien dire qu'aux Etats-Unis les entreprises sont promptes à se débarrasser des salariés dont les compétences ne sont plus à jour.

Propos recueillis par Pierre Bouvier

## L'industriel universitaire

«**ATYPIQUE**»: c'est ainsi que Gérard Roucaïrol, directeur de la recherche du groupe Bull, qualifie son parcours. Pourtant, la carrière de cet informaticien commence

### Profil

pour le moins sobrement. En 1969, fraîchement diplômé, il devient assistant universitaire à l'Institut de programmation de l'université Paris VI. Il passe tranquillement toutes les étapes de la vie d'un universitaire: maître assistant puis professeur, pour finalement, en 1983, dispenser ses cours au sein de la prestigieuse Ecole normale supérieure. Il a alors tout juste trente-cinq ans. C'est en 1984 qu'il prend le virage de l'industrie. Séduit par le projet de Bull qui visait à lier le géant national de l'informatique à la recherche française, il quitte son cocon universitaire pour l'aventure industrielle. «Un choix de reconversion qu'à cette époque peu de mes anciens collègues ont osé. J'ai en fait compris assez tôt les enjeux globaux du secteur et la nécessité d'avoir un acteur européen fort en informatique», se plaît-il à souligner. L'interdépendance de l'industrie informatique et des organismes chargés de la formation des futurs ingénieurs est d'autant plus évidente pour ce chercheur qu'il possède cette double casquette

d'industriel et d'universitaire. «Il y a deux ans encore, des universitaires expliquaient que la forte demande d'informaticiens était liée au passage à l'an 2000, et qu'elle retomberait comme un soufflé. C'est complètement faux, Internet a engendré une modification profonde et radicale de la manière d'utiliser l'informatique. "L'internetisation" des systèmes d'information des entreprises est une rupture technologique qui donne naissance à de nouveaux besoins». Cette mutation des besoins de l'industrie serait donc l'une des raisons majeures de la tension qui existe sur ce secteur du marché du travail. Selon Gérard Roucaïrol, «il existe également un décalage entre les besoins du marché et la formation de nouveaux ingénieurs. Malgré une assez bonne liaison entre l'enseignement supérieur et la recherche industrielle; les écoles d'ingénieurs ont du mal à rattraper leur retard, et les universités manquent d'enseignants. Pour travailler en phase avec les besoins actuels du monde professionnel, et prévoir quels seront ses besoins à moyen terme, il est nécessaire de multiplier les passerelles entre l'industrie, la recherche et l'enseignement supérieur. Mais c'est aux décideurs des ministères concernés de prendre les bonnes décisions.»

Eric Nunès

## De livreur à informaticien

**JOVIAL**, débonnaire, Jean-François, 34 ans, parle volontiers de son parcours. Mais seulement sous couvert de l'anonymat: «Ça ferait très mauvais effet si

### Profil

nos clients découvraient qu'il y a à peine un an j'étais livreur et sans formation», confie l'ancien coursier, qui a aujourd'hui le titre de technicien réseau dans une SSII (société de services d'ingénierie et d'informatique). Son histoire est le résumé d'une reconversion professionnelle rapide, celle d'un chômeur sans diplôme, dans le secteur des technologies de l'informatique et de la communication. «Tire-au-flanc depuis toujours», comme il se définit lui-même, Jean-François a toujours exercé des petits métiers depuis qu'il a raté son baccalauréat. Trois ans comme ouvrier dans une imprimerie, des années de chômage, des formations sans lendemain financées par l'ANPE, un an comme assistant cuisinier dans une pizzeria... Voilà un an, il était coursier chez un réparateur de matériel informatique, une SSII spécialisée dans le service après-vente. Fin 1999, pour des raisons de restructuration, son employeur déménage en province. Jean-François est mis à la porte. De nouveau l'ANPE, les Assedic...

Hai Nguyen

Profitant de son temps libre, il propose de petits services aux nombreuses entreprises qu'il a connues en livrant du matériel réparé. «Les gens à qui j'avais affaire ne connaissaient rien à l'informatique. Je leur disais simplement: j'ai des connaissances en informatique et je peux réparer vos machines.» Le bluff marche! Certes, il est rémunéré au noir, mais il passe bel et bien pour un technicien en informatique. Au début, encore timide, l'informaticien autodidacte met seulement à jour les logiciels bureautiques, paramètre les accès à Internet... Peu à peu, il commence à installer des serveurs, des réseaux locaux et des systèmes de sauvegarde de données. «On m'appelait parce que j'étais très disponible et beaucoup moins cher qu'un prestataire», explique-t-il. Finalement, il obtient de l'ANPE une formation de technicien de maintenance en informatique. Le voilà propulsé officiellement informaticien. Depuis trois mois, Jean-François travaille dans une SSII qui a pour clients des groupes comme Vivendi ou la BNP. Jean-François voit l'avenir en rose. «Mon patron veut me placer chez les clients comme administrateur réseau pour augmenter le prix de la prestation. Administrateur réseau, ça équivaut à ingénieur! Pourquoi pas?», conclut-il malicieusement.



### Sortie des écoles

65% des étudiants de l'Ecole nationale supérieure des télécommunications (ENST) ont signé un contrat de travail avant la fin de leurs études. (Source: enquête annuelle de Télécom Paris).

# 1,2 million

de demandeurs d'emploi bénéficieront d'une offre de formation aux technologies de l'information et de la communication, systématiquement intégrée dans les stages. Coût: 1 milliard de francs en trois ans. (Source: comité interministériel pour la société de l'information, juillet 2000)

PUBLICITÉ

POUR EN SAVOIR PLUS

[interactif.lemonde.fr](http://interactif.lemonde.fr)

# Un géographe au service de l'humanitaire

**PAS FACILE** de rencontrer Luc Cambrézy. Ce géographe de quarante-huit ans, directeur de recherche à l'Institut pour la recherche et le développement (IRD), préfère le terrain à son fauteuil de bureau. En effet, depuis cinq ans, il dresse des cartes dans les pays d'Afrique en s'aidant des nouveaux outils technologiques. C'est qu'aujourd'hui la cartographie numérique ne sert pas uniquement à dresser des plans de villes ou de routes. Les cartes que réalise ce savant sont destinées au Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). Pour Luc Cambrézy, en effet, les problématiques liées aux réfugiés tournent autour de notions simples dans leur formulation mais complexes dans les réponses à y apporter: «*Le droit international est en bien piteux état et la cause fondamentale de cette situation se situe dans notre rapport à l'espace et au territoire.*»

Les frontières bougent sous les coups de boutoir des guerres. Le géographe a donc plus que jamais son mot à dire. «*Les chercheurs ne peuvent laisser seuls s'exprimer les politiques, les médias et les professionnels de l'action humanitaire*», précise-t-il. La technologie aide ainsi à construire des outils d'analyse, des éléments de compréhension, pour en faire profiter les humanitaires et les personnes en contact direct avec les populations déplacées.

Sa passion pour les formes rondes de la Terre, Luc Cambrézy la ressent assez jeune, quand la soif de découverte le pousse vers les civilisations lointaines. C'est durant cette jeunesse aussi que l'idéalisme adolescent forge les convictions du futur géographe et l'incite à se mettre à la disposition des causes humanitaires. Toute la philosophie du travail de Luc Cambrézy mûrit

## A l'Institut pour la recherche et le développement, Luc Cambrézy construit numériquement des cartes pour le HCR

sur les bancs d'école et sur les routes du monde entier: «*Si mes études géographiques m'ont conduit vers l'Afrique, mes rêves s'orientaient plutôt vers l'Asie centrale.*»

En 1968, l'époque incite les adolescents à se poser des questions sur la société qu'on leur propose. Quelques semaines après les événements, à seize ans, il tente une sortie sur le pouce. «*J'ai beaucoup voyagé en stop. A dix-huit ans par exemple, je suis parti en Turquie.*» Après ces leçons d'humilité sur les chemins qui mènent vers l'Asie, il opte pour un moyen de transport bien dans l'air du temps, la 2 CV. «*Avec des copains, nous sommes descendus dans le sud du Maroc, avons traversé le Sahara espagnol (à l'époque) en longeant la côte, puis sommes remontés par le Mali et l'Algérie.*» Il fait l'impasse sur les chemins de Katmandou, en fonçant sur l'Orient. «*Le côté hippie ne m'intéressait pas trop. J'ai préféré partir à la découverte de l'Iran. C'est tout ce parcours qui m'a conduit à la géographie.*»

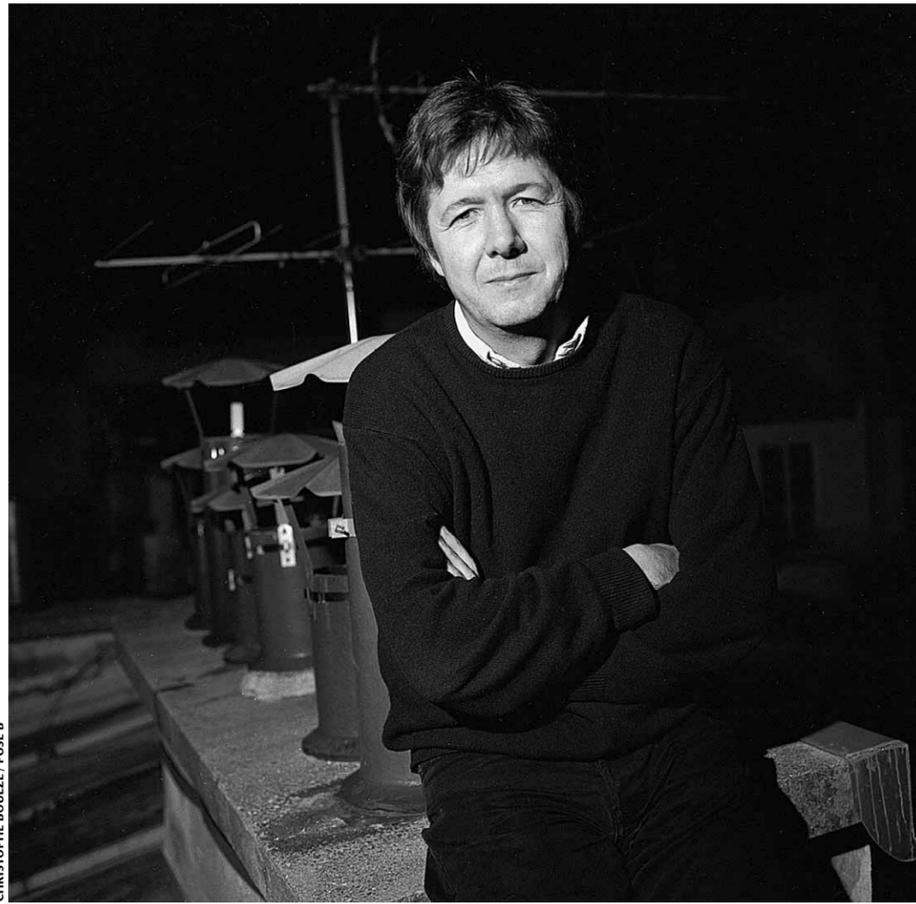
Comme port d'attache universitaire, en Parisien avisé, il choisit la Sorbonne, où l'orientation, le cap de ses études, sera donné par un professeur d'université, géographe

tropical réputé, Gilles Sautter. «*Pour mon mémoire de maîtrise, je suis parti sur mes deniers personnels au Niger. J'ai été intégré dans une équipe locale pour étudier les possibilités de transfert de populations touchées par la sécheresse.*» C'est là qu'il confronte son savoir théorique aux réalités du terrain.

En quittant l'université, il est embauché dans l'organisme d'Etat qui deviendra plus tard l'IRD. A l'époque, il «*rêve d'une affectation à Bornéo.*» Ce sera Tahiti. Une affectation pas vraiment «*satisfaisante*», même si c'est à ce moment-là qu'il se rend compte de l'importance du développement de l'informatique dans son activité de géographe.

Un intérêt croissant qui, en 1985, débouchera sur la mise au point, alors qu'il est au Mexique avec sa famille, d'un système d'informations géographiques (SIG). Baptisé Savane, ce système est un ensemble de logiciels qui permet de faire apparaître ou disparaître les informations nécessaires à l'analyse (réseaux routiers, densité...) comme on le ferait avec des calques superposés sur une carte.

Car, pour Luc Cambrézy, sur une carte, trop d'informations tue l'analyse, ralentit la prise de décision. Avec le SIG, il est possible de changer instantanément d'échelle, de masquer des informations ponctuellement inutiles. Dans un camp de réfugiés, le logisticien sera plus intéressé par le plus court chemin pour rejoindre un point d'eau, alors que le médecin responsable des vaccinations voudra connaître la localisation exacte des enfants en bas âge. Ces couches d'informations sont manipulables à l'écran. Des notes, des symboles peuvent y être rajoutés. De plus, les images satellites superposées au modèle numérique de terrain sont visibles en trois dimensions et des cartes



CHRISTOPHE BOULZEZ / POSE B

thématiques peuvent instantanément être éditées avec ces outils de cartographie numérique.

Mais la technique ne sert à rien en elle-même. Luc Cambrézy en est plus que convaincu. Quand éclate à la face du monde le génocide du Rwanda, un pays dans lequel il a également vécu, il va mettre en application le système comme il l'avait déjà fait au Mexique. «*Aussi bien les interprétations que les conclusions dans les milieux intellectuels français me semblaient insuffisantes pour rendre compte de ce qui s'était passé au Rwanda. D'un autre côté, je me suis dit que les chercheurs ne pouvaient pas passer à côté d'un problème aussi explosif et fondamen-*

*tal que celui des réfugiés*», déclare-t-il. De 1995 à 1998, il part au Kenya commencer une collaboration avec le HCR pour rendre compte de la dégradation de l'environnement à proximité des camps, ces villes de toile devenues le lieu de résidence de dizaines de milliers de réfugiés. «*La cartographie permet de dire : voilà comment les choses se sont passées, voilà comment elles se passent maintenant. On analyse les cartes existantes, les photographies aériennes, les images satellites. Mais, il faut le répéter, la cartographie, même dotée des moyens les plus modernes, demeure un instrument, un outil, pas une fin en soi*», reconnaît Luc Cambrézy.

Dans un cas comme le Rwanda, les outils informatiques de cartographie ont permis d'améliorer la connaissance de ces camps pour les négociations avec les Etats et de proposer des informations aux responsables de la logistique, de la sécurité, de l'alimentation. Pour les ONG chargées de la santé, les plans de vaccination ont pu alors être mis en œuvre de façon rationnelle. Des résultats que Luc Cambrézy entend bien transposer sur tous les terrains de la misère. Quelques heures après notre rencontre, le cartographe s'envolait pour l'Ouganda. Au secours des politiques?

Alain Thomas

PUBLICITÉ

# Les fouilles high-tech d'Alexandrie

ALEXANDRIE

de notre envoyée spéciale

16 novembre 2000. Le voyage commence dans un ascenseur poussié et brinquebalant qui trans-

## Reportage

porte les visiteurs au cœur d'un immeuble vétuste. Destination : un appartement du septième étage baigné de lumière. Des fenêtres, on ne distingue que stade, à gauche, et gare, à droite, de cette ville sans mesure. Des immeubles, des immeubles, et d'autres encore, interdisent au regard d'aller se poser sur la mer. Les habitués du lieu deviennent le lac Mariout, là, derrière, et imaginent le cortège de camions qui le remblaient. Vertige : ce sont 12 mètres d'histoire enfouie dans le sol de l'ancienne ville des Ptolémées que l'on remue ainsi.

Bienvenue au Centre d'études alexandrines (CEA), unité de recherche archéologique dirigée par Jean-Yves Empeur. Sa mission : procéder dans la ville à des fouilles d'urgence, avant que d'imposants immeubles ou ponts ne prennent possession du sous-sol, réduisant à néant ses richesses. Avant que de devenir centre d'études, l'appartement du septième étage n'était autre que celui du chercheur, connu pour ses travaux sur le fameux phare d'Alexandrie, dans le port, à proximité du fort de Qait Bey.

Là, une petite bibliothèque renferme quelque 5 000 ouvrages, ceux des auteurs grecs, latins ou arabes qui ont parlé d'Alexandrie, plus les comptes rendus de fouilles. Ici, dans la pièce adjacente, cartes du cadastre et atlas sont soigneusement rangés à côté d'outils de topographie. Ils font partie des éléments qui ont servi à la constitution d'un système d'information géographique, précis jusqu'à la parcelle, que l'on pourra bientôt voir sur l'intranet du CEA. Un couloir se termine par une petite pièce dédiée à un matériel informatique inédit.

C'est que, depuis un peu plus d'un an, France Télécom, prenant la suite d'Elf et EDF, est devenu le partenaire technologique de l'équipe du CEA. Un mécénat que Sylvie Brémond, directrice de la communication de la branche recherche et développement de l'opérateur,

**Intranet, webcam, visioconférence, liaisons Ethernet... aident les archéologues dans leurs fouilles d'urgence du sous-sol alexandrin**

chiffre grosso modo à 1 million de francs, avec une vingtaine de personnes mises à disposition.

« En archéologie, les pratiques de communication se structurent autour de la circulation d'objets, explique Christian Licoppe, qui travaille précisément sur les usages. Pour les fouilles de sauvetage, il faut ajouter l'urgence qui pèse de deux façons : besoins d'un échange rapide d'informations riche et pertinent pour l'expertise, d'une prise de décision au moment adéquat. L'ensemble crée un espace d'innovation pour les outils de communication. »

Pourtant, l'intranet qui est alors présenté reste assez classique. Il est personnalisé grâce à la saisie d'un identifiant et d'un mot de passe, donne la météo marine pour les plongeurs, le menu de Loulou le cuisinier pour tout le monde... Plus intéressante est la reconstitution d'Alexandrie en 3 D à différentes périodes : antique, arabe ancienne, arabe nouvelle ou XX<sup>e</sup> siècle.

Autre application : la visioconférence ! A Alexandrie, quatre points sont reliés par des liaisons Ethernet à 128 Kbits : le CEA ; deux chantiers, dont celui de la rue Fouad, situé à proximité de la voie Canopique qui traversait autrefois la ville d'est en ouest pour aller vers l'actuelle Aboukir ; les entrepôts de Shallalat, où sont regroupés les quelque mille pièces trouvées par an, les poteries et les mosaïques.

De ces quatre points, il est possible de se connecter à l'intranet et d'entrer en visioconférence avec les autres. Certains postes sont également équipés du système Spin 3D, qui permet à différents intervenants d'être présents autour d'une



Une webcam à la main, l'une des archéologues du Centre d'études alexandrines vise un puits. L'image, qu'elle visualise sur ses lunettes, est transmise pour étude par une liaison Ethernet sans fil sur l'ordinateur de son collègue situé dans un des locaux du centre.

même table sous forme de clone (« Le Monde interactif » du 15 décembre 1999). Ceux-ci peuvent alors manipuler un même objet, comme ce vase, scanné sous huit facettes pour le reconstituer en 3D que Camélia, la responsable du dépôt de Shallalat, a fait tourner sous les yeux de Marie-Dominique, connectée depuis les locaux du Centre d'études alexandrines. Elle voulait savoir s'il convenait ou non d'enregistrer cet objet trouvé dans les tombes de Gabbari, au sud-ouest de la ville. Et avait besoin, pour ce faire, de discuter la provenance de la terre - delta du Nil ou Moyenne Egypte ? - et la forme des dessins qui ornaient le vase.

Sur le chantier de la rue Fouad, il existe en plus une liaison rapide sans fil. Celle qui permet à un système baptisé Cybernis de fonctionner. Un petit ordinateur caché dans

son sac à dos, une Webcam à la main, un casque et des lunettes de réalité virtuelle sur la tête, Marie, une des archéologues, en fait la démonstration. Le terrain est aujourd'hui creusé d'environ 4 mètres sous la dalle de béton qui le mettait au niveau de la rue. « Il en faudra sans doute 12 pour atteindre le substrat, les fondations de la ville », explique Francis, le responsable du chantier. Là, l'équipe est probablement parvenue à une couche médiévale, et le puits que montre Marie avec sa caméra pourrait être une citerne domestique. Dans ses lunettes, Marie voit ce qu'elle filme. Dans son bureau, face à l'ordinateur, Francis peut lui demander de déplacer la webcam pour comprendre comment les canalisations sont raccordées au puits.

Mais tous ces outils répondent-ils vraiment aux besoins réels des archéologues dans un pays où « les connexions à Internet sont trois fois plus longues qu'en France et les panes d'électricité peuvent durer une journée », comme le remarque Patricia, qui a mis au jour la mosaïque de Méduse présentée dans le cadre de l'exposition parisienne sur Alexandrie ? « Nous savons également travailler sans ces outils », précise-t-elle avant d'ajouter que « l'archéologue est très seul dans sa démarche. Il détruit pour aller voir ce qui se trouve en dessous et décrit par rapport à sa mémoire visuelle ».

Tous les outils qui peuvent l'aider à se souvenir et enregistrer seraient donc les bienvenus. Isabelle, architecte et archéologue spécialiste des citernes, abonde dans ce sens en expliquant comment, en une journée, elle a monté un petit dossier avec un croquis réalisé par ses soins et des éléments de localisation piochés dans des bases de données. Elle a ainsi pu convaincre à distance Jean-Yves Empeur de réaliser une coupe stratigraphique en un endroit précis d'une nouvelle citerne découverte par hasard.

Corinne Manoury

## La téléphonie sous-marine

Parmi les besoins que les chercheurs de France Télécom R&D n'avaient pas identifiés chez les archéologues, il en existait un de taille. Comment faire pour communiquer avec les plongeurs sans les obliger à remonter à la surface ? Utiliser la téléphonie, oui, mais comment ? La réponse est venue avec une technologie, brevetée par une jeune pousse, qui permet d'entendre les sons en serrant simplement les dents sur un tuba ou un détendeur de plongée. Les vibrations qui normalement parviennent jusqu'à la cochlée par l'air sont alors conduites par les os de la mâchoire.

Dans l'utilisation que font de ce système les archéologues-plongeurs d'Alexandrie, il y a donc une bouée supportant un récepteur, et un fil plongeant jusqu'à eux. Au détendeur est associé un boîtier qui permet, avec différents boutons, d'augmenter ou de baisser le son. Le signal de sonnerie se fait par une sorte de lampe torche qui se met à clignoter. Le plongeur se sert alors d'un autre boîtier qui lui est relié pour prendre la communication. Depuis l'esplanade du fort de Qait Bey, qui a probablement été construit à l'endroit de feu le phare, il est alors possible d'appeler les plongeurs avec un simple téléphone mobile. France Télécom cherche maintenant à supprimer le fil qui part de la bouée en explorant deux voies : celle des ultrasons et celle des courants faibles de l'électricité pour transmettre la voix.

## Trois questions à...

### Robert Vergnieux

**1** Egyptologue, ingénieur de recherches CNRS, vous êtes responsable du service informatique de l'Institut Ausonius, un centre de compétences archéologique. A quels besoins des archéologues répondent les nouvelles technologies ?

L'archéologie est une science qui génère de très grandes quantités d'informations. La tendance était donc de sélectionner ces informations pour travailler avec les documents les plus pertinents. Les nouvelles technologies, au contraire, nous offrent une maîtrise de grandes quantités d'informations. Plus les fouilles dégagent de grands nombres de documents, plus les nouvelles technologies deviennent incontournables dans la gestion scientifique de ces pièces.

**2** La réalité virtuelle participe-t-elle également de la gestion de ces grandes quantités d'informations ?

Dans ce domaine, les enjeux sont énormes. Mais il faut tout d'abord faire la différence entre la production d'images de synthèse et la réalité virtuelle. Lorsque nous sommes en présence d'un espace ancien détruit, ces deux solutions technologiques s'offrent à nous.

La première met au point une modélisation numérique tridimensionnelle pour fabriquer des images et donner une idée de l'aspect original du site. Il s'agit là d'images de synthèse. La seconde est la réalité virtuelle proprement dite. Dans ce cas, on fabrique également une reconstitution graphique de l'espace, mais il est dynamique. Je peux ainsi non seulement me déplacer dans la reconstitution virtuelle d'un temple, mais aussi accéder à toute l'information scientifique qui lui correspond. En clair, si dans ce temple je rencontre, par exemple, une colonne, je saurai d'un clic quelles sont les données scientifiques qui s'y rapportent. Et, si on découvre dans plusieurs années de nouveaux documents qui contestent ou précisent l'existence de cette colonne, il suffira de mettre à jour la base de données stockée sur notre serveur Internet. L'espace virtuel mis au point est donc un environnement sur lequel on peut travailler, que l'on peut mettre à jour. Il s'agit, dans notre jargon, d'une « interface graphique 3D de gestion de l'information scientifique ».

**3** Dans quelle mesure ces nouvelles techniques sont-elles en train de percer dans la profession ?

Notre centre de compétences est chargé de défricher en amont les solutions technologiques et de réussir ainsi à infléchir les développements industriels en fonction de nos besoins. Aujourd'hui, nous travaillons avec des logiciels très spécifiques et très puissants, dont les premières moutures sont en général lourdes et complexes à utiliser. Mais, en cinq ans, les interfaces progressent suffisamment pour être accessibles à tous nos collègues.

Propos recueillis par Stéphane Foucart

Co. M.

www.dunilarome.montaigne.u-bordeaux.fr



Jean-Yves Empeur, directeur du Centre d'études alexandrines (à droite), se fait expliquer par Frédéric Tendron (France Télécom) le système de téléphonie sous-marine.

## Le couteau suisse de la communication

LE GÉNÉRIQUE file plus vite que la lumière à travers les étoiles. Histoire de dire que l'on fait un bond dans le futur. Une jeune femme se trouve au pied d'un mur d'apparence ancien. La voilà qui fouille la terre et trouve une pièce. Tiens, ce n'était visiblement pas ce qu'elle cherchait... Elle prend sa tablette de travail, croisement entre l'assistant personnel numérique et l'ardoise magique et chausse des lunettes de réalité virtuelle. Appel à un de ses collègues archéologues, dans un bureau, face à son PC.

La belle montre la pièce en question et le lieu de la trouvaille. Le collègue cherche dans des bases de données des objets comparables, des informations sur le lieu des

fouilles. Il décide de faire appel à un expert et lui présente les éléments envoyés par la jeune femme.

La réponse ne tarde pas à venir : la pièce date de l'époque d'Aurélien. Et le site est le lieu de l'ancien hôtel des impôts. La jeune archéologue décide alors de faire part de ces informations au responsable de l'équipe. Il est en plongée et utilise la même tablette pour se repérer par GPS dans le système topographique rentré en mémoire. Il prend l'appel grâce au dispositif installé sur son détendeur et propose un rendez-vous une demi-heure plus tard.

Cette fiction, réalisée pour présenter Houria, le futur des systèmes développés par France Télécom R&D à Alexandrie, pourrait devenir

une réalité. « Une maquette est prévue pour juin 2001 », précise Laurence Pasqualetti, responsable du projet à la direction des interfaces humaines. Elle se défend d'avoir voulu mettre au point un nouveau terminal. « J'ai raisonné en termes de services », explique-t-elle. Houria a l'avantage de réunir trois à quatre fonctionnalités en une. »

De fait, le système n'intégrait pas moins de trois caméras : une sur les lunettes pour montrer ce que l'on voit, une sur la tablette pour faire de la visioconférence, et une caméra mobile pour les lieux exigus. La tablette fonctionnait grâce à un panneau solaire, branchée sur le réseau mobile de troisième génération UMTS, et comprenait des logiciels

de reconnaissance vocale et d'écriture. Les lunettes permettaient en outre de faire ce qu'on appelle de la « balade augmentée », avec des informations complémentaires perçues à travers les verres.

Un dispositif qui pourrait être proposé à de nombreuses professions. Car « finalement peu de recherches ont été entreprises sur la mobilité », remarque Laurence Pasqualetti. Il y a tant de contraintes à intégrer ! La « remise à niveau du contexte », ce besoin de savoir où l'autre se trouve et ce qu'il fait ; les conditions extérieures ou la situation la plus confortable pour travailler lorsqu'on n'a pas de bureau.

# Les start-up donneuses de leçons

ELLES N'EXISTAIENT pas il y a encore deux ans. Aujourd'hui, les start-up envahissent le marché de la formation à distance - l'e-learning », comme disent de plus en plus les professionnels du secteur -



et gagnent la confiance des entreprises en assurant la formation de leurs salariés. Elles trouvent leur place, sans complexes, aux côtés des institutionnels ou des organismes de formation classiques, CNAM (Conservatoire national des arts et métiers) ou CNED (Centre national d'enseignement à distance), et signent des contrats importants avec de grands comptes.

Ainsi de la société suédoise M2S, qui a remporté un contrat de 131 millions de francs sur quatre ans avec la poste allemande, afin de réaliser l'essentiel de son programme de formation du personnel via un portail Internet. La française iProgress prévoit de doubler son chiffre d'affaires en 2000, pour atteindre 36 millions de francs. Teach-line, qui propose un face-à-face pédagogique par visioconférence, espère un chiffre d'affaires de 22 millions de francs, soit quatre fois plus qu'en 1999.

## UNE DEMANDE CROISSANTE

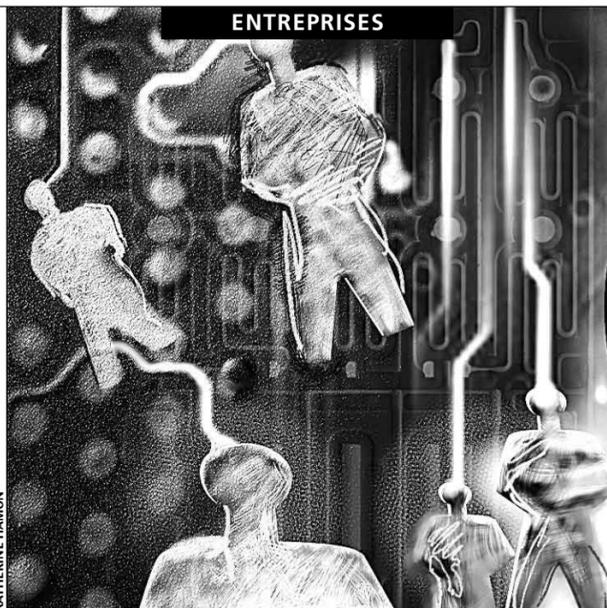
Considéré comme un facteur de développement des compétences des salariés et donc de la compétitivité des groupes industriels, la formation fait l'objet d'une demande croissante de la part des entreprises, toujours en quête de méthodes plus souples. Une étude de la Cegos menée auprès de grandes entreprises

montre que 70% d'entre elles ont déjà ou auront mis en œuvre d'ici à moins de deux ans des formations de ce type. Ce qu'elles espèrent : former plus vite et mieux, à moindre coût. Finis les stages de plusieurs jours à l'extérieur. Le salarié apprend sur son lieu de travail, à son poste ou en « centre de ressources » (une salle consacrée à la formation dans l'entreprise), presque toujours avec l'aide d'un tuteur qui suit son parcours à distance.

Parée ou non de cet « e » magique, la formation exige toujours contenu et pédagogie. Face aux tenants du savoir que sont l'éducation nationale et les organismes de formation reconnus, les nouveaux fournisseurs en « .com » auraient pu paraître bien démunis. Mais il n'en est rien.

Nées pour la plupart en 1999, ces jeunes pousses sont des entreprises qui, déjà anciennes dans le monde de la formation par les technologies, ont décidé de se réinventer. Ainsi CBT Systems, créée en 1984, est-elle devenue Smartforce, le géant mondial de l'e-learning. D'autres ont troqué leur patronyme pour un nom plus nouvelle économie, comme Studi.com (ex-Cyberion et Tag Interactive), iProgress (ex-Pro-training). Lancée en mai dernier, Mediapluspro, qui propose un outil d'autoformation en bureautique avec tutorat à la carte, appartient aux Editions Eni, société de formation en informatique nantaise d'une vingtaine d'années.

D'autres, comme Onlineformapro, créée il y a un an, sont vraiment de nouveaux acteurs. Mais, là encore, pas question de faire les choses à la légère. « S'il est un domaine dans lequel on ne peut pas improviser, c'est bien celui du savoir », insiste Michèle Guerrin, fondatrice de ce portail,



## Des jeunes pousses s'invitent sur le marché de la formation en ligne

dont les modules sont faits maison. Après avoir passé quinze ans dans l'éducation nationale et dirigé un centre de formation privé, elle semble très attachée au contenu : « Je recrute professeurs et formateurs diplômés, qui, en binôme avec un concepteur chargé de la scénariser, élaborent un contenu ensuite validé par nos deux ingénieurs pédagogiques. » Hugues Cocharde, PDG de Studi.com, renchérit : « Le marché est exigeant. Les sociétés bancaires, dont l'offre ne serait pas à la hauteur, auront tôt fait de disparaître. » Et justement, au-delà de l'intelligence de l'outil, l'un des critères de réussite de la formation à distance semble bien être le tutorat.

Inutile, pour les start-up, d'essayer de se passer de ce téléformateur qui - à distance ou sur place, en synchrone ou asynchrone -, accompagne l'autoformation des apprenants. « En France, on compte sur le contact humain, au-delà de la simple utilisation de l'outil », note Eric Le Marois, « associate partner » chez Andersen Consulting. Quand elles n'en ont pas en interne - c'est le cas de iProgress -, les jeunes pousses passent des accords avec des centres de formation qui fournissent un tuteur. Pour les clients, difficile de vérifier le niveau des e-formateurs.

Il n'existe d'ailleurs aucun label de qualité leur permettant de s'y retrouver dans ce marché disparate. Alors, tous les moyens sont bons aux start-up du secteur pour se construire une réputation. D'une part, la reconnaissance des pairs : pour son projet Onlineformapro, Michèle Guerrin a été lauréate du concours des entreprises innovantes de l'éducation nationale en 1999. D'autre part, la diffusion de produits de marque et les partena-

riats avec des établissements réputés : le portail Studi.com a choisi de s'associer aux Cours Legendre, spécialistes de l'enseignement et de l'assistance scolaire à distance depuis un demi-siècle. Enfin, le principal gage de qualité, ce sont les clients satisfaits. Des références que l'on affiche pour faire preuve de son professionnalisme et de sa crédibilité.

Finalement, comme le note Eric Ecoutin, chargé d'étude à l'Oravep (Observatoire des ressources pour la formation), « en la développant en interne ou en établissant des partenariats les start-up proposent globalement une offre qui se tient. Le contenu, la connaissance des besoins et des objectifs à atteindre sont au rendez-vous ».

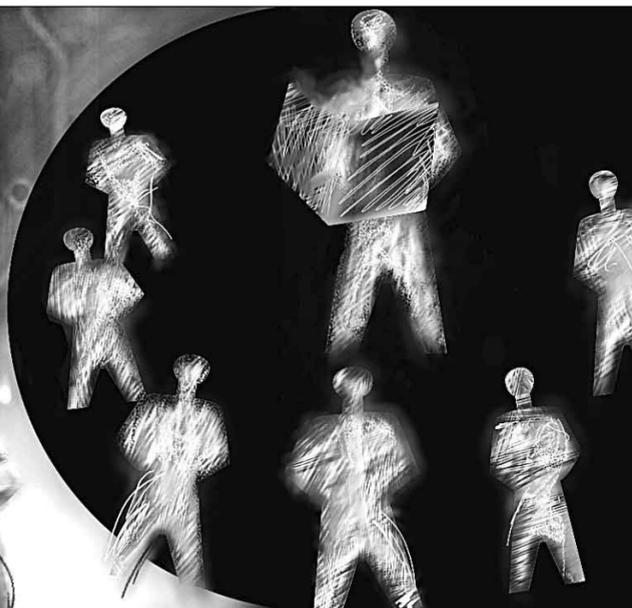
## UNE CARTE À JOUER

Patrick Chevalier, consultant du cabinet Aska, spécialiste de l'e-learning, apporte un bémol : « Pour juger des compétences d'un professeur, il ne suffit pas d'ouvrir son armoire pour voir combien elle contient de livres. Encore plus que le contenu, ce qui prime c'est le service. Il faut savoir animer, s'occuper des apprenants, leur donner confiance. »

D'ailleurs, comme le note une étude du Préau (cellule de veille sur les nouvelles technologies éducatives) datant de cette année, la part des services dans l'offre d'« e-formation » aux Etats-Unis va passer de 18 à 40% d'ici à 2003. Dans ce cadre-là, les organismes de formation auraient bien leur carte à jouer. Pour Patrick Chevalier, en passant des accords avec des fournisseurs et en proposant de l'ingénierie, ils pourraient être les futurs grands gagnants du marché : « Certes, les start-up apportent des solutions techniques et pratiques que les organismes ne maîtrisent pas encore. Pendant un certain temps, ces nouveaux venus vont se développer. Mais ce qui devrait jouer, à terme, ce sont les services concrets qu'elles rendront ou non aux entreprises... »

Anaïs Jouvancy

www.preau.asso.fr



## Trois questions à...

### Patrick Antoine

**1 Vous êtes responsable des formations au Crédit agricole de Lorraine et avez lancé, en 1999, l'e-learning, en remplacement des stages traditionnels. Pourquoi ce choix ?**

Les stages classiques de formation en bureautique étaient inefficaces, car ils s'adressaient à des publics complètement hétérogènes. Nous avons profité de la migration vers Windows NT pour creuser la piste des nouvelles technologies de formation. Après une phase de test qui a duré un mois, nous avons opté pour la solution d'autoformation de iProgress, qui nous a semblé très interactive. Si nous n'avions pas mis en place ce nouveau type de formation, nous en serions encore au même point : des employés qui perdent du temps, parce qu'ils ne savent pas utiliser Word ou Excel.

**2 Comment le système s'est-il organisé au quotidien ? Pourquoi avoir mêlé autoformation à distance et présence d'un tuteur en centre de ressources ?**

La mise en place, au sein même de l'entreprise, d'un centre de ressources - une salle dédiée à l'apprentissage qui compte quelques ordinateurs interconnectés -, nous a paru impérative. Isolement et concentration nous ont semblé être les conditions de la réussite. Lors du premier rendez-vous d'évaluation, qui marque le début de la formation, le formateur-tuteur est toujours présent dans le centre de ressources. Ne serait-ce que pour accueillir, rassurer les apprenants et amorcer le processus. L'utilisateur se voit alors proposer un parcours personnalisé adapté à ses compétences, avec un certain nombre de modules à suivre. Son temps de formation se trouve donc fragmenté, en fonction de son niveau, en plusieurs rendez-vous d'une heure et demie, qu'il prend sur son temps de travail et programme à l'avance. Lors de la première leçon, le tuteur l'accompagne et présente les différents exercices. Mais, pour la suite, les apprenants sont seuls face au dispositif d'e-learning. Le tuteur reste joignable par téléphone.

**3 Après presque un an de fonctionnement et plus de 300 personnes formées, quel est le principal avantage de ce type de formation : réduction des coûts ou efficacité ?**

Avant tout, c'est l'efficacité. Avec 80% de bons résultats à l'évaluation après chaque module, on est bien loin des petits 20 à 30% traditionnels que l'on obtenait à l'issue d'un stage de trois jours à l'extérieur. Vous apprenez progressivement : après chaque module, vous retournez travailler et vous appliquez tout de suite. C'est la meilleure façon d'enregistrer. Au total, la formation peut s'étaler sur un mois. Nous avons investi 190 000 francs dans la solution d'autoformation. Si l'on considère les coûts cachés, il est évident que le système est avantageux. Les employés, qui restent dans leur environnement de travail, sont indisponibles moins longtemps. Si l'on considère qu'un employé mal formé perd 15 minutes par jour, à raison de 300 personnes, c'est 1,5 million de francs qui sont perdus pour l'entreprise, chaque année. La qualité du travail fourni, c'est un bon retour sur investissement.

Propos recueillis par Anaïs Jouvancy

## Un marché colossal

L'e-formation accouche d'un nouveau marché aux dimensions planétaires. 90 milliards de dollars, c'est la taille du marché mondial prévue pour 2002, évoquée au Web Market Education de Vancouver (Canada), au printemps dernier. Alors qu'aux Etats-Unis, le e-learning représente déjà 60% des dépenses en matière d'éducation, il n'en représente que 2% en France - 12% en 2002 -, selon une étude du cabinet Arthur Andersen. Mais s'il pèse à peine plus de 200 millions de francs, avec quelques centaines d'acteurs au total, le marché français de l'e-formation est promis à une forte croissance. Une moyenne de 41,7% par an jusqu'en 2004 en ce qui concerne l'informatique, le secteur phare, selon l'institut IDC.

# Les courtiers en ligne américains chahutés par leurs clients

## Les internautes boursicoteurs ne cessent de se plaindre de leurs courtiers en ligne

MORGAN K. ROACH pensait avoir réalisé un énorme bénéfice sur le marché boursier. Au mois d'août 1999, ce programmeur se connecte sur le site de courtage en ligne E\*Trade Group Inc. et achète 4200 actions AOL à un prix moyen de 88,9 euros. Quelques heures plus tard, il passe un ordre pour vendre sa participation à 105,6 euros par action. Résultat : un bénéfice appréciable de 9 455,6 euros.

Le problème, c'est que les choses ne se sont pas exactement déroulées de cette manière. Morgan K. Roach accuse E\*Trade d'avoir acheté ses actions à un prix supérieur de 8,9 euros à celui annoncé dans son ordre, entraînant ainsi une perte de 25 764,4 euros. En décembre 1999, il attaque en justice le courtier en ligne. « Il s'agissait d'une erreur de leur part et ils auraient pu la corriger », précise-t-il. Il a obtenu, le 26 octobre 2000, 42 473,3 euros pour couvrir ses pertes et frais.

E\*Trade estime que cette décision n'est pas justifiée, car Morgan K. Roach gérait lui-même son compte en étant, de ce fait, personnellement responsable de la transaction.

Il ne s'agit pas là d'un cas isolé. Les plaintes à l'encontre des courtiers en ligne ne cessent d'augmenter, en dépit d'une volonté de focalisation sur le service clientèle affichée par Ameritrade, Charles Schwab, TD Waterhouse ou E\*Trade. Une étude publiée fin octobre 2000 par la Securities & Exchange Commission (SEC, autorité de contrôle des marchés américains de valeurs mobilières) révèle que, de septembre 1999 à septembre 2000, 4 258 plaintes portant sur des opérations ratées ont été déposées contre des courtiers en ligne. Un nombre quatre fois supérieur à celui de 1998.

## UN SERVICE CLIENTÈLE AMÉLIORÉ

Le 28 juillet 2000, la SEC a proposé une nouvelle réglementation contraignant les courtiers en ligne à publier des rapports mensuels sur leurs performances en matière d'exécution des opérations. Sur demande de leurs clients, ils seraient en outre tenus de leur indiquer le parcours de leurs ordres. De leur côté, les courtiers souhaiteraient que soient davantage reconnus les efforts d'investissement consentis dans leurs infrastructures et leur service clientèle.

E\*Trade a ainsi réduit la durée de mise en attente d'un appel téléphonique : de 77 secondes il y a un an, celle-ci est actuellement de 28 secondes. Ameritrade a gelé ses dépenses publicitaires pour une période de cinq mois à partir de mars 2000. « Nous reconstituons notre technologie, nos centres d'appels téléphoniques et avons embauché des centaines de collaborateurs chargés de clientèle », indique Jack R. McDonnell, président d'Ameritrade. Frank J. Petrilli, président-directeur général de TD Waterhouse Group, fait valoir, cette année, une augmentation de 47% des investissements de la société dans son infrastructure, afin d'augmenter le nombre de données de comptes disponibles en ligne et de mettre en place deux centres d'appels téléphoniques. « Notre durée de mise en attente pour chaque appel téléphonique est inférieure à 10 secondes », précise Frank J. Petrilli.

Les spécialistes estiment que ces mesures ne vont pas assez loin. Les courtiers en ligne sacrifieraient encore beaucoup trop le service clientèle aux dépens de l'acquisition de nouveaux clients ou du développement de leur marque. Les analyses les plus récentes de la SEC montrent que la plupart d'entre eux continuent à investir des sommes beaucoup plus importantes dans le développement de leur marque et

l'acquisition de nouveaux clients que dans l'amélioration des opérations du service clientèle.

Durant les neuf premiers mois de son exercice 2000, Ameritrade a ainsi consacré 29,2 millions d'euros aux opérations de service clientèle, soit 102% de plus que l'exercice précédent, mais aussi 174,4 millions d'euros aux opérations de publicité, soit 343% de plus que l'exercice précédent.

De même, pour E\*Trade, dont les investissements liés au marketing ont augmenté de 84% à 469,1 millions d'euros au cours des neuf derniers mois jusqu'en juin 2000. Les sommes affectées au développement technologique en vue d'améliorer le service clientèle n'ont augmenté que de 79%, à 407,2 millions d'euros. Si elles avaient augmenté davantage, Truc Hoang, de Westlake (Ohio), n'aurait peut-être pas connu la déconvenue qui l'entraîne aujourd'hui à intenter une action en justice contre E\*Trade en faisant état d'une perte d'argent subie au mois de février 1999 suite à une panne du site Internet E\*Trade. Cette panne a retardé ses opérations, et le prix du bloc de titres qu'elle souhaitait acheter a ensuite augmenté de 11 111 euros. Une fois que l'opération a pu être traitée, il était trop tard, elle avait perdu 44 444 euros, précise son avocat, David Webster, qui espère faire de ce

cas une action collective en justice de l'ordre de 22,2 millions d'euros.

Les problèmes dépassent le simple cadre des performances du site entraînant des retards ou des erreurs d'exécution des transactions. De plus en plus de clients font état de leur mécontentement car ils ne parviennent pas à contacter un courtier lorsque cela s'avère nécessaire. Et, lorsqu'ils ont enfin réussi à en avoir un au bout du fil, celui-ci ne semble pas suffisamment informé pour répondre à leurs questions. « C'est un personnel sans expérience qui traite les réclamations par téléphone, et les clients mécontents sont encore plus frustrés », se plaint Douglas J. Schulz, expert en titres de la société Invest Securities Consulting.

## DES ACTIONS EN BAISSÉ

Ces difficultés en matière de service clientèle apparaissent au plus mauvais moment pour les sociétés de courtage en ligne, qui sont encore sous le coup d'un marché des valeurs quelque peu chancelant. De plus, le volume des transactions en ligne a baissé de plus de 20% au deuxième trimestre, et la baisse est estimée à 13% pour le troisième trimestre. Les actions E\*Trade ont chuté de plus de 80% après un niveau record de 80 euros en 1999. Ameritrade, qui fait état de 16,7 euros l'action, présente une baisse de

36% pour l'année. TD Waterhouse a perdu 45% de sa valeur depuis son lancement l'année dernière.

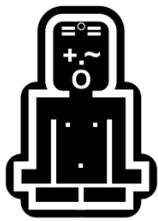
Alors que les clients réclament une amélioration du service, les investisseurs exigent avant tout la rentabilité. Pour y parvenir, les courtiers en ligne doivent miser sur de nouvelles sources de revenus. E\*Trade parie sur l'assurance et la banque par le biais d'acquisition d'autres sociétés telles que Telebank Financial. Ameritrade s'est, entre-temps, associé à la MBNA pour délivrer des cartes de crédit et à la NetBank pour les opérations bancaires. Schwab, le courtier d'escompte, espère attirer les clients aisés suite à son acquisition de la US Trust Corp. Aucune de ces mesures ne sera toutefois payante si les sociétés de courtage en ligne omettent de s'atteler aux problèmes liés à leur activité principale. Pour les clients et leurs avocats, le remède est simple : « Il faut qu'ils ralentissent leur cadence d'ouverture de nouveaux comptes », conclut Douglas J. Schulz.

Pallavi Gogoi

★ Les pages « Entreprises » sont réalisées par les rédactions de « Monde interactif » et de « Business Week/e.biz ».

★ Traduit de l'anglais par Thibaut Devillard / Tradweb.

Sabir cyber



## Editeur

Les pages d'un site Web sont réalisées avec des logiciels dont la fonction de base est celle d'un éditeur HTML. Dans les années 80, à l'époque de MS-DOS sur PC, on devait utiliser le sinistre Edlin, un « éditeur de ligne », pour corriger les instructions données au micro. La rugosité de celui-ci a contribué, par contraste, au prestige du Macintosh. L'éditor dont il s'agit ici consiste à « préparer, établir et présenter le texte (de la page, de la ligne, du programme) en vue de sa publication ». C'est très exactement la définition de l'éditor au XIX<sup>e</sup> siècle. Mais il s'agit pourtant d'un anglicisme. Pourquoi ? Tout part du verbe latin *edere* (produire, mettre au jour), dont le participe passé est *editus*. En français, dès le XIV<sup>e</sup> siècle, les rois, dont les discours ont force de loi, s'expriment par des édits. Il en reste quelque chose aujourd'hui quand on édite une règle. Quand l'imprimerie permettra la diffusion de l'écrit, ce dernier s'appuiera sur le prestige royal pour appeler *éditor* la noble activité de produire des textes. Mais le mot va recouvrir progressivement à la fois l'activité industrielle des éditeurs (Hachette, Gallimard, etc.), le travail de préparation des textes en vue de leur publication et l'objet de cette publication (une édition rare des fables de La Fontaine). Le mot, passé en anglais entre-temps, n'y fera fortune que dans son deuxième sens, la préparation des textes.

Dans le monde anglo-saxon, un *éditeur* est, plus logiquement, un *publisher*, quelqu'un qui publie. Quant à l'exemplaire d'un ouvrage, comme d'un magazine, c'est très prosaïquement une *copy*. Ce dernier mot a d'ailleurs tendance à revenir en français au sens d'« exemplaire » : « Infogrames a vendu deux millions de copies de V-Rally », sans doute une incitation au piratage...

La plus grande logique de l'anglais dans ce domaine va être progressivement mais partiellement reconnue par le vocabulaire français. C'est d'abord Baudelaire qui importe *éditorial* en 1852. Dans la presse américaine en effet, le rédacteur en chef d'une publication s'appelle un *chief editor*. L'*éditorial* est alors l'article par lequel la direction du journal exprime une opinion. Le mot sera repris en français exactement dans ce sens, mais le rédacteur en chef ne verra pas grossir les rangs des éditeurs. Au passage, les termes de « ligne éditoriale », de « responsabilité éditoriale » et plus tard le pléonasmisme des « contenus éditoriaux », tous bien connus des étudiants en communication, s'engouffreront dans la brèche ouverte par Baudelaire. Après l'écrit, c'est l'audiovisuel qui aura l'occasion d'agrandir celle-ci, mais qui ne la saisira pas. La France disputera en effet à l'Amérique l'invention du cinéma, et avec lui celle du montage des films. Mais si, aux Etats-Unis, on parle d'*editing*, avec une jolie analogie entre l'image et le texte, nous resterons ici insensibles à cette audace. C'est donc l'informatique qui assurera le retour du sens anglais d'*éditer*, d'autant plus facilement que ce sens revenait, à l'origine, au français. Les anciens qui s'étonnent qu'on bricole des pages Web à l'aide d'un concurrent de Gallimard, croiseront donc des nouveaux qui trouvent étrange qu'on s'obstine à publier des livres avec un concurrent de Dreamweaver.

Alain Le Diberder

# La boucle locale radio, le dernier maillon

LE SECTEUR des télécommunications est en pleine effervescence. Alors que le marché de la téléphonie mobile, stimulé par une forte croissance, prépare son réseau de troisième génération, une petite révolution est en marche pour les liaisons sédentaires des entreprises et des foyers français. La star du moment, c'est la boucle locale, ce segment d'un réseau de télécommunications aussi baptisé le « dernier kilomètre », qui relie l'abonné à son opérateur.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2001, les opérateurs alternatifs auront totalement accès à cette boucle locale : ils pourront louer à France Télécom son infrastructure terrestre afin de raccorder leurs propres clients. On appelle cela le « dégroupage », ultime étape de la libéralisation du marché des télécoms, qui va permettre le développement de la concurrence sur les communications téléphoniques locales et les accès à Internet. Et ce n'est pas tout, car la boucle locale est en passe de se dédoubler pour devenir aussi aérienne. Une nouvelle technologie va ainsi bientôt permettre de relier abonnés et opérateurs par liaison hertzienne : c'est la boucle locale radio (BLR pour les initiés).

Le principe d'un réseau de boucle locale radio est, en gros, le même que celui d'un réseau cellulaire de téléphonie mobile. Sauf qu'ici le client est fixe. Comme avec une liaison filaire, la liaison radio permet d'acheminer des informations dans les deux sens, en émission et en réception. La mise en place d'une liaison de boucle locale radio implique l'installation d'une antenne chez l'abonné et le déploiement de stations de base radio côté opérateur. Le réseau sans fil ainsi constitué est de type « point à multipoint ». Chaque station gère les échanges d'informations – voix ou données – avec les clients de sa zone de couverture, qui varie entre 4 et 10 kilomètres en fonction de la bande de fréquence utilisée. Les stations de base sont reliées



## Une nouvelle technologie concurrencera bientôt le réseau filaire traditionnel pour la téléphonie et les accès Internet

au central de communications de l'opérateur par radio, satellite ou liaison terrestre.

C'est ce central qui assure l'interface avec les autres réseaux de communication publics ou privés, pour la téléphonie comme pour les échanges de données, notamment les accès au Réseau. Pour ces derniers, le débit offert par la BLR est

alléchant. Il peut atteindre 2 mégabits par seconde, une valeur élevée par rapport aux offres commerciales des liaisons terrestres concurrentes. Ce niveau de débit devrait toutefois être réservé aux entreprises. Pour les particuliers, il pourrait se situer au même niveau que l'offre grand public de son concurrent filaire ADSL, soit 512 kilobits par seconde. Certains opérateurs devraient aussi proposer des offres couplées téléphonie plus accès Internet, avec un débit de données moins élevé (64 kilobits par seconde). Cela dit, technologie radio oblige, les mauvaises conditions météorologiques sont susceptibles de dégrader ponctuellement la qualité de la liaison.

Côté calendrier, les premières offres commerciales de liaison par boucle locale radio devraient être disponibles dans le courant de 2001. L'Autorité de régulation des télécommunications (ART) a déjà

attribué les licences aux opérateurs et les arrêtés d'autorisation ont été publiés au *Journal officiel* en septembre 2000. Une anicroche a perturbé le déploiement de la BLR, lorsque certains opérateurs retenus au niveau régional se sont désistés. Un nouvel appel à candidatures a toutefois été récemment lancé.

Les acteurs sont donc presque tous en place : deux opérateurs nationaux (FirstMark Communications France et Fortel), auxquels sont attribuées les bandes de fréquence de 3,5 GHz et 26 GHz, deux opérateurs par région en 26 GHz et deux opérateurs pour chaque département d'outre-mer en 3,5 GHz. En tout point du territoire métropolitain, il sera par conséquent possible de choisir entre quatre fournisseurs (les deux nationaux et les deux régionaux), une situation propre à stimuler fortement la concurrence. FirstMark Communications France, l'un des deux opé-

rateurs BLR nationaux, promet d'ores et déjà des économies d'environ 35 % par rapport aux tarifs de France Télécom.

Outre ses attraits économiques, la boucle locale radio est très intéressante pour les accès à Internet. Les laissés-pour-compte du haut débit sont directement concernés. En effet, dans certaines régions à faible densité de population ou dans les villes de taille moyenne, les accès par câble ou par liaison ADSL ne sont pas actuellement disponibles, et ne risquent guère de l'être un jour. Certaines zones rurales, notamment, ne seront pas desservies par des technologies filaires à haut débit. Les accès satellite, un moment envisagés pour combler ce déficit de couverture, ne sont pas aujourd'hui économiquement viables, surtout lorsque la voie de retour s'effectue par le réseau téléphonique.

La boucle locale radio est ainsi une solution de choix, d'autant que, pour les opérateurs, elle est beaucoup moins coûteuse à déployer que des solutions terrestres. Le génie civil nécessaire au déploiement des stations de base est réduit et assez rapide à mettre en œuvre. FirstMark Communications France compte ainsi déployer son réseau d'ici deux ans et demi pour couvrir, à l'horizon 2004, près de 60 % de la population française. De plus, la présence de quatre opérateurs sur une zone géographique donnée augmente d'autant le potentiel de couverture de la technologie, même si une certaine concentration est logiquement prévisible.

Pour la couverture comme pour une situation de saine concurrence, que les futurs utilisateurs de la boucle radio locale soient rassurés. L'Autorité de régulation des télécommunications veille au grain. Elle n'hésiterait sans doute pas à sanctionner les opérateurs qui manqueraient à leurs obligations ou aux promesses qui leur ont permis d'être sélectionnés.

Jean-Marc Gimenez

## La suite épique des Royaumes oubliés

**BALDUR'S GATE II**  
Éditeur : Interplay  
Support : CD-ROM sur PC  
Prix : 370 francs (56,4 euros)

DIX-HUIT MOIS après la sortie de Baldur's Gate, qui avait imposé le jeu de rôle de style Donjons et dragons sur PC, ce nouvel épisode de la saga des Royaumes oubliés reprend les modes de fonctionnement du premier épisode, mais la comparaison s'arrête là. Plus beau, plus vaste et plus compliqué, il promet de longues heures de jeu.

Chaque mouvement du héros que dirige le joueur s'accompagne de la découverte de nouvelles armes et autres sorts, de trésors et de pièges, sans oublier les inévitables combats contre des créatures toujours plus redoutables. Les quêtes ne sont pas linéaires : chaque rencontre peut mener sur une piste secondaire qu'il faudra choisir d'explorer ou pas, et chaque dialogue peut faire basculer la progression de l'aventure, les réponses pouvant déboucher sur des renseignements précieux... ou des combats mortels. De plus, les compagnons d'armes qui entourent le héros ont désormais une existence

propre, et il faudra gérer leurs humeurs et leurs intérêts personnels. Il vous sera également possible de les envoyer sur des quêtes secondaires pendant que vous continuez désespérément à essayer de résoudre l'énigme principale.

La musique et le décor sont somptueux, l'accélération 3D, fantastique. Grâce à ses icônes, l'interface permet d'accéder rapidement à l'inventaire de vos possessions, aux commandes disponibles par un simple clic et aux sauvegardes faciles. Mais, avec son plan de jeu très vaste, 130 créatures et 300 sorts magiques, Baldur's Gate II pourrait sembler réservé aux joueurs confirmés. Il n'en est rien, grâce à un tutorial très bien fait et aux nombreuses cartes, mais aussi à la touche Pause, qui vous permet d'interrompre un combat afin de choisir la meilleure riposte. Vous pourrez même diminuer temporairement la difficulté, histoire de reprendre des forces après une série de combats.

Néophyte ou passionné, nul doute que Baldur's Gate II vous retiendra dans les méandres des Royaumes oubliés.

H. Ng.

PUBLICITÉ

Le Monde  
INTERACTIF

16-18, quai de la Loire, 75019 Paris.  
Tél : 01-53-38-42-60. Fax : 01-53-38-42-97. E-mail : hitech@lemonde.fr.

Directeur de la publication : Jean-Marie Colombani.  
Rédacteur en chef : Bertrand d'Armagnac.  
Secrétaire général de la rédaction : Claudine Boeglin.

Directrice artistique : Maria Mercedes Salgado.  
Rédaction : Pierre Bouvier, Cécile Ducourtieux (Entreprises), Stéphane Foucart, Guillaume Fraissard (Portrait), Gaëlle Macke (Entreprises), Stéphane Mandard (Citoyen), Corinne Manoury (Techniques), Hai Nguyen (Cyberculture), Catherine Rollot (Métiers), Olivier Zilberstein (Enquête).  
Édition : Olivier Hervaux.

Réalisation : Nathalie Le Dréau, Alex Monnet, François Montintin.  
Révision : Olivier Houdart, Christiane Tricoit.  
Publicité : Le Monde Publicité. Directeur général : Stéphane Corre. Caroline Séjournant, directrice de clientèle (01-42-17-39-56). Isabelle Quodverte (01-42-17-38-58).  
Impression : Le Monde Imprimerie.

Les articles extraits de BUSINESS WEEK traduits et reproduits dans ce numéro sont la propriété de The McGraw-Hill Companies, Inc. ©2000. Tous droits réservés.  
Articles translated and reprinted in this issue from BUSINESS WEEK are copyrighted 2000 by The McGraw-Hill Companies, Inc. All rights reserved.

interactif.lemonde.fr